

Stratégies d'acteurs dans le développement économique des territoires

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle majeur dans l'économie, elles sont créatrices de richesses, de renouveau, de mutation, de bouleversement et de développement économique. Si elles sont déterminantes dans l'ancrage territorial des entreprises, il ne semble pas cependant qu'elles soient le seul élément. De ce fait, l'équation du développement économique local et des TIC devient un enjeu de création de nouvelles richesses indispensables au dynamisme d'une collectivité, mais aussi d'insertion dans l'économie globale.

Cependant, il est primordial de saisir la nature et le contenu de la mobilisation des acteurs locaux :

- Quel est le degré de leur adhésion à la diffusion des TIC ?
- Dans quelle mesure ont-ils intégré l'enjeu compétitif et l'intérêt de l'ouverture sur le monde extérieur par le biais des TIC ?
- Quel ancrage territorial des entreprises dans les TIC dans des territoires où elles ont émergé spontanément ?
- Quel ancrage territorial dans le cas de pôles technologique « programmé » come celui de Sidi-Abdallah?

L'objectif de notre recherche est de déterminer les relations transversales existant entre les pouvoirs publics, les entreprises privées et les TIC.

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Direction générale de la Recherche scientifique et technique

Imprimé en Algérie
Prix public en Algérie :
1000 DA



PNR Stratégies d'acteurs dans le développement économique des territoires

Sous la direction du
Pr. Abdelkader Djeflat

Stratégies d'acteurs dans le développement économique des territoires

*Le cas des pôles émergents
dans le secteur des TIC*



Avec la contribution de
Aziz Nafa – Cread
Mohand Chiti – Université de Tizi-Ouzou

CREAD



PNR Programme National de recherche

À Paraître en 2017

Collection PNR – Économie

باللغة العربية

En langue française

• ضبط وتقييم تكاليف الحماية الاجتماعية في مؤسسات الحماية الاجتماعية المختلفة وآليات توظيف مواردها بفعالية في الجزائر
مراد نھتان، ابراهيم مزبود، كمال عامر، محمد بن رقية

• الاسهام في تطبيق الممارسات الادارية الحسنة للتنمية المستدامة في مؤسسات قطاع الصناعات الغذائية لولاية سطيف

زين الدين بروش، عبد الوهاب بلمهدي، عبد الرحمان العايب، توفيق برباش

• تسويق النقل الحضري في الجزائر، دراسة ميدانية : مؤسسة النقل الحضري لولاية سطيف ETUS
سامية لحول، فطيمة زرع، زوليخة تفرقنت، صليحة عشي، فاتح زايد، عبد الغفور مكارني

• نمذجة وتحليل تكاليف الصناعة الدوائية في الجزائر
علي مكيد، نبيل حمادي

• العلاقات بين التجارة الخارجية، التنمية، المؤسسات والهجرة- حالة الجزائر
عبد القادر دربال، محمد شرشم، علي سدي، سمية خديجة بن حدو، حميد ستي

Stratégies d'Acteurs dans le Développement Economique des Territoires : le cas des pôles émergents dans le secteur des TIC
Abdelkader DJEFLAT et al.

Accompagnement Entrepreneurial et Création d'Entreprises en Algérie : une approche pluridisciplinaire
Saïd ZIANE et al.

L'économie informelle en Algérie : analyse de l'évolution du phénomène et évaluation macroéconomique (1970-2010)

Chaïb BOUNOUA et al.

Évaluation de la performance du système de soins en Algérie
Hassiba DJEMA et al.

Valorisation du patrimoine traditionnel, formation aux métiers de l'artisanat et développement local. expériences nord-africaines

Houria AIT-SIDHOUM - TALEB et al.

La Relation Douanes – Usagers : Les conditions d'amélioration de la qualité de service.
Mohamed BENGUERNA et al.

Rentes, institutions et croissance : recherche de liens et mécanismes d'interaction
Yacine BELARBI et al.

Avertissement au Lecteur

Le programme national de recherche (PNR : 2011-2013) a été piloté dans son volet économie (PNR-27) par le Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD) sous l'égide de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT). À l'issue de ce programme, et après évaluation des 258 propositions de projets soumises à l'appréciation du CREAD, 114 d'entre elles ont été retenues et financées par le Fonds National de la Recherche (FNR). 31 projets parmi ceux menés à terme ont, au terme du processus d'évaluation, été jugés valorisables.

Les coordinateurs scientifiques concernés ont été conviés au Salon de valorisation des résultats des programmes nationaux de recherche (Oran, 08 et 09 avril 2014). Ce salon a été suivi par un Symposium de restitution des résultats du PNR Économie a été organisé par le CREAD à Mazafran (Alger, 19 – 21 mai 2014). Ce symposium s'est conclu par l'engagement pris par la direction du CREAD de valoriser ces projets sous forme de collection, qui leur est dédiée. Malgré les retards accusés à leur publication, nous considérons que, globalement, cela ne diminue en rien de leur valeur scientifique ni de leur actualité.

Précisons, même si cela va de soi, que les textes publiés expriment l'opinion de leurs auteurs et ne sauraient en rien engager la responsabilité du CREAD, ni celle de la DGRSDT, à quelque niveau que ce soit.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à l'aboutissement de ces travaux de recherche et de leur valorisation.

La Direction du CREAD

Stratégies d'acteurs dans le développement
économique des territoires

© CREAD - Alger

ISBN : 978-9931-395-04-1

Dépôt légal : 4^{ème} Trimestre 2017

Stratégies d'acteurs
dans le développement
économique des territoires
*Le cas des pôles émergents
dans le secteur des TIC*

Coordination

Pr. Abdelkader Djeflat

Avec la contribution de
Aziz Nafa (*Cread*) et Mohand Chiti
(*Université de Tizi-Ouzou*)



مركز البحث في الإقتصاد
المصنق من أجل التنمية

CREAD

LES AUTEURS

Abdelkader DJEFLAT

Professeur, Université des Sciences et des Technologies de Lille 1 (USTL), France

Aziz NAFA

Chercheur au CREAD

Mohand CHITI

Maître de Conférences, Faculté des Sciences Économiques et des Sciences de Gestion, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.

TABLE DE MATIERES

Résumé	11
INTRODUCTION.....	12
Rappel des objectifs	16
Méthodologie.....	17
CHAPITRE I : CONCEPTS, OUTILS ET CADRE	
THEORIQUE.....	20
Dynamique territoriale : de l'attractivité au développement.....	21
Le système productif local (SPL)	23
Le système territorial d'innovation.....	24
Démarche technopolitaine	27
Les <i>clusters</i>	33
Les TIC et l'ancrage territorial.....	35
CHAPITRE II : LES TECHNOPOLES ET LES <i>CLUSTERS</i> :	
GENESE ET DEVELOPPEMENT	40
2.1. Les technopoles dans les pays émergents : cas du MSC	
en Malaisie	40
2.1.1. Impact économique et social	43
2.1.2. L'ancrage territorial	49
2.1.3. Les logiques d'acteurs.....	50
2.1.4. Les fondements stratégiques du MSC	51
2.1.5. L'usage des TIC.....	65
2.2. Le phénomène technopolitain au Maghreb	69
2.2.1. Cas du pôle El Gazala (Tunisie)	73
2.2.2. Cas du Technoparc de Casa (Maroc)	90
2.3. Les <i>clusters</i> dans le monde	112
2.3.1. L'expérience des pays avancés	112
2.3.2. L'expérience des pays maghrébins.....	114
Cas du Maroc	114
Cas de la Tunisie.....	114

Résumé

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle majeur dans l'économie, elles sont créatrices de richesses, de renouveau, de mutation, de bouleversement et de développement économique. Si elles sont déterminantes dans l'ancrage territorial des entreprises, il ne semble pas cependant qu'elles soient le seul élément. En effet, une entreprise choisit un territoire selon de multiples facteurs que nous déterminerons dans cette recherche. De ce fait, l'équation du *développement économique local* et des TIC devient un enjeu de création de nouvelles richesses indispensables au dynamisme d'une collectivité, mais aussi d'insertion dans l'économie globale. Cependant, il est primordial de saisir la nature et le contenu de la mobilisation des acteurs locaux (pouvoirs publics, entreprises, associations, citoyens, etc.) : Quel est le degré de leur adhésion à la diffusion des TIC ? Dans quelle mesure ont-ils intégré l'enjeu compétitif et l'intérêt de l'ouverture sur le monde extérieur par le biais des TIC ? Quel ancrage territorial des entreprises dans les TIC dans des territoires où elles ont émergé spontanément ? Quel ancrage territorial dans le cas de pôles technologique « programmé » comme celui de Sidi-Abdallah ? L'objectif de notre recherche est de déterminer les relations transversales existant entre les pouvoirs publics, les entreprises privées et les TIC. Est-ce que cette évolution s'exprime à travers les projets menés par les collectivités locales qui développent des politiques économiques à destination des entreprises (existantes ou en création) ? Ou bien, les TIC sont-ils considérés dans ce cas-là, comme catalyseurs et vecteurs d'attraction pour les entreprises (existantes ou en création) ?

Remerciements

Nos remerciements vont à tous ceux qui nous ont aidé dans la conduite de l'étude de terrain aussi bien la Direction du pôle technologique de Sidi-Abdallah et ceux qui nous ont consacré de leur temps.

Nos remerciements à toutes les entreprises qui nous ont reçu et ont répondu à nos questions au niveau de Sétif et Bordj Bou Arréridj, et aux responsables locaux. Nos remerciements également à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technologique au niveau du Ministère ainsi qu'à la Direction Générale du CREAD.

Enfin nos remerciements à Ouïam Djeflat qui a aidé à la correction et la mise en forme du texte.

INTRODUCTION

La mise en place des pôles technologiques constitue le nouvel axe de la politique nationale en vue d'atteindre les objectifs de développement économique durable. En effet, dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2025), la création de pôles de compétitivité constitue un tournant dans le discours public sur la géographie économique.

Si l'objectif majeur de la politique d'aménagement du territoire est d'éviter la concentration des activités sur quelques régions riches et d'aider des territoires en difficulté, la politique des pôles de compétitivité part de l'idée qu'il faut encourager le regroupement d'activités économiques et de recherche d'un même secteur sur un territoire donné afin d'améliorer la productivité des entreprises. Il s'agit à proprement parler de passer à une situation où la spécialisation et le regroupement d'activités sur des territoires dynamiques – ce que l'on appelle des *clusters* – sont encouragés par l'État. Il s'agit de privilégier l'objectif d'efficacité.

Le lancement en Algérie des pôles de compétitivité marque un tournant dans le discours public : la géographie doit désormais se mettre au service de la compétitivité et l'État est encore là pour dessiner cette géographie efficace. Les pôles de compétitivité se fondent sur l'idée que le regroupement d'entreprises et de centres de recherches d'un même secteur sur un territoire donné, ou « clustérisation », permet d'augmenter leur capacité d'innovation, leur productivité et leur compétitivité. L'accent mis sur la nécessité d'atteindre, pour un secteur et un territoire donnés, une certaine « masse critique » afin de soutenir la concurrence internationale, s'inscrit dans une logique de concentration géographique des activités économiques. De même, le rapprochement territorial des acteurs économiques est souvent présenté comme une condition nécessaire à l'amélioration des collaborations et des interactions afin de favoriser l'innovation.

La création en Algérie des parcs technologiques s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale ambitieuse visant l'instauration de la société d'information et de la connaissance accordant une priorité absolue à

la promotion de l'industrie, de la recherche et de l'innovation dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cette politique vise à susciter, puis à soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques de la sphère des TIC présents sur un territoire. Plus spécifiquement, cette politique cherche à créer des dynamiques de coopération entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les organismes de formation œuvrant dans le domaine des TIC et sur un même territoire. Dans ce but, une enveloppe de 13 milliards DA a été allouée pour la « mise en réseau des acteurs de l'innovation » dans l'espace du Cyberparc. De ce fait, la politique des pôles a comme objectifs finaux la création de richesses nouvelles et le développement de l'emploi dans les territoires. La polarisation des activités de production et d'innovation technologique dans des espaces privilégiés suppose que la libération des externalités s'inscrive dans le jeu complexe de coordination des acteurs publics et privés à travers des relations de proximité.

De nombreuses études concernant les TIC ont souligné la diversité des effets qui leur sont associés. Parmi les incidences de l'introduction des TIC dans les entreprises et le secteur économique en général, un aspect est peut-être souvent quelque peu oublié ou tout du moins négligé : le rapport entre les TIC et l'ancrage territorial.

Par ailleurs, les TIC peuvent être le moyen, pour des entreprises ou des grappes déjà positionnées au niveau mondial, de réaffirmer leur place ou bien de susciter de nouveaux échanges, grâce à l'intégration rapide des outils de cette « troisième Révolution industrielle ». Il apparaît en outre que certains secteurs économiques sont davantage enclins à ce mouvement participatif des TIC.

Ce rapport entre l'ancrage territorial et les TIC peut d'une part être la conséquence d'une politique publique (locale, régionale ou nationale) incitative ou volontariste, favorisant ainsi (et pour divers motifs) l'installation d'entreprises spécialisées sur certains territoires. D'autre part, il peut survenir à la suite d'initiatives individuelles ou collectives, d'acteurs privés voulant profiter d'opportunités ou bien ayant une influence certaine sur les acteurs locaux.

Les TIC, utilisées soit comme un outil complémentaire des techniques habituelles, soit comme un moyen incontournable, permettent de faire le lien avec des partenaires locaux, mais servent aussi de pas-

serelle avec le niveau global. Si l'on a longtemps parlé d'un retard concernant l'Internet, la nouvelle économie et les TIC, il est indéniable que de nombreux efforts ont été faits en quelques années à peine, de la part des différents acteurs intéressés, à diverses échelles. A partir de 2001, particulièrement, l'Algérie fait son entrée dans la société de l'information à travers plusieurs réformes sectorielles.

Mais ce qui est d'autant plus intéressant réside dans le fait que, dorénavant, il semble impossible d'ignorer les TIC. Cela s'explique d'une part, par la prise de conscience de l'importance du sujet, mais peut-être aussi, du fait de l'existence d'un véritable discours tournant autour des TIC, faisant de cette thématique ce que certains appellent un «nouvel eldorado politique». Dans cette optique, l'intégration des TIC à l'échelle territoriale est non seulement devenue un élément incontournable afin de conserver, revaloriser, développer ou initier – et finalement ancrer – certains secteurs industriels, mais aussi le cheval de bataille de bon nombre d'acteurs ne voulant pas laisser passer le «train» des nouvelles technologies.

Se pose alors souvent la question de la gouvernance. Car si ce terme est d'origine économique, il s'applique également à l'aménagement du territoire dans son ensemble, et on parle ainsi de gouvernance territoriale, notion dans laquelle rentre parfaitement le champ des TIC. En effet, dans une optique de développement durable, les acteurs potentiels de l'élaboration des processus décisionnels et d'accompagnement se multiplient, pour le plus grand bénéfice de l'action entrepreneuriale. Dans le contexte actuel de mondialisation des échanges et d'intégration des procédés de la nouvelle économie, les TIC sont l'un des domaines transversaux qui réunissent le plus d'acteurs autour de la volonté de mettre en place une politique consensuelle.

Cependant, on peut tout de même se demander si c'est l'illustration d'un véritable consensus autour des TIC ou bien si l'on n'assiste pas davantage à une politique de façade laissant intact un véritable noyau de résistance. Ainsi, il est par exemple indéniable que les services municipaux jouent davantage sur l'image dynamique de la ville, pour attirer et ancrer des entreprises, plutôt qu'ils ne comptent sur leur propre implication. Les TIC favorisent le travail en réseau et l'ouverture vers les marchés internationaux, deux conditions essentielles au développement et surtout à la survie des PME algériennes. Les TIC

peuvent également aider au développement d'une culture de « l'intelligence économique » fortement plébiscitée en ce moment et qui fait encore défaut dans beaucoup d'entreprises algériennes (Bouroubi 2013).

La constitution de pôles de compétitivité impose un maillage des entreprises au plan régional. Pour lever les obstacles culturels qui subsistent et faire prendre conscience des enjeux, il faut donc des actions de sensibilisation par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. Ainsi l'utilisation d'Internet par les services publics est essentielle à sa promotion, notamment auprès des entreprises en proposant des services en ligne performants (télédéclarations, dématérialisation des marchés publics, bases de données, etc.).

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche appliquée. Il s'agit de mettre en œuvre un processus d'observation et d'analyse des stratégies territoriales des différents acteurs du territoire (publics et privés) afin de saisir leurs logiques d'actions sur l'adoption et la diffusion des TIC et l'impact qu'elles induisent sur le développement économique durable et local.

La situation économique actuelle est caractérisée par la mondialisation des échanges, et dans ce contexte, les TIC prennent une place déterminante dans la production, la distribution et la commercialisation des produits (biens ou services). Parallèlement, le phénomène de tertiairisation des activités concourt au développement de la circulation des informations, et par conséquent à la démultiplication des réseaux de télécommunications. Dans ce contexte, la question des TIC dans le domaine économique n'est pas accessoire, elle devient un instrument déterminant de compétitivité et de flexibilité dans une économie de plus en plus changeante et en mouvement. C'est l'avènement de « l'économie numérique ».

L'utilisation des TIC, dans le cadre d'un développement économique local et durable, suscite deux types de questionnements :

- le premier concerne le rôle effectif des TIC en matière économique dans un contexte local : quelles potentialités offrent-elles pour le développement et dans quelle mesure sont-elles génératrices de croissance et de richesse ?
- le second est relatif à la nature et le contenu de la mobilisation des acteurs locaux (pouvoir publics, entreprises, associations, citoyens,

etc.) : quel est le degré de leur adhésion à l'utilisation prépondérante et à la démocratisation des TIC. Dans quelle mesure ont-ils intégré l'enjeu compétitif et l'intérêt de l'ouverture sur le monde extérieur par le biais des TIC ?

Ce travail a pour but de déterminer par le biais des stratégies d'acteurs comment concilier les intérêts privés des acteurs économiques et les préoccupations de l'acteur public ? Quel type de relations se forme autour d'une telle politique ? Quel type d'ancrage territorial et comment cela peut-il influencer l'usage productif des TIC ? Quelles stratégies sont mises en œuvre ? Quels sont les facteurs qui rendent un territoire attractif par rapport à d'autres, à travers l'adoption des TIC pour devenir progressivement un territoire numérique ? Quel est l'apport des pouvoirs publics dans l'adoption et la diffusion des TIC dans la sphère productive ?

Rappel des objectifs

L'objectif dans cet ouvrage est de montrer en quoi les TIC sont un outil d'ancrage territorial. En effet, loin de diffuser les entreprises sur les territoires, les TIC semblent favoriser l'agglomération des entreprises. Ce rapport entre l'ancrage territorial et les TIC peut être la conséquence d'une politique publique (locale, régionale ou nationale) incitative ou volontariste, favorisant ainsi (et pour divers motifs) l'installation d'entreprises spécialisées sur certains territoires.

Notre objectif est donc de déterminer les relations transversales existantes entre les différents acteurs, les stratégies adoptées et les TIC. En effet, non seulement les TIC sont un élément de changement dans l'organisation des entreprises et des institutions, mais jouent aussi un rôle dans la relation entre les différents acteurs, et au-delà, elles font apparaître une évolution du territoire local.

Partant de l'hypothèse que les TIC ont un impact positif sur la productivité des entreprises et sur le développement des territoires, l'objectif de notre recherche est scientifique par son approche socio-économique par l'analyse des interactions et de la transversalité des relations entre les différents acteurs (à savoir : l'Etat, les pouvoirs publics, les citoyens, les entreprises.) et les TIC ;

- Faire apparaître l'impact des TIC sur le changement des organisations (entreprises, institutions, associations), ainsi que sur les relations entre les différents acteurs ;
- Faire apparaître l'évolution du territoire local ;
- Déterminer, par le biais des stratégies d'acteurs, comment concilier les intérêts privés des acteurs économiques et les préoccupations de l'acteur public ;
- Examiner le type de relations qui se forment autour de la stratégie de développement local ;
- Déterminer les relations transversales existantes entre les différents acteurs, les stratégies adoptées et les TIC ;
- Apporter des éléments de réponse aux processus de développement des TIC sur les territoires : effet processuel (continuité) ou radical (rupture) ;
- Comprendre ce phénomène et, par la suite, apporter des suggestions sur d'éventuelles politiques de diffusion des TIC sur des territoires ;
- Offrir un outil de décision pour les pouvoirs publics sur les projets d'investissements futurs.

Méthodologie de la recherche

Afin de répondre aux différents questionnements que nous nous sommes posés ci-dessus, nous avons mené trois enquêtes sur trois territoires distincts de par le régime d'émergence et de développement d'un *cluster* des TIC à savoir Bordj-Bou-Arréridj (BBA) et Sétif comme territoires spontanément développés, et le Cyberparc de Sidi-Abdallah qui, par une stratégie de l'acteur « Etat », a émergé et est en cours de développement. La méthodologie poursuivie dans ce travail de recherche comprend :

- La mobilisation d'un cadre théorique relevant des stratégies d'acteurs dans les espaces et des territoires et la définition d'un certain nombre de concepts ;
- La définition et la description des différents acteurs de chacun des territoires faisant objet d'investigation ;
- La réalisation d'une enquête de terrain : le mode d'investigation s'est fait par le biais d'un questionnaire pour les enquêtes par son-

dages et par les guides d'entretien pour les enquêtes qualitatives auprès des différents acteurs déterminés au préalable. Il se composera : 1/ d'une enquête qualitative auprès des territoires de Sétif et BBA : (Patronat ; responsables des zones industrielles et collectivités locales). 2/ d'une enquête quantitative auprès des trois territoires : Bordj-Bou-Arréridj (BBA), Sétif et Sidi-Abdallah.

L'enquête a été menée du 21 septembre au 07 octobre 2013 auprès des différents territoires et a touché les entreprises spécialisées dans la production des TIC. Le questionnaire comprenait 28 questions, dont les questions fermées à réponse unique, multiples et à échelles, ainsi que les questions ouvertes qui nous ont permis d'ouvrir davantage notre champs d'investigation, et avaient pour objectif également de mieux approcher les préoccupations et attentes des différents opérateurs dans les différents territoires. L'analyse des résultats de l'enquête a été réalisée avec le logiciel Sphinx. Ceci nous a permis :

- De faire une analyse des logiques d'actions et stratégies des acteurs publics et privés dans le développement et la diffusion des TIC dans leurs espaces et territoires, et l'évaluation de leur impact sur le développement économique ;
- De faire la synthèse des travaux et la mise au point de pistes à poursuivre.

Cet ouvrage est une source utile pour les études de graduation et post-graduation (doctorat et magistère). Il permettra d'entrevoir d'autres problématiques liées au développement territorial par le biais des nouvelles TIC. Sachant que l'Algérie s'inscrit dans une ère de numérisation et d'informatisation, notamment par le projet *E-Algérie*, ce travail vient justement en complément et réponse à certaines préoccupations concernant l'apports et l'impacts des TIC sur le développement économique en général et, en particulier, local et territorial menant vers un développement durable. Il permettra de fournir aux décideurs centraux et locaux une batterie d'informations à même d'éclairer leurs stratégies à court, moyen et long-termes et la valorisation scientifique attendue.

Le présent ouvrage s'articule autour de quatre parties :

- Une première partie présentera les concepts et outils et le cadre théorique. Elle permettra d'asseoir les résultats sur un socle

conceptuel solide, surtout dans un domaine récent et mouvant du fait du nouveau paradigme de l'économie de la connaissance.

- La seconde partie présentera la genèse et le développement des technopoles et des *clusters* et le type d'ancrage des TIC qu'elle permet dans un territoire. Un premier volet présentera les technopoles dans le monde, aussi bien au niveau des pays développés que des pays émergents et, enfin, dans les pays maghrébins. Cette dimension comparative est importante en ce sens qu'elle permettra de saisir l'écart entre la situation en Algérie et celle des autres pays à revenu intermédiaire similaires, et en particulier les pays voisins : Maroc et Tunisie. Le second volet sur les *clusters* suivra une logique identique.
- La troisième partie portera sur les modes d'émergence centralisés (programmés) et les modes d'émergence décentralisés (spontanés). Les modes centralisés concernent essentiellement l'émergence du Cyberparc de Sidi-Abdallah. On examinera l'impact économique et social attendu, l'ancrage territorial prévu, les acteurs et le mode de gouvernance. Les modes décentralisés concernent essentiellement le cas des *clusters* de Béjaïa et de BBA.
- La quatrième partie, enfin, présentera les résultats de l'étude de terrain que notre équipe a menée. Elle s'articulera autour de plusieurs volets et, notamment, les modes d'émergence, l'ancrage territorial des trois territoires choisis, l'attractivité des territoires et la question de la gouvernance des territoires. Quelques implications sur les politiques publiques seront présentées : Il s'agira de voir dans quelle mesure les stratégies d'acteurs publics et privés peuvent contribuer à la diffusion de ces nouvelles technologies que sont les TIC.

CHAPITRE I

CONCEPTS, OUTILS ET CADRE THEORIQUE

Dans ce chapitre, nous nous attacherons à préciser un certain nombre de concepts et d'outils théoriques que nous mobiliserons tout au long de l'étude, à travers une revue de la littérature. Ces notions ont trait au territoire, à l'ancrage territorial, à la stratégie d'acteurs dans un territoire, ainsi qu'aux technopoles (cyberparc, *clusters*, SPL etc.)

Il faut rappeler, pour commencer, la dépendance de l'économie algérienne par rapport aux exportations d'hydrocarbures, lesquels par définition, en se raréfiant, font disparaître une rente minière d'une grande importance pour le pays. Il devient alors nécessaire pour les pouvoirs publics de développer des stratégies permettant l'émergence de nouvelles activités compétitives dans l'économie mondiale et susceptibles de générer de l'emploi, d'attirer des IDE et plus largement d'accroître l'attractivité de l'Algérie. Les TIC font partie de ces nouvelles activités économiques, potentiellement sources de développement pour l'Algérie.

Deux pôles technologiques dédiés aux TIC semblent avoir émergé ces dernières années en Algérie. Ils sont d'importance notable, connaissent une croissance appuyée sur les TIC, mais avec, a priori, des modes de développement différents :

- Le premier pôle obéit à un mode de développement « spontané » comme pour le cas de BBA et Sétif.
- L'autre pôle, le Cyberparc de Sidi-Abdallah obéit, au contraire, à un mode de développement « programmé ».

Ces modes de développement sont susceptibles de s'appuyer sur des politiques différentes de développement et d'attractivité. Nous nous référons pour cela aux notions « d'attractivité traditionnelle » et « d'attractivité territoriale » (Léon et Sauvin, 2005) en confrontant ces deux concepts à l'existant et au rôle des pouvoirs publics (Etat, collectivités locales) dans la configuration territoriale algérienne.

Une telle approche est enrichissante pour le décideur public dans la mesure où les choix de politiques d'attractivité comme la localisation de l'investissement public n'ont pas le même coût selon que le décideur public joue le rôle de « facilitateur de développement » ou au contraire d'investisseur principal. Nous nous proposons, dans le cadre de cette étude sur les stratégies d'acteurs, d'examiner leurs trajectoires respectives à partir des résultats des enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées auprès de ces deux territoires.

La dynamique territoriale : de l'attractivité au développement

La globalisation met de plus en plus les territoires en concurrence et en compétition. Cette réalité force le territoire à devenir beaucoup plus attractif et compétitif. C'est un impératif nouveau pour créer des emplois, augmenter l'investissement dans l'industrie et les services, accéder au marché mondial et aux nouvelles technologies. Séduire l'investissement potentiel est donc un objectif majeur pour tous les territoires quel que soit leur niveau de développement (Michalet, 1999). Les entreprises recherchent des espaces où subsiste l'emploi qualifié, la qualité de l'environnement global, la sécurité et la disponibilité des ressources pour qu'elles puissent évoluer dans les meilleures conditions. Cette offre spécifique permet par conséquent au territoire de devenir un champ de manœuvre de l'activité économique (Veltz, 1997). Il est, par conséquent, important de revenir sur le concept de « territoire » sans pour autant trop l'approfondir dans la littérature. Pour le besoin de cette recherche, nous nous contenterons de décrire en quelques mots ce qu'est un territoire.

Pour comprendre, il nous faut évoquer le rôle du territoire. Il « est une œuvre humaine. Il est un espace approprié (.). Il est la base géographique de l'existence sociale » (R. Brunet 1990, p 23). Il « est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir en sentiment d'appartenance à partager avec d'autres. » (B. Pecqueur 1997, p 155). Le territoire est donc avant tout un concept « soft » qui renvoie à une dialectique entre identité et dominance (A. Bailly 1994).

L'attractivité peut être « traditionnelle », c'est-à-dire fondée sur des avantages géographiquement localisés, susceptibles d'attirer des agents économiques variés et notamment des entreprises. Cette forme d'attractivité peut être intéressante pour le développement mais montre des limites (Léon et Sauvin, 2005). Une autre forme d'attractivité peut également être « territoriale » et présenter une certaine cohérence avec l'histoire d'un territoire et présenter les traits d'un projet de territoire. A priori, la seconde est plus pérenne que la première.

Que l'attractivité soit « traditionnelle » ou « territoriale », un territoire sera attractif, se développera et s'auto-renforcera pour plusieurs raisons et selon plusieurs mécanismes (Duranton et Puga, 2004, Prager et Thisse, 2011). Une question importante : quel rôle facilitateur peuvent jouer les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de ces mécanismes ? L'action publique joue un rôle primordial dans la stimulation des facteurs d'attractivité, par le biais notamment de l'éducation et de la formation, la recherche et le développement.

Le cyberparc de Sidi-Abdallah (SA) a été créé *ex-nihilo*. Il se situe sur le site de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah à une cinquantaine de kilomètres d'Alger, d'une superficie de 100 hectares. Les activités du cyberparc de SA sont axées sur une diversité de segments de marché en fonction des produits et services relatifs aux TIC. SA est destiné à devenir un pôle de compétitivité dans le domaine des TIC, un milieu qui devrait être attractif pour les entreprises nationales et surtout pour les groupes internationaux spécialisés dans les TIC. C'est un moyen qui permettrait le transfert des technologies les plus avancées en Algérie. C'est aussi un pôle de recherche et de soutien à la recherche dans le domaine des TIC. Pour les territoires BBA et Sétif qui ont été créés (*ex nihilo*), nous avons une configuration différente pour ce qui relève de la création, de l'organisation et du développement des territoires en comparaison avec celle de Sidi-Abdallah. BBA et Sétif sont deux territoires spécialisés dans les TIC qui ont émergé sans l'intervention de l'Etat et qui connaissent aujourd'hui une participation d'entreprises spécialisées intéressante à examiner. Cette réalité nous renvoie à l'émergence de systèmes productifs locaux (SPL) impulsés par des pôles de compétitivité, dont la gouvernance notamment celle des PME, est une source potentielle de développement et d'aménage-

ment durable pour un territoire (Veltz, 1997 ; Colletis et Pecqueur, 1996).

Notre tâche a donc été de déterminer, de par les trajectoires et l'histoire des deux types de territoires, lequel est à même de devenir un territoire attractif et durable. Ce qui nous a amené à nous référer aux concepts théoriques relatifs au développement et l'attractivité territoriale.

Notre étude s'intègre dans le cadre des théories du développement local. Harrison et Storper (1992) identifient jusqu'à 24 types de modèles de développement endogène dont les plus importants sont les districts industriels, les pôles technologiques ; les systèmes nationaux d'innovation et les milieux innovateurs.

Le système productif local (SPL)

D'après Kirat et Sierra (1996) les travaux centrés sur « l'organisation territoriale » témoignent d'une convergence méthodologique à travers l'étude de la construction territoriale du développement. Cette approche tient compte de l'endogénéisation territoriale du développement économique par la valorisation des avantages locaux. «L'impulsion de développement ne provient plus exclusivement d'une croissance donnée de l'extérieur, mais d'un mode de synergie qui puise ses racines au sein même des territoires» (Pecqueur, 1989). Les travaux sur le développement endogène se basent essentiellement sur les études monographiques et les spécificités des systèmes productifs locaux. Cette approche correspond aux objectifs recherchés dans notre étude. Cependant, les deux auteurs affirment que la grande majorité des travaux qui portent sur les systèmes productifs locaux ne s'intéressent ni aux agents, ni aux institutions et qu'ils ne permettent pas d'établir de différences entre un district industriel d'un pays développé et les formes territoriales d'industrie (formes de coordination, dimensions non marchande) que l'on peut rencontrer dans les pays en voie de développement.

L'analyse des SPL peut être faite selon deux approches : une approche fonctionnelle et une approche institutionnelle. Dans ce dernier cas, l'entreprise est considérée comme une institution, donc comme une boîte noire, en faisant abstraction des formes d'organisation de la production.

Une consultation rapide de la littérature permet toutefois de constater la prédominance des approches fonctionnelles des SPL : peu de travaux affrontent le problème des institutions des SPL (Kirat, 1993).

Même si les SPL peuvent jouer un rôle important comme mode de développement endogène dans les pays en voie de développement, deux raisons peuvent nous conduire à utiliser un autre concept méthodologique plus adapté à notre recherche : la première, c'est l'importance de l'analyse institutionnelle dans le cadre de notre travail et qui n'est pas forcément offerte par la notion de SPL, qui met la firme au centre de débat. La deuxième, c'est le système territorial qui puise ses sources dans le système national d'innovation. Ceci nous conduit à proposer un deuxième outil méthodologique plus adapté à notre problématique et qui est la notion du système territorial d'innovation.

Le système territorial d'innovation (STI)

La notion de *système territorial d'innovation* a permis de rendre compte de cette évolution et permet de montrer le rôle incontournable du territoire dans l'émergence d'une dynamique économique tirée par l'innovation (ACHERMANN, 2013). Les idées de flexibilité organisationnelle et les phénomènes d'apprentissage collectif se révèlent être solidement ancrés dans le territoire. Le poids croissant du paramètre territorial dans l'analyse du processus d'innovation a permis de dégager la notion de système territorial d'innovation. Ce système s'inscrit dans le cadre plus large du Système National d'Innovation (SNI). Le système national d'innovation doit se construire et se renforcer en utilisant, d'une part, ses connections avec le système interne de formation des ressources humaines et la sphère industrielle nationale et, d'autre part, ses relations avec des pays soit plus industrialisés, soit de même niveau de développement (Kirat, 1993).

La création de zones régionales intégrées comme dispositif institutionnel incitatif s'inscrit dans cette problématique. D'où un autre argument de légitimité de la notion de technopole comme outil de développement et un autre champ d'analyse pour cette notion complexe offert par l'approche des systèmes nationaux d'innovation.

L'OCDE définit un SNI en se basant sur les travaux de C. Freeman (1995), de B. Lundvall (1992) et de R. Nelson (1993) comme « l'en-

semble des institutions nationales, leurs systèmes d'incitation et leurs compétences qui déterminent le rythme et l'orientation de l'apprentissage technologique dans un pays ». Dans son rapport de 1994¹ sur les SNI, L'OCDE met en en avant trois types d'éléments qui constituent un Système National d'Innovation : la sphère industrielle, la sphère de formation scientifique et technique et de recherche-développement et la sphère des incitations. Il s'agit de comprendre quels sont les éléments économiques, institutionnels qui offrent une dynamique nationale, génératrice de compétitivité technologique. Citons que quelques-unes des institutions d'appui à la création et au développement des Technopoles :

- **Les institutions de recherche et de formation**

Comprend les activités privées et publiques de recherche et développement c'est-à-dire la recherche appliquée et la recherche théorique et fondamentale. Elles englobent les établissements, les chercheurs, les enseignants et les programmes de recherche.

- **Les institutions opérationnelles**

Entre les institutions circulent des flux technologiques et scientifiques comprenant des informations, des brevets, des personnes, des produits et procédés qui complètent les relations financières entre institutions publiques et privées. Il existe aussi des liens légaux, politiques et sociaux (Niosi et alii, 1992). Pour assurer ces relations, il existe des agents et des organismes pour transmettre l'information : les centres d'innovation, les bureaux d'études, etc.

- **Les institutions financières**

La question du financement est capitale et importante. L'institution financière se voit assigner un rôle de bailleur de fonds qui rend possible le développement et l'utilisation des ressources productives jusqu'à ce que ces dernières commencent à générer des profits (Lazonick, 1996). Les institutions financières accompagnant l'innovation sont essentiellement les banques et les sociétés à capital risque. Pour que le milieu local s'engage dans un processus de développement, il faut que certaines conditions soient remplies.

1- En 1994 fut le démarrage du rapport de l'OCDE pour explorer les pouvoirs de distribution des systèmes nationaux d'innovation. Il a traversé deux phases essentielles, la première consistait en une analyse générale qui a servi de cadrage pour comparer les SNI des pays membres. La deuxième, était plus profonde et spécifique, publié 1999 « Gérer les systèmes nationaux d'innovation », OCDE (1999).

On peut dire que chaque processus de développement découle de trois conditions : l'innovation, la capacité à s'adapter et la capacité à réguler. C'est l'action dynamique des réseaux d'acteurs qui permet la réalisation concrète de ces conditions (Aissa, page 6).

L'innovation peut être technique et concerner soit un nouveau produit, soit un nouveau procédé de fabrication ; elle peut aussi s'appliquer à l'organisation de la production et du travail dans l'entreprise ; elle peut enfin mettre en cause l'organisation sociale d'un ensemble d'entreprises (Schumpeter 1934, Manuel d'Oslo 2013).

Les réseaux de relations sont au cœur de l'innovation. Pour capter les procédés innovants, l'entrepreneur devra puiser dans son environnement où les savoir-faire ont été développés. Dans un processus de développement local, lorsque le milieu est capable d'innover, puis d'appliquer cette innovation pour que l'ensemble s'adapte, il faut encore qu'il soit en mesure de sécréter un système de régulation favorable. La régulation est une notion très globale qui peut être définie comme la régularité et la stabilité relative des formes de solidarité permettant la reproduction des conditions favorables à l'innovation.

Nous pouvons donc conclure cette partie en nous inspirant du schéma GUELLEC (1995) qui explicite les différentes interactions d'acteurs et de ressources sur un territoire (schéma 1).

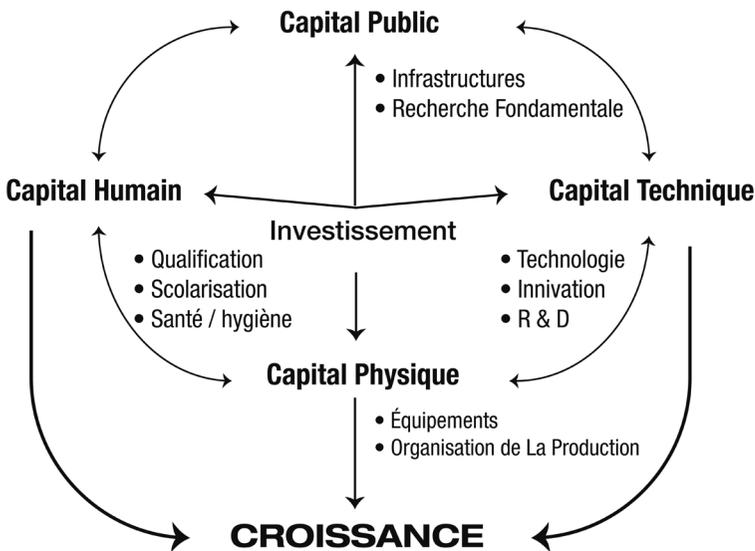


Schéma 1 : Interactions acteurs-ressources sur un territoire / Source : GUELLEC (1995)

Ce schéma illustre parfaitement le développement et la croissance sur un territoire donné, résultant des synergies et interactions qui découlent des différents acteurs. Quatre catégories de capital sont en interaction permanente pour permettre le processus d'innovation : le capital humain, le capital physique, le capital technique et le capital public.

Cette illustration rejoint la définition du pôle technologique favorisant l'interaction de plusieurs sphères. Globalement, les technopoles et en particulier les « cyberparcs technologiques » (pour le développement de la filière TIC) constituent le cadre idéal pour valoriser l'innovation et le progrès technologique et contribuer au développement de ce secteur. Nous avons aujourd'hui de très beaux exemples de pays émergents qui ont su marquer leur positionnement dans le domaine des TIC, à l'échelle mondiale (Taïwan, Corée du Sud, Inde etc.) à partir de l'émergence des technopoles qui sont devenus très attractifs localement aux IDE. L'enjeu est donc, pour les pays en voie de développement, de rattraper le retard en matière d'innovation, et surtout réduire la fracture numérique.

La démarche technopolitaine

La réorganisation mondiale des industries liées aux TIC se caractérise par la formation de pôles numériques à travers le monde. On recense près de 250 technopoles, répartis dans près de 60 pays (PNUD, 2001). Connectés les uns aux autres, ces pôles d'excellence scientifique et technologique constituent les réseaux internationaux de l'innovation technologique.

Quel que soit leur mode d'émergence, programmé ou spontané, et quelle que soit leur appellation (districts industriels, *clusters*, pôles de compétitivité, technopoles, milieux innovateurs, etc.) ces formes d'organisation industrielle territorialisées sont toutes l'incarnation d'une même doctrine : la mise en réseau d'acteurs et leur coopération active comme source de compétitivité et d'innovation pour les entreprises et les territoires (Porter 2000). La concurrence locale est particulièrement stimulante parce qu'il est facile de faire des comparaisons permanentes et que les circonstances (coût de main-d'œuvre, accès au marché, etc.) sont presque les mêmes pour tous, de sorte que la concurrence doit

porter sur autre chose (Porter 1999). Ainsi, la proximité facilite les interactions et la coopération entre acteurs dont les compétences sont complémentaires ; encore faut-il l'actionner (Torre 2009).

Nous développons dans cette recherche, au-delà des concepts précédemment énoncés, l'émergence des technopoles quelque soit son origine. Qu'ils aient historiquement émergé à partir d'une attractivité territoriale comme le cas de BBA et Sétif, ou bien d'une attractivité traditionnelle comme pour Sidi-Abdallah, l'enjeu est de déterminer ce qui fait d'un technopole un espace attractif pour les entreprises, et économiquement durable. Ce qui nous renvoie aux concepts théoriques pour appuyer notre démarche et mieux comprendre l'évolution et l'impact des technopoles sur les territoires.

Pour Ruffieux (1991), les technopoles sont des concentrations géographiques locales « *d'entreprises innovantes, situées à proximité de centres de recherche et de formation scientifique, dans le but de former un microsysteme innovant* ». Cet effet de proximité géographique favorise la constitution « *d'un milieu humain homogène et continu allant de la recherche fondamentale à l'industrie* ». Plus précisément, le technopole peut être considéré comme « *une région (au sens éco-systémique : territoire / substrat naturel et construit / population) caractérisée par une concentration exceptionnelle de fonctions à haute technologie* » (Planque, 1986). Pour les activités de production basées sur des technologies avancées, l'innovation fait partie intégrante du processus de production et la structure de la force de travail comporte une proportion particulièrement élevée de personnel scientifique et technique hautement qualifié (à la fois du fait de la Recherche & Développement, mais aussi de l'encadrement et du contrôle qualité) (Planque 1986).

Pour Taddei (2007) les technopoles sont le résultat d'un processus planifié dans lequel des initiatives publiques ou mixtes visent à construire le contexte favorable à la création d'un territoire afin d'encourager le transfert de connaissances et le développement de l'innovation. Ces espaces de production et d'innovation présentent des configurations variées allant dans le sens d'une complexité croissante du simple partage d'infrastructure à la mise en réseaux intégrés à l'échelle mondiale. Cette intégration croissante est soulignée par la « typologie des générations » : première génération, seconde génération et troisième génération (Karcouche, 2007).

Cette intégration croissante a des conséquences géographiques et un technopole peut recouvrir plusieurs niveaux. Il y a d'abord le technopole, c'est à dire le lieu géographique circonscrit sur lequel sont implantées les activités. Ensuite, la région technopolitaine dans laquelle s'insère le technopole. Il accueille diverses activités et infrastructures pour le développement de ce dernier, tout particulièrement nécessaires pour attirer des cadres, à fortiori lorsqu'ils sont expatriés (*exemple* : les infrastructures de transport, services publics, loisirs, aménités). Enfin, le réseau technopolitain qui est constitué du technopole en interaction avec divers acteurs souvent situés dans des lieux distants du technopole et avec lesquels le lien s'exerce *via* les réseaux de transports et de télécommunication. Finalement, un technopole est un système ancré localement et connecté globalement, qui permet d'offrir aux divers acteurs qui le composent un avantage comparatif décisif. Cet avantage comparatif est lié à un monopole relatif à certains facteurs de production vitaux (*exemple* : information technique et scientifique diversifiée, connaissances codifiées et tacites) qui lui permettent de favoriser la mise en œuvre de rendements croissants.

Les technopoles ont pour objectifs d'accroître le niveau d'implication des économies nationales dans les quatre grandes dimensions de l'économie globale, à savoir les dimensions commerciale, productive, financière et technologique (Michalet 2007). Dans l'espace méditerranéen, comme ailleurs, une implication accrue dans l'économie mondiale passe par l'attractivité des capitaux (sous forme d'Investissements Directs Etrangers ou IDE). Les recherches empiriques soulignent qu'une concurrence à l'attractivité existe dans l'espace régional méditerranéen (Nicet - Chenaf et Rougier 2009) pour le cas de la concurrence entre le Maroc et la Tunisie. L'attractivité des capitaux étant favorisée dans les pôles ou « *clusters* » (Hugon, 1999), le phénomène des pôles technologiques illustre alors cette concurrence dans l'espace méditerranéen. En effet, sous l'impulsion des pouvoirs publics, la zone du Maghreb voit se développer plusieurs « expériences technopolitaines » depuis le début des années 2000. Certains pôles, comme celui d'El Ghazala en Tunisie (lancé en 1999) ou le Technoparc de Casablanca au Maroc (lancé en 2001) atteignent aujourd'hui une taille importante et témoignent d'une certaine longueur d'avance sur l'Algérie, dont le parc pilote est Sidi-Abdallah (lancé en fin 2009 –

début 2010). Ces expériences tendent également à se développer au Machrek (Alexandrie et Le Caire en Egypte).

Les technopoles d'un point de vue empirique :

Ce thème paraît particulièrement important pour le développement de l'économie du Maghreb car c'est certainement aujourd'hui le vecteur principal de l'entrée de la région dans l'économie de la connaissance qui, dans le monde globalisé qui est le nôtre, est devenue un élément incontournable des stratégies de développement des pays du Sud. Le chômage des diplômés hautement qualifiés auquel les pays de la région sont confrontés est un autre défi. Le fait que l'objectif des technopoles est avant tout d'associer le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur au développement des capacités industrielles à haute valeur ajoutée justifie pleinement qu'on s'y intéresse.

La notion de technopoles, même si elle relativement nouvelle pour les pays du Maghreb, est relativement ancienne. Un certain nombre de technopoles existent depuis quelques décennies de par le monde : la Silicon Valley existe aux Etats-Unis depuis les années 60, le Surrey Research Park en Grande-Bretagne ; le Parc des Sciences et de la Technologie à Rennes, mais le plus connu en France est certainement celui de Sophia Antipolis, créé dans les années 70. En Asie, on peut citer le Parc des Sciences à Singapour dans les années 80 et plus récemment, le MultiMedia Super Corridor (MSC) en Malaisie et que l'on examinera en profondeur.

Selon l'IASP², les technopoles présentent principalement trois caractéristiques fonctionnelles : a) entretenir des liens entre les universités, les centres de recherche et l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur ; b) encourager la formation et le développement d'industries à fort contenu technologique et d'activités de service à forte valeur ajoutée ; c) favoriser le transfert de technologies et de compétences en faveur des acteurs locaux.

2- L'Association Internationale des Parcs Technologiques - IASP - est une organisation internationale à but non lucratif créée en 1984 et située à Malaga (Espagne). Elle regroupe à l'heure actuelle plus de 325 parcs scientifiques, Technoparc et technopoles dans 69 pays.

Les technopoles ont des configurations différentes, mais d'une manière générale on peut les définir comme des espaces d'activités économiques et scientifiques qui :

- développent des relations de partenariat avec les centres de recherche, les universités, ou toute autre institution engagée dans l'enseignement supérieur ;
- sont conçus pour encourager la création et la croissance d'une industrie à haute valeur ajoutée basée sur une utilisation intensive de la connaissance et de l'innovation ;
- sont gérés par une structure, une équipe hautement qualifiée en matière de marketing, de management du transfert technologique et d'intelligence économique. (Larbi 2007).

Bien entendu, cette approche n'implique pas l'existence d'un modèle économique unique. Les études de cas menées par la Banque mondiale montrent que les technopoles diffèrent par plusieurs éléments, notamment :

- *leurs objectifs* : l'importance relative donnée à la recherche et au développement (R&D) en Europe, alors qu'au Japon, par exemple, les technopoles sont plutôt considérés comme des pôles de croissance pour une région donnée et sont dédiés à l'incubation directe des entreprises, à partir d'un savoir-faire technologique.
- *le type de secteurs économiques* qu'ils développent, mais aussi par la qualité et le niveau d'infrastructures qu'ils sont susceptibles de mettre à disposition des entreprises et des acteurs économiques d'une manière générale.
- *Le mode de gouvernance* qui les régit, dépendant lui-même du mode de gouvernance propre à chaque pays. Il est des pays pour lesquels ils sont le résultat d'une politique centralisée (top down), d'autres pour lesquels ils résultent d'initiatives strictement locales (bottom up) et enfin, des pays pour lesquels les technopoles sont le résultat d'un mixte entre ce qui relève de l'action centralisée et ce qui relève de l'initiative locale.

Il est évident que la qualité de la réglementation et du système d'incitations financières et fiscales sont un élément déterminant du développement des entreprises dans les technopoles. Il en est de même du degré d'implication de l'Etat et du secteur public. La question est de savoir si, au-delà de ce qui constitue le substrat du développement du

technopole, l'Etat a intérêt à être directement partie prenante, et selon quelle forme, dans sa gestion.

Les avantages économiques potentiels des technopoles sont nombreux, ils sont cependant difficilement mesurables et n'apparaissent que si une stratégie de long terme est poursuivie. Parmi les plus importants, on peut citer le rapprochement de l'université et de l'entreprise ainsi que le développement de la recherche appliquée. C'est à cette condition que les entreprises peuvent développer une culture de l'innovation, indispensable à la transition vers une économie à haute valeur ajoutée.

Les technopoles présentent d'autres avantages. Ils sont particulièrement attractifs pour la création et le développement de *start-ups*. Ils constituent un environnement favorable à l'innovation grâce à l'utilisation d'une infrastructure de qualité et grâce à un environnement réglementaire adapté et à la proximité des ressources en compétences des instituts de formation et de recherche.

Les technopoles constituent des formes d'organisation locale obéissant à une logique de concentration spatiale des forces productives et des innovations technologiques. Les technopoles comportent un ou plusieurs *clusters* industriels, avec en outre des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'ensemble est en principe piloté de façon à ce que les forces vives se rencontrent souvent de façon conviviale et informelle.

Les technopoles accueillent dans un espace privilégié des firmes multinationales, des entreprises locales, des centres de recherche et des établissements de formation opérant dans le domaine des TIC et des technologies associées. Le principe de base suppose que la proximité géographique de ces acteurs dynamise les relations interindustrielles et renforce les liens science – éducation – industrie à travers des mécanismes endogènes d'auto-renforcement.

Dans le contexte de l'économie de la connaissance, les technopoles peuvent jouer un rôle essentiel. Ils permettent de réunir sur un espace localisé ou sur un territoire tous les ingrédients nécessaires pour créer des synergies liées à la production, à la valorisation et à la diffusion de la connaissance. Alors que le modèle dit « libéral » est caractérisé par des lacunes de communication et des entraves institutionnelles entre les sphères des entreprises, des institutions de la connaissance et les

autorités publiques, l'écosystème de la connaissance est un modèle de cohésion et de construction de l'avantage local. Il nécessite pour cela que les sphères s'interpénètrent et que les frontières entre les différents modes de représentation (universitaire, public, business) disparaissent afin de permettre des projets rassembleurs.

Les technopoles peuvent regrouper les instituts existants, notamment ceux opérant dans le même domaine et qui peuvent bénéficier de conditions logistiques plus adaptées, et une plus grande visibilité vis-à-vis des pouvoirs publics. Les synergies sont créées entre industrie/recherche/enseignement et les dynamiques d'innovation. Le technopole est perçu comme une zone d'activité « plus », pouvant intégrer des centres de compétence qui ont réussi à développer des partenariats actifs et qui se sont développés en marge des projets de technopolisation.

L'implication de l'Université dans ce processus peut être fondamentale pour rehausser le niveau de la réflexion et rapprocher les visions entre les différents acteurs de la ville. Ceci contribue à créer des liens plus forts entre eux, et une nouvelle dynamique au niveau des équipes de recherche concernées par la réflexion sur la ville (Connaissances partagées des réalités, atouts et enjeux collectifs de l'agglomération). La mobilisation des têtes de réseaux professionnelles, universitaires et associatives, initie un processus de diffusion de l'information par le biais de l'ensemble des réseaux d'acteurs.

Les clusters

Les *clusters* apparaissent actuellement comme la forme la plus répandue dans les domaines académique, universitaire, économique et politique. Les études sur ce concept ont vu le jour avec les travaux de Michael Porter (1990) dans son travail sur *la stratégie d'entreprise* (1986) et *les grappes industrielles* (1990) qui s'est inspiré de la théorie des *Avantages Comparatifs* de David Ricardo, pour réactualiser le terme « *Cluster* ». (Marouf 2013)

Le concept de *cluster* utilisé par M. Porter pour rendre compte des agglomérations d'entreprises qui se sont développées à partir des années 1990 est défini comme : *une concentration géographique d'entreprises concurrentielles dans des industries liées, qui font des affaires les*

unes avec les autres, qui ont des besoins communs en compétences, en technologie et en infrastructures. Il le définit également comme : « un réseau d'entreprises et d'institutions proches géographiquement et interdépendantes, liées par des métiers, des technologies et des savoir-faire communs. Le cluster a une influence positive sur l'innovation et la compétitivité, les compétences des travailleurs, l'information et la dynamique entrepreneuriale sur le long terme » (Porter, 1998, 2000).

Il reprend l'idée de Marshall (1890) de « district industriel ». Plus tard, le concept de « Milieux innovateurs » qui nous intéresse en particulier a été avancé par Aydalot (1986) qui le définit comme un *cluster* régional d'entreprises innovantes en lien avec les institutions de recherche et de transfert.

C'est un concept général, puisqu'il peut concerner aussi bien des industries de haute technologie que des industries traditionnelles, des petites et moyennes entreprises que des grandes, être centré sur une université ou pas, et à différentes échelles géographiques. Ceci a donné lieu à l'émergence de *l'écosystème innovant*.

Les avantages d'un *cluster* sont nombreux : un rapport du Femise sur les *clusters* dans les énergies renouvelables les rappelle (2013) :

- les entreprises peuvent être plus efficaces, tirant des actifs spécialisés et des fournisseurs avec un temps de réaction plus rapide que si elles étaient isolées.
- les entreprises et les institutions de soutien comme les centres de recherche peuvent accroître la capacité d'innovation car les effets induits ou « *spillovers* » du savoir et les interrelations avec les consommateurs et les autres entreprises peuvent générer de nouvelles idées et, en même temps, l'environnement *cluster* peut contribuer à décroître le coût de l'expérimentation (Ketels 2003).
- Les *clusters* peuvent être source d'avantages comparatifs. Ces derniers peuvent être définis en termes d'abondance de ressources naturelles, de disponibilité de facteurs de production (capital, travail, connaissances), en termes d'économies d'échelle (production de masse de certains produits) ou en termes de développement technologique plus avancé et un capital connaissances accumulées plus important. Cependant, le choix d'une politique de « clustérisation » doit tenir compte des circonstances spécifiques de la région et du pays.

- les *clusters* considérés comme des espaces de dynamique industrielle, c'est-à-dire de création technologique (Longhi & Quere 1991). L'innovation puise au contraire ses sources dans une structure sociale et spatiale plus large – un paysage d'institutions économiques et sociales agglomérées et en synergie, qui se rassemblent dans une infrastructure technologique d'innovation (Feldman et Florida 1994). Dans le contexte de la mondialisation, les *clusters* jouent un rôle capital dans la compétitivité des entreprises et des territoires (Porter 1999). Ils permettent aux entreprises de grimper à des niveaux supérieurs de productivité et, par conséquent, de compétitivité³. Ils s'appuient sur l'agglomération d'entreprises interconnectées, des agences gouvernementales et des institutions de formation et de recherche locales. « Les externalités » sectorielles peuvent concerner les entreprises qui appartiennent à un même secteur d'activité et à un même territoire. Elles augmentent avec l'importance des secteurs économiques dominants dans la région. Les externalités sectorielles peuvent être très fortes au sein de certaines grappes d'activités, et donc la cause d'une compétitivité élevée de chaque entreprise concernée.

Les TIC et l'ancrage territorial

Les TIC

De nombreuses études concernant les TIC ont souligné la diversité des effets qui leur sont associés. Cependant, à leur début, les TIC ont connu des résistances et ont suscité des questionnements quant à leur impact sur la productivité. A la fin des années quatre-vingt, Robert Solow énonce le paradoxe selon lequel « on voit des ordinateurs partout sauf dans les statistiques de productivité ». Cet apparent paradoxe est issu du fait que l'émergence et la diffusion des TIC dans l'économie américaine ne semblent pas se traduire par des gains de productivité et de croissance significatifs. Cette vision des choses a bien évolué depuis les années quatre-vingt-dix, suite aux travaux des chercheurs économistes qui ont mis en rapport les TIC et la productivité. Toutefois, ces débats rendent compte des difficultés auxquelles ces économistes ont été confrontées au début des années quatre-vingt-

3- Rapport FEMISE 2013

dix concernant la mesure de l'impact de ces technologies. Barbet et Coutinet (2003) les résumant en quatre points essentiels :

- L'absence de définition exacte des TIC et des secteurs d'investissement et de production de ces technologies ;
- Les innovations immanentes des TIC ;
- Les impacts immanents des TIC sur la qualité de certains services ;
- Les industries produisant ou distribuant des produits TIC pouvant se trouver dans tous les secteurs, le découpage traditionnel des activités manufacturières et les services est de plus en plus flou.

La définition exacte et précise des TIC permettrait donc de bien cerner ces impacts éventuels sur l'entreprise de manière directe et en particulier, et sur le territoire de manière plus globale et indirecte. Cette réalité, nous ramène donc à remonter les évolutions de la définition des TIC dans les pays développés. Une première définition du secteur des TIC présentée en juillet 1998 par un groupe de travail réunissant l'OCDE et l'ONU, est acceptée par la communauté internationale et inscrite dans la nomenclature des activités de l'Union européenne. Ce « secteur des TIC » nouvellement créé comprend les secteurs manufacturiers et des services qui facilitent la transmission, le stockage et le traitement de l'information par des moyens électroniques⁴. Le tableau 1 fait un récapitulatif des définitions TIC (Coutinet, 2006, page 5).

Bien-sûr, des travaux ont, depuis, été largement menés sur la définition plus large des TIC, leurs implications, leurs usages, leurs impacts sur les aspects sociaux, culturels et organisationnels.

4- Plus précisément :

- Concernant les secteurs manufacturiers : les produits d'une industrie considérée doivent être destinés à remplir la fonction de traitement de l'information et de la communication incluant la transmission et l'affichage, utiliser l'informatique pour détecter, mesurer et/ou enregistrer un phénomène physique ou pour contrôler un processus physique.
- Concernant les services : les produits d'une industrie considérée doivent être capables d'assurer la fonction de traitement de l'information et de la communication par un moyen électronique (OCDE 2000).

Tableau n°1 : Récapitulatif des définitions TIC

ONU et OCDE (1998)	Le secteur des TIC comprend les secteurs manufacturiers et des services qui facilitent la transmission, le stockage et le traitement de l'information par des moyens électroniques
États-Unis (1987)	Les industries des technologies de l'information incluent les offreurs comprenant d'une part, les offreurs (grossistes et détaillants) d'ordinateurs et d'équipements informatiques ainsi que d'instruments électroniques de mesure et, d'autre part, les logiciels et les industries de services incluant les industries qui fournissent des logiciels « prêts à l'usage » et des services associés aux ordinateurs ; les industries d'équipement de communication et de service recensant les offreurs qui fournissent des infrastructures matérielles et immatérielles permettant la connexion entre ordinateurs et serveurs
Union européenne et France (1998)	Le secteur TIC apparaît sous la forme d'une liste d'activités recouvrant trois filières : l'informatique avec la fabrication des ordinateurs et des logiciels, les télécommunications qui comprennent les réseaux et donc Internet et, enfin, l'électronique.

Source : les auteurs

L'ancrage territorial

Après la tentative pour définir les secteurs TIC, notre travail de recherche tentera de voir en quoi les TIC sont un outil d'ancrage territorial. En effet, loin de diffuser les entreprises sur les territoires, les TIC semblent favoriser *l'agglomération* des entreprises. Par ailleurs, les TIC peuvent être le moyen, pour des entreprises ou des grappes déjà positionnées au niveau mondial, de réaffirmer leur place ou bien de susciter de nouveaux échanges, grâce à l'intégration rapide des outils de cette «Troisième Révolution Industrielle». Il apparaît, en outre, que certains secteurs économiques sont davantage enclins à ce mouvement participatif des TIC.

Ce rapport entre l'ancrage territorial et les TIC peut d'une part être la conséquence d'une politique publique (locale, régionale ou nationale) incitative ou volontariste, favorisant ainsi (et pour divers motifs) l'installation d'entreprises spécialisées sur certains territoires. D'autre part, il peut survenir à la suite d'initiatives individuelles ou collectives

d'acteurs privés voulant profiter d'opportunités, ou bien ayant une influence certaine sur les acteurs locaux.

C'est dans cette optique que nous tenterons d'approcher le rapport entre les TIC et l'ancrage territorial par, en premier lieu, l'éclairage conceptuel et théorique de l'ancrage territorial et, en second lieu, par les résultats du travail empirique réalisé sur les territoires d'étude.

Le concept de « l'*ancrage territorial* » a connu sa légitimité grâce aux travaux de Lancaster (1966) en économie de la consommation, qui a donné à la notion du territoire toute sa légitimité en économie. La notion « d'ancrage territorial » consiste donc à considérer la relation au territoire comme une caractéristique des actifs et des biens. Cette relation lui donne une spécificité en tant que ressource du territoire. La notion de caractéristique est proposée par Lancaster (1966) essentiellement par rapport à une approche du comportement du consommateur : les caractéristiques sont les arguments de la fonction du consommateur, les biens achetés sur le marché n'étant que des inputs que le consommateur transforme par son activité de consommation en caractéristiques qui lui sont utiles.

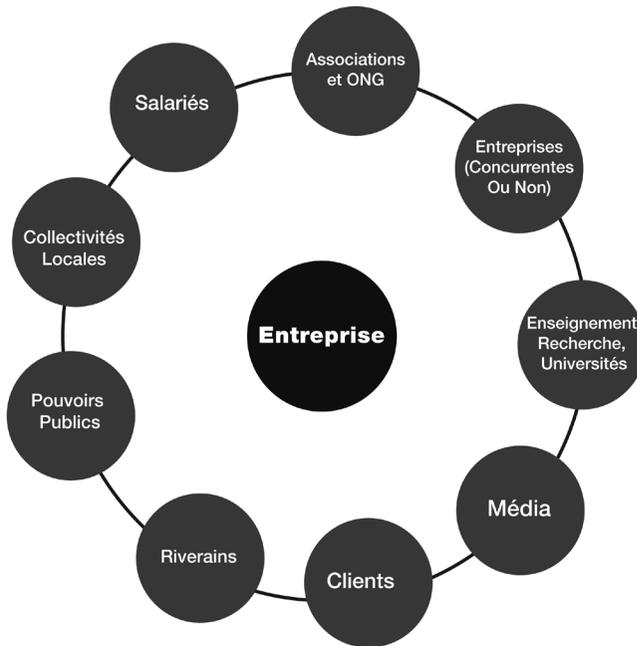
« Le territoire « économique » est le résultat d'un accord des offreurs et des demandeurs sur la caractéristique de qualification territoriale d'un ensemble de biens privés et publics produits conjointement (une double « jointure » au niveau de la production des biens et des caractéristiques). L'espace spécifié, au sens de la présence d'un actif spécifique, à savoir la caractéristique de qualité territoriale résultant d'un accord entre consommateurs et producteurs, définit le territoire ». Denis Requier-Desjardins (2009).

Notre recherche porte sur le rapport de l'entreprise du secteur TIC avec son territoire qui peut être considéré comme un investissement visant à modifier les conditions de réalisation de son activité au niveau local. Dans le même ordre d'idées, l'investissement productif que fait une entreprise dans un territoire n'est pas définitif, il est souvent renouvelé au fur et à mesure de son développement sur ce dernier. Les facteurs de productions (Travail et capital) demeurent les principaux éléments pour lesquels l'entreprise porte un intérêt et qui sont souvent les raisons de délocalisation sur d'autres territoires. Toutefois, les entreprises, au-delà de ces facteurs, lient des relations avec les acteurs locaux ce qui pourrait intensifier leur ancrage territorial. Le territoire

n'est, ainsi, plus considéré comme un simple réceptacle des facteurs de production, mais bien comme « le résultat d'un processus de construction entre les différents agents économiques » (Fujita et Thisse, 1997) (schéma 2).

Schéma 2 : Les acteurs d'un territoire

Les Parties Prenantes du Territoire d'une Entreprise



Source : Fujita, M, Thisse, J.F. (1997)

Ce travail nous a permis d'entrevoir plus en profondeur les liens tissés entre l'entreprise et son territoire et les facteurs déterminants de son choix d'ancrage ou de nomadisme, à partir des données de l'enquête menée auprès de BBA, Sétif et Sidi-Abdallah.

En synthèse, on retiendra que l'objectif d'un technopole est de favoriser à partir d'un lieu et dans un (des) espace(s) donné(s) les synergies entre acteurs privés et publics, entre la production, la formation et les activités de R&D.

CHAPITRE II

LES TECHNOPOLES ET LES CLUSTERS : GENESE ET DEVELOPPEMENT A TRAVERS L'EXPERIENCE INTERNATIONALE

2.1. Les technopoles dans les pays émergents : cas du Super Corridor (MSC) en Malaisie

Guidé par une vision élaborée au plus haut sommet de l'Etat, et qui stipule que le pays devra être complètement développé et devenir une société de la connaissance à l'horizon 2020, la Malaisie s'est embarquée sur un plan ambitieux pour pénétrer l'âge de la société de l'information. Elle ambitionne d'être un leader sous-régional dans les technologies de l'information et du multimédia. C'est dans ce contexte-là qu'est lancée en 1996, l'initiative du *MultiMedia Super Corridor* (MSC) comme faisant partie d'une stratégie pour les raisons suivantes⁵ :

- a) la reconnaissance que le pays perdait sa position au niveau mondial, suite à la perte de ses avantages comparatifs dans ses secteurs économiques traditionnels (agriculture et industrie) ;
- b) le besoin de pousser l'économie en direction des secteurs à haute productivité par le biais de la technologie et des activités fortement créatrices de valeur ajoutée ;
- c) la reconnaissance du fait que l'âge de l'Information et les technologies afférentes présentaient les meilleures opportunités pour les nécessaires transformations économiques et sociales de la nation.

Par conséquent, le MSC est considéré comme une initiative stratégique à long-terme (1996 à 2020) qui implique un partenariat entre l'Etat comme principal architecte de cette vision et le secteur privé comme le moteur principal de sa mise en œuvre. La création du MSC était perçue comme une nécessité, un nouveau moteur de la croissance de l'économie qui permet à la Malaisie de pénétrer dans la révolution

5- The Ministry of Finance, Malaysia, the Malaysian Cabinet

des TIC en même temps que le reste du monde. Selon les analystes, la Malaisie sans le MSC aurait été dans une position arriérée en matière de TIC au niveau mondial. Basé sur le concept, les fonctions et les caractéristiques d'un parc scientifique et technologique, le MSC peut être considéré comme un parc scientifique et technologique mais à une plus grande échelle, un hub ou bien un *cluster*, vu son étendue.

A la date de juin 2007, le MSC a réussi à attirer près de 1.800 entreprises, dont 100 sont leaders mondiaux. Ces entreprises ont généré 11 milliards de Ringgit malaisiens (RM)⁶ dont 3,2 milliards RM (29%) sont le fruit des exportations. Le MSC Malaysia a créé depuis son lancement 48.000 emplois de haut niveau. Il prévoit de transformer 20 entreprises malaisiennes en leaders mondiaux dans les trois prochaines années et de créer 100.000 nouveaux emplois durant cette période⁷. Il a généré 11 milliards RM, dont 3,2 en 2006⁸. Grâce à lui, la Malaisie est classée par certaines firmes multinationales comme la troisième destination offshore la plus attractive dans la région après l'Inde et la Chine en termes de coûts et de savoir-faire. L'année 2004 a été considérée comme une année charnière, c'est l'année du « bond en avant suivant »⁹, qui couvrira la période 2004-2010. L'évaluation qui en a été faite sera utilisée en partie pour alimenter notre étude.

En 2011, le chiffre d'affaires a dépassé les 30 milliards de RM¹⁰ (6,9 milliards d'Euros). Les exportations ont augmenté de 9% en 2011 avec une contribution de 9.6 Mds RM, une augmentation de 25% par rapport à 2010, une croissance de l'investissement de 69,2% en 2011 par rapport à 2010 avec 2, 5 Md RM d'investissements additionnels. En termes de création d'emplois, 7.602 emplois ont été créés en 2011, ce qui amène le nombre d'emplois créés depuis 2007 à 119.138 emplois. Enfin, en termes de nouvelles admissions, 2964 entreprises ont été admises dans le MSC en 2011, renforçant ainsi la tendance croissante du Parc, comme le montre le schéma tiré du rapport annuel.

6- Taux de change Juin 2007 : 3, 42 RM = 1 US dollar and 4, 61 RM= 1 Euro

7- Discours du Premier Ministre, rencontre du 10^{ème} Advisory Panel, 18 Mai 2007

8- idem

9- MSC : Impacr survey 2004

10- 1 euro = 4, 31 Ringgit Malaisien

Fondamentalement, le MSC est un corridor dédié, situé au Sud de Kuala Lumpur. Outre le renforcement de la capacité de l'offre nationale en matière de TIC, le corridor vise deux objectifs majeurs :

1/ En direction de l'extérieur, il vise à attirer les leaders mondiaux en matière de TIC et les inciter à localiser leurs industries multimedia dans le MSC, à entreprendre la Recherche et Développement (R&D), à développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies, et à faire du MSC une base importante pour leurs exportations vers le reste du monde.

2/ En direction de l'intérieur, le corridor vise à fournir un environnement idéal pour la croissance pour les entrepreneurs locaux pour qu'ils deviennent managers de sociétés de classe mondiale. Ce type de projet est trouvé ailleurs également comme dans les *Silicon Valley replicates*. Du fait de son importance et efficacité à attirer les entreprises multinationales et nationales du domaine des TIC (produits, solutions, services et R&D) il a de plus en plus pour rôle d'asseoir les normes et définir les critères de fonctionnement pour les autres cyber cités du pays. Un certain nombre de centres composent le MSC (tableau 2).

Tableau n°2 : Composition du MSC

La cyber cité du MSC	Kuala Lumpur City Centre	KL Central
Cyberjaya	UPM-MTDC	Kulim High Tech Park à Kedah
MSC Cyberport Johor	Melaka International Trade Centre	Technology Park Malaysia
Penang Cybercity,		

Sources : MSC Comm. Septembre 2001 plus divers

Les autres régions du pays qui remplissent les critères de qualification et les normes de performances obtiennent la qualification en tant que MSC Cyber city ou bien MSC cyber centre. Le MSC est devenu l'une des principales locations pour les innovateurs et les investisseurs mondiaux.

Plusieurs avantages compétitifs de la Malaisie auxquels le MSC contribue peuvent être cités :

- un package hautement compétitif pour les investisseurs du MSC
- des mécanismes d'incitation et de financement sur mesure adaptés à chacun des investisseurs, et des pouvoirs publics fortement engagés
- un accès rapide et facile aux marchés de l'ASEAN et de l'Asie du Pacifique, en plein boum de croissance
- un environnement non congestionné par la circulation et la pollution
- la disponibilité d'employés compétents et bien formés, avec plus de 30.000 diplômés annuellement dans le domaine des TIC
- des capacités multilingues et multiculturelles
- une stabilité politique et institutionnelle
- une qualité de vie relativement élevée.

2.1.1. Impact économique et social

Depuis son lancement au début du mois d'août 1996, les progrès faits et l'impact du MSC ont été impressionnants, bien au-delà des prévisions et en avance sur le planning fait par le MDC. L'impact du MSC a été relativement important aussi bien au niveau du corridor qu'au niveau du territoire.

• ***Au niveau du corridor*** : on peut mesurer cet impact à partir d'un certain nombre d'indicateurs : le nombre d'entreprises domiciliées dans le MSC, le volume des investissements, le volume des ventes et le chiffre d'affaires, les exportations, la profitabilité des entreprises du MSC et l'emploi :

• *Le nombre d'entreprises domiciliées dans le MSC* a augmenté d'une manière rapide. En 2005, il y avait 3400 entreprises dans le MSC dont 1545 soit 45% sont des entreprises à statut MSC. Les indicateurs concernant les sociétés MSC comme on le voit dans le tableau n° 2 montrent clairement que leur nombre a augmenté très rapidement, au-delà des objectifs fixés initialement, à l'exception des sociétés de classe mondiale comme l'indique la dernière colonne du tableau (*Graphique n°1*). Ces entreprises sont impliquées dans les domaines du développement des softwares, dans l'Internet-based businesses,

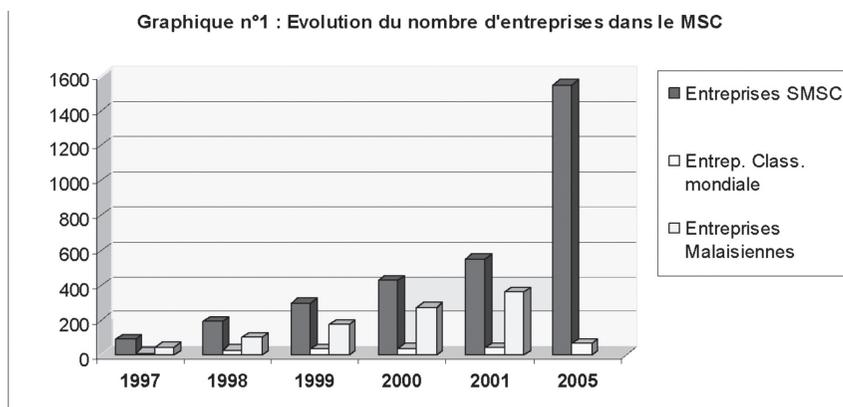
dans l'intégration des systèmes et la consultation, dans le développement de contenu, dans l'éducation, dans le design (conception) du hardware, dans les télécommunications, et dans la sécurité des données et des réseaux.

Tableau n° 3 : Evolution du nombre des entreprises domiciliées dans le MSC

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2005	Taux de croissance moyen
Entreprises SMSC	94	195	300	429	551	1545	172%
Firmes de classe mondiale	13	31	34	38	45	67	46%
Entreprises appartenant à des Malaisiens	46	101	176	274	361	1788	132%
Total	153	330	510	741	957	3400	117%
Taux de croissance		116%	55%	45%	29%		

Sources : MSC Comm. Septembre 2001 plus divers

Graphique n° 01 - Evolution du nombre d'entreprises dans le MSC



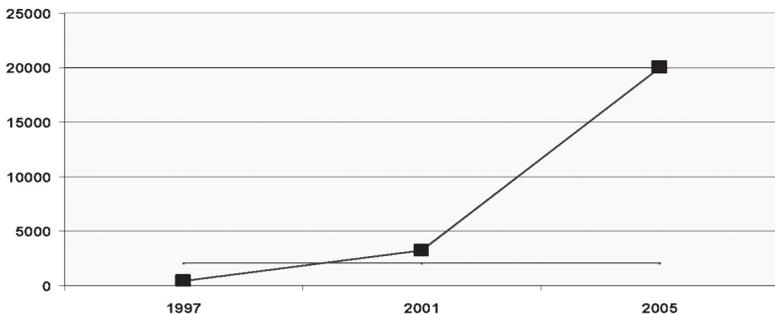
Sources : the MSC Comm. Septembre 2001 plus autres sources

Les chiffres montrent que les entreprises SMSC ont augmenté à un taux de croissance moyen de 171%, les entreprises malaisiennes d'un

taux de croissance moyen de 132% alors que les entreprises de classe mondiale ont enregistré 46% de taux de croissance annuel durant la période. Plus de la moitié des entreprises sont des PME.

• **Les investissements :** Les Investissements par les entreprises ayant statut MSC (SMSC) avec un bon éventail en termes de structure de propriété et de technologie augmentent également d'un début modeste de RM 449 million en 1997 à RM 3.2 milliards en 2001. Selon le MDC, sur la base des business plans de 324 entreprises SMSC à la date de mai 2000, le total des investissements projetés dépasserait RM 20 milliards à l'horizon 2005. C'est donc un taux de croissance annuel moyen des cinq premières années (1997-2001) de 123% et un taux de croissance prévisionnel de 105% par an durant la période 2001-2005 (*Graphique n°2*). Une étude sur un échantillon de 665 entreprises SMSC a montré que leurs investissements ont atteint 1,04 milliards RM en 2003 et 0,69 milliards RM en 2004.¹¹

Graphique n° 02 - évolution des investissements des firmes au statut MSC

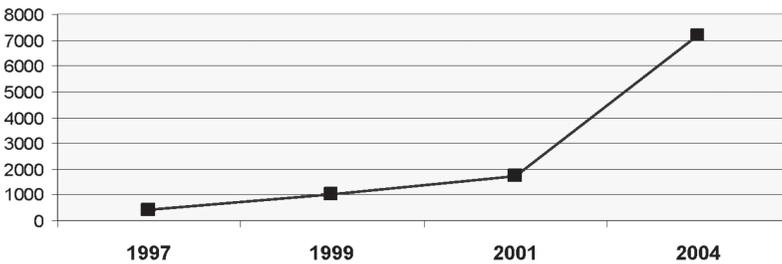


Source : Les auteurs

• **Les ventes et chiffres d'affaires :** Il y a eu croissance rapide des ventes et des exportations. Le secteur le plus rapide en termes de croissance des ventes est le secteur des logiciels et des Internet-based businesses. La haute croissance des ventes a été enregistrée entre 1997 et 1999, allant de RM 385 millions en 1997 à RM 1.01 milliard en 1999 pour atteindre en 2004, 7,21 milliards RM. (*Graphique n°3*)

11- MSC Impact survey 2004

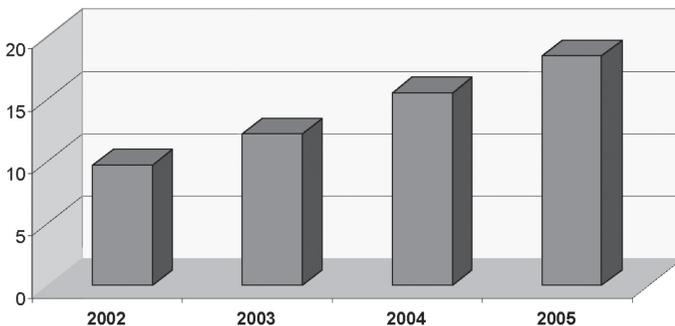
Graphique n° 03 - évolution du volume des ventes des entreprises SMSC



Source : à partir des données

Des données plus récentes montrent une accélération du volume des ventes depuis 2002. En 2002, 403 entreprises ont réalisé un volume global de ventes de 3, 93 milliards RM. En 2003, 479 entreprises ont réalisé des ventes de 5, 86 milliards de RM, ce qui constitue un taux de croissance de 49% par rapport à 2002. Ces données nous permettent de constater que le volume de ventes par entreprise a évolué de 9, 7 millions de RM en 2002 à une projection de volume de ventes par entreprise de 18, 5 millions de RM en 2004. (*Graphique n°4*). La part des ventes sur le marché national par rapport aux exportations est restée constante : elle a représenté, 79% en 2003 et 78% en 2004.

Graphique n° 04 - évolution des ventes par entreprise SMSC



Source : Les auteurs

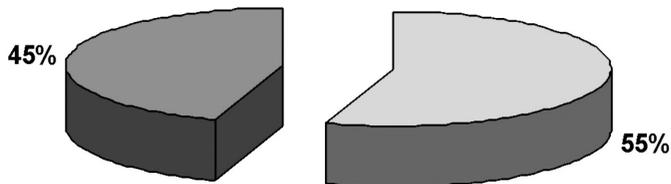
Le secteur le plus rapide en termes de croissance des ventes est le secteur des softwares et des Internet-based businesses.

Tableau n° 4 : Evolution du chiffre des ventes des entreprises SMSC

Année	Nombre entreprises	Total des ventes milliards RM	Taux de Croissance Global	Moyenne/ entreprise Millions RM	Taux de croissance Moy. Par entreprise
2002	403	3,39		9,7	
2003	479	5,86	72%	12,2	26%
2004	436	6,78	16%	15,5	27%
2005	-	-		18,5 (*)	19%

(*) Projection — Source : Rapport « Impact survey 2004, MDC, MSC

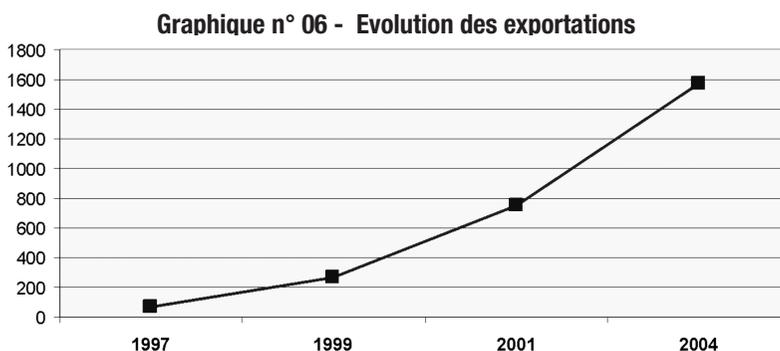
• **Les exportations :** Selon le MDC, l'application du flagship applications de l'Electronic Government, Multi-Purpose Card, Smart Schools and Telehealth ont montré qu'il y avait un gros potentiel d'exportation avec des demandes venant des pays du Moyen Orient, de l'Europe et de l'Asie. Le nombre des compagnies avec un statut MSC (SMSC) sont éligibles aux avantages et incitations fournis par la *Bill of Garanties* du gouvernement ce qui les encourage à exporter¹². Le nombre d'entreprises qui exportent est ainsi en augmentation constante et touche plus de 50% des entreprises SMSC. Les données de 2004 montrent que 366 des 665 entreprises SMSC enquêtées ont des activités exportatrices, ce qui représente 55% du total (*Graphique n°5*). Cette proportion semble stable d'une année à l'autre bien que le nombre d'entreprises exportatrices lui, est en constante augmentation.



Graphique n°5: entreprises SMSC exportatrices

Source : données Rapport « Impact survey 2004 », MDC, MSC

Cette augmentation a un impact sur le volume des exportations. Ainsi, les exportations ont augmenté de 63 millions RM en 1997 à 1,57 milliards en 2004, montrant un taux de croissance annuel moyen de près de 300%. (Graphique n°6)



Source : Les auteurs

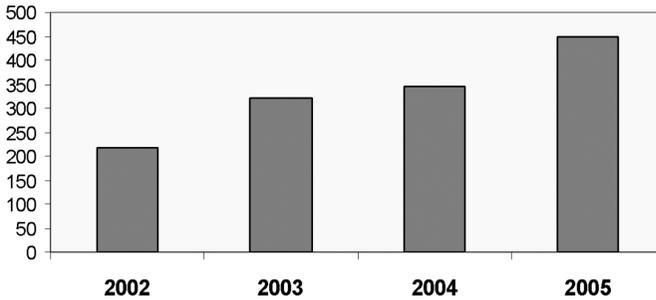
Le volume des exportations constitue ainsi une proportion non négligeable du volume global des ventes. En 2003, et 2004, elles ont atteint le chiffre de 21% et 22% du total des ventes¹³.

• **La profitabilité** : Les entreprises en situation de profitabilité au sein du MSC sont en croissance constante depuis le démarrage, passant de 33% en 2002 à 52% en 2005, d'après les données du dernier rapport d'évaluation. (Tableau n°5)

Tableau n°5 : Evolution du nombre d'entreprises en situation de profitabilité

Année	Nombre	% par rapport au total
2002	219	33%
2003	320	48%
2004	345	52%
2005	447	67% (*)

(*) Projection — Source : Rapport « Impact survey 2004, MDC, MSC

Graphique n° 07 - Evolution des entreprises en situation de profitabilité

Source : données Rapport « Impact survey 2004 », MDC, MSC

• **L'Emploi** : Le MSC a généré des opportunités d'emplois basées sur le savoir et la croissance des travailleurs du savoir. Il y avait 5.700 emplois créés dans la période 1997-1999, et 1.600 nouveaux emplois en 2000. Ces nouveaux emplois, créés à travers les différentes catégories d'occupation des TIC, ont été remplis essentiellement par des Malaisiens. A la fin de l'année 2005, le MSC a créé 35.000 emplois et à la date de juin 2007, 48.000 emplois ont été créés comme on l'a vu au début.

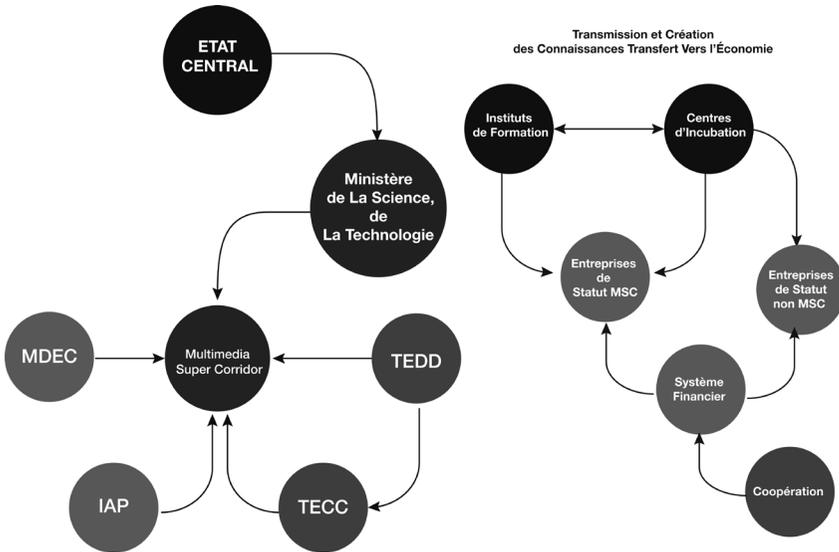
2.1.2. L'ancrage territorial

• **L'articulation avec le tissu urbain** : elle fait partie de son ancrage territorial et permet d'accroître à la fois l'attractivité et la compétitivité du territoire. Le MSC a été érigé sur un espace urbain existant possédant une logistique. Cette position privilégiée lui a permis d'entretenir avec la ville de Kuala Lumpur une articulation lui permettant d'avoir une totale intégration dans la cité. Il n'est de ce fait pas isolé au plan physique. C'est ainsi que le MSC est un corridor dédié (15 kilomètres de large et 50 kilomètres de long) qui s'étend des Tours jumelles Petronas, les plus hautes du monde, au centre de la Cité de Kuala Lumpur (Kuala Lumpur City Centre/ KLCC) au nord à l'aéroport international au Sud. Des infrastructures physiques de haut standing relient KLCC, KLIA et un hub logistique intégré, un rail rapide à la cite de Kuala Lumpur, une élégante autoroute, et deux nouvelles villes intelligentes (Putrajaya and Cyberjaya).

Son articulation avec la cité revêt un caractère plus dynamique lié à l'innovation : c'est celui de son articulation avec les institutions de formation de haut niveau, les IHL de la cité, mais également d'autres parties du pays, par les programmes que nous avons examinés plus haut, notamment : le techno preneur programme, le PNDU, les flag-ships qui s'occupent de l'administration électronique, la carte multi-usager, l'école intelligente et la télé-santé.

2.1.3. Les logiques d'acteurs

Schéma n°4 : Les acteurs du MSC



Source : A. Djeflat (2007)

Comme indiqué dans le schéma n° 4, le MSC mobilise une multitude d'acteurs institutionnels appartenant à différentes sphères ¹⁴ :

- **L'Etat central** : Comme initiateur, planificateur, concepteur de la stratégie et de la cohérence et garant de la réalisation du projet technopole, et les ministères : en l'occurrence, le Ministère de la Science,

14- M. Mourad Khelladi

de la Technologie et de l'Innovation (MSTI). La gouvernance du processus par l'Etat est adossée à quatre ingrédients majeurs :

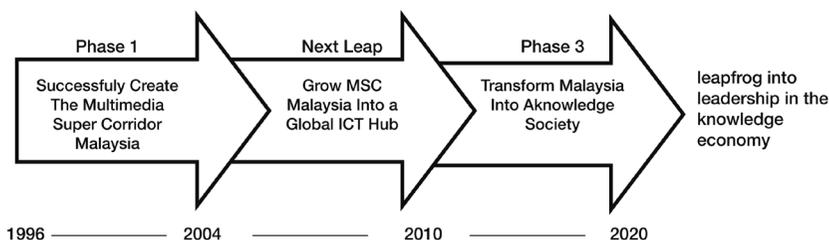
1/ une vision 2/ des politiques claires 3/un appareillage juridique et 4/ des institutions. Le MSC est intégré dans une *vision de l'Etat de l'insertion de la Malaisie dans la société de la connaissance*. La vision du projet MSC est de créer un environnement multi media idéal en vue d'attirer les entreprises de classe mondiale. En d'autres termes, la vision du MSC c'est d'en faire le parfait « hub » pour la science et la technologie dans le monde, pour les entreprises TIC du secteur privé qui veulent jouer un rôle de leader pour le développement, la distribution et l'emploi des produits et services multimedia.

Par ailleurs, le MSC est destiné à créer des opportunités pour les autres pays, pour utiliser ses facilités pour tester leurs applications TIC et pour être un hub pour leurs opérations régionales en Asie, afin de faire un bond en avant dans l'âge de l'Information. Comme indiqué dans le schéma n°5, la mise en œuvre de la vision malaisienne du MSC est divisée en trois phases allant de 1996 à 2020 :

- Phase 1 (1996 – 2003) comporte la création réussie du MSC ;
- Phase 2 (2004 – 2010) comporte la mise en relation du MSC avec l'autre cyber cité en Malaisie et à travers le monde ;
- Phase 3 (2011 – 2020) comporte la transformation de la Malaisie en une économie et une société de la connaissance.

Schéma n°5 : La vision malaisienne 2020 du MSC

From Here To 2020



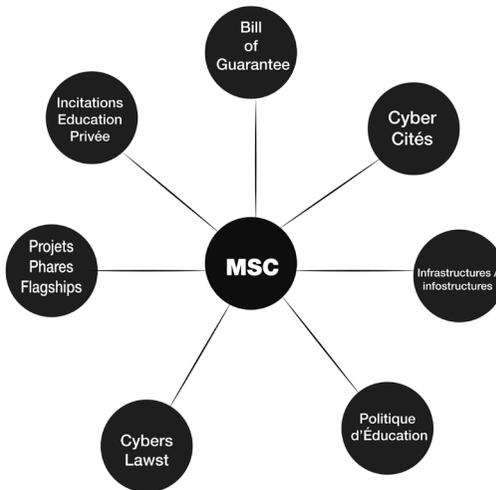
2.1.4. Les fondements stratégiques du MSC

La stratégie poursuivie pour le MSC est une stratégie à double volet : un volet global et un volet régional. Au niveau global, il s'agit de

créer un environnement multimédia idéal pour attirer les entreprises de classe mondiale pour l'utilisation du hub et de renforcer la productivité domestique. Au niveau régional, il s'agit de servir comme catalyseur à un *cluster* d'entreprises multimedia malaisiennes hautement compétitives pour qu'elles deviennent des firmes de calibre mondial et de créer la valeur à partir de projets de l'âge de l'Information.

- **Des politiques :** Diverses politiques furent introduites et appliquées pour soutenir et renforcer l'initiative MSC. Ces politiques sont un mix d'éléments qui incluent aussi bien des lois et règlements que des instruments, entre autres : la Bill of Garantie, les Cyber laws, le développement de projets phares (Flagship Applications), le développement des cyber-cités, le développement des infrastructures, la mise en place des Politiques d'Education et incitations en direction des institutions privées d'enseignement supérieur, et des services et facilités pour attirer les entrepreneurs des TIC. (Schéma n°6)

Schéma 6 : Les politiques de support au MSC



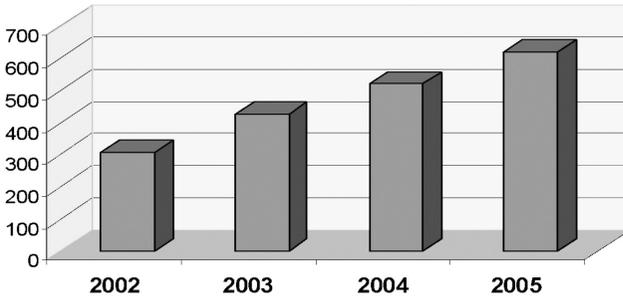
Source : A. Djeflat (2007)

- **Les instruments juridiques :** Une série complète de cyber lois et règlements a été promulguée depuis 1997 pour soutenir les activités multimédia. Ces lois sont listées dans le tableau n°5 et intègrent les domaines intéressés par l'usage des TIC. Ces lois étaient nécessaires pour régler, contrôler et faire le suivi de la totalité du nouvel

environnement multimédia et en ligne avec ce nouvel âge de l'Information. Fondamentalement, ces lois sont destinées, entre autres, à faciliter le commerce électronique, l'application des TIC du multimédia, à renforcer les lois de propriété intellectuelle (IPR), et à pénaliser certaines activités liées aux données et aux programmes.

- **La sphère de la recherche** : Elle a impliqué la création des connaissances valorisables et leur transmission au monde économique. Elle est constituée du Ministère de la Science, de la Technologie et d'Innovation (MSTI), des Instituts de formation supérieure (IHL) et d'un centre d'incubation et des structures d'appui.

Graphique n° 08 bis - Evolution des dépenses de R&D des entreprises SMSC



- **La sphère de gestion et de suivi** inclut les institutions d'appui (IAP, TeDD, TeCC etc.)

- **La sphère financière** inclut le système financier national et les apports des marchés financiers internationaux.

- **Les entreprises** : Deux catégories d'entreprises existent :

- 1/ **Les entreprises ayant un statut MSC (SMSC)** : ceci inclut des PME/PMI locales, des entreprises nationales (publiques ou privées) et des entreprises étrangères de classe mondiale (grandes enseignes, firmes multinationales). C'est une forme de labélisation interne des entreprises qui accèdent à un statut particulier quand elles remplissent un certain nombre de conditions. Généralement, pour avoir ce statut, (*the MSC status*) les entreprises ont besoin de s'impliquer d'une manière significative dans des activités créatrices de valeur ajoutée comme par exemple, la R&D ou la conception (design) et d'employer un nombre conséquent de travailleurs du savoir (of knowledge wor-

kers). Elles auront besoin de localiser leurs principales activités dans les Cyber cités du MSC (i.e. Cyberjaya, Technology Park Malaysia, UPM-MTDC Technology Incubation Center, Petronas Twin Tower, KLCC and the E-Village) et enfin d'établir des entités légales séparées pour cela. Comme nous l'avons indiqué plus haut, en 2005 les entreprises à statut MSC ont atteint le nombre de 1.545 dans les 3.400 entreprises domiciliées au MSC.

2/ **Les entreprises n'ayant pas de statut MSC** sont celles qui ne remplissent pas ces conditions.

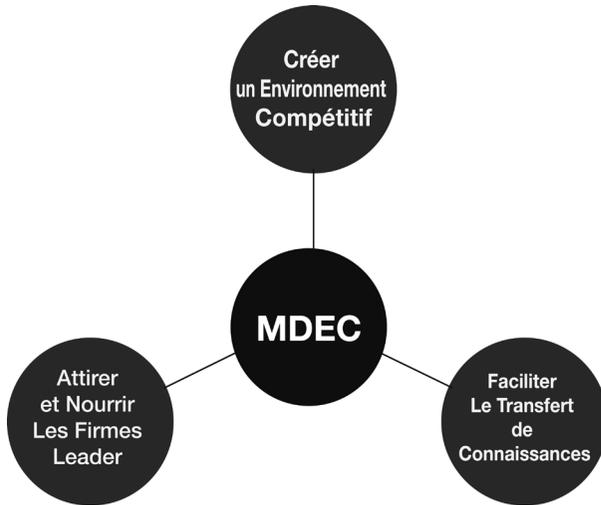
- **Le Partenariat Public/Privé** : Le MSC, du fait de son importance stratégique, implique de prime abord le secteur privé en partenariat. L'Etat est le principal architecte de cette vision et le secteur privé est le moteur principal de sa mise en œuvre. Les collectivités locales et territoriales ont, par contre, peu de visibilité dans ce processus. Elles ont été associées du fait de la construction du MSC sur les assiettes foncières appartenant à la cité de Kuala Lumpur, mais n'ont aucune autre implication. Le MSC a été totalement piloté par les institutions centrales de l'Etat, vu son importance stratégique.

- **Les institutions intermédiaires** : Au niveau du MSC, plusieurs organes et plusieurs institutions intermédiaires ont été créés pour le suivi du MSC :

1/ **La MultiMedia Development Corporation (MDeC)** : Le MSC est sous la tutelle de la *MultimediaDevelopment Corporation* (MDeC) initialement appelé MDC¹⁵ qui est localisé à Cyberjaya. Il est l'agence d'exécution du Ministère de la science de la technologie et de l'innovation. Le MDeC était initialement une entreprise publique, devenue une institution privée sous la loi *Companies Act*. Sa mission est double, à la fois en direction de l'Etat et en direction du MSC et enfin en direction des entreprises. Du fait de son statut privé, le MDeC a à la fois l'efficacité des entreprises privées et les pouvoirs décisionnels et l'autorité d'une agence gouvernementale. Il est à la fois un promoteur, un facilitateur et un partenaire : promoteur du MSC, un facilitateur de l'entrée des entreprises et un partenaire de l'Etat et du secteur privé pour réaliser la vision du MSC. De ce fait, il occupe une place fondamentale dans la vie et le devenir du MSC (Schéma 7).

15- Le nom a été changé en avril 2006 à l'issue du Xème anniversaire du MSC

Schéma n°7 : Les différentes fonctions du MDeC



En direction de l'Etat, le MDeC conçoit les lois propres au MSC, les politiques et les pratiques en conseillant le gouvernement malaisien et en standardisant les infrastructures d'information et le développement urbain. Il collabore d'une manière fructueuse avec les pouvoirs publics. Un certain nombre de tâches lui sont dévolues pour créer un environnement compétitif :

- Revoir en continu les *Bill of Guarantees* (la loi des garanties) et s'assurer de son contenu : application correcte aussi bien dans l'esprit que dans la lettre.
- Assister l'Etat à initier, développer et mettre à jour les lois cyber,
- formuler les politiques et modifier les pratiques pour fournir un cadre adéquat pour le MSC ;
- S'assurer que l'Open Multimedia Network (le réseau ouvert des multimédias) fournit les *bandwidth* et la qualité à des tarifs compétitifs avec des coûts de connexion pour les services à forte valeur ajoutée ;
- S'assurer du développement en temps voulu des infrastructures physiques pour fournir un environnement de travail et de vie équilibré ;
- Attirer les compagnies leader dans le domaine des multimédias avec des packages d'avantages distinctifs.

En direction du MSC, il a pour mission de superviser le développement du MSC et est chargé du marketing global du MSC Malaisie. Il s'agit de faire du MSC un centre régional en encourageant le partage des connaissances TIC à travers des événements, des séminaires et des dialogues. Il s'agit également de rendre très efficace et très facile le *doing business* dans le MSC

En direction des entreprises, il est chargé de faciliter la démarche d'installation des entreprises nationales et internationales. Le MDeC constitue un *guichet unique* doté de grandes prérogatives pour assurer le succès du MSC et des entreprises locataires. Le MDeC joue un rôle de support aux entreprises du MSC en s'assurant que ce dernier fournit le meilleur environnement pour la réalisation du plein potentiel du domaine des TIC. Le MDeC s'assure que les entreprises qui sont intéressées par rejoindre le MSC, ont tout ce dont elles ont besoin pour réussir. Les dossiers de candidature sont traités en un temps record de 30 jours et les entreprises sont accompagnées durant la procédure et les démarches nécessaires. En tant qu'institution orientée vers les performances, focalisée sur le client, le MDeC fournit une assistance pour l'envoi des permis et des autorisations d'installation et les introduit chez les partenaires locaux potentiels et chez les financiers. De ce fait, les candidats au MSC n'ont pas à s'adresser ailleurs. Le MDeC travaille avec les investisseurs qu'ils soient nationaux ou étrangers, petits ou grands et s'assure que le MSC tienne ses promesses.

Le MDeC est un facilitateur, animateur et catalyseur : afin de faciliter le transfert de connaissances et la création de richesses, le MDeC mène un travail d'animation centré sur la technologie et l'innovation. Il vise les fonctions principales du processus de développement technologique des entreprises malaisiennes en particulier. Ces fonctions incluent : la collaboration entre les différents partenaires pour le transfert et en particulier l'Etat et les entreprises, la promotion de la R&D, la diffusion des produits et services à travers les autres secteurs, la facilitation de l'innovation et l'aide à la mobilisation de financements adéquats.

2. Le panel international des conseillers (International Advisory Panel - IAP) : A travers ce panel, le MSC a pour objectif d'acquérir des apports des « gourous » et experts de ce qu'on appelle l'âge d'Information afin d'améliorer l'offre de services et les conditions de fonc-

tionnement du MSC. L'IAP tient sa réunion annuelle depuis 1997, il est considéré comme une rencontre des leaders de l'industrie TIC pour des sessions de brainstorming. A travers ces sessions, il recueille des idées sur la manière d'insérer la Malaisie dans l'ère de la société de l'information à travers le MSC. Les membres de l'IAP proviennent de différents horizons, des grands leaders mondiaux du domaine des TIC (par exemple Microsoft, Intel, Nokia, Softbank, Sony, Lucent, NTT) mais également des grandes universités (université de Stanford, université de Cambridge, International University of Japan etc.). Présidé par le Premier Ministre, il a tenu sa session en 2007 autour du thème « Globaliser le MSC, développer les infrastructures de la connaissance et créer des talents »

3. La Technopreneur Development Division (TeDD). Afin de renforcer les efforts des PME malaisiennes du domaine des TIC et des stratégies pour les technologies avancées, l'Etat a créé une agence, la Technopreneur Development Division (TeDD) en novembre 2001. Cette agence est sous la tutelle du Ministère de la Science, de la Technologie et de l'innovation. Agence d'exécution, la TeDD est tout à fait indiquée pour mener le MSC vers un niveau de mobilisation de masse critique de PME dans les secteurs stratégiques de technologie avancée et d'aider ces entreprises TIC à acquérir une stature de classe mondiale. Elle agit comme un catalyseur et facilitateur en fournissant un environnement adéquat pour que les techno preneurs puissent émerger et réussir dans l'écoulement de leur production au niveau du marché mondial. La Technopreneur Development Division est une initiative du MSC. MultiMedia Corporation (MDEC) et est désigné par l'Etat pour concrétiser la vision du MSC. Depuis sa création, la TeDD a vu passer 300 entreprises malaisiennes à travers ce système et dont 80% sont encore en activités en 2006. Ce taux est comparable à celui de la Silicon Valley.

4/ Le Technopreneur Competency Centre (TeCC) : a été créé et fait partie intégrante de la TeDD. Il résulte de l'idée que l'entrepreneuriat technologique peut être enseigné comme tous les autres savoir-faire. Son but est d'accélérer la croissance et le développement de l'entrepreneuriat pour se hisser au niveau mondial. Ceci peut être atteint à travers le développement des savoir et savoir-faire, à travers la réalisation de soi et à travers l'identification des opportunités pour

la croissance des affaires. Il résulte également de la conviction que les projets d'investissement nécessitent de la part des entreprises des compétences et des savoirs multiples et variés. Le programme est conçu pour satisfaire les besoins des techno preneurs à chacune des étapes du cycle de vie des entreprises TIC : de l'incubation jusqu'à l'expansion.

5/ **Les programmes phares (Flagship applications)** : les principaux objectifs des programmes phares sont :

- faciliter le développement des techno-preneurs des start-up et des sociétés existantes dans le domaine des TIC
- catalyser et nourrir un *cluster* de PME dans le domaine des TIC,
- Assister, accompagner et faciliter la croissance des PME des TIC pour qu'elles deviennent des entreprises d'envergure mondiale¹⁶.

Il y a huit stratégies d'investissement bien focalisées à travers le développement de Flagship Applications dans le MSC. Le MDeC souligne que les objectifs de ces flagships sont d'ériger le corridor en nouveau moteur de croissance économique, un lieu de test mondial, un moyen d'améliorer la productivité de la Malaisie et sa compétitivité en accélérant les infrastructures et en fournissant une assistance pour réduire les problèmes de la fracture numérique. Une grille des *best practices* a été établie et est intégrée dans le modèle d'incubation. Elle est fortement recommandée pour être intégrée dans les propositions d'incubation faites par les différents candidats. Cette grille a été établie sur la base des expériences d'incubation dans le monde, à travers les travaux publiés et l'expérience malaisienne en la matière.

6/ **Le secteur privé** : la question du secteur privé a été l'une des préoccupations majeures du corridor, depuis son lancement en 1996. La préoccupation des concepteurs a été d'insuffler un nouveau dynamisme dans le secteur privé en attirant de plus en plus les investisseurs résolument tournés vers le marché mondial. La vision du projet MSC a été de créer un environnement multimedia idéal en vue d'attirer les entreprises de classe mondiale. La seconde est de permettre le développement des entreprises en des firmes de niveau international. Pour cela un nombre conséquent de dispositifs et d'instruments d'attractivité ont été lancés. Depuis son lancement au début du mois d'août 1996, les progrès fait en matière d'attractivité ont été impressionnants et bien au-delà des prévisions, et en avance sur le planning fait par

16- MSC.Comm., 2001.

le MDC comme nous l'avons vu auparavant. Les taux de croissance annuels moyens des différentes catégories d'entreprises ont atteint 171% pour les entreprises SMSC, 132% pour les entreprises malaisiennes et 46% les entreprises de classe mondiale. A la date de juin 2007, le MSC a réussi à attirer près de 1.800 entreprises, dont 100 sont des grandes enseignes mondiales.¹⁷ Les mécanismes d'attractivité sont multiples et façonnent l'environnement technologique des technopoles en général de par le monde. (*Schéma n°8*).

Schéma n°8 : L'environnement technologique des technopoles



Source : Kmoninos 1992

• **Les mécanismes d'incitation** : Le système mis en place comporte des incitations d'ordre financier et des incitations non financières, qui incluent les infrastructures physiques et des infostructures (hard and soft)¹⁸. Il est à situer à plusieurs niveaux : Au plan macro-économique, les mécanismes sont liés à la fois au cadre macro-économique

17- Chiffres de MIDA

18- le MDC

et juridique, qu'à l'engagement des pouvoirs publics et aux avantages comparatifs.

• **Au plan des infrastructures**

Le MSC met ensemble trois éléments clés¹⁹ formant un package complet pour les entreprises spécialisées dans les TIC :

- i) les meilleures infrastructures physiques possibles, inclus KLCC, KLIA et un hub logistique intégré, un rail rapide à la cite de Kuala Lumpur, une élégante autoroute, et deux nouvelles cités intelligentes (Putrajaya and Cyberjaya) ;
- ii) une haute capacité de télécommunications globale et des infrastructures logistiques bâties sur une fibre optique digitales du MSC de 2.5 à 10 gigabits jusqu'à la construction d'un gateway de 5 gigabits avec un lien direct avec l'Europe et les USA, le Japon et les autres pays de l'Asie du Sud-est ;
- iii) un guichet unique (le MDC) créé pour manager et faire le marketing du MSC au plan global.

• **Au plan des entreprises**

Selon le MDC, les compagnies avec un statut MSC sont éligibles aux avantages et incitations fournis par la *Bill of Guarantees* du gouvernement. Ces incitations incluent : fournir des infrastructures physiques et des informationnelles de classes mondiale ; permettre l'emploi sans restriction des travailleurs du savoir aussi bien locaux qu'étrangers ; assurer la liberté de propriété en exonérant les sociétés de statut MSC des conditions locales de propriété ; assurer la liberté de lever le capital internationalement pour les MSC infrastructures et le droit d'emprunter au niveau mondial. Elles incluent également : fournir des incitations financières compétitives et plus avantageuses ; fournir des tarifs de télécommunication mondialement compétitifs ; octroyer les contrats d'infrastructures clés du MSC à des sociétés qui sont disposées à utiliser le MSC comme leur base (hub) régional et enfin fournir une top-agence pour être un super guichet unique effectif et efficace.

Les entreprises SMSC bénéficient également d'incitations non financières et notamment : l'emploi sans restrictions aucune des travailleurs étrangers, la liberté de propriété, la liberté de lever du capital à

19- MDC

l'échelle globale pour les infrastructures MSC et le droit d'emprunter globalement ,et d'autres avantages spécifiques (Environnement, cadre de vie etc.)

Les incitations financières incluent :

- Une exonération d'impôts de cinq ans, ou bien une ITA (allocation de taxe d'investissement) de 100% (Investment Tax Allowance) pour une période allant jusqu'à 5 ans sur les nouveaux investissements fait dans les cyber cités du MSC ;
- Importation sans paiement des équipements multimédia
- Des dotations pour la R&D pour les PME qui s'engagent dans cette activité.

Ajouté à cela, un certain nombre de dispositifs plus ciblés sont mis en place soit pour l'encouragement à la R&D, soit pour renforcer l'entrepreneuriat. On peut citer notamment :

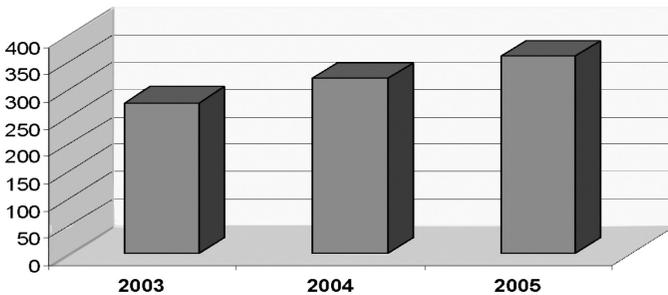
L'université : Les rapprochements université, recherche industries : Dans une tentative de rendre plus performant le système de recherche et d'innovation, plusieurs initiatives sont prises :

- Une première initiative du MSC est *le Creative Media Cluster*, qui vise à catalyser le développement de l'industrie de création de contenu, implique la participation de firmes mondiales. Par ailleurs, Cyberjaya est en train de trouver une niche comme centre de sous-traitance et de services partagés pour les entreprises internationales.
- *Le Programme National de développement des Unipreneurs* (PNDU). Ce programme a pour objectif de puiser dans l'abondance des talents qui existent au sein des Instituts de formation supérieure (IHL) afin de développer un nouveau type de profil. *Les entrepreneurs universitaires* en leurs donnant les ressources nécessaires et les opportunités pour concrétiser pleinement leur potentiel commercial et d'affaires. A travers le PNDU, des programmes de soutien au développement des techno preneurs sont élaborés. La collaboration de l'industrie avec les IHL publics et privés est fondamentale afin d'encourager le processus de développement des compétences techno-entrepreneuriales au sein de la communauté IHL. Le PNDU est destiné à fournir les facilités pour identifier les idées innovantes viables qui peuvent être couvées et développées en produits et solutions commercialisables et en entreprises.

Ceci inclut l'établissement d'un lien commercial formel avec les IHL, tant sur le plan de la commercialisation de la technologie que celui de l'entrepreneuriat. Une somme importante de recherche et développement réalisée par les IHL peut être potentiellement traduite en projets d'investissement. Le PNDU est chargé de puiser dans cette riche banque de projets de R&D pour la traduire en start-ups et en entreprises dans le domaine des TIC dans le sens du renforcement de l'économie de la connaissance.

Comme on l'a vu auparavant, une grande quantité de R&D est entreprise dans les IHL et qui peut être transformée en produits commercialisables. Une partie du projet PNDU est destinée à puiser dans la riche banque d'idées de R&D et d'offrir des facilités et de l'assistance pour réduire le gap entre la R&D et la commercialisation. Ceci permet de générer des *spin-offs* compétitives à haute valeur ajoutée, des start-ups et des PME du domaine des TIC à caractère durable qui mèneront à la création de richesses dans une économie de la connaissance.

Graphique n° 09 - Evolution des brevets & trade marks enregistrés par les entreprises SMSC



- Le Forum de la collaboration université - entreprise pour la Commercialisation (the University-Industry Commercialisation Collaboration Forum/UICCF) qui se tient deux fois par mois est destiné à aider les IHLs pour transformer leur recherche en projets économiques et faciliter les liens entre les IHL et la communauté des investisseurs. Cette plateforme permet aux chercheurs de présenter leurs projets aux bailleurs de fonds et en même temps de

s'assurer que ces projets répondent bien aux besoins de l'industrie et du marché. Les projets de recherche viables retenus à travers le forum sont aidés par le biais des fonds de pré-amorçage, l'identification d'opportunités de commercialisation pour le développement des concepts de produits, des prototypes et d'autres formes de partenariats et de collaboration pour amener des innovations sur le marché.

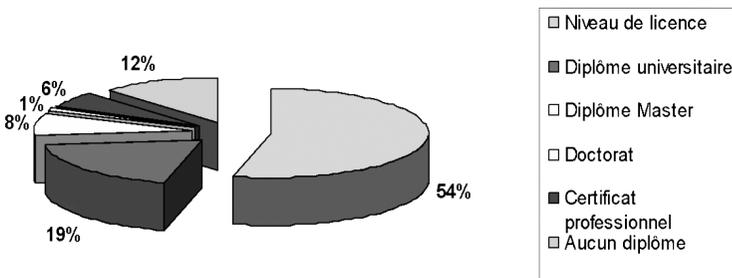
La formation et la relation université entreprise : La Malaisie est connue pour être un réservoir de talents et de compétences sous-exploités de classe mondiale. Le MSC est demandeur de talents de haut niveau universitaire. (Tableau 6)

Tableau n°6 : Niveau de qualification

Niveau	Pourcentage des employés au MSC
Niveau de licence	54%
Diplôme universitaire	19%
Diplôme Master	8%
Doctorat	1%
Certificat professionnel	6%
Aucun diplôme	12%

Source : Les auteurs

Graphique n° 10 - Niveaux de qualification des employés du MSC



Plusieurs programmes et institutions de formation ont été lancés :

- le Knowledge Workers Development Institute (KWDI) : institut de formation qui joue un rôle central dans le contexte de l'économie de la connaissance. Son rôle pivot est de positionner la Malaisie comme un hub régional pour les compétences en matière de TIC²⁰.
- Le National Unipreneur Development Programme (NUDP)²¹ vu plus haut.
- Les instituts de formation supérieure (IHL) sont connus pour être les véritables architectes du capital humain. Ils sont chargés de développer les liens université - entreprise, en leur fournissant les ressources nécessaires et les opportunités d'affaires. Le NUDP offre des programmes de support pour le développement des technopreneurs.

En plus de cela, un certain nombre de programmes spécifiques à des entreprises de renommée mondiale sont développés : le MDC Microsoft Net Technopreneurs Development Program, le MDC - IBM Technopreneur Development Program, etc.

Le nombre des institutions d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles), les IHL a ainsi passé de 170 institutions en 1996 à 623 institutions en 2000. Et le Group Enrolment Ratio (GER) est passé de 13% en 1996 à 22% en 2000 (l'objectif visé à l'horizon 2005 était de 35%). Le nombre estimé des étudiants TIC dans les IHLs malaisiens a connu une croissance vertigineuse (tableau 7)

Tableau n° 7 : Evolution des effectifs étudiants TIC dans les instituts d'enseignement supérieur (IHL)

Année	Effectifs
2000	61 838
2001	74 553
2002	88 409
2003	100 218
2004	113 720

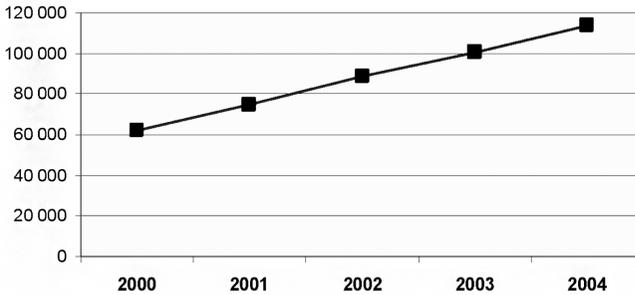
Source : Les auteurs

20- In September 2005, YAB Dato' Seri Abdullah bin Haji Ahmad Badawi, Prime Minister of Malaysia unveiled the concept of MSC Malaysia KDI.

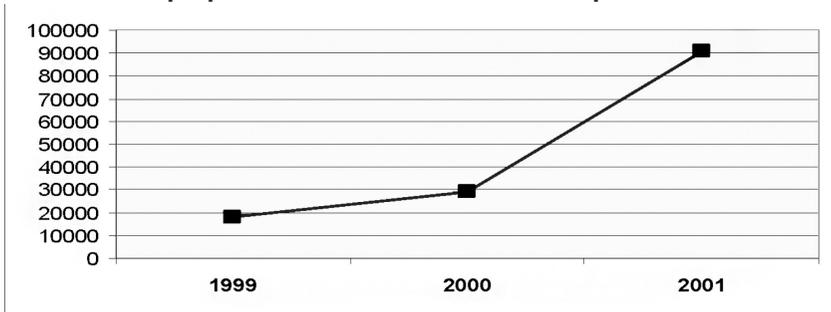
21- <http://www.technopreneurdevelopment.net.my/cms/allproducts.asp>

Le nombre de diplômés TIC a également augmenté rapidement (diplômes, licences et post-graduation). Selon le huitième plan de développement de la Malaisie, un total de 122.910 étudiants TIC étaient inscrits en 2004 dans les IHL et le secteur privé participait d'une manière fondamentale : 71% du total des inscriptions étaient le fait des institutions privées.

Graphique n° 11- Evolution du nombre d'étudiants dans les IHL



Graphique n° 12- Evolution du nombre de diplômés TIC



La collectivité locale et territoriale : Le rôle reste marginal dans la dynamique de gouvernance multi-niveaux, hormis les fonctions classiques tenant au foncier et à la gestion conventionnelle du territoire urbain.

2.1.5. L'usage des TIC

Le MSC semble avoir contribué d'une manière effective à la diffusion de l'usage des TIC dans le pays. Selon MIDA (the Malaysian Industrial Development Authority), l'un des résultats du MSC est la

croissance des ordinateurs personnels de 150% cinq années après son ouverture, alors que le nombre des internautes a été multiplié par 20 depuis 1996. Son autre contribution a été de soutenir le développement de ressources humaines compétentes dans le domaine des TIC en facilitant l'apprentissage à travers les différents groupes d'âge, en produisant des programmes d'échange internationaux et en soutenant des programmes de services nationaux.

L'usage des TIC pour des besoins industriels a également explosé : le marché des centres d'appel (call centers) est estimé en 2008 à 500 Mds de dollars US au niveau mondial et la Malaisie entend être un des acteurs majeurs. La délocalisation des centres d'appel est la principale activité du MSC avec 40 entreprises déjà installées créant 8.000 emplois²².

Les grandes firmes multinationales de réputation mondiale sont présentes et opèrent des centres d'appel, dont DHL, Shell, British American Tobacco etc. La présence de ces grandes firmes est en elle-même un instrument d'attractivité pour d'autres investisseurs étrangers. De nouvelles firmes candidates incluent le conglomérat TI-Cargill et la compagnie HSBC. Pour Cargill, c'est pour l'établissement d'un centre de support et de développement ERP, un hub TI et télécommunications, ainsi qu'un centre de vouchers processing. Pour HSBC, il s'agit d'un centre de services pour le groupe, fournissant une variété de fonctions qui incluent des services de processing, un centre d'appel et un contingency centre. Il y a également BP et Satyam, firme indienne dans les TIC, Scicom etc.

L'industrie de la délocalisation des centres d'appel est en plein boom en Malaisie : elle passe de 144 millions RM en 2005 à 182 millions RM en 2006 et devrait atteindre 227,2 millions RM en 2007. Cependant, il y a une insuffisance aiguë de travailleurs de la connaissance et de compétences TIC, c'est-à-dire les gens spécialisés aussi bien sur le plan de l'engineering que celui du marketing. Quant à la Malaisie, il est prévu que la demande pour les travailleurs TIC augmentera de 108.000 en 2000 à 181.600 en 2005²³. Cela implique que le MSC devrait rendre le champ plus attractif en Malaisie pour attirer les compétences étrangères du domaine des TIC. En 2004, leur

22- Déclaration du Premier Ministre

23- Huitième Plan de Malaisie, 2001, le pp 382

nombre dans le MSC est passé à 2.872 (2.729 en 2003) avec un taux de croissance moyen annuel de 15% à 16%²⁴.

Synthèse :

Le MSC se présente comme un cas tout à fait indiqué pour l'examen des différentes problématiques que l'étude se pose, en l'occurrence : la gouvernance, l'articulation avec l'urbain, l'attractivité par le secteur privé et l'insertion dans l'économie de la connaissance.

Son choix est indiqué du fait de sa vocation TIC, permettant ainsi d'évaluer le chemin parcouru des principaux technopoles dans les trois pays maghrébins : El Gazala, le cyber parc de Casablanca, Sidi-Abdallah et Sfax et notamment les deux premiers qui sont des technopoles matures. Son succès mondialement reconnu s'exprime en termes d'attraction des grandes enseignes mondiales dans le domaine des TIC, mais également en termes d'impact par le biais de la croissance rapide des différents indicateurs que sont le nombre d'entreprises attirées, l'emploi à fort degré de connaissance, les exportations et la profitabilité. Mais plus fondamental encore le nombre de brevets important et marques de fabriques enregistrées chaque année.

Sa gouvernance montre le rôle fondamental joué par les pouvoirs publics dans le démarrage. Celle-ci s'est traduite notamment par l'insertion du projet MSC dans une vision à long terme (1996 - 2020), des politiques claires et précises de mise en œuvre, un appareillage juridique concis et approprié pour les besoins du pôle, mais stable et limité, pour une appropriation facile par toutes les parties prenantes et, enfin, des institutions qui répondent effectivement aux besoins de développement du pôle et de ses objectifs.

Un mix assez original et novateur accompagne la gouvernance. Au plan institutionnel, différents organismes jouent des rôles complémentaires : le rôle de conseil et d'orientation (IAP) des agences de mobilisation des technopreneurs (TeDD) et de formation à l'entrepreneuriat (TeCC). Des programmes novateurs comme les projets phare (Flagship application), de mobilisation des compétences universitaires (PNDU) et de labélisation des entreprises (SMSC).

24- MSC survey 2004

Le partenariat public-privé étroit a joué un rôle fondamental entre autorités publiques et entreprises. Ce partenariat s'est caractérisé notamment par la création d'une agence le MDeC de statut privé qui sert d'intermédiaire. En direction des pouvoirs publics, elle conçoit les lois propres au MSC, les politiques et les pratiques en conseillant le gouvernement malaisien et en standardisant les infrastructures d'information et le développement urbain. En direction du pôle, elle a pour mission de superviser son développement et son marketing. En direction des entreprises, elle facilite leurs démarches et joue le rôle d'un guichet unique, mais les accompagne également tout au long de leur développement.

Le rôle des collectivités locales et territoriales reste cependant marginal dans la dynamique de gouvernance multi-niveau, hormis les fonctions classiques tenant au foncier et à la gestion conventionnelle du territoire urbain. L'articulation avec l'urbain est garantie par sa localisation sur un site lui permettant une totale intégration, des infrastructures et voies de communication de haut standing, mais prend une forme dynamique dans la chaîne de l'innovation par le biais des différents programmes suscités, mais également une mobilisation relativement poussée des institutions de l'enseignement supérieur, les IHL.

Par rapport au secteur privé, les principaux ingrédients sont des mécanismes d'attractivité, d'incitation, et des infrastructures.

Au niveau de l'attractivité, elle repose sur la localisation et l'espace du MSC, sur des lois et un environnement favorable à l'installation de firmes et d'investisseurs étrangers, et sur des ressources humaines de qualité.

Au niveau des incitations pour les entreprises, les ingrédients sont essentiellement la présence de services financiers, de capital-risqueurs, d'incitations fiscales, d'incitations non financières (emplois d'étrangers, liberté de propriété) et d'avantages pour emprunter.

Au niveau des infrastructures, les éléments essentiels sont la présence d'équipements, de services de management et d'assistance juridique, de services de marketing et de *market research*, de services de télécommunications fiables et performants (fibre optique, réseaux souterrains), de sources d'énergies sécurisées, d'aménagements fonctionnels, et un « guichet unique » performant et fiable.

Au plan technologique, une démarche résolument tournée vers l'économie de la connaissance se reflète à travers les tâches transversales que se fixe le MSC et qui tournent autour de cinq volets : 1/ Le transfert de connaissance, 2/ la promotion de la R&D 3/ La diffusion de l'innovation 4/ La mise à disposition de financements adéquats et enfin 5/ Le développement des compétences. C'est cette mobilisation relativement poussée des ressources cognitives du territoire et notamment de l'urbain et la capacité de diffusion de la technologie et des savoirs à partir du MSC qui prédomine.

En matière de transfert de connaissances, le MSC joue le rôle de catalyseur des connaissances détenues par les universités, les entreprises et la puissance publique. La promotion de la R&D repose sur des incitations fiscales et commerciales et l'établissement de centres d'incubation. La diffusion se fait à travers la mise à disposition des produits et des services multimédia pour les autres secteurs de l'économie. Le développement d'une infrastructure financière nécessaire au soutien de l'innovation permet de fournir du capital risque et/ou une cotation en bourse pour les PME technologiques. Le développement des ressources humaines se fait par les liens qu'il entretient avec la sphère des centres de formation, écoles d'ingénieurs ou universités.

2.2. Le phénomène technopolitain au Maghreb

L'analyse vue dans le chapitre I montre que les technopoles peuvent être un facteur de croissance potentielle important pour les économies du Maghreb. Ces économies sont confrontées à plusieurs défis :

- le défi de la création d'emplois hautement qualifiés en raison du nombre croissant de diplômés qui arrivent sur le marché du travail
- le défi de la compétitivité, en raison de la globalisation dont l'économie de la connaissance est un élément déterminant
- le défi de la mise en vigueur des accords de libre-échange avec l'Europe.

L'ensemble de ces défis montre bien la nécessité qu'il y a de faire évoluer les systèmes de production nationaux vers des activités à haute valeur ajoutée afin de mieux utiliser les avantages comparatifs que les économies du Maghreb peuvent offrir dans ce monde globalisé : la

qualité de la force de travail et la proximité d'un marché important que représente l'Europe.

Les études et évaluations faites²⁵ montrent qu'il n'est pas possible de mettre en évidence une recette, un modèle unique qui soit la clef du succès. Toutefois, certaines leçons commencent à émerger. Sans vouloir rentrer dans le détail, on en citera quelques-unes :

- une stratégie technopolitaine réussie est une stratégie de long terme et s'évalue au bout de 10 à 15 ans
- les projets technopolitains demandent à être ciblés, mais il est également nécessaire de se projeter dans l'avenir en faisant du fund-raising, en d'autres termes d'anticiper les étapes suivantes de développement du technopole
- le partenariat public-privé, à condition qu'il s'applique sur des ingrédients du projet technopolitaine adaptés, constitue un levier de développement que l'on ne peut ignorer
- un technopole ne peut se développer sans que soit pensé au niveau des pouvoirs publics un système d'incitations et un environnement macroéconomique favorable au développement des affaires
- un technopole ne peut se limiter à être un espace de colocation. C'est par un partenariat pensé et organisé entre institutions de recherche et d'enseignement supérieur et les entreprises que le projet peut réussir

C'est donc la question déterminante de la mise en œuvre de ces politiques publiques qui est aujourd'hui posée. Quelle est la capacité d'attractivité des technopoles vis-à-vis de ces entreprises ? Quelles sont les voies de progrès à envisager ? Quels impacts ont les technopoles sur les territoires ?

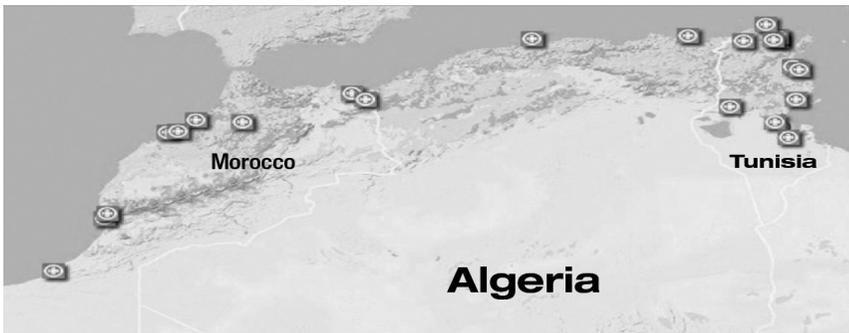
Dans la nouvelle dynamique de développement entreprise par les Etats maghrébins pour soutenir, et pour certains de relancer la croissance, les communes émergent comme un important échelon de développement et de gestion des zones urbaines sous la tutelle de l'Etat. Parallèlement, la plupart des Etats ont élaboré des plans et des programmes nationaux de développement qui constituent un cadre de référence pour les actions envisagées. Cependant, malgré les efforts faits par les Etats pour renforcer les infrastructures des villes et malgré tous les aménagements institutionnels, beaucoup de ces aggro-

25- Banque mondiale

mérations souffrent de perte d'attractivité et des problèmes multiples entraînant des conséquences néfastes sur les plans économique et social. Ces problèmes sont aggravés par les taux de croissance démographique qui restent relativement élevés et les migrations rurales d'une jeunesse à la recherche d'opportunité et surtout de modes de vie plus confortables. Les taux de chômage grimpent et souvent dépassent au niveau de certaines agglomérations urbaines les moyennes nationales touchant particulièrement les cadres, les jeunes diplômés et les exclus prématurément du système scolaire.

Face à ces données, les agglomérations sont amenées à concevoir des plans de développement à long terme et développer des visions plus proactives afin d'inscrire ces agglomérations sur des trajectoires plus dynamiques. Des programmes ambitieux ont parfois été élaborés visant des objectifs de renforcement de la compétitivité des agglomérations face à une Méditerranée de plus en plus compétitive, des interactions avec les hautes technologies et de l'innovation. Ces visions interpellent tous les domaines : développement local, renforcement institutionnel, gouvernance, environnement etc.). C'est dans cette optique, et compte tenu des potentialités locales notamment l'existence d'universités et parfois de centres de recherche relativement dynamiques, et de tissus industriels relativement denses et actifs que des besoins de plus en plus pressants se font sentir pour créer des technopoles (Schéma 9).

Schéma n°9 : distribution des technopoles au Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie)



Source : Anima Investment Network, 2012, <http://www.medmaps.eu/mapview/Anima>

Le projet de création de technopoles fait partie intégrante de la stratégie de développement local économique, associant étroitement entreprises, organismes de représentation du secteur économique, université et organismes de formation professionnelle.

Tableau n°8 : Liste des technopoles en Tunisie - 2012

Dénomination	Date de création	Emplacement	Secteur d'activité
El Ghazala Technopark	1999	L'Ariana	TIC
Pôle technologique de la Manouba	2011	Manouba	TIC
Technopole de Sfax	1999	Sfax	TIC et Multimédia
BiotechPole Sidi Thabet	2002	Sidi Thabet	Biotechnologies appliquées à la technologie et Industrie Pharmaceutique
Technopole de Bizerte (pôle de compétitivité)	2007 (en activité dès 2011)	Bizerte	Industrie Agro-alimentaire
Technopole Ecopark de Borj Cédria	2008	Borj Cédria	Energies renouvelables, Eau, Environnement et Biotechnologie végétale
Technopole de Sousse (pôle de compétitivité)	2006	Sousse	Electronique (mécatronique)
Technopole de Médenine	en cours	Mednine	Produits naturels du Sahara
Technopole de Gafsa (pôle de compétitivité)	2008	Gafsa	Généraliste (Substances utiles en particulier)
Technopole de Béja (pôle de compétitivité)	en cours	Béja	Généraliste
Technopole de Gabès (pôle de compétitivité)	2010	Gabès	Généraliste
Technopole de Monastir-El Fejja - Mfcpole (pôle de compétitivité)	2006	Monastir	Textile et Habillement

Source : Omar Ouhejjou : Pôles de compétitivité et développement territorial. Étude comparative entre les technopoles au Maroc et en Tunisie, Omar Ouhejjou²⁶, Université Mohamed V - Souissi - Rabat, Maroc

Tableau n° 9 : Liste des technopoles au Maroc – 2012

Dénomination	Date de création	Emplacement	Secteur d'activité
Rabat Technopolis	2009	Rabat	TIC
Casablanca Technopark	2001	Casablanca	TIC
Technopole de Nouaceur	En projet	Casablanca	Aéronautique
Parc Héliopolis	2009	Agadir	Industrie de transformation des produits de la mer
Agrotech Souss Massa Drâa (Agrotech SMD)	2006	Agadir	Agroalimentaire
Agro-technopole de Berkane	2011	Berkane	Agroalimentaire
Agro-technopole de Meknès	en cours	Meknès	Agroalimentaire
Technopole d'Oujda	2011	Oujda	Biotechnologies

Source : Omar Ouhejjou *Pôles de compétitivité et développement territorial Étude comparative entre les technopoles au Maroc et en Tunisie*, Omar Ouhejjou²⁷, Université Mohamed V - Souissi - Rabat., Maroc

2.2.1. Cas du technopole d'El Ghazala (Tunisie)

La création du pôle technologique « El Ghazala » des techniques de l'information et de la communication (TIC) date de septembre 1999²⁸. En 2001, l'entreprise « El Ghazala » des technologies de la communication a été officiellement créée par décret n°2001-2189 du 17 septembre 2001, sous forme d'un établissement public à caractère non administratif, pour la gestion et la promotion du Pôle technologique des communications²⁹. Situé au sein de la Cité Technologique des Communications, le Pôle se distingue d'abord par son accessibilité. Le Pôle El Ghazala des Technologies de La Communication est étalé sur une superficie de six hectares, au sein d'une cité de plus de 65

27- omar22x@gmail.com. Institut des Etudes Africaines, Faculté des sciences de l'Education,

28- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie* » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

29- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/explorer/presentation.htm>

hectares³⁰. Les avantages de cette localisation sont multiples. La Cité Technologique des Communications réunit en un même lieu :

- Le Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication
- L'Ecole Supérieure des Communications de Tunis (Sup'Com)
- L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications (Iset'Com)
- Le Centre d'Etudes et de Recherches des Télécommunications (CERT)
- L'Observatoire et Centre d'Information, de Formation, de Documentation et des Etudes en Communications (CIFODE'Com)
- Le centre de développement des technologies postales
- L'imprimerie de la Poste
- Le Centre des archives et de la documentation
- La pépinière des projets de Communication.

Le Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication est un projet présidentiel dont la vocation, les axes et les objectifs stratégiques sont diversifiés. Le pôle a principalement pour objectifs³¹ :

- d'accueillir des entreprises innovantes dans le secteur des technologies des communications,
- de développer une offre de télé services afin de répondre aux besoins des entreprises publiques, privées, institutions régionales, nationales et étrangères
- de développer la synergie entre l'Industrie, la Recherche et l'Enseignement Supérieur,
- de promouvoir les idées innovantes,
- d'animer la Cité Technologique des Communications,
- de participer activement au développement économique régional en partenariat avec les autorités publiques nationales et locales
- et d'établir un réseau international de coopération.

Le pôle d'El Ghazala base également ses principaux objectifs sur la création des pépinières³². En effet, la pépinière de Projets des Communications de Tunis axe son activité sur l'aide au lancement de nouvelles entreprises. Elle accompagne, encadre et assiste les jeunes promoteurs à développer leurs projets dans le domaine des technolo-

30- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/explorer/presentation.htm>

31- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/explorer/presentation.htm>

32- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/pepinier/presentation.htm>

gies et, particulièrement sur : les TIC et les logiciels d'application dans le secteur des communications et le multimédia. Les objectifs de la Pépinière de Projets des Communications de Tunis consistent notamment à identifier des projets pour favoriser la création d'entreprises innovatrices et à contribuer à la consolidation du tissu industriel dans le secteur des communications.

2.2.1.2. Impact économique et social

Suite à la mise en application de la politique nationale d'innovation, la Tunisie a choisi de développer des entreprises innovantes à travers la mise en place d'un dispositif d'implantation des technopoles, de soutien aux startups, et d'encouragement à la recherche et à l'innovation. Ce programme s'inscrit de façon plus générale, dans la volonté de se diriger vers une politique d'appui à la modernisation de l'industrie, pour se préparer à l'insertion dans la zone de libre-échange prévue avec l'Union Européenne.

Face à cette politique d'innovation, neuf projets de technopoles opérationnels ou programmés couvrant des secteurs stratégiques ont été ainsi programmés. En raison des différentes et diverses ressources et spécialisations régionales tunisiennes, El Ghazala a été désigné comme étant la région la plus prometteuse pour accueillir un technopole consacré à « la technologie de la communication »³³.

La création du pôle technologique « d'El Ghazala » a donc émergé dans un contexte socio-économique évident, ainsi que dans un contexte politique particulier en septembre 1999. En effet, il s'agissait de concrétiser les choix industriels du gouvernement tunisien en matière de télécommunications, et notamment de favoriser l'introduction de techniques à fort potentiel de développement. Le projet consistait donc à réunir en un même lieu tant les entreprises privées que publiques, ainsi que les centres pédagogiques, afin d'introduire une synergie entre la formation, la recherche et la production industrielle.

Le pôle a donc eu pour principal objectif de mettre en place une politique de partenariat entre les milieux académiques et industriels et où les milieux académiques s'avèrent être plutôt orientés vers la

33- http://www.medinnov.com/doc/Ani_Et9_MedIntelligence_V3F_19-10-05.pdf

formation³⁴. Grâce à sa création, le technopole d'El Ghazala a réussi à faciliter d'une part, les mécanismes d'ancrage d'activités industrielles et de services liées aux autres activités, en permettant l'émergence de nombreux organismes, tels que³⁵ : agence bancaire, agence commerciale des télécommunications, bureau de Poste, restaurants, buvettes/repas rapides etc. Le pôle offre également aux occupants de la cité technologique des communications, les commodités suivantes : un espace conférences/congrès constitué d'une salle de 400 places et 2 salles de 100 places chacune ainsi, que cinq boutiques pour commerce divers.

Le pôle El Ghazala a permis, d'autre part, d'encourager la formation et le développement d'industries à fort contenu technologique, en développant notamment la création d'entreprises de développement et de production et la création de pépinière des projets. Mais il a également permis de renforcer les activités de services à l'industrie, puisque le pôle d'El Ghazala inclut en son sein le Centre de Développement de Tunisie Télécom³⁶. En effet, la création de ce centre s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Tunisie Télécom pour le développement et la modernisation des réseaux de télécommunications, la diversification des services et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information. Ce centre vise à être un pôle fédérateur d'experts et de spécialistes dans le domaine des télécommunications. Il constitue par ailleurs une plate-forme d'ingénierie pour l'entreprise et le secteur des TIC.

D'un point de vue socio-économique, la création du pôle d'El Ghazala a également contribué, à son échelle, à réduire le taux de chômage puisque 1.300 ingénieurs travaillent dans les entreprises privées et dans le secteur public, ainsi que 130 enseignants et chercheurs dans le secteur de la R&D³⁷. Le défi essentiel de tous les pays de la région

34- http://iii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

35- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/explorer/environnement.htm>

36- Document relatif au pôle El Ghazala des technologies de la communication, publié par l'IASP (Membre de l'Association Internationale des Parcs Scientifiques)

37- http://iii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

est la création d'emplois. Il est évident que les pays du Maghreb ont enregistré des croissances honorables au cours des dernières années, mais il faut néanmoins une croissance plus forte, qui soit à même d'absorber les nombreux demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Et pour cela, il faut davantage d'investissements privés. Nous devons souligner, à cet égard, que la situation est différente dans chaque pays du Maghreb, mais d'une façon générale, les choses se sont améliorées dans chacun des pays.

Pour ce qui est de la Tunisie, on peut dire que, concernant les investissements directs étrangers, la performance était plutôt bonne, même si on peut toujours espérer davantage. Néanmoins, les autorités tunisiennes avaient décidé de doubler le revenu par habitant et de réduire le taux du chômage de 14 à 10% au cours des dix années à venir. Vu la jeunesse de la population tunisienne, pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'avoir un taux de croissance qui tournerait autour de 7% (contre 5% au cours des dernières années). Toutefois, cette création d'emplois n'est pas suffisante pour faire baisser le taux de chômage de manière significative – ce qui est l'objectif visé ; et il y a crainte qu'un jour il soit impossible de pouvoir maintenir le niveau actuel du chômage, puisqu'il peut y avoir une augmentation du nombre des demandeurs d'emplois. De ce fait, il est indispensable d'accélérer le dynamisme de l'économie, et donc de l'investissement privé³⁸.

2.2.1.3. Ancrage territorial

Il est indéniable que le pôle d'El Ghazala contribue et participe activement à la croissance et au développement de son territoire en créant de nouvelles technologies. En effet, La Poste tunisienne a réussi avec le Centre de Calcul Kawarizmi (CCK), ISP public de l'enseignement supérieur en Tunisie, le pari de la plus grande utilisation d'une application e-administration à grande échelle en Tunisie, avec l'inscription universitaire à distance et la vente des titres de transport scolaire et universitaire à distance, assurée par la Poste tunisienne, dans le cadre de sa participation à la concrétisation du projet national de l'e-administration. Jusqu'au 9 septembre 2006, la Poste et le CCK ont assuré l'inscription à distance de 250.000 étudiants. Pour ce

38- <http://www.webmanagercenter.com/management/article.php?id=23121>

Article : L'investissement privé est la clé de la baisse du chômage

faire, la Poste a équipé 108 centres postaux de systèmes électroniques. Au 9 septembre 2006, ce sont 27.000 élèves et étudiants qui ont pu bénéficier de ce service. L'inscription en ligne est la seule application d'e-gouvernement déployée et utilisée actuellement à grande échelle par les étudiants, dans l'attente d'autres services³⁹.

L'intérêt d'une bonne gouvernance, tant au niveau national qu'au niveau local, a une importance considérable sur le développement du territoire et notamment sur le développement des technopoles, raison pour laquelle le sujet est au cœur de toutes les discussions. Un poids excessif de l'administration publique peut conduire à annihiler les initiatives privées et peser à la fois sur l'orientation et la réactivité des décisions. De plus, en l'absence d'exigences en matière de rentabilité, des dysfonctionnements de l'allocation des ressources peuvent apparaître. De ce fait, la place de l'Etat dans le développement des technopoles est au centre de cette question, et cette question, également prégnante en France, pose de la même manière celle de la place des autres institutions publiques (régions, communes, etc.).

L'ancrage territorial des pôles technologiques constitue un enjeu majeur en matière de développement régional. En ce sens, le rôle de l'Etat dans le financement d'infrastructures, dans l'investissement immatériel et dans la mise en œuvre de mécanismes incitatifs est capital. En l'absence d'une masse critique de jeunes entrepreneurs, le relais peut difficilement être pris par le secteur privé⁴⁰. Le technopole d'El Ghazala tente au maximum de s'intégrer et de s'insérer dans le tissu urbain. La Cité Technologique des Communications se définit comme étant un village où se développent, en symbiose, plusieurs activités liées au secteur des communications. La Cité est située sur la Route de Raoued à 6 km environ de l'Aéroport de Tunis - Carthage⁴¹ et les possibilités de transport pour s'y rendre sont diverses : le bus, le métro ou encore le train. Afin de faciliter les commodités des visiteurs et acteurs du pôle, il existe également au sein même du pôle, une ligne

39- <http://www.webmanagercenter.com/management/article.php?id=21483>

Article : L'inscription en ligne, un succès de CCK et de la Poste

40- http://www.El_Ghazalacom.nat.tn/fr/animation/compte_rendu_table_ronde.pdf, Programme de recherche Insertion des TIC au Maghreb

Technopoles : méthodologies d'observation et d'analyse, Table ronde 19 mars 2004, Parc des Communications El Ghazala (Tunis). Mihoub Mezouaghi

41- http://www.El_Ghazalacom.nat.tn/fr/explorer/environnement.htm

de bus permettant de relier directement les différents lieux du technopole au centre névralgique de celui-ci⁴².

La création du technopole a également engendré et répercuté des innovations qui sont en phase de développement et notamment un nouveau système de perception des titres de transport pour le bus et le métro. En effet, la dernière évolution en date concerne tout simplement l'introduction de la technologie numérique, ce qui se pratique déjà dans plusieurs pays développés. Une telle option représente un énorme gain de temps pour les usagers, grâce aux distributeurs automatiques de billets de transport qui évitent les longues files d'attentes et épargnent des problèmes de monnaie rendue. Selon ce système, tous les distributeurs fonctionnent en parallèle avec les guichets, également dotés d'un matériel numérique. Ils sont reliés au réseau pour que les services de comptabilité puissent avoir, en temps réel, un état des ventes selon chaque zone. Le système numérique peut aussi limiter, sinon éliminer la fraude, car il est impossible de pouvoir falsifier ce nouveau type de cartes. Il est appelé à être évolutif et modulable, question de faciliter l'intégration des différents modes de transport. La *Transtu* souhaite aussi que ledit système se caractérise par des avantages en termes de coûts humains et matériels, tout en permettant une utilisation optimale de ses ressources. Adapté aux évolutions technologiques que connaît l'époque, le système de perception devrait améliorer la qualité de vente des titres de transport et assurer les conditions d'une meilleure gestion. Une démonstration d'un système de gestion centralisée du trafic et de la flotte des autobus a également été réalisée par la SSII TUNAV, au siège de la STC (Société du Transport Collectif). L'apport des TIC et de la technologie GPS a pour but de réaliser une gestion plus efficiente, une meilleure fluidité du trafic du transport en commun et la bonne gestion sécurisée de la flotte d'autobus. La SSII opère en Tunisie dans le domaine du suivi de véhicules par GPS, dont deux ont été lancées au pôle technologique d'El Ghazala⁴³.

Le technopole d'El Ghazala a engendré de nombreux impacts économiques positifs au niveau local grâce à la création des entreprises et des pépinières, permettant ipso facto la génération de flux de capi-

42- http://www.xcom.fr/medit/tn/pdf/Pole_El_Ghazala.pdf

43- <http://www.webmanagercenter.com/management/imprim.php?id=2887&pg=1>

taux d'investisseurs étrangers et inévitablement la création d'emplois. Les domaines dominants et privilégiés dans la création de ces emplois tournent essentiellement autour des métiers d'ingénieurs, de chercheurs, d'enseignants, et d'entrepreneurs dans le secteur des technologies de la communication. Actuellement, le pôle accueille 3.030 personnes, réparties comme suit⁴⁴ :

- 1.300 ingénieurs dans les entreprises privées et dans le secteur public ;
- 130 enseignants et chercheurs ;
- 1.600 étudiants.

Une rubrique « offres d'emploi » est également en ligne sur le site officiel du pôle d' El Ghazala ou les diverses entreprises implantées peuvent laisser leurs offres d'embauches⁴⁵.

Le technopole d'El Ghazala tente également, à travers le développement de ses innovations technologiques, de sensibiliser l'ensemble de la société civile à un usage plus grand et plus diffus des TIC. Afin de toucher un public plus large, le pôle a organisé une manifestation de sensibilisation sous l'égide du Ministère des Technologies de la Communication dans le cadre du programme Infodev (programme financé par la Banque Mondiale) appelée la caravane de l'innovation « *Caravan'innov* ». Cette caravane vise à stimuler l'innovation dans les régions de l'intérieur et aider les jeunes à concrétiser leurs idées de projets.

2.2.1.3. Les acteurs

L'Etat : afin de favoriser le développement et l'épanouissement du pôle d'El Ghazala, l'Etat n'hésite pas à fournir à ce dernier, un appui technique et économique pour soutenir les divers projets d'envergure à réaliser, tout en s'inscrivant également comme acteur principal dans la gestion du technopole. Au-delà de sa vocation, fondée sur la création d'un environnement favorable à l'accueil des compétences, le développement de ce technopole obéit à des logiques explicites. L'intervention de l'Etat vise à réunir, sur un territoire bien délimité, les ingrédients susceptibles de générer cette dynamique. Il finance donc

44- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

45- http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/annonces/offres_emploi.htm

entièrement le site, du foncier aux bâtiments, et le dote de moyens propres de fonctionnement (personnel, réseaux de communication, etc.). Le cadre étant ainsi constitué par les pouvoirs publics, l'attention va se porter sur la mise en relation des divers acteurs en recherchant les synergies indispensables à la dynamique du « *cluster* ». Des groupes transnationaux s'installent donc (spécialisés dans le développement de logiciels, l'intégration de systèmes de télécommunication et la fourniture de services virtuels), l'État crée des centres de formation (SUP'COM2, ISET'COM, CIFODE'COM) et des centres de recherche (CERT3, IT.COM4, Centre de développement de Tunisie Telecom, centre de développement des technologies postales). Ils constituent ainsi le triangle central, au sein duquel s'intercalent d'autres acteurs institutionnels comme par exemple : l'institution de gestion du parc, l'État (administrations centrales et collectivités territoriales) et les institutions de financement. Les technopoles représentent souvent une vitrine, sur laquelle s'appuient les responsables politiques pour la présentation de leurs réalisations⁴⁶. La Tunisie avait décidé de porter dès 2004 à 1% la part du PIB réservée à la recherche-innovation. Dans les pays développés, le financement de la recherche-innovation incombe presque exclusivement au secteur privé.

Ainsi, la stratégie de la Tunisie consiste donc aujourd'hui à faire des pôles technologiques un outil de promotion du système national de la recherche scientifique et l'innovation technologique. De ce fait, une loi relative à l'institution d'un cadre flexible pour la gestion des pôles technologiques a été promulguée. Cette loi concerne l'institution du co-tutorat des technopoles entre le ministère de la Recherche scientifique, de la Technologie et du Développement des Compétences et les ministères concernés par les spécialités des technopoles. Cette nouvelle loi vient amender et compléter ainsi l'ancienne loi en date du 3 mai 2001, et permet de répondre à certaines insuffisances qui ont altéré le développement de ce créneau porteur⁴⁷. La deuxième innovation de cette nouvelle loi concerne également la création de groupements d'intérêt public et d'un conseil d'orientation représentant

46- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

47- Revue infos pôle, bulletin n°4 « pôle El Ghazala des technologies de la communication »

les différentes parties au sein du technopôle. Ce nouveau mécanisme permet donc une gestion plus souple des pôles technologiques, en garantissant un surplus d'efficience⁴⁸.

L'Etat accorde également une place prépondérante au développement des nouvelles technologies et n'hésite pas à développer un ensemble de mesures pour permettre aux technopôles d'avoir accès à ces nouvelles technologies de pointe. Ceci inclut la mise en service du projet pilote du réseau de téléphone mobile de troisième génération qui assurera des services évolués en matière de données audiovisuelles et l'installation d'un réseau Internet à haut débit (Wi-Max) disposant d'une large couverture, en vue d'améliorer le rendement du travail dans les différents domaines. Il s'agit également d'étendre, à plus grande échelle, le système de télétravail et de fournir des services à distance et réduire le coût du raccordement au réseau internet à haut débit (ADSL).

Un certain nombre de principes ont été élaborés, dont :

- l'instauration du principe de partenariat entre les secteurs public et privé dans les activités liées à l'économie numérique par l'établissement de conventions de partenariat basées soit sur l'accompagnement extérieur, soit sur des projets ayant une portée stratégique et mobilisatrice à caractère prospectif ;
- le renforcement de la capacité d'emploi des PME ; l'Etat prendra en charge, pour une période de 3 ans au plus et dans la limite de 250 dinars par mois, 25% des salaires des diplômés de l'enseignement supérieur nouvellement recrutés ;
- l'adhésion des entreprises opérant dans le domaine de l'économie numérique aux systèmes de qualité internationaux ;
- la création d'un Conseil supérieur de l'économie numérique.

Le tissu associatif est, lui aussi, appelé à joindre ses efforts à ceux des autres secteurs pour que lui aussi rame dans le sens de la promotion de l'innovation et de la recherche⁴⁹.

Les entreprises : Un certain nombre d'investisseurs ont été attirés par les atouts et les avantages du pôle d'El Ghazala. Des sept entreprises de départ installées sur le parc, leur nombre s'élève maintenant à quarante ; parmi elles figurent quatre firmes multinationales :

48- Revue infos pôle, bulletin n°4 « pôle El Ghazala des technologies de la communication »

49- <http://www.webmanagercenter.com/management/article.php?id=21955>

Alcatel (France), Ericsson (Etats-Unis), ST Microelectronics (France), Huawei Technologies (Chine). De plus, à côté des quatre firmes multinationales, le pôle abrite aujourd'hui une trentaine d'entreprises de taille plus modeste : Progress Engineering, Extensus, Archimed, BFI, Cynex Software, Echonets, Irsit, Omnia'Com, PicoSoft, MRS, pour ne citer que quelques exemples. Le nombre des entreprises privées qui exercent dans le pôle El Ghazala des technologies de la communication est en croissance remarquable. Les spécialités technologiques de pointe telle que l'ingénierie de réseaux de télécommunication, la production et le développement de logiciels et des applications informatiques et électroniques sont les principales activités des firmes implantées au pôle⁵⁰. Ainsi, les domaines d'activité des entreprises sont essentiellement⁵¹ : le développement de logiciels, de la maintenance et la promotion des sites web au profit des entreprises, organismes de services à distance liés aux technologies de la communication, du scannage électronique des documents, du traitement et de la numérisation des cartes (Télé cartographie), du traitement et stockage des données (Télé saisie), de la traduction, enseignement, comptabilité, des centres d'appel etc.

Plusieurs sont totalement exportatrices dans les secteurs de la création de contenu, des études, des recherches, le développement des applications, des solutions technologiques dans le secteur des TIC. Ces opérations engendrent d'importantes retombées en devises. Cela confirme bien le rôle de tremplin industriel que jouent les « *clusters* » vers des marchés porteurs en termes de techniques de l'information et de la communication⁵².

Le Cyberparcs sont des espaces réservés à des activités en rapport avec les TIC et concerne avant toute chose⁵³ : le développement de logiciels et de la maintenance et la promotion des sites Web au profit des entreprises, organismes, les services à distance liés aux technologies de la communication, le scannage électronique des documents

50- Revue Infos pôle bulletin N°4 « pôle El Ghazala des technologies de la communication »

51- <http://www.El-Ghazalacom.nat.tn/fr/cyberespaces/presentation.htm>

52- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

53- <http://www.El-Ghazalacom.nat.tn/fr/explorer/presentation.htm>

et le traitement et numérisation des cartes, le stockage des données. Elles incluent également la télé saisie, la traduction, l'enseignement, la comptabilité, les centres d'appel, les pépinières de projets en lien avec le secteur des technologies de la communication et des espaces pour le télétravail.

La pépinière est, quant à elle, une structure souple qui vise à permettre aux jeunes promoteurs de réaliser leurs projets avec la plus grande chance de réussite. En effet, l'emploi des jeunes diplômés et l'assistance aux promoteurs constituent un objectif prioritaire de la Tunisie de l'Ere nouvelle. La Pépinière de Projets des Communications de Tunis est à la disposition des jeunes diplômés qui le souhaitent. Ils y trouvent l'aide nécessaire pour la création de leurs propres entreprises dans le secteur des technologies des communications⁵⁴. Dans le but d'encourager et d'appuyer les porteurs de projets innovants dans le domaine des TIC et afin de promouvoir leurs produits, la pépinière du pôle El Ghazala organise des workshops en l'honneur des nouveaux arrivés (porteurs de projets et chefs d'entreprises)⁵⁵.

• **Exemple de start-up :** En novembre 2000, trois anciens étudiants de Sup'Com, ont profité des moyens offerts par la pépinière d'entreprises du parc (hébergement pendant 18 mois, formation à l'entrepreneuriat, etc.) pour se lancer dans la réalisation d'un projet. Ils fondent donc «*Progress Engineering*», une entreprise de services informatiques et de conception de logiciels. Ils ont commencé par développer un système d'inscription en ligne pour les universités, puis ont élargi leur champ d'action à d'autres services, comme le paiement en ligne ou la signature électronique. Ainsi, avec un capital de départ de 3.000 Dinars (soit près de 1.800 Euros), les trois associés ont déjà réussi à concevoir le système d'inscription universitaire à distance. Ils collaborent également au développement de la carte *e-Dinar* avec La Poste, conçoivent des portails web pour les entreprises et travaillent sur des projets de commerce électronique. Véritable pionnier en Tunisie, «*Progress Engineering*» commence à engranger les fruits du travail de

54- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/pepiniere/presentation.htm>

55- Revue infos pôle, bulletin n°5 « pôle El Ghazala des technologies de la communication »

son équipe. Ainsi, le chiffre d'affaires a été multiplié par cinq entre 2002 et 2004, pour atteindre 155.000 Euros⁵⁶.

Toutefois, pour pouvoir s'installer au Cyberparc les candidats doivent répondre aux conditions suivantes⁵⁷ :

Le technopole a donc du développer de nombreuses incitations pour exercer une attractivité vis-à-vis des investisseurs privés, notamment en aménageant et en développant des zones d'activités industrielles et des moyens et infrastructures de communications modernes pour les locataires, notamment⁵⁸ : 1/ des services de télécommunication fiables et modernes, 2/ des sources d'énergie sécurisées, 3/ une distribution souterraine des différents réseaux, 4/ un aménagement fonctionnel pour une implantation adéquate, et un centre de loisirs.

El Ghazala a également pu développer des structures d'appuis. En effet, pour pouvoir assurer sa mission et ses objectifs dans les meilleures conditions de réussite, la Pépinière de Projets des Communications de Tunis s'appuie sur le savoir et le savoir-faire des institutions spécialisées⁵⁹ telles que le Pôle El Gazala, l'Ecole Supérieure des Communications (SUP'COM), l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications (ISET'COM), le Centre de Formation Continue et de Recyclage des Communications (CFCRC), le Centre d'Etudes et de Recherches des Télécommunications (CERT) et l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI). Afin d'assurer la réussite des projets, la Pépinière de Projets des Communications de Tunis met à la disposition des jeunes promoteurs⁶⁰ : un local approprié dans un cadre idéal pour leur activité, un service de communications moderne, la logistique nécessaire (secrétariat, téléphone, fax, équipement audio / vidéo, P.C et imprimante, Internet, etc.) et un pôle de compétences en matière de conseils administratifs, techniques, juridiques et financiers.

Par ailleurs le pôle, en accord avec le code d'incitation aux investissements prévoit une série de mesures d'encouragements dont :

56- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf. Source tiré d'un PDF « *Clusters et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie* » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

57- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/cyberespaces/presentation.htm>

58- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/explorer/presentation.htm>

59- http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/pepiniere/structures_appuis.htm

60- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/cyberespaces/presentation.htm>

- Des incitations fiscales communes et incitations pour le développement des régions prioritaires
- Des encouragements pour l'investissement dans les TIC
- Des encouragements aux entreprises exerçant dans les domaines de services de l'ingénierie et de l'informatique
- Des encouragements pour promouvoir l'innovation dans le domaine de technologies de l'information
- Des incitations à l'exportation dans les domaines du développement de logiciels et du contenu numérique
- Des incitations et encouragements accordés par le ministère de l'emploi au profit de promoteurs à travers ces mécanismes de formation et de recrutement.

Les investissements dans la formation des ingénieurs tunisiens et la relative faiblesse des coûts salariaux représentent un facteur hautement incitatif de délocalisation pour les firmes transnationales. En raison des nombreux avantages qu'elle présente, la Tunisie devient ainsi une destination pour l'implantation d'établissements ou de filiales de groupes industriels, et cela bien au-delà du champ représenté par les TIC⁶¹. Toutefois, il est important de rappeler que le management actuel des pôles, assuré par un personnel administratif, n'ayant pas ou peu d'expérience dans la gestion d'entreprise, réduit la capacité de promotion des pôles et leur commercialisation auprès des entreprises privées en Tunisie ou l'attraction des entreprises internationales, pour venir s'implanter dans les pôles. La nouvelle loi tente de combler cette lacune en consacrant le côté commercial et marketing des pôles technologiques⁶².

• **Les institutions de formation :** La Tunisie, dans le domaine des TIC, illustre parfaitement cette dynamique et révèle les choix opérés par les pouvoirs publics à ce niveau, notamment face à l'apparition de « *clusters* » dans divers domaines d'activité. Dans ces circonstances, la finalité des « *clusters* » ne consiste plus à promouvoir en priorité un processus d'innovation classique (dans l'acception des Etats-Unis ou même de la France), mais bien de créer les conditions d'implantation

61- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf. Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

62- Revue infos pôle, bulletin n°4 « pôle El Ghazala des technologies de la communication »

des porteurs de ces compétences. Pour permettre ce développement, les pouvoirs publics se sont d'abord appuyés sur un système éducatif très reconnu avec notamment l'Institut indien des Sciences, un environnement à la fois technique bancaire et fiscal très apprécié, ainsi qu'une grande stabilité politique⁶³. De ce fait, les pouvoirs publics ont mené, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, une politique de création de centres de formation dans les techniques d'information et de communication. La valorisation des diplômes délivrés devient ainsi un argument de poids vis-à-vis des groupes étrangers. Or, la reconnaissance académique de ces formations, à un niveau international, s'appuie sur l'existence d'accords passés avec des institutions similaires, en France et au Canada notamment, et cette réputation a pour vocation de s'étendre vers les groupes industriels, afin que cette information puisse favoriser les choix d'implantation.

Outre les mesures mises en place par le parc technologique El Ghazala, les politiques publiques incitent également les jeunes diplômés à créer des entreprises dans les pépinières liées à des écoles d'ingénieurs en leur proposant des mesures incitatives à l'investissement et au financement de leurs entreprises⁶⁴. Le pôle d'El Ghazala a développé de nombreuses formations, ainsi que des stratégies et des outils pour exercer vis-à-vis des investisseurs privés une attractivité. Ainsi, l'Institut Supérieur des Études Technologiques en Communications⁶⁵, établissement à caractère scientifique et technologique (CIFODE'COM), assure la mise à niveau des connaissances des cadres et des techniciens du secteur des technologies de la communication afin de leur permettre d'actualiser leurs savoirs et savoir-faire et de maîtriser les nouvelles technologies des communications et de l'information. Afin de devenir un pôle d'excellence et de dispenser aux jeunes diplômés une formation de qualité, le pôle d'El Ghazala réunit en un même lieu⁶⁶ :

63- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf. Source tiré d'un PDF « *Clusters et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie* » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

64- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf. Source tiré d'un PDF « *Clusters et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie* » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

65- <http://www.investir-en-tunisie.net/news/article.php?id=578>

66- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/explorer/environnement.htm>

- L'École Supérieure des Communications de Tunis (Sup'Com). Créée en 1998 et placée sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère des Technologies de la communication, SUP'COM est une école d'ingénieurs qui a pour vocation : la formation d'ingénieurs de haut niveau scientifique et technique, aptes à concevoir, mettre en œuvre et gérer les services, les systèmes et les réseaux de télécommunications ; la contribution à l'effort national relatif à la recherche scientifique et technologique dans le domaine des technologies de l'information et la communication (TIC) ; la formation continue ou qualifiante des cadres supérieurs dans le domaine des TIC⁶⁷.
- *L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications (Iset'Com)*. L'Iset'Com comporte deux branches : Une branche télécommunications (ou département «télécommunications») qui forme des techniciens supérieurs pour le secteur des télécommunications ; et une branche en technologies de la Communication (ou département « gestion en technologies de la Communication ») qui forme des techniciens supérieurs pour les besoins de la poste et des activités adjacentes⁶⁸.
- Le Centre d'Etudes et de Recherches des Télécommunications (CERT)
- L'Observatoire et Centre d'Information, de Formation, de Documentation et des Etudes en Communications (CIFODE'Com)

Les moyens mobilisés en termes de formation au sein du pôle d'El Ghazala, expriment la place pivot qu'occupent stratégiquement ces écoles dans la dynamique du « *cluster* ». La chronologie concernant l'installation d'établissements d'enseignement supérieur, montre en premier lieu une certaine coïncidence avec la création et le développement du parc. L'un des trois principaux centres de formation installés sur le parc met bien en évidence les relations étroites qui s'instaurent avec la dynamique industrielle du pôle. L'école d'ingénieurs Sup'Com, créée la même année que le pôle d'El Ghazala, illustre parfaitement la dynamique de formation impulsée par les pouvoirs publics autour

67- <http://www.supcom.mincom.tn/>

68- <http://www.isetcom.mincom.tn/>

de la naissance du «*cluster*»⁶⁹. Depuis sa création, Sup'Com forme 70 ingénieurs par an et ce chiffre devrait atteindre 130 au cours de l'année universitaire (2005-2006). Son ambition est de porter le nombre d'ingénieurs à 1.000 durant la période allant de 2006 à 2010. Pour ce faire un plan d'action vise à renforcer les capacités de l'institution au niveau des infrastructures, de l'équipement et des ressources humaines⁷⁰. Cette politique de création d'écoles se traduit notamment par l'arrivée, sur les marchés locaux du travail, d'un nombre croissant d'ingénieurs et de techniciens dans ces domaines. Ainsi, pour l'année universitaire 2004-2005, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur pour les filières des TIC a atteint 6.249, ce qui représente un taux de plus de 13% des diplômés de l'Enseignement supérieur. Parmi eux, plus de 61% des étudiants ont un diplôme de technicien supérieur. Parallèlement, l'effectif de l'étudiant inscrit dans les filières informatiques, multimédia et télécommunication ne cesse de croître au niveau national, passant de 11.729 étudiants inscrits pour l'année universitaire 2000-2001 à 38.350 pour l'année 2005-2006⁷¹. Le technopole dispense également des stages Entrepreneurial, notamment via le centre de formation de Huawei⁷².

Afin d'assurer et de diffuser à l'ensemble des entreprises et des institutions du territoire, les informations relatives aux avancées technologiques de communications et de savoirs, le technopole d'El Ghazala a développé et réalisé un portail Internet avec le support du projet F.D.S.P. (le fonds d'aide au développement du secteur privé, un projet de coopération entre le gouvernement de la Tunisie et le gouvernement du Canada), intitulé « Toile des services aux entreprises » destiné

69- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

70- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

71- http://rii.univ-littoral.fr/docs/colloque_2006/poncet.pdf

Source tiré d'un PDF « *Clusters* et dynamique de l'innovation : Une réflexion autour des techniques de Télécommunication sur le site d'El Ghazala, en Tunisie » dont la source est elle-même en partie tiré du site officiel d'El Ghazala.

72- Revue infos pôle, bulletin n°4, « pôle El Ghazala des technologies de la communication »

à apporter des services aux entreprises. Il constitue une porte d'entrée électronique au monde de la PME tunisienne et internationale. Il vise l'enrichissement et la diffusion des connaissances relatives aux petites et moyennes entreprises et à l'esprit entrepreneurial. L'objectif prioritaire de ce portail est de mettre à la disposition des dirigeants et des propriétaires de PME, ainsi qu'aux entrepreneurs, une information neutre et des outils stratégiques afin de les aider à réussir le passage à travers les différents stades de développement de leur entreprise. Ce portail vise à faciliter l'accès aux sites web qui donnent de l'information sur l'environnement et les services aux entreprises et sur l'entrepreneuriat en Tunisie ainsi que dans les principaux pays du monde.

Le technopole d'El Ghazala tente également de favoriser et d'élaborer des accords et/ou des partenariats avec les entreprises, les instituts ou les universités implantées ou non sur le site⁷³, et les technopoles analogues à l'étranger.

2.2.2. Cas du Technoparc de Casablanca (Maroc)

Les TIC constituent un tremplin économique pour le Maroc, et le développement de ces nouvelles technologies permet de développer de nouvelles entreprises et de créer ipso-facto de nouveaux emplois sur le marché du travail⁷⁴. Des interfaces sont également créés entre les universités et les entreprises pour leur permettre d'entretenir des liens étroits, notamment sur les thèmes de recherches et les innovations techniques. Ces interfaces permettant ainsi de créer des synergies entre ces deux mondes. Il existe également une collaboration entre les chercheurs et les entrepreneurs, notamment sur les projets d'entreprises des jeunes pousses⁷⁵. L'action du Technoparc s'inscrit donc dans la trajectoire de la politique du Gouvernement pour promouvoir l'innovation.

Le Technoparc de Casablanca constitue un cas utile et intéressant. Il est le deuxième Technoparc à avoir été lancé au Maghreb, après celui d'El Ghazala en Tunisie. Créé fin 2001 pour répondre au développement du secteur marocain de l'internet et des technologies des

73- <http://www.ElGhazalacom.nat.tn/fr/animation/seminaires.htm>

74- A. Djeflat (2007)

75- A. Djeflat (2007)

communications⁷⁶, son développement a été propulsé très rapidement puisque dès le 30 janvier 2002, un tiers du bâtiment du Technoparc était déjà occupé et 37 entreprises étaient hébergées⁷⁷. La création du Technoparc est donc à insérer dans un contexte d'explosion de l'usage des TIC au Maroc. A l'instar des autres pays du monde, l'introduction du haut débit a bouleversé le marché d'accès à Internet

Ce Technoparc est également dédié aux TIC. Sa particularité repose sur sa gestion, qui relève essentiellement du secteur privé, même si l'Etat a joué un rôle prépondérant dans son initiation et dans son lancement au départ. Il a réussi à attirer les plus grands noms de l'industrie des TIC : Bull, Sagem, et d'autres. Enfin, le taux d'occupation est pratiquement de 100%, montrant ainsi sa grande attractivité. Même si par certains aspects, des insuffisances et des problèmes existent, le traitement de ce cas nous apportera un éclairage utile quant aux quatre dimensions qui nous intéressent : la gouvernance des technopoles privées, les dynamiques d'innovation, l'insertion dans le tissu urbain, vu sa situation géographique particulière, et enfin l'attrait du secteur privé.

Le Technoparc de Casablanca s'étend sur une superficie de 28.000 m². Il se trouve au cœur du tissu urbain et au cœur du centre d'affaire de Casablanca⁷⁸. Il a pour mission d'aider et de promouvoir la création et le développement de jeunes entreprises dans le domaine des TIC, en mettant à leur disposition des espaces de travail et une infrastructure high-tech. Le Technoparc développe également des offres de services d'accompagnement et de qualité, afin d'assurer une animation collective et un environnement propice à l'émergence des synergies. Le parc met aussi les « jeunes entreprises accompagnées », en relation avec les entreprises matures afin de les insérer dans l'environnement économique. Ainsi, il met à la disposition de ces entreprises un espace de travail opérationnel et agréable, ainsi qu'une large

76- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/10/08/feature-01>. Aderrafie Hanouf parle du technoparc de Casablanca 08/10/2006

77- <http://www.1stmaroc.com/economie/ntic/alire.html>

Pour approfondir les nouvelles technologies au Maroc - Date clés

78- <http://www.marseille-innov.org/international/e3m1.html#2>. Premières rencontres multimédia d'affaires destinées à favoriser les échanges et concrétiser les partenariats entre entreprises marocaines et entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 28 février au 03 mars 2002

gamme de prestations de services⁷⁹. Quatre types d'entreprises cohabitent au Technoparc de Casablanca : des start-ups, des PME, des grandes enseignes ou filiales de multinationales (FMN) et des centres de formation. Les domaines d'activités développés sont multiples et complémentaires⁸⁰ : Sécurité informatique, réseaux, logiciels libres, veille, e-commerce, e-learning, multimédia, image de synthèse et télécommunications.

Par ailleurs, déployé dans le cadre du projet de Centre d'Affaires du Casablanca Technoparc, un pôle d'échange et d'information a également été créé. Ce dernier a quatre objectifs principaux⁸¹ :

- Se connecter aux réseaux européens puis nord-américains d'informations spécialisées et développer un annuaire des compétences, des propositions d'affaires et des offres de sous-traitance TIC Maroc.
- Garantir un accès illimité et immédiat aux propositions de partenariat, aux opportunités d'affaires provenant des réseaux de l'Union Européenne (UE) et des Etats associés.
- Disposer d'un outil de veille sur les appels d'offres nationaux et sur ceux de l'UE.
- Offrir une assistance technico-commerciale et administrative adéquate lors de l'émission ou d'une réponse aux propositions de partenariat, de participation aux projets ou aux appels d'offre.

Le Technoparc est une société anonyme qui repose sur une logique de business plan, établie pour une durée de 10 ans dans un premier temps, de 2006 à 2015⁸². Le Technoparc de Casablanca est géré par une société de droit privé : « Moroccan Information Technoparc Company » (MITC). Trois organes⁸³ constituent le Comité directeur : Un Conseil d'administration, un Comité stratégique et un organisme de Conseil et d'Audit, sous la direction d'un Directeur général (*cf. schéma n°10*)⁸⁴.

79- <http://www.casablanca-technoparc.ma/services.asp>

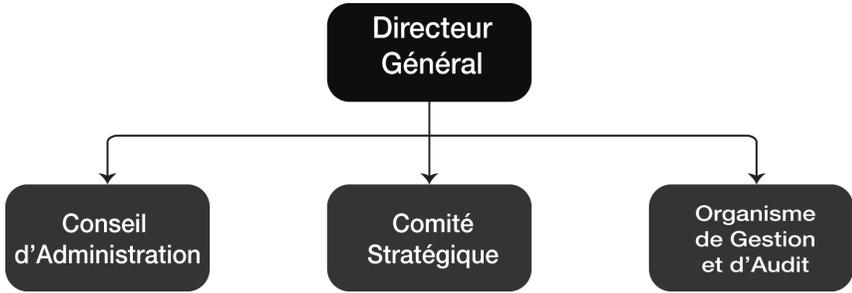
80- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&id=25>

81- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&id=21>

82- A. Djeflat (2007)

83- A. Djeflat (2007)

84- A. Djeflat (2007)

Schéma n°10 : L'organe de direction du Technoparc

Source : étude de terrain

Le MITC met à la disposition de ses clients un ensemble de services généraux et de prestations techniques destinées à faciliter le développement de leurs activités dans un environnement technologique adapté au sein du Technoparc⁸⁵. Il propose également ⁸⁶ plusieurs centres :

- Un centre relais pour filiales d'entreprises internationales. Ces entreprises bénéficieront de toute l'aide nécessaire dans leur processus d'implantation au Maroc. De plus, la proximité de PME et des start-ups du secteur devraient leur permettre de tisser les premiers partenariats nécessaires à tout développement régional.
- Un centre de formation et de téléformation (e-learning) formant des ingénieurs et des techniciens du secteur des TIC. D'autres espaces seront alloués à la formation continue multidisciplinaire.
- Une vitrine technologique du Maroc. Salle de conférence équipée et espaces de rencontres et d'expositions, visant à accueillir une multitude de manifestations relatives aux TIC.
- Un centre d'accueil pour projets novateurs.
- Un incubateur pour encourager et accompagner l'essaimage académique et industriel.

2.2.2.1. Impact économique et social

La création du Technoparc a engendré de nombreux impacts économiques locaux positifs. Depuis sa création, le Technoparc a fortement encouragé la formation et le développement d'industries à fort conte-

85- <http://www.casablanca-technoparc.ma/about.asp>

86- <http://www.casablanca-technoparc.ma/about.asp>

nu technologique⁸⁷. A cela s'ajoute également, les activités de services à l'industrie qui accompagnent cette émergence, notamment avec le développement des start-ups, des grandes enseignes et des centres de formation⁸⁸. Trente entreprises ont été créées au sein du Technoparc par des Marocains souhaitant retourner au pays⁸⁹, montrant ainsi une réelle capacité à un retour de compétences expatriées à l'étranger.

A son échelle, le Technoparc contribue également à la croissance et au développement de son territoire, notamment par la création d'emplois. Plus de 1.500 emplois⁹⁰ qualifiés, à hauteur d'environ 300 emplois par an, ont été créés au sein du Technoparc. Au cours du seul exercice 2005, le Technoparc a contribué à travers ses sociétés à la création de près de 350 emplois, soit une moyenne de 30 emplois par mois⁹¹. Les domaines privilégiés dans la création de ces emplois sont pour l'ensemble orientés vers le domaine des TIC ⁹²(cf. *Tableau 10*).

Tableau n° 10 : Les domaines de création d'emploi

Domaines	Contenus
Création de logiciels et services	Télé-services
Création de sites web et commercialisation de packs Internet	E-business et marketing office filiale de Quest international
Création de sites web et édition multimédia Conception de sites Internet, design graphique, animation en 3D	Ingénierie et conception assistée par ordinateur
Intégration de logiciels informatiques, distribution de logiciels	Ingénierie, conseil et formation en système d'information.
Autres se rapportant aux TIC	Développement de services pour la mobilité.

Source : site Internet Technoparc

De plus, la contribution du Technoparc à l'économie du pays devient de plus en plus importante, puisqu'en 2005 les entreprises ont

87- A. Djeflat (2007)

88- <http://www.casablanca-technoparc.ma/typologie.asp>

89- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/10/08/feature-01> Abderrafie Hanouf parle du technoparc de Casablanca 08/10/2006

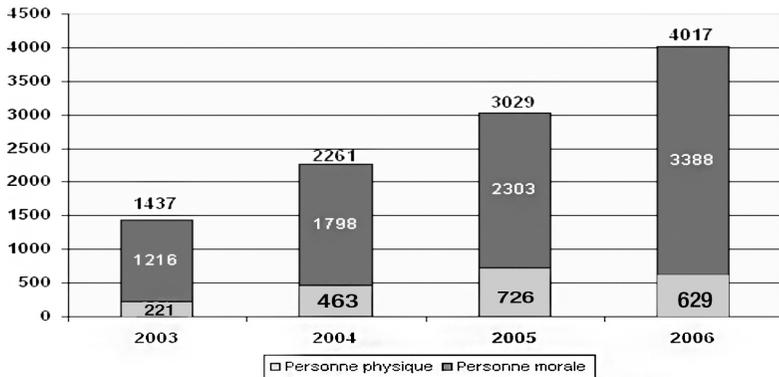
90- A. Djeflat (2007)

91- Moroccan information Technoparc company – MITC 2005

92- <http://www.casablanca-technoparc.ma>

généralisé plus de 500 millions de Dirhams (DH)⁹³ de chiffre d'affaires, représentant ainsi près de 10% du secteur des TIC (à l'exclusion des télécommunications)⁹⁴. L'action du Technoparc complète celle du Centre Régional d'Investissement (CRI) (*Graphique n° 13*).

Graphique n°13 : L'évolution de la création d'entreprises dans la région du Grand Casa



2.2.2.2. L'ancrage territorial

Le Technoparc de Casablanca affiche nettement le désir de s'intégrer dans le tissu urbain marocain, puisqu'il se situe en plein cœur du centre d'affaires de Casablanca, la capitale économique du pays⁹⁵.

Pour mettre en évidence cette articulation, nous examinerons donc un certain nombre d'éléments, dont le degré de facilité d'accès et les moyens d'accès, les liens avec les institutions de formation et de recherche : universités, centres de recherche, centres de transfert technologique, incubateurs, pépinières d'entreprises, immobilier d'activité au niveau local.

Son implantation au cœur de la ville, a permis au Technoparc d'entretenir des relations d'affaires avec d'autres entreprises de la ville et de tisser de nombreuses relations avec un certains nombres de partenaires sociaux au sein du parc⁹⁶. La logistique y contribue également et les

93- Cours moyen : 1, 6 DT=1 euro

94- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/10/08/feature-01> Aderrafie Hanouf parle du Technoparc de Casablanca 08/10/2006

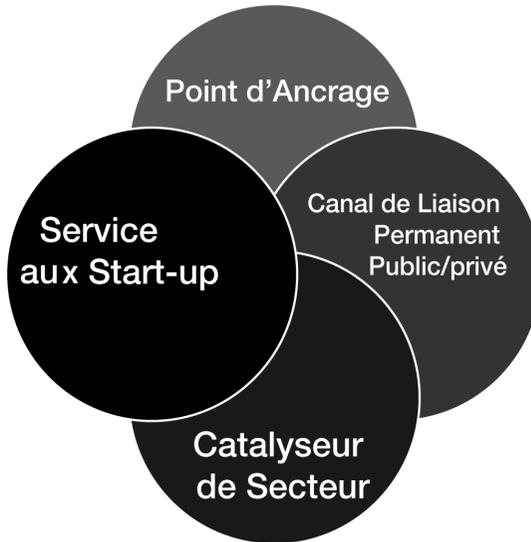
95- A. Djeflat (2007)

96- www.medinnov.com/doc/medinnov05/SessionC/technoparc_casablanca.pdf - Le Technoparc de Casablanca (dossier PDF) + A. Djeflat (2007)

possibilités de transport pour se rendre au Technoparc sont multiples et variées, permettant ainsi une très bonne accessibilité⁹⁷ : bus, routes et autoroute⁹⁸.

Il a pour objectif, dans le long terme, de faciliter les mécanismes d'ancrage territorial d'activités industrielles et de services liés aux autres activités, en raison de grands projets industriels en vue dans le domaine des TIC et du offshoring, notamment à Rabat, Tanger, Fez et Casablanca⁹⁹. En plus des objectifs d'ancrage territorial, le Technoparc de Casablanca a également émergé en tant que canal de liaison permanent public/privé, que catalyseur du secteur, et comme instrument au service de l'émergence de start-up technologiques (*cf. schéma n°11*).

Schéma n°11 : Les fonctions du Technoparc



Source : l'étude de cas

Une enquête a montré que le Technoparc était bien inséré dans le tissu économique de Casablanca. Les nombreuses visites, notamment lors des journées portes ouvertes organisées par le parc, montrent bien son insertion dans le tissu social¹⁰⁰.

97- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&cid=33>

98- L'autoroute qui traverse Casablanca en direction d'El-Jadida.

99- A. Djeflat (2007)

100- A. Djeflat (2007)

Dans le but de participer et de contribuer à la dynamisation d'une véritable « knowledge city » et à l'approfondissement de l'économie de la connaissance, le Technoparc de Casablanca s'appuie également sur un ensemble d'universités, de centres de recherches et de laboratoires¹⁰¹ : l'Université Al Akhawayn, l'INPT (Institut National des Postes et Télécommunications), l'EMI (Ecole Mohammedia d'Ingénieurs) et l'ENSIAS (Ecole nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes). Tous les ans, le Technoparc accueille environ 10 000 étudiants pour venir visiter le parc, leur permettant ainsi de mieux appréhender les études qu'ils pourront suivre au sein du Technoparc¹⁰².

La création du Technoparc a engendré et répercuté de nouvelles innovations en phase de développement et qui amélioreront le niveau de technologie des services publics dans la ville de Casablanca. On peut citer à titre d'exemple, le projet de mise en place par la wilaya de Casablanca¹⁰³ d'un plan de mutualisation des systèmes d'information géographique (SIG) avec la contribution du Technoparc. Ces actions contribueront indéniablement à fournir des solutions pour les problèmes de la ville et élèveront également le niveau technologique de la ville, ainsi que l'ancrage territorial du Technoparc.

2.2.2.2. Les acteurs

Comme indiqué dans le *schéma n°11*, le Technoparc de Casablanca mobilise une multitude d'acteurs institutionnels appartenant à différentes sphères¹⁰⁴ :

Une sphère de planification et de maîtrise d'ouvrage impliquant :

- L'Etat central comme initiateur, planificateur, concepteur de la stratégie et de la cohérence et garant de la réalisation du projet technopole. Ses représentants sont, le Secrétariat d'Etat et le Ministère délégué auprès des TIC.
- Les collectivités territoriales, en l'occurrence ici, la wilaya de Casablanca. Bien que participant peu au financement et aux

101- <http://www.casablanca-technoparc.ma/inpartners.asp>

102- A. Djeflat (2007)

103- http://www.menara.ma/Infos/includes/detail.asp?article_id=11235&lmodule=Technologie Technoparc : Casablanca parie sur les SIG (23/3/2006)

104- M. Khelladi

autres décisions, elle entretient néanmoins des liens fonctionnels en raison d'un certain nombre de projets innovants, que l'on examinera par la suite.

- Des agences d'exécution, notamment l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT).

La sphère de la recherche impliquant la création des connaissances et leur transmission :

Au plan institutionnel, la sphère de la recherche, bien que n'apparaissant pas au premier rang, joue un rôle important. Les meilleures compétences doivent être réunies en trois pôles.

- Des universités et écoles d'ingénieurs.
- Des centres de R&D.
- L'incubateur et la pépinière et les entreprises.

Une sphère entreprise qui inclut :

- Des start-up.
- Des PME.
- Des grandes entreprises (grandes enseignes et entreprises étrangères).
- Des centres de formation.

La sphère financière :

Le système financier national et international.

L'Etat : Il est le principal maître d'ouvrage dans l'initiation, le pilotage et la réalisation du projet technopolitain. Comme indiqué par ailleurs¹⁰⁵, la maîtrise de l'ouvrage doit être forte : c'est-à-dire qu'elle porte clairement sa politique, ses objectifs et les enjeux du développement. Au titre des politiques publiques, la généralisation de l'accès et la promotion des TIC au sein des entreprises représentent l'un des axes stratégiques de la politique du gouvernement dans le domaine des technologies de l'information¹⁰⁶.

L'Etat fournit un soutien et un appui au Technoparc de Casablanca afin d'exercer une attractivité vis-à-vis des futurs investisseurs privés. Les pouvoirs publics ont également mis en place des mécanismes complémentaires pour encourager les entreprises à intégrer la formation en cours d'emploi, en tant que vecteur stratégique de leur

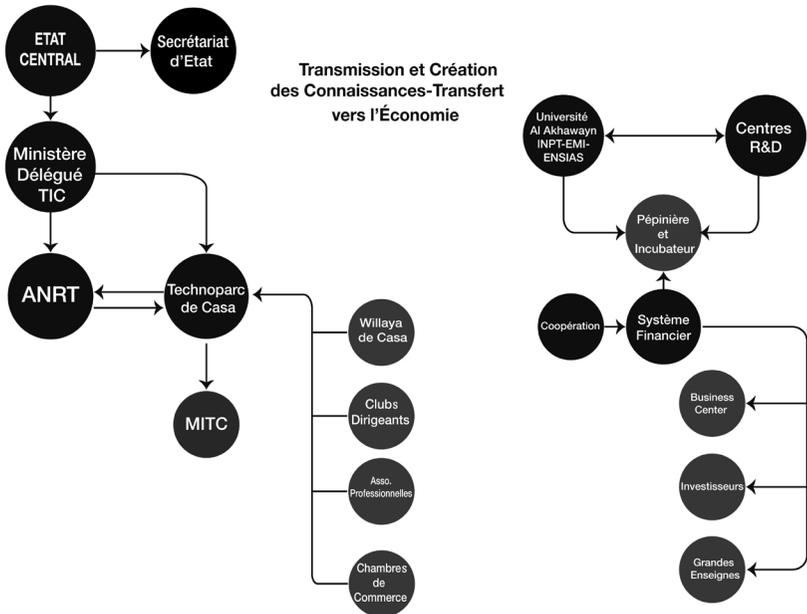
105- Voir concept note.

106- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&id=53>

développement¹⁰⁷. Le premier mécanisme porte sur la mise en place des Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC). Ce sont des associations constituées sur la base du volontariat par des organisations professionnelles et ces dernières visent deux objectifs principaux :

- Inciter les entreprises, notamment les PME, à intégrer la formation continue comme un des facteurs déterminants de leur compétitivité.
- Elaborer des méthodes et outils d'analyse adaptés aux spécificités des entreprises pour identifier les besoins en compétences répondant à leurs objectifs de développement.

Schéma n°12 : Les acteurs du Technoparc de Casa



Source : adapté de la communication de M. Khelladi

Il est inutile de rappeler tous les instruments mis en place dans les codes d'investissement. Comme indiqué plus haut, la nouvelle stratégie du Ministère en matière des TIC sera orientée¹⁰⁸ autour de trois axes prioritaires : La conclusion d'un contrat-programme sectoriel, la

107- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&id=87> Master International en e-Business Management à Casablanca (31/08/2005)

108- Selon le Ministre-délégué

promotion des TIC au sein des entreprises et la généralisation de l'accès aux technologies de l'information¹⁰⁹. Ainsi, le Maroc a accéléré le processus de libéralisation des télécoms et la fin du monopole de l'Etat sur les télécommunications et l'audiovisuel, à travers des réformes structurelles et l'activation du rôle de l'autorité de régulation (ANRT) depuis 1998. La stratégie *E-Maroc* pour l'insertion du Royaume dans la société de l'information et du savoir d'ici 2010 se matérialise par le lancement de plusieurs e-projets, dont le e-learning, le e-commerce et le e-gouvernement des cités multimédia. Ainsi, grâce aux objectifs que l'Etat s'est donné en matière de libéralisation et de démocratisation du secteur TIC, 32 projets de l'administration en ligne (E-gov) ont été mis en place. Ces projets portent notamment sur¹¹⁰ : La mise en ligne des informations institutionnelles, l'interconnexion d'organismes publics, la numérisation des supports de communication et des procédures de l'information, la généralisation des TIC (Education, PME, Espaces numériques) et la libéralisation des Télécoms. Plus proche de nos préoccupations, la stratégie E-Maroc intègre également les technopoles, le développement numérique des régions, le développement des contenus numériques et la numérisation du patrimoine culturel et artistique¹¹¹.

Un partenariat public-privé est lancé depuis 2006 avec la signature d'un « Contrat Progrès 2006-2012 ¹¹²», relatif à la mise en œuvre d'une vision stratégique du développement du secteur TIC, entre le Gouvernement et l'Apebi – Fédération des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring – en sa qualité de représentant des professionnels du secteur privé des TIC. Le Technoparc est également conçu sur un modèle de partenariat¹¹³, où la part de l'Etat s'élève à 35%, dont l'apport est essentiellement en nature et la part du privé à 65%, dont l'apport est financier. ¹¹⁴.

109- Déclaration, lors de la séance inaugurale du Med-IT qui s'est déroulée au Technoparc de Casablanca.

110- http://www.xcom.fr/medit/tn/pdf/Casablanca_Technoparc.pdf E-3M Tunisie 2003, Rencontres Méditerranéennes d'Affaires 'TIC & Multimédia, Abderrafie Hanouf directeur général Casablanca Technoparc

111- <http://www.maghrebarts.ma/medias/news/040519.html>

112- http://www.apebi.org.ma/actu.php?id_article=529

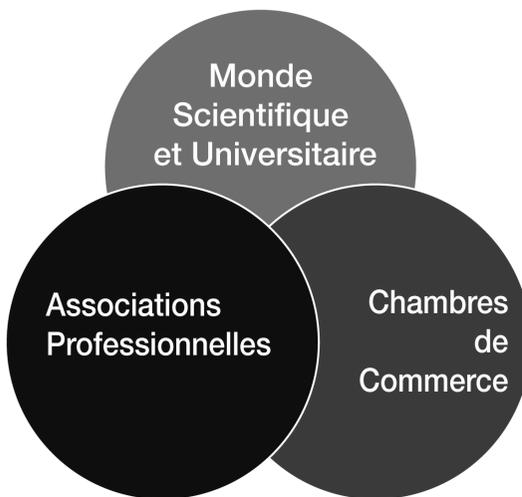
113- A. Djeflat (2007)

114- M. Hanouf, directeur général de Casablanca Technoparc relève aussi, non sans fierté,

Les collectivités locales et territoriales : Le Technoparc de Casablanca est plus ou moins déconnecté des collectivités locales et territoriales. Leur part dans le financement s'élève à zéro. Certains services des collectivités sont gérés par des partenariats privés, avec lesquels il passe des contrats. A la différence des expériences qui nous viennent d'ailleurs, comme c'est le cas pour Marseille, les collectivités territoriales ne semblent pas être impliquées d'une manière significative dans le processus de maîtrise de l'ouvrage. Par conséquent, leurs expériences en matière de gouvernance locale restent limitées. Pour l'instant, leur capacité à impulser des projets de technopole de cette envergure reste négligeable. Cependant, un certain nombre de projets novateurs comme la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) pour le compte de la wilaya de Casa, ont mis de facto en relation les collectivités territoriales et le Technoparc de Casa.

Le Technoparc de Casablanca se veut aussi un levier de développement ouvert sur son environnement économique et social. C'est animé de cet esprit d'ouverture qu'il entretient des relations privilégiées avec tous les acteurs opérant dans les secteurs d'activité proches ou complémentaires ¹¹⁵ : le monde scientifique et universitaire, les associations professionnelles et, enfin, les chambres de commerce (Schéma 13).

Schéma n°13 : interactions entre les acteurs



115- <http://www.casablanca-technoparc.ma/inpartners.asp>

Ainsi, un certain nombre de passerelles entre le Technoparc de Casablanca et la société civile ont été créées. De nombreuses associations se sont développées sous l'impulsion de sa création, notamment des associations professionnelles, des associations de l'entrepreneuriat comme le club d'entrepreneurs marocains « Al-Maghreb », des associations qui ont pour objectif la promotion de l'usage Internet telle que l'Association des Professionnels des Technologies de l'Information (APEBI) qui est une association créée par les membres du Conseil d'administration du Technoparc pour permettre un meilleur usage et une plus grande facilité d'accès à Internet. De plus, afin de faire progresser cette diffusion technologique, de nombreuses conventions de partenariat ont été signées avec le Technoparc par différentes associations, telles que ¹¹⁶ : la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc), le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) et R&D Maroc. L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et l'APEBI ont également signé avec le Technoparc un accord de partenariat en 2005¹¹⁷. Cette convention aura pour finalité d'unir les efforts de coopération afin d'œuvrer pour le développement « d'un partenariat durable et fructueux dans des domaines d'intérêt commun liés au secteur des télécommunications et des technologies de l'information »¹¹⁸.

Les entreprises : La question du secteur privé dans un Technoparc mature comme celui de Casablanca, se pose à deux niveaux. Selon ses responsables, le Technoparc a atteint depuis sa création cent pour cent de ses objectifs¹¹⁹. A l'heure actuelle, ce ne sont pas moins de 60 entreprises qui sont créées chaque année sur le site. Ainsi, depuis 2001, plus de 300 entreprises ont bénéficié des services du Technoparc¹²⁰ (Graphique 13).

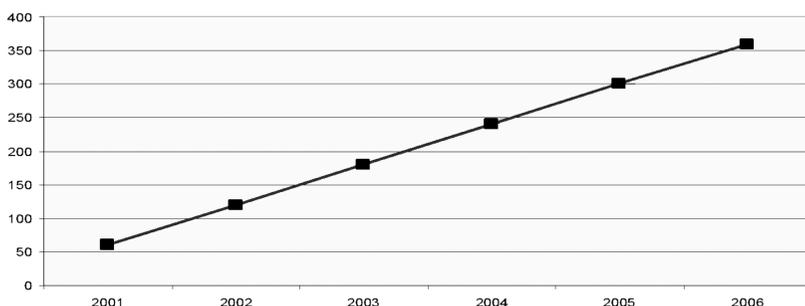
116- A. Djeflat (2007)

117- Signée par M. Mohamed BENCHAABOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et M. Bachir RACHDI, Président de l'Association des Professionnels des Technologies de l'Information (APEBI).

118- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&cid=88> Signature d'une convention entre l'ANRT et l'Apebi au Technoparc (19/09/2005)

119- A. Djeflat (2007)

120- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/10/08/feature-01Aderrafie> Hanouf parle du Technoparc de Casablanca 08/10/2006

Graphique n°14 : Evolution du nombre d'entreprises créées dans le TC

Source : calculé à partir des estimations des données fournies par la direction

Des listes d'attentes ont également dû être créées face à la demande croissante des entreprises désireuses de s'installer au sein du Technoparc. Les domaines d'activités des entreprises installées sur le site comportent à la fois des développements, des solutions et des services¹²¹ (tableau n°11).

Tableau n°11 : Domaines d'activités des entreprises installées dans le Technoparc

Développement	Solutions	Services
Développement du contenu pour Internet	Solution e-business	Ingénierie informatique
Développement de portail généraliste	Solution e-learning	Sous-traitance informatique
Développement des sites thématiques : immobiliers, automobile	Edition de logiciels médicaux	Commercialisation services télécoms par satellite
	Edition numérique	
	Systèmes de paiements électroniques	

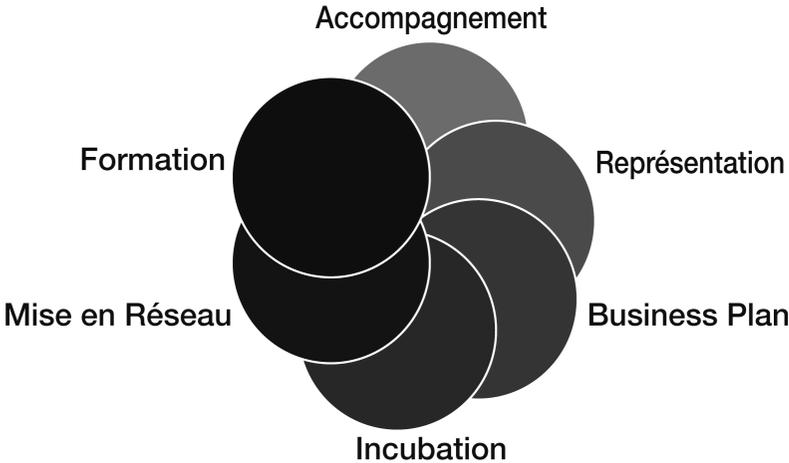
Source : élaboré à partir des données du site Internet du Technoparc

L'attrait du secteur privé dans le Technoparc se fait à deux niveaux : de l'Etat par le biais des dispositifs qu'il met en place, et du Technoparc par le biais des mécanismes d'incitation qu'il utilise. Par ailleurs, cer-

121- <http://www.casablanca-technoparc.ma/typologie.asp>

taines start-ups se distinguent par une capacité effective à innover en collaboration avec les entreprises nationales, comme nous le montre le cas de l'entreprise « Lead Tech Design » qui a décroché le prix de l'innovation décerné par les intégrales de l'investissement 2006¹²² ; Les dispositifs et les instruments sont multiples et variés. Un certain nombre de mécanismes existent pour assurer et renforcer l'attractivité du Technoparc en direction des entreprises aussi bien publiques que privées. C'est également un moyen de s'assurer de sa pérennité et de la renforcer dans le futur. Parmi ces moyens, on peut citer : l'accompagnement, la formation, la représentation, l'incubation et la mise en réseau (Schéma n°14).

Schéma n° 14 : Les fondements de l'attractivité du Technoparc



Les institutions de formation : Les phénomènes d'internationalisation de l'information, des marchés et des technologies exigent une mise à niveau régulière pour faire face aux mutations. La formation continue s'impose comme une nécessité pour permettre au manager de concilier les contraintes d'évolution avec ses engagements de gestion au quotidien.

Un centre de formation de Casablanca pour la formation continue sur l'entrepreneuriat, le coaching et les TIC, baptisé « Institut

122- <http://www.itmaroc.com/Une-start-up-du-Technoparc-primée.html> Une start-up du Technoparc primée aux intégrales de l'investissement le 22/12/06

Supérieur de Formation, de Consultance et d'Expertise (IS Force) »¹²³ a été créé au sein du Technoparc. Ce centre se positionne sur quatre segments : la formation continue, le coaching, les TIC et la communication. La cible du centre est principalement les décideurs et managers, aussi bien des secteurs privé que public.

Incubation : Le Technoparc de Casablanca a ouvert un incubateur dédié à l'accompagnement et à l'appui des porteurs de projets innovants. Cet incubateur, qui dispose d'une surface de 500 m², est destiné à accueillir et accompagner les porteurs de projets innovants émanant de Marocains résidant sur place ou à l'étranger. La période d'incubation des projets a été fixée dans un délai compris entre 6 et 24 mois. Les porteurs de projets bénéficieront d'appuis logistiques (bureaux, ordinateurs, téléphone, fax, salles de réunion) et de conseils (coaching, entraînement, veille.). Avec cet incubateur, le Technoparc de Casablanca entend ainsi favoriser l'émergence d'une filière logicielle et de services liés aux technologies de l'information¹²⁴. Ce dernier s'est assigné plusieurs objectifs¹²⁵ (Tableau 12).

Tab n°12 : Les fonctions de l'incubateur du Technoparc

Objectifs	Domaines	Cibles
Promotion	Technologies de l'information	L'économie marocaine
Encouragement	Esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes	Les porteurs de projets innovants
Soutien	Innovation et à la recherche développement	Les entreprises
Encouragement	Adoption de l'incubation	Start-up innovantes

Source : MITC 2005

Fin décembre 2006, le Centre d'Incubation accompagnait six projets incubés¹²⁶ (tableau n°13).

123- Créé à l'initiative d'un lauréat de l'université de Harvard (1999-2001),

124- http://portail.medinnov.com/article.php3?id_article=194 Le Technoparc inaugure son premier incubateur (1/09/2004)

125- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml11/fr/features/awi/features/2006/10/08/feature-01> Aderrafie Hanouf parle du Technoparc de Casablanca 08/10/2006

126- Moroccan information Technoparc company – MITC 2005

Tableau n° 13 : Les premières sociétés incubées dans le Technoparc

Nom des Sociétés	Domaines d'activités
ISN	Société spécialisée dans le GIS (Geographic Information System).
Axentis	Entreprise se positionnant comme le spécialiste des systèmes de paiement mobiles.
Planétarium	Entreprise qui intervient dans le domaine des images de synthèse et de reconstruction.
N2A	Société de développement et d'intégration d'applications métier.
First Mile Telekom	Entreprise spécialisée dans le domaine des réseaux sans fils et des hauts débits.
E-sourcing Partners	Consulting Achat s'appuyant sur une plateforme de e-procurement.

Source : Moroccan information technoparc company – MITC 2005

Afin de maintenir le standard de qualité approprié, le Technoparc se propose de faire un bilan d'étape trimestriel avec les entreprises résidentes. Ce bilan sera une occasion pour les entreprises de présenter leurs réalisations, de parler de leurs difficultés et d'échanger avec les consultants sur les alternatives et les solutions possibles. Ces rencontres sont également pour le Technoparc l'occasion de veiller à la bonne marche de son concept, de demeurer au plus près de ses entreprises et d'anticiper leurs besoins futurs. Si l'accompagnement général et l'accompagnement spécifique se déroulent à l'initiative de l'entreprise, le suivi et le bilan peuvent, quant à eux émaner soit de l'entreprise, soit du Technoparc¹²⁷.

Dans une nouvelle initiative volontariste au profit des entreprises du secteur des TIC, le Conseil d'Administration du Technoparc a approuvé un nouveau *business plan* pour la période 2004-2007. La vision de faire du Technoparc, un instrument de promotion de l'innovation et de soutien aux jeunes entreprises technologiques, recueille ainsi l'adhésion de l'ensemble des administrateurs. A titre d'exemple,

127- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&id=74> Le Technoparc accompagne les jeunes pousses (11/03/2005)

le Technoparc peut baisser les prix des prestations ou accroître les contrats pour les startups¹²⁸.

A l'heure actuelle, le Technoparc de Casablanca a achevé son dispositif d'accompagnement, qui épouse aujourd'hui l'ensemble du cycle de développement d'une entreprise. Ce dernier apporte une formule appropriée avec des services différenciés, selon la création, la phase de développement ou la maturité de l'entreprise, le tout « dans un environnement favorable à l'échange, au partenariat et à l'enrichissement collectif »¹²⁹. L'institution est bien ancrée dans son environnement socio-économique, reconnue par ses partenaires sur le plan national comme international. Des pôles de compétences se dégagent autour des filières, comme l'Internet mobile, le multimédia, le e-commerce, le Wi-Fi, ou le design électronique. En 2005, plus de 900 cadres et ingénieurs travaillaient au sein des différentes entreprises. Leur contribution à l'économie du pays devient de plus en plus importante. Les entreprises ont généré plus de 500 millions de DH de chiffre d'affaires, ce qui représente près de 10% du secteur des TIC (à l'exclusion des télécommunications). Enfin, chaque année, le Technoparc invente de nouveaux concepts pour répondre aux besoins et aux attentes de la population. Par exemple, il a créé une manifestation nommée « la caravane », par le biais de laquelle tous les ans les individus peuvent visiter le Technoparc. Le Technoparc envisage également de travailler avec ses partenaires sur les flux des propositions d'investissement, les mécanismes de meilleure performance et avec les investisseurs capables d'aider les « jeunes pousses ». Il travaille également à se doter de moyens financiers suffisants afin de continuer à remplir ses missions dans les meilleures conditions et à délivrer une qualité de service aux standards internationaux. Enfin, le Technoparc de Casablanca envisage également de créer un label « Technoparc Company » d'homologation de ses entreprises pour les aider à s'intégrer le mieux possible sur le marché¹³⁰.

128- <http://www.casablanca-technoparc.ma/detail.asp?lmodule=1&cid=48> Le Technoparc baisse ses tarifs !! (22/04/2004)

129- A. Djeflat (2007)

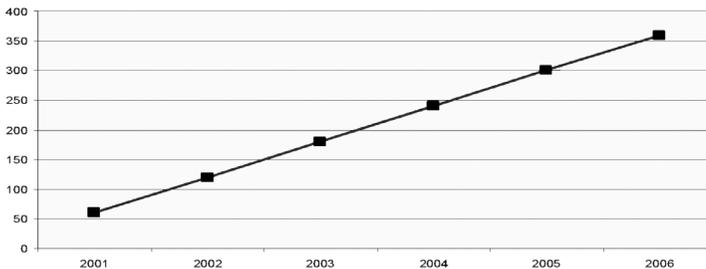
130- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml11/fr/features/awi/features/2006/10/08/feature-01> Aderrafie Hanouf parle du Technoparc de Casablanca 08/10/2006

Les enjeux :

Dans le contexte de l'économie de la connaissance, le Technoparc de Casablanca fait face à deux grands enjeux : premièrement, il s'agit de réunir sur l'espace local, tous les ingrédients nécessaires à la création des synergies liées à la production, à la valorisation et à la diffusion de la connaissance. Il devra par ce biais, participer à créer « l'écosystème de la connaissance », modèle de cohésion et de construction de l'avantage local¹³¹. Cela implique que les sphères s'interpénètrent et que les frontières entre les différents modes de représentations (universitaire, public, business) disparaissent afin de permettre des projets rassembleurs.

L'action du Technoparc, renforce également d'autres initiatives en direction des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets innovants. A titre d'illustration, afin d'aider les jeunes créateurs d'entreprises marocains, le Comité régional de la création d'entreprise du Grand Casablanca a lancé conjointement avec le Centre Régional d'Investissement (CRI) et la Fondation Banque Populaire (FBP), la première initiative régionale pour promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat parmi les jeunes de Casablanca, via le programme « Mokawalati ». Suite à cette initiative, des dizaines de projets remplissant les conditions ont réussi l'étape de présélection au guichet du programme national d'appui aux petites entreprises¹³². (*Graphique 14*).

Graphique n°14 : Les distributions des projets selon les secteurs



Source : Site Internet

131- P. Douillard : Etude pour le compte de KNA-MNA 2006

132- M.Hassan Bahi

Synthèse

Le Technoparc de Casablanca est le fruit d'une politique volontariste de l'Etat qui a pour mission d'aider et de promouvoir la création et le développement de jeunes entreprises dans le domaine des TIC, en mettant à leur disposition des espaces de travail et une infrastructure high-tech. Il constitue le plus ancien Technoparc dédié au secteur des TIC au Maroc et le 2^{ème} au Maghreb après celui d'El Ghazala. A ce titre, il constitue un exemple type de technopole en situation de maturité, non inséré dans une stratégie locale, mais dépendant directement des choix et des stratégies décidées au niveau de l'Etat. En conséquence, il répond moins à une logique territoriale, mais à plus à une logique sectorielle, puisqu'il est chargé de développer l'investissement et la production dans le secteur des TIC. Sa situation privilégiée de premier Technoparc dans le domaine des TIC au Maroc et de premier technopole dans le pays, lui donne beaucoup d'avantages, mais également de lourdes responsabilités et quelques difficultés.

Comme avantages, il bénéficie d'un soutien public multiforme, aussi bien en termes de financement, qu'en termes d'accompagnement. La mobilisation et l'engagement des instances publiques au niveau central, pour faire du Technoparc une réussite et une « success story » sont également prépondérants. En effet, le Technoparc de Casablanca est considéré comme étant la vitrine du pays. Et enfin, sa situation géographique unique au centre des affaires de la ville de Casablanca lui confère une place de premier choix.

Comme difficultés, c'est la lourde responsabilité qu'il porte d'asseoir les normes et les meilleures pratiques du phénomène de technopolisation au Maroc, mais également au Maghreb, où son expérience est examinée minutieusement par les autres pays. Cette situation lui donne beaucoup d'avantages, mais pose également un certain nombre de contraintes et de limites.

Sa réussite dans l'attraction des entreprises à fort contenu technologique, aussi bien nationales qu'internationales, est en constante augmentation. Ce qui constitue un gage de réussite. En terme d'impact, le nombre d'emplois créés et à créer en perspective et la contribution financière qu'il apporte (10% du chiffre d'affaires du secteur des TIC

au Maroc) confortent sa position, mais également la viabilité de la formule Technoparc au Maghreb dans le domaine des TIC.

Son ancrage territorial au sein de la ville de Casablanca, montre qu'il a dépassé la période vulnérable où les risques de rejet ou d'isolat sont grands. Maintenant, il fait partie du paysage industriel, dans le domaine des TIC et du territoire.

Ses objectifs sont multidimensionnels. Ils sont tournés à la fois vers l'intérieur (création de synergies entre recherche, enseignement et industrie, animation, offre de télé services) et vers l'extérieur (l'attrait des entreprises innovantes dans le secteur des TIC). Son choix dans le secteur des TIC en fait un technopole spécialisé, résolument inséré dans l'économie numérique. Il constitue de ce fait le deuxième technopole du genre au Maghreb après celui d'El Ghazala.

Les enjeux identifiés par l'étude de cas s'avèrent être pertinents pour le Technoparc de Casablanca :

- Sa création à partir d'un volontarisme de l'Etat et son évolution vers un technopole privé pose la question de la gouvernance d'une manière particulière.
- Son intégration dans le tissu urbain ne pose pas le problème de son articulation au plan physique, mais pose des questions concernant son intégration au niveau de la chaîne de l'innovation.
- Le dispositif d'attractivité développé en direction de l'entreprise privée, ne pose pas de problème par rapport à son efficacité, mais plus des interrogations quant à fouetter l'innovation au plan local.
- En raison de sa maturité, le Technoparc de Casablanca ne connaît plus de problèmes de gouvernance de son émergence et réduit ainsi le poids des pouvoirs publics dans sa gestion. La part prépondérante du secteur privé dans le capital en fait le premier technopole privé ayant un statut de société anonyme et géré par un conseil d'administration. Néanmoins, faisant partie de la stratégie *e-Maroc*, le Technoparc reste inséré dans les politiques de développement choisies au niveau de l'Etat. De même, il reste tributaire de l'environnement juridique et institutionnel mis en place, dont la réglementation, le ministère délégué aux TIC et l'ANRT. Le partenariat revêt de ce fait, toute son importance dans le cas du Technoparc de Casa (notamment le contrat progrès 2006 / 2012 entre le gouvernement et l'APEBI). L'échelon territorial et

local participe marginalement à cette dynamique, en raison de la prépondérance du secteur privé et de la logique institutionnelle au niveau central. Cependant des collaborations sont initiées sur des projets précis et selon les sollicitations.

La gouvernance du Technoparc est essentiellement privée et est aux mains d'une société de droit privé (MITC) et d'un organe de direction. La dimension de la gouvernance, dans le sens d'insuffler des dynamiques innovantes, ne semble pas être une préoccupation majeure. Un dispositif d'évaluation et d'audit permet de renforcer le mode de gouvernance et la crédibilité du Technoparc. Ceci constitue également un mécanisme d'attractivité vis-à-vis des investisseurs, surtout de l'étranger. En ce qui concerne l'articulation entre le technopole la ville et la wilaya de Casablanca, le problème se pose avec moins d'acuité, à la différence d'autres cas, notamment ceux en situation d'émergence et qui s'installent aux abords des villes. L'articulation au plan physique est assurée grâce à sa localisation dans le centre-ville et à la multitude des voies d'accès. Les autres éléments de l'articulation intègrent la création d'emplois et la participation à la prise en charge effective des projets qu'initie la ville de Casablanca. Cependant, l'articulation avec le technopole n'est pas perçue en termes de complémentarité des ingrédients dans la chaîne de l'innovation au niveau local, même si des éléments de cette stratégie existent de manière implicite.

En ce qui concerne le secteur privé, l'engouement pour le Technoparc montre que les dispositifs mis en place en termes d'attractivité et d'incitation fonctionnent. Ces dispositifs incluent l'accompagnement, le business plan, la formation, la représentation, la mise en réseau et l'incubation. L'attractivité du Technoparc repose sur un certain nombre de mécanismes, notamment des infrastructures et équipements, des structures d'appui comme la pépinière et l'incubateur, et sur tout un ensemble de mécanismes incitatifs et de dispositifs juridiques qui ont permis d'attirer quelques grandes firmes du domaine des TIC. Cependant, cette démarche prend partiellement en compte et d'une manière explicite, la reconstitution de la chaîne de l'innovation technologique notamment au niveau de l'incubation.

La question de la technologie et de l'insertion dans l'économie de la connaissance, par sa double articulation de créer une « knowledge city » et un véritable écosystème de la connaissance, se pose d'une

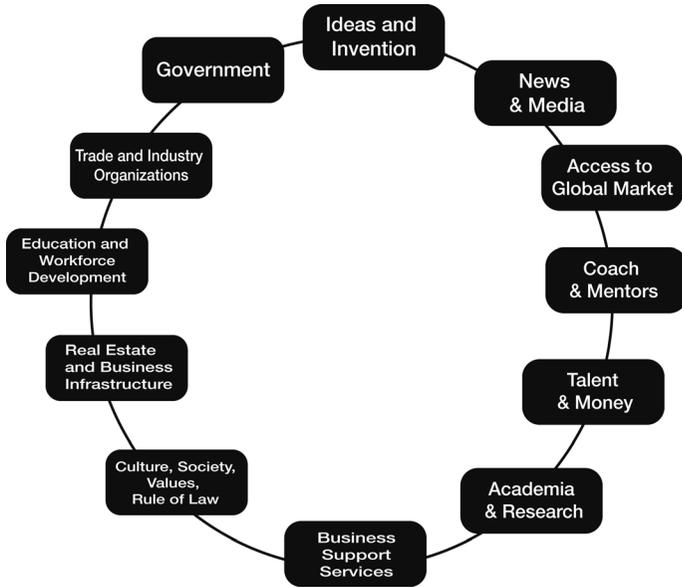
manière particulière. Elle est insérée d'une manière implicite dans les stratégies envisagées mais également dans les pratiques actuelles. Dans l'innovation, les structures publiques et privées de la recherche prennent en charge un certain nombre de projets, qu'il est encore trop tôt à évaluer. Des nouvelles innovations sont en phase de développement. La technologisation de la ville a, par contre, de meilleures perspectives : les projets retenus de diffusion des TIC dans la ville y participent.

2.3. Les clusters dans le monde

2.3.1. L'expérience des pays avancés

La concentration des institutions (formation, production et recherche) sur un même territoire n'est cependant pas suffisante comme l'expérience du *Boulevard 128* l'a bien montré aux Etats-Unis, il y a nécessité de fonctionner en réseaux. C'est le cas de l'expérience réussie de la Silicon Valley, qui repose sur un système industriel régional en réseau qui valorise l'apprentissage et l'ajustement mutuel entre producteurs spécialisés dans un ensemble de technologies connexes. La densité des rapports sociaux et le caractère ouvert du marché du travail de la région encouragent l'esprit d'entreprise et d'expérimentation. Les firmes se font une concurrence intense tout en apprenant les unes des autres sur les marchés et les technologies changeantes, grâce à des systèmes de communication informels et des pratiques collaboratives. La structure relativement libre des équipes encourage une communication horizontale entre les divisions à l'intérieur des firmes et avec les fournisseurs externes et les clients¹³³. En effet, l'agglomération et les économies externes ne suffisent pas à constituer un « territoire innovant », encore faut-il une certaine structuration en réseaux avec des organisations ouvertes qui apprennent ensembles à travers des collaborations multiples (Schéma15).

Schéma n°15 : les partie-prenantes dans la Silicon Valley



Source : Sitwebb silicon valley

En Corée du Sud, ce sont les centres de recherche qui dominent : leur nombre est passé de 51 en 1980 à 10 000 en 2003 ; il s'agit pour 90% d'entre eux de centres pilotés par les PME. L'électricité et l'électronique mobilisent plus de 50% des budgets. Les centres se situent pour la plupart dans la région de Séoul, constituant ainsi un immense *cluster* de recherche.

La région Paca en France a par exemple créé neuf pôles labellisés. La politique des « prides » qui sont des regroupements d'entreprises, de labos et d'associations vise à créer des « écosystèmes » de croissance pour les entreprises. Ils prennent en fait la forme de *clusters* (ou encore de réseaux ou grappes) et couvrent un large éventail d'activités dans l'industrie, les services et la culture. Il faut souligner que la mise en place du SRI a nécessité une large concertation avec toutes les parties prenantes de la région. Des notions d'un "Living Lab" qui est un écosystème d'innovation « centré utilisateurs » basé sur un partenariat Entreprises, Citoyens et Territoires.

L'innovation pour les PME n'est pas une action évidente et ceci même dans les pays avancés qui bénéficient d'infrastructures de qua-

lité, d'une longue expérience et d'un climat des affaires relativement favorable. La création d'espaces et d'infrastructures de base nécessaires au développement de l'innovation technologique est par conséquent vitale : les technopoles, les pépinières d'entreprises, et les centres techniques industriels, les zones économiques spéciales et les zones franches y contribuent. C'est le meilleur moyen de prendre des raccourcis, et pour accélérer le rythme d'innovation : Dubaï par exemple avait 19 entreprises étrangères dans ses zones franches en 2000 ; elle en a 900 en 2013¹³⁴.

2.3.2. L'expérience des pays maghrébins

2.3.2.1. Cas du Maroc

Au Maroc, L'Etat a apporté un soutien à la constitution de *clusters* qui ont pour vocation de favoriser l'éclosion de projets innovants orientés marché, à travers le regroupement en consortia. Quatre *clusters* ayant été labellisés bénéficient de l'appui de l'État dans le cadre de contrat-programmes. Il s'agit des *clusters* TIC (Maroc Numeric Cluster), microélectronique (Morocco Microelectronics Cluster), et du *cluster* d'Electronique et Mécatronique du Maroc (CE3M). L'État apporte également sa contribution, sous forme de subventions, à la mise en place et au fonctionnement des structures d'animation des *clusters*. L'exemple d'un *cluster* émergent en paiement électronique¹³⁵ Hightech Payment Systems (HPS), fondé en 1995 par un groupe de consultants et d'experts marocains en monétique ou système bancaire électronique en est l'une des illustrations.

2.3.2.2. Cas de la Tunisie

En Tunisie, le *cluster* « textiles » est l'une des histoires les plus réussies. Avec l'arrivée de la production chinoise qui a eu un effet désastreux sur plusieurs secteurs du textile, inclus celui de l'Algérie, le secteur des textiles a fait un bond qualitatif non négligeable en comptant entre autre sur l'innovation aussi bien technologique que marketing et managériale. Pendant plusieurs années, les laboratoires de l'université

134- Nasser Sadi, ancien Ministre de l'économie et de l'industrie du Liban, conférence de haut niveau sur « La transformation des économies arabes en des économies de la connaissance » Banque mondiale, ISESCO, 4-5 Juin 2013 Rabat

135- Source : Etude Banque mondiale sur l'Innovation au Maroc 2012

de Monastir ont travaillé sur des sujets liés à l'industrie textiles : sept équipes de recherche ont été constituées mobilisant 70 enseignants chercheurs : la recherche était sur des thématiques de pointe. Par ailleurs, trois institutions de formation dans le domaine du textile furent créées dans le domaine de l'ingénierie du textile (70 diplômés par an), dans la protection de l'environnement, dans la mode et le dessin.

Le résultat est que la Tunisie a réussi à améliorer la qualité de sa production au niveau du design, de la finition, et de la co-production. Un véritable *cluster* du textile technologique est ainsi né : le nombre d'entreprises textile est de 260 et les entreprises d'habillement ont atteint 1.684 avec 359 sous-traitants. Les exportations de textile ont atteint 2,26 milliards d'euros (2006) : 90% des exportations vont vers l'Europe et le secteur emploie 204 000 travailleurs et croit à un taux de 4% par an. La Tunisie est le 7^{ème} exportateur vers l'Europe après des pays comme la Chine, la Turquie, le Bangladesh et l'Inde. Elle a également un terrain fort d'application au niveau de l'agro-alimentaire comme dans la région de Bizerte par exemple.

CHAPITRE III

LES DYNAMIQUES ET LES LOGIQUES D'ACTEURS EN ALGERIE

3. 1. Les modes d'émergence centralisés ou programmés : Cas du Cyberparc de Sidi-Abdallah

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah constitue le premier projet technopolitain entrepris par l'Algérie depuis l'indépendance. L'expérience de concentration du développement industriel sur des zones spécifiques n'est pas nouvelle en Algérie et le pays peut être considéré comme un pionnier en la matière au Sud de la Méditerranée, vue l'envergure qu'a pris ce programme par le passé durant les trois plans de développement : le triennal (1967-1969), le premier quadriennal (1970-1973) et le second quadriennal (1974-1977).

Cependant, la création de technopoles alliant d'une manière structurelle les trois pôles au sein du Cyberparc de Sidi-Abdallah provient non seulement de son envergure, mais également de son insertion de prime abord dans un projet de ville nouvelle d'une taille relativement importante de 200 000 habitants. Cette expérience peut être considérée unique en son genre au Maghreb et n'a pour équivalent que la Smart City en Egypte. Il est, par conséquent, important d'examiner le cas du Cyberparc de Sidi-Abdallah pour saisir les fondements, les politiques et stratégies conçues, ainsi que la mise en œuvre. Si le Cyberparc reste largement en projet et en situation d'émergence, il a néanmoins un intérêt particulier à être examiné, en raison de toute l'expérience accumulée en amont de la réalisation d'un technopole de cette envergure dans les pays du Maghreb.

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah a émergé dans un contexte socio-économique et politique en pleine mutation dans lequel l'Algérie œuvre pour devenir une économie ouverte à la libre concurrence afin de diversifier son économie et d'être moins dépendante des hydrocarbures. Elle doit également diversifier ses ressources afin d'être présente

sur le marché des exportations pour tirer le meilleur de ses ressources énergétiques.

La politique volontariste de l'Etat, à travers l'instrument de l'urbanisme du SNAT aborde dans le sens de la création de technopoles. En effet, selon les concepteurs, ces lieux permettent une synergie qui accroît la dynamique de la croissance économique et en font des lieux de rencontres privilégiés, à savoir une association technique et géographique de la conception (université, grandes écoles, laboratoire de recherche) et de l'application, favorisant ainsi « une fertilisation croisée » entre la recherche développement (R&D) et l'industrie¹³⁶.

L'intérêt porté par l'Algérie aux TIC, impose l'insertion de ce secteur en tant que pièce maîtresse dans cette nouvelle stratégie. Trois structures du Cyberparc devront entrer en fonctionnement à la fin de l'année 2007 : l'auditorium, l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques et l'hôtel¹³⁷.

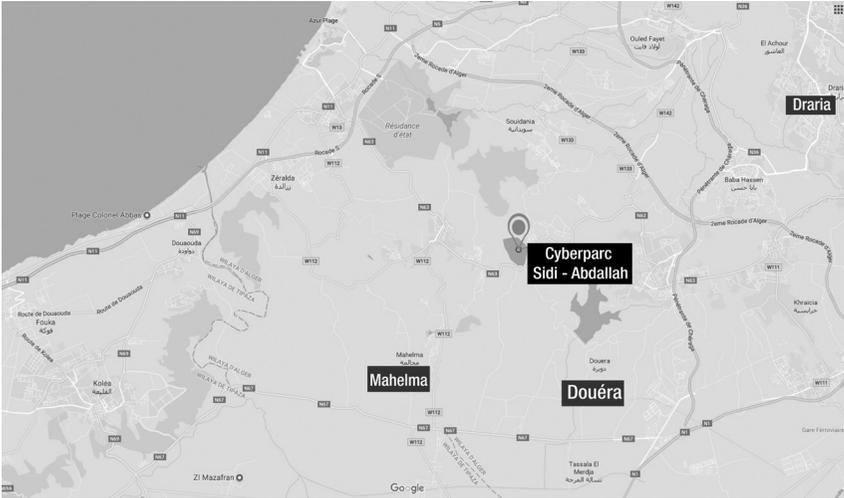
Le Cyberparc de Sidi-Abdallah s'insère dans le cadre de la nouvelle ville de Sidi-Abdallah. Ainsi, il poursuit à la fois des objectifs assignés à la nouvelle ville et des objectifs qui lui sont propres. La ville nouvelle de Sidi-Abdallah a été créée par décret exécutif, pris en application de la loi du 08 mai 2002, relative à la création des villes nouvelles¹³⁸. Elle est implantée dans la wilaya d'Alger sur les territoires des communes de Meghalaya, Rahmania, Zéralda et Douéra. Le périmètre de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah couvre une superficie de 7000 hectares, dont 3000 hectares inclus dans le périmètre d'urbanisation et d'aménagement de la ville nouvelle et 4.000 hectares dont des espaces réservés, ainsi que des superficies aménagées autour, constituant ainsi le périmètre de protection de la ville nouvelle¹³⁹ (Schéma 16).

136- Économie urbaine & pôles de compétence (pôles de compétitivités et pôles d'excellences) dans le cadre du schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT) FINALEP / SPA décembre 2006

137- El Moudjahid du 12 Avril 2007

138- <http://www.sidiAbdalla.net/creation.html> (le 02/07/06)

139- Décret exécutif n°04-275 du 5 septembre 2004 portant sur la création de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah

Schéma n°16 : Localisation géographique du Cyberparc de Sidi-Abdallah

Source : <http://officeusers.blogspot.fr/2011/05/se-rendre-au-cyber-parc-de-sidi.html> (consulté le 11/11/2013)

Située à une trentaine de kilomètres d'Alger, la nouvelle agglomération offre le site idéal pour permettre d'engager la nouvelle stratégie qu'implique l'urbanisation cohérente et contrôlée de la région algéroise. Cette zone est bien située par rapport aux infrastructures de transport et se trouve à une bonne distance comme premier relais urbain d'Alger. Dotée de quatre zones industrielles qui pourront accueillir certaines délocalisations issues d'Alger et surtout développer les technologies de pointe, l'agglomération de Sidi-Abdallah deviendra à terme, c'est-à-dire à l'horizon 2020, un pôle économique et universitaire susceptible de soutenir le développement de l'arrière-pays du Sahel algérois et de participer à rehausser le prestige de la métropole algéroise¹⁴⁰.

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah : Le 30 mars 2004, la première pierre du Cyberparc d'Alger a été posée par le ministre de la Poste et des TIC. Les premiers travaux de construction, débuté au mois d'avril, ont concerné le premier bâtiment qui abritera l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (ANPT)¹⁴¹.

140- <http://www.algierscyberpark.com/Templates/FrenchInternalTemplate.aspx?PostingId=180>

141- <http://www.algierscyberpark.com/>

Schéma n°17 : une vue du pôle technologique de Sidi-Abdallah

Source : http://www.cafe.tg/?attachment_id=3241 (consulté le 11/11/2013)

3.1.1. L'impact économique et social

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah, à travers ses objectifs de développement, a également pour ambition d'engendrer un impact local économique et social positif sur l'ensemble de son territoire, en suscitant un accroissement des investissements et en favorisant l'expansion des entreprises et l'apparition de nouvelles start-ups locales.

Enfin, le Cyberparc sera un pourvoyeur d'emplois et surtout dans de nouveaux domaines, comme on le verra plus tard. En effet, grâce à la création de la Ville Nouvelle, ce sont 20.000 emplois dans les PME/PMI qui seront accueillis dans les quatre zones d'activités couvrant 180 ha. De nombreux emplois seront également générés par les activités tertiaires, de services et les grands équipements, auxquels il convient d'ajouter les emplois mobilisés pour la réalisation de la ville¹⁴².

Il vise également à encourager la formation et le développement d'industries à fort contenu technologique. Pour ce faire¹⁴³, l'objectif du projet est de stimuler l'activité technologique en Algérie, de four-

142- http://www.euromedina.org/bibliotheque_fichiers/Rapport_Sidi_Abdalla.pdfCA/GB '2003/02/00083' Expertise préalable décembre 2002 projet de ville nouvelle Sidi-Abdallah, Algérie : Mission réalisée par Jean-Claude AROUMOGOM, Conseiller Technique pour les questions européennes et internationales, Secrétariat général, Ville de Marseille à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire Algérien - Juin 2003

143- Déclaration du le Ministre des Technologies, Boudjemaâ Haichour

nir un soutien technologique et commercial de grande qualité aux compagnies nationales et d'accélérer le taux de pénétration des ordinateurs dans les PME¹⁴⁴. De plus, dans sa logique de développement, le Cyberparc permettra également de renforcer les activités de services à l'industrie. Ces activités couvriront notamment les aspects liés à la production, tels que la fabrication de composants électroniques, le secteur des logiciels et l'assemblage des composants. Les services prendront également la distribution, la commercialisation et la mise en œuvre des produits et services, ainsi que les opérations d'exploitation et des activités audiovisuelles, spatiales et de télécommunications¹⁴⁵. Par ailleurs, ce projet est également supposé « augmenter la capacité d'innovation » du secteur local des TIC, par des « transferts de technologies et la commercialisation de nouveaux produits et services ».

Pour assurer sa pérennité dans le futur, le Cyberparc de Sidi-Abdallah entend avant tout valoriser son potentiel en tant que plateforme d'échange et de commerce de produits et services numériques à l'échelle nationale et régionale et ce, grâce à la création de sociétés (centres d'appels, usines de productions logiciels, plates-formes de services On-line, industries d'assemblages), de centres de formation, d'incubateurs et de centres de R&D assurant le transfert de technologie¹⁴⁶. Le Cyberparc vise ainsi à créer : un environnement favorable à la recherche scientifique et à la formation, à jeter les bases d'un développement économique accéléré grâce à l'implantation des technologies de pointe, à fournir un cadre de vie agréable, à attirer les entreprises et la main-d'œuvre de qualité, à développer une coopération entre l'université et l'industrie, et enfin à créer un noyau industriel à haute valeur ajoutée¹⁴⁷. Pour ce faire, il entend développer des structures dans un ensemble viable, permettant ainsi de catalyser les interactions

144- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/09/01/feature-02> - Par Lyes Aflou, correspondant pour Magharebia à Alger ' 01/09/06

145- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/09/01/feature-02> - Par Lyes Aflou, correspondant pour Magharebia à Alger ' 01/09/06

146- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » journée du 28 mars 2006

147- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie

et les innovations tant au sein du Cyberparc, qu'entre le Cyberparc et les institutions et les entreprises TIC situées à l'extérieur¹⁴⁸.

L'innovation technologique, devenue la force motrice des économies modernes, constituera un élément essentiel d'une stratégie de l'industrialisation et d'une politique d'aménagement du territoire. Les axes stratégiques des projets et les objectifs-clés du Cyberparc sont multiples¹⁴⁹. On peut les classer en quatre catégories imbriquées et qui relèvent de trois composantes majeures : des objectifs filières, des objectifs entreprises et des objectifs fonctions, notamment en recherche et en innovation. Le quatrième type d'objectifs est lié à la fonction de coordination, qui est transversale à tous les autres objectifs (tableau 14).

Tableau n° 14 : Catégories d'objectifs poursuivis

Types d'objectifs	Contenus
Des objectifs filières	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier la chaîne de valeurs des TIC • Stimuler un secteur export TIC • Stimuler une grappe TIC forte et vibrante • Servir de HUB physique et virtuel pour les activités TIC en Algérie
Des objectifs entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un support technique et d'affaires de qualité pour les entreprises en Algérie • Accélérer le taux de formation et d'expansion des start-ups et des PME • Renforcer la compétence des entreprises
Des objectifs fonctions : recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et développer des technologies avancées¹⁵⁰ • Faciliter la recherche
Des objectifs de coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les différents partenaires

Source : Rapport du MPTIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » mars 2006

Les trois préoccupations sont fortement corrélées, si l'on considère que les effets de diffusion et d'essaimage (spill-over) dépassent le simple secteur des TIC.

148- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques.

149- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques «le Cyberparc de Sidi-Abdallah» journée du 28 mars 2006

150- Power point ANSA La Ville nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie

Les composantes :

Le Cyberparc s'articulera principalement autour de trois districts, à savoir le parc technopolitain, le district d'innovation et les structures de soutien.¹⁵¹

1) Le parc technopolitain :¹⁵² Le parc technologique¹⁵³ a pour objectif de « susciter l'émergence d'une plateforme technologique autour de laquelle des investisseurs nationaux et internationaux peuvent s'installer et développer une industrie des logiciels et du contenu dans les domaines des micro et nanotechnologies ». Il regroupera tous types d'entreprises locales ou étrangères offrant des produits ou services liés aux TIC, y compris les services de soutien aux entreprises, ainsi que des accélérateurs. Pour cela, les différentes fonctions orientées TIC seront développées : la production et assemblage, la distribution et l'exploitation.

- *La production et l'assemblage* : Ces activités et procédures couvrent des aspects tel que la mise au point, la fabrication, les tests, le contrôle de qualité, la réalisation de la documentation et le packaging. Les activités de fabrication incluent toutes les activités de transformation en vue de la production de composants électroniques, des équipements ou de produits consommables. Elles concernent enfin toutes les activités liées à l'informatique de gestion : logiciels intégrés ERP (Entreprise Ressource Planning), relation client CRM (Customer Relationship Management) etc. L'assemblage de composants matériels et/ou logiciels inclut deux volets : dans le cas de composants matériels, il s'agit de la production d'équipements informatiques et de réseaux. Dans le cas de composants logiciels, il s'agit de la production d'un système logiciel par assemblage et réutilisation de composants existants. Le développement proprement dit est réduit à la programmation des interfaces entre composants.

- *La Distribution* : elle inclut la vente et les prestations : seule la vente à distance (on line) de composants, d'équipements, de logiciels, de services, et de contenus est permise dans le Cyberparc. Elle inclut en second lieu, l'intégration de solutions qui requièrent des travaux à

151- http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&id_article=39312

152- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques

153- Déclaration du ministre de la Poste et des TIC http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&id_article=39312

valeur ajoutée de réorganisation, de procédures et d'intégration avec des systèmes existants et la mise en œuvre (installation, mise en service.) des activités d'installation et de mise en exploitation d'équipements, de logiciels, de services réseaux. Elle concerne également l'installation proprement dite, les tests, la réception, et enfin la location de systèmes : location d'équipement et/ou de logiciels.

- *L'exploitation* : activités liées à l'utilisation d'équipements ou de logiciels, ainsi qu'à la prestation de services. Ces activités incluent les supports après-vente pour la maintenance et/ou l'assistance à l'utilisation d'équipements, de produits logiciels ou de solutions logiciels. Elles incluent également l'exploitation pour un compte de tiers, les ISP (Internet Services Provider) ou les ASP (Application Service Provider) et la gestion d'un système d'exploitation ou d'un réseau local, l'exploitation de banques de données, l'exploitation d'applications complexes. Enfin, elles incluent la consultance et le Conseil (assistance opérationnelle aux utilisateurs, conseil en informatique et réseau etc.).

2) Le district d'innovation : Il comprendra de son côté, des centres de services, de recherche et de développement (R&D) d'entreprises privées ou publiques, des universités et des consortiums ou laboratoires de recherche indépendants du domaine des TIC. Des instituts universitaires, des écoles supérieures et des établissements de formation feront également partie de ce district (tableau 15).

Tableau n°15 : les institutions d'appui du Cyberparc de Sidi-Abdallah

<p>TIC Des télécoms à la microélectronique, via l'informatique et le multimédia.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut National Informatique • Université des Sciences et des Technologies (informatique, électronique) - USTHB. • Ecole nationale polytechnique (ENP) • Centre de Développement des Technologies Avancées (CDTA) • Centre d'études et de recherches en TIC (CERTIC). • Centre d'études et de recherches en information scientifique et technique (CERIST).
--	--

Source : Rapport du MTIC / Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah ».

- *Les entreprises privées et publiques*, il s'agit d'entreprises locales ou étrangères offrant des produits ou services liés aux TIC, ainsi que des plateformes d'externalisation d'informatique pour tous secteurs économiques (banques, pétrole et gaz, industries).

• *La Recherche-développement* : il s'agit de développer des services de R&D d'entreprises privées ou publiques, des services de R&D d'universités et des consortiums ou laboratoires de recherche indépendants. La R&D internationale est également décisive pour permettre des transferts de technologie et une collaboration local-international.

• *L'Enseignement et la Formation* : il s'agit des instituts universitaires, des écoles supérieures, des universités et des établissements de formation privés et publics qui proposent des cours et des formations dans le domaine des TIC.

A ce « *core* » système d'innovation, vient s'ajouter également toute une série de services ayant des fonctions de facilitation, de soutien ou de renforcement de cadre de vie. On peut citer les « *accélérateurs* » : toutes les institutions ou entreprises offrant des services permettant d'accélérer la création et l'expansion des entreprises TIC. Il s'agit des incubateurs, d'agences d'aide aux petites entreprises, des centres de transferts de technologies, des pépinières, des agents et courtiers de commercialisation et autres agences de soutien et entreprises connexes.

3) Le pôle de soutien : Afin de permettre aux acteurs du parc de bénéficier de toutes les commodités, le Cyberparc souhaite également développer un « Pôle de soutien » comprenant des loisirs, des structures hôtelières et récréatives, des établissements de restauration et des petits commerces de détails, ainsi que des structures d'accueil pour les entreprises¹⁵⁴ (tableau 16).

Tableau n° 16 : Le pôle de soutien prévu dans le Cyberparc

Hébergement	Structures hôtelières et récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • Un hôtel 5 étoiles de 180 chambres, un hôtel 3 étoiles et un auditorium de 600 places • Des structures récréatives (Squash, gymnasium, tennis.)
Restauration et commerces	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration • petits commerces de détail 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements et structures de restauration • Autres activités de commerce de détail nécessaires au fonctionnement du Cyberparc.
Business	Centre d'Affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Une tour d'affaires et des immeubles multi-locataires (centre d'affaires et hôtels d'entreprises)

Source : Rapport du MPTIC et l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah »

154- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques

Les autres services de soutien aux entreprises, comprenant tous les prestataires de services professionnels, tels que les agences de relations publiques, de marketing et de publicité, les conseils juridiques, les cabinets de conseil en management, les cabinets spécialisés dans la planification financière, les agences bancaires et les sociétés de capital-risque, les agences de voyage, les distributeurs de courriers. De plus, pour fournir aux entreprises du secteur des renseignements sur le marché, ainsi que le siège d'associations sectorielles, un observatoire des TIC est également prévu.

4) *Un ensemble d'équipements structurants* : Le but étant de faire de Sidi-Abdallah, en matière de nouvelles technologies, une place incontournable en Méditerranée¹⁵⁵ et le premier pôle de compétitivité en Algérie, le Cyberparc va devoir développer un ensemble d'équipements structurants, touchant à la fois les fonctions de l'administration publique, les loisirs, les commerces, la santé et la protection. Comme on le voit à travers les composants, ce sont à la fois des infrastructures, des équipements et des espaces¹⁵⁶. C'est cette imbrication des trois catégories des trois composantes qui crée la valeur, ainsi qu'un cadre de travail, de vie et de loisirs (tableau 17).

Il faut également ajouter tous les services fournis par les organismes et institutions dont l'activité principale est le domaine des TIC : l'Observatoire des TIC pour fournir aux entreprises du secteur des renseignements sur le marché, les organismes du secteur des TIC (agence Internet, centre de certification), les associations sectorielles, les clubs professionnels TIC et la presse spécialisée TIC. Les activités incluent le marketing et la communication interactive (marketing opérationnel sur Internet, mobile ou direct, publicité en ligne, régie publicitaire), ainsi que la télécommunication, l'audiovisuel et les activités spatiales (Schéma 18).

L'ensemble des infrastructures du complexe occupera 43.000 m². Grâce à ses bâtiments intelligents et ses réseaux d'accès de pointe, le Cyberparc de Sidi-Abdallah parviendra à devenir, un parc technologique concurrentiel de classe internationale. Avec ses partenaires locaux et internationaux, privés et publics, il servira ainsi de plaque

155- http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&cid_article=39312 le 29 mars 2006 de Nadir Kerri

156- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie, conférence sur les pôles de compétitivité.

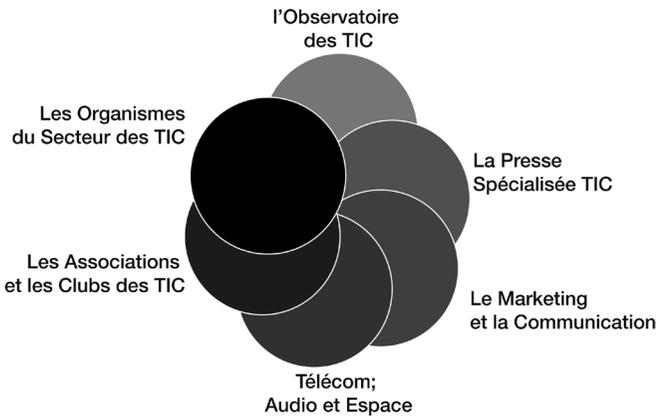
tournante pour les TIC et travaillera pour renforcer cette grappe en Algérie, afin de diffuser des outils et services TIC dans l'ensemble des activités, tout en suscitant une communauté basée sur le savoir¹⁵⁷.

Tableau n°17 : Les différents composants et leurs vocations

Objectifs	Vocation	Composants
Coordination	Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements administratifs. • Equipements publics d'accompagnement de services urbains et de services de proximité.
Equipements	Loisirs et santé et commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc urbain constitué d'espaces verts, de zones de détente et de loisirs et d'un complexe omnisports. • Equipements hospitaliers et de santé. • Equipements commerciaux, hôteliers et de services.
Infrastructures de base	Utilités	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux publics d'infrastructures de base, dont notamment les amenées d'énergie et d'eau, des infrastructures de télécommunication, des infrastructures routières, et une liaison ferroviaire. • Infrastructures de traitement des déchets et des eaux usées.
Espaces	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces de protection autour de la ville, dont les usages sont fixés par le plan d'aménagement.

Source : ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie

Schéma n°18 : « Les activités spécifique du Cyberparc »



Source : Confectionné à partir des données de la nomenclature des activités du parc

157- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » journée du 9 mai 2006

3.1.2. L'ancrage territorial

Comme stipulé dans les textes portant sur création du pôle, Sidi-Abdallah vise, à son échelle, à participer à la croissance et au développement de son territoire. Il s'inscrit dans une optique de développement régional à travers un plan d'aménagement concerté et global. En effet, les villes nouvelles constitueront des « centres d'équilibre social, économique et humain, grâce aux possibilités d'emploi, de logement et d'équipement »¹⁵⁸. Dans ce sens, la réalisation de 30.000 logements sur 20 ans est prévue. Ces derniers contribueront à réduire la pression de la demande sur Alger, à atténuer les conséquences de la densité par un redéploiement équilibré et pourront également participer à la résorption de l'habitat précaire¹⁵⁹. Pour ce faire, Sidi-Abdallah devra d'une part planifier ce programme d'une manière assez souple afin de satisfaire les futures demandes et diviser le processus de développement en phases durant lesquelles l'infrastructure pourra être construite d'une manière efficace et économique. Cela permettra de réhabiliter les villages existants de manière progressive et de limiter le développement de l'habitat spontané dans les zones réservées¹⁶⁰.

Le Cyberparc a pour objectif de faciliter les mécanismes d'ancrage territorial d'activités industrielles et de services liés aux autres activités. En effet, grâce à sa création et au rôle d'accélérateur¹⁶¹ du secteur TIC en Algérie qu'il devra jouer, le Cyberparc de Sidi-Abdallah devrait contribuer à développer les investissements, en favorisant l'expansion des entreprises et l'apparition de nouvelles start-ups locales¹⁶².

158- Loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.

159- http://www.euromedina.org/bibliotheque_fichiers/Rapport_Sidi_Abdalla.pdf / CA/GB ' 2003/02/00083 ' Expertise préalable décembre 2002- projet de ville nouvelle Sidi-Abdallah, Algérie - Mission réalisée par Jean-Claude AROUMOUGOM, Conseiller Technique pour les questions européennes et internationales, Secrétariat général, Ville de Marseille à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire Algérien - Juin 2003

160- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie.

161- Communiqué de Sid Ahmed Kercouche, directeur général de l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques, Rencontre sur les « Pôles de Compétitivité et d'excellence »

162- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » journée du 28 mars 2006

L'articulation du technopole dans le tissu urbain est importante pour son ancrage territorial et permet d'accroître à la fois, l'attractivité et la compétitivité du territoire. Le Cyberparc fait partie du projet de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah. Ainsi, il fait intégralement partie du nouveau tissu urbain : il n'est pas une adjonction d'un parc à une entité déjà existante, comme c'est souvent le cas dans l'autre technopole. Le risque que le Cyberparc soit isolé et sans liens avec la dynamique urbaine de la ville ne se pose donc pas par rapport à la nouvelle agglomération. Il devrait ainsi pouvoir profiter de toutes les retombées positives sur la ville, augmenter son attractivité, favoriser la création d'emplois et d'activités nouvelles.

Cette articulation revêt également un élément plus dynamique lié à l'innovation. L'un des points majeurs d'appréciation de l'efficacité d'une telle articulation repose sur la présence et la complémentarité des ingrédients de la chaîne de l'innovation (Enseignement supérieur et Recherche, Centres de transfert technologique, Incubateurs, Pépinières d'entreprises, Immobilier d'activité) au niveau local. Si la question de son articulation se pose avec moins d'acuité, il y a cependant lieu d'en examiner les paramètres : les moyens d'accès et d'ouverture sur la ville et l'intégration par rapport à la chaîne de l'innovation :

1 - Moyens d'accès et ouverture sur la ville : Au plan stratégique, la création du Cyberparc s'inscrit dans le cadre du développement régional. Pour pouvoir favoriser le développement régional de la métropole algérienne, il y a lieu de créer un réseau régional d'espaces verts et de renforcer le réseau routier régional¹⁶³. Ceci a pour but, entre autres, de freiner le développement autour du périmètre de Sidi-Abdallah. Les autorités prévoient un plan d'aménagement territorial concerté et global. Il s'agit ainsi de rompre, d'une part, avec les expériences d'urbanisation précédentes, de favoriser la greffe avec les tissus urbains existants, de renforcer les réseaux d'espaces verts et routiers pour relier les quartiers dispersés, de mettre en valeur les vallées et d'autre part, de produire un foncier de qualité, rapidement mobilisable dans un aménagement doté de toutes les commodités afin de permettre un levier sur les investissements¹⁶⁴.

163- Powerpoint ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie.

164- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie

Au plan pratique, le technopole se situe à 25 km au sud-ouest d'Alger, à 10 km de Zéralda et à 5 km de Douéra¹⁶⁵. L'emplacement du Cyberparc constitue donc une plateforme stratégique, car le site du projet de la ville fait partie du Sahel d'Alger, compris entre la plaine de la Mitidja (au Sud) et la plaine littorale (au Nord). Il englobe deux communes chefs-lieux (Mahelma et Rahmania) et deux agglomérations secondaires (Douar Sidi-Abdallah et Douar Zaâtria).

Le principe d'aménagement s'est appuyé sur les centres urbains existants et sur la topographie. La voirie existante forme la structure de relation entre les nouveaux quartiers. Le territoire de la ville nouvelle est divisé en 23 quartiers (unités urbaines), déterminés essentiellement soit par le site, soit par le tissu déjà existant¹⁶⁶.

Afin de développer les moyens de déplacement pour se rendre au sein du parc, un réseau de transports en commun est à l'étude pour relier Alger et ses environs tant par la route que par le rail. Le projet du réseau routier sera adapté à l'accroissement de la circulation de la ville nouvelle, ou l'aménagement des routes existantes : Route nationale 63, Chemin de wilaya 112, ainsi que des projets de nouvelles routes, notamment des routes périphériques dans la ville nouvelle et autres voies urbaines, sont en cours d'élaboration¹⁶⁷. Au sein même du technopole, des moyens de transport permettent de relier directement les différents lieux du technopole au centre névralgique de celui-ci. Par ailleurs, un ensemble d'infrastructures de voirie et VRD ont été aménagées dans l'ensemble du Cyberparc¹⁶⁸.

Cet équilibre urbain – rural repose sur une bonne articulation entre deux systèmes : un système urbain hiérarchisé et articulé, et un équilibre durable urbain/rural. Une armature urbaine articulée permet une bonne connexion entre les différentes villes et favorise le développe-

165- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie.

166- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie.

167- Power point ANSA La Ville Nouvelle de Sidi-Abdallah, premier pôle de compétitivité en Algérie

168- http://www.euromedina.org/bibliotheque_fichiers/Rapport_Sidi_Abdalla.pdf JCA/GB '2003/02/00083 ' Expertise préalable décembre 2002 Projet de ville nouvelle sidi abdallah, Algerie Mission réalisée par Jean-Claude AROUMOGOM, Conseiller Technique pour les questions européennes et internationales, Secrétariat général, Ville de Marseille à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire Algérien - Juin 2003

ment des échanges et le développement économique. Elle constitue, de ce fait, un facteur essentiel, permettant la diffusion et l'expansion spatiale de la croissance à partir d'un ou plusieurs pôles. De plus, des zones d'habitat (100 ha) destinées à recevoir une population de l'ordre de 200 000 habitants¹⁶⁹, sont étudiées pour accueillir à court terme, un programme d'environ 1.852 logements promotionnels dans un premier temps¹⁷⁰, répartis comme suit (tableau 18).

Tableau n°18 : le programme logements du parc

Lieu	Nombre de logements
• La Cité de la médecine	180 logements promotionnels
• Le Quartier de Sidi Bennour	205 logements collectifs
• La Cité des chercheurs	1.200 logements
• Le Quartier administratif	50 logements
• Le Quartier El Menzah	217 logements
Total	1852

Source : site Internet Cyberparc d'Alger

L'objectif des pouvoirs publics est donc de réaliser des projets s'inscrivant dans le concept de développement durable, ce qui conduit, aussi bien dans la conception de la ville que dans la conception et la gestion de l'aménagement, à rechercher une haute qualité environnementale. Les orientations suivantes ont été définies. Ainsi fait, la Ville nouvelle de Sidi-Abdallah sera un modèle pour le développement durable, puisque prise dans son ensemble, elle offrira à terme un tissu urbain aéré. Toutefois, un projet d'une telle envergure nécessite bien évidemment une attention particulière, des procédures spécifiques et des aides financières appropriées¹⁷¹.

169- Décret exécutif n°04-275 du 5 septembre 2004 portant sur la création de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah

170- <http://www.algierscyberpark.com/Templates/FrenchInternalTemplate.aspx?PostingId=180>

171- http://www.euromedina.org/bibliotheque_fichiers/Rapport_Sidi_Abdalla.pdf CA/GB '2003/02/00083 ' Expertise préalable décembre 2002 PROJET DE Ville Nouvelle ville Sidi Abdallah, Algérie , Mission réalisée par Jean-Claude Aroumougom, Conseiller Technique pour les questions européennes et internationales, Secrétariat général, Ville de Marseille à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire Algérien - Juin 2003

2 – *L'intégration par rapport à la chaîne de l'innovation* : Le technopole fait partie de la chaîne de l'innovation, dont il constitue un des éléments intégrateurs majeurs par rapport au secteur des TIC. Le plan d'aménagement territorial concerté et global a, entre autres, pour objectifs la création d'un centre-ville, d'une université des sciences et de la technologie et le renforcement des fonctions scientifiques en dehors du Cyberparc. Ainsi, il a pour objectif de reconstituer la chaîne de l'innovation dont les maillons seront à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du parc.

3.1.3. Les acteurs

La question des acteurs pose, comme on l'a vu, la question centrale de la gouvernance. Dans un contexte d'émergence, comme dans celui de Sidi-Abdallah, elle requiert toute son importance pour la bonne conduite du processus de technopolisation. La gouvernance est prise dans le sens de l'organisation et de l'association des parties prenantes, d'un partage clair des responsabilités et de la mise en place de dispositifs d'information et de coordination, en particulier entre le niveau central et le niveau local.

Cette « gouvernance multi-niveaux » est un gage de succès (*Djeflat et Caruso 2007*). La question de la gouvernance pose, par ailleurs, la question de la maîtrise d'ouvrage et de facto celle du partenariat public-privé, en raison de la nature mixte de ces projets. C'est pourquoi les autorités institutionnelles (autorités locales, représentants de l'Etat sur le territoire et administrations centrales) sont confrontées à la question de la production d'un mode d'organisation qui soit le plus efficace possible pour ce type de politique.

La question de la gouvernance du Cyberparc s'inscrit plus, comme précisé plus haut, dans un quadruple niveau de gouvernance : niveau mondial, niveau national, niveau territorial local et enfin au niveau interne du Cyberparc. Elle constitue le mode principal de coordination entre la maîtrise d'ouvrage, les différents acteurs et les parties prenantes impliquées dans la réalisation et le management du technopole. Dans le cas de l'Algérie, la question de la gouvernance est d'autant plus cruciale que la création du Cyberparc est liée à la création d'une ville nouvelle. Les pouvoirs publics sont, par conséquent, face

à un certain nombre de préoccupations où la maîtrise de l'ouvrage, le pilotage et la gouvernance sont absolument fondamentaux pour la bonne conduite du projet. Parmi ces préoccupations qui interpellent pleinement les autorités, on peut citer :

- La nécessité de la puissance publique, donc de l'Etat et de ses organes déconcentrés notamment pour les questions du foncier et de l'expropriation des terrains dans le périmètre de la ville.
- Les questions de partenariat public/privé pour trouver le bon dosage dans la concrétisation du projet.
- Le montage financier entre fonds nationaux et recours aux financements internationaux.
- Le lien à établir entre le management, la gouvernance, l'architecture, le marketing de la ville et par suite du territoire.
- La nécessité de trouver des organes de gestion à la fois de la ville et du Cyberparc.

La gouvernance repose à la fois sur l'implication des différents acteurs et sur un ensemble de processus de coordination entre la maîtrise de l'ouvrage et ces différents acteurs¹⁷². Comme indiqué dans le schéma 19 qui suit, le pôle de Sidi-Abdallah mobilise une multitude d'acteurs institutionnels appartenant à différentes sphères¹⁷³ :

La sphère de planification et de maîtrise d'ouvrage impliquant :

- L'Etat central comme initiateur, planificateur, concepteur de la stratégie et de la cohérence et garant de la réalisation du projet technopole, à travers son représentant qui est le MATE (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement).
- le MPTIC (Ministère de la Poste et TIC)
- Les collectivités locales et territoriales, souvent des organes déconcentrés, où les walis ont le monopole des questions foncières. Elles sont directement liées aux collectivités notamment en raison de leurs prérogatives à posséder et à gérer le foncier.
- Des agences d'exécution, notamment l'Agence Nationale de l'Aménagement du territoire et l'ANSA (Agence nationale de la nouvelle ville de Sidi Abdallah).

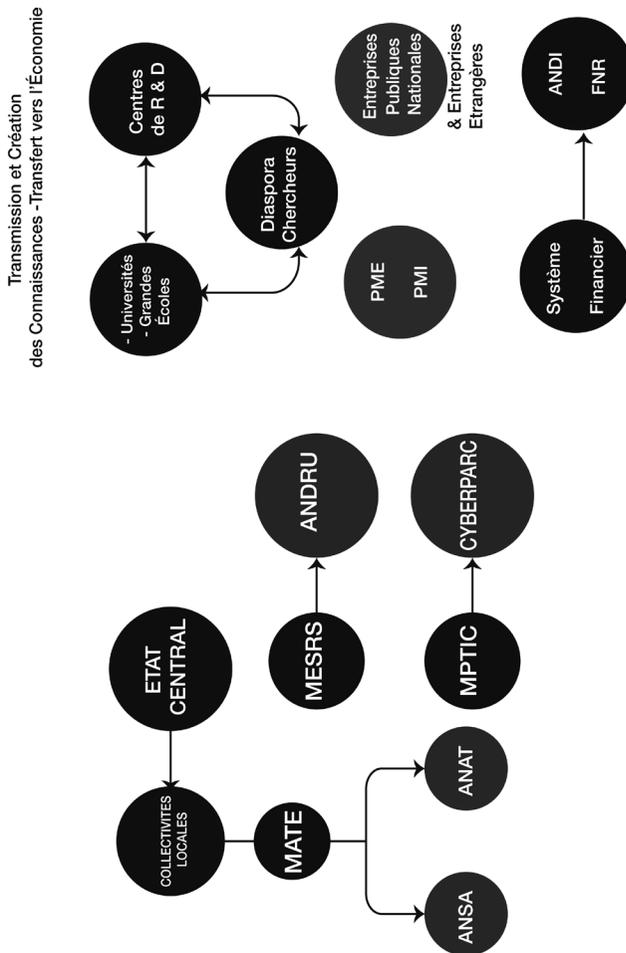
172- M. Mourad Khelladi

173- M. Mourad Khelladi

La sphère de la recherche, et en particulier :

- Le Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique (MERS).
- Le Ministère-délégué à la Recherche scientifique et technologique.
- Les agences d'exécution : ANDRU (Agence National pour le Développement de la Recherche Universitaire) et ANVREDET (Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique).

Schéma n° 19 : Les acteurs du pôle de Sidi-Abdallah



Source : communication Khelladi Séminaire sur les pôles de compétitivité Alger 3/4 décembre 2006

La sphère de la création et du transfert des connaissances

- Des universités et écoles d'ingénieurs.
- Des centres de R&D.
- La diaspora de chercheurs expatriés.

La sphère entreprise :

- Des PME/PMI.
- Des entreprises nationales (généralement publiques) et des entreprises étrangères.

La sphère financière :

- Le système financier et les agences d'investissement et le FNR (Fond National de la Recherche).

3.1.3.1. L'Etat

Les enjeux de gouvernance, la qualité de l'administration du secteur public et le respect des réglementations sont au cœur même d'un développement pérenne pour le Cyberparc de Sidi-Abdallah. Comme nous l'avons souligné précédemment, les enjeux de gouvernance et notamment l'aide et le soutien de l'Etat sont cruciaux pour permettre au territoire et au Cyberparc de Sidi-Abdallah d'asseoir son développement et de s'assurer une croissance et une attractivité pérenne dans le futur. La gouvernance du Cyberparc est la résultante des grandes orientations du gouvernement en matière de recherche et d'innovation, de formation des compétences et du secteur TIC, en ce qui concerne le technopole Sidi-Abdallah. Ici, le rôle de l'Etat s'articulera en deux phases bien distinctes ¹⁷⁴ :

- *Une première phase entre 2006 / 2009* : Phase stratégique et volontariste. Le rôle stratégique de l'Etat durant cette phase de transition est important. La politique d'aménagement du territoire restera dominée par une politique volontariste de l'Etat. Cette phase inclura la mise en œuvre de l'ensemble des schémas directeurs sectoriels à court, moyen et long termes, élaborés dans le cadre du Plan de relance et de soutien à la croissance (PRSE). Cette phase sera également celle de la transition entre les politiques de l'Etat et la participation graduelle des acteurs privés.

174- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Projet du Schéma national d'Aménagement du Territoire SNAT 2025 (Octobre 2006)

• *La deuxième phase entre 2010 / 2025* : Phase partenariale avec le secteur privé. Contrairement à la phase précédente, l'État aura un rôle de régulateur et d'arbitre, laissant ainsi des opportunités d'actions importantes à une gamme plus large d'acteurs de l'aménagement du territoire. Ainsi, afin de mutualiser et de renforcer ces chances de réussite, le SNAT contient une série de prescriptions qui doivent contribuer à favoriser cette évolution, tant pour l'organisation que pour le développement du territoire¹⁷⁵, que nous avons examinées plus haut.

La maîtrise de l'ouvrage du Cyberparc, dans sa phase initiale de construction, reste totalement du ressort des pouvoirs publics, notamment par le biais du MPTIC (Ministère de la Poste et des TIC).¹⁷⁶ Le financement reste exclusivement du ressort de l'État, bien que le recours au financement international ne soit pas totalement exclu. Ceci étant dit, dans la nouvelle politique d'ouverture et d'encouragement de l'initiative privée, les entreprises ont un rôle important à jouer dans la seconde phase appelée « phase partenariale », que nous avons mentionnée plus haut. Durant cette phase, programmée à partir de 2010 jusqu'à 2025, une plus grande place sera accordée au secteur privé. Cette étape connaîtra une participation plus importante du secteur à la mise en œuvre du SNAT, dans le cadre d'un partenariat public/privé renforcé.

Le processus de gouvernance du Cyberparc s'articule autour de sept fonctions liées et assurant la coordination entre les différentes activités, les acteurs et les institutions impliquées. Ces activités sont relativement nombreuses et variées. Elles incluent : la représentation, la sélection, la mise en réseau, le renforcement des liens université - entreprise, le soutien aux projets R&D, l'incitation et l'aide aux jeunes entreprises.

3.1.3.2. L'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (ANPT) :

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah a élaboré et développé de nombreuses stratégies pour tendre à devenir un pôle de compétitivité et d'excellence. Ces stratégies sont liées à la rencontre des trois sphères :

175- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Projet du Schéma national d'Aménagement du Territoire SNAT 2025 (Octobre 2006)

176- El Watan du 9 octobre 2006

celle de la recherche et de l'innovation, celle de la formation et celle de l'entreprise¹⁷⁷. Ainsi, afin d'assurer une bonne coordination au sein du Parc, l'*Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques* (ANPT) a été créée par décret¹⁷⁸. L'ANPT est un établissement public national à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Agence est régie par les règles administratives dans ses relations avec l'Etat et est réputée commerçante dans ses rapports avec les tiers. L'Agence est placée sous la tutelle du ministre chargé des TIC. L'Agence est l'instrument de l'Etat en matière de conception et de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement des parcs technologiques. A ce titre, l'agence a diverses missions et des prérogatives très larges. Elles concernent les domaines de la stratégie et de la programmation, la conception et la réalisation, la coordination, la législation, la communication et enfin la coopération. L'ANPT a été créée dans le but de veiller à l'intérieur du périmètre des parcs technologiques à plusieurs tâches de coordination, de surveillance et sécurité, de suivi et entretien et enfin d'organisation et d'animation¹⁷⁹. Pour remplir ses missions et atteindre ses objectifs, l'Agence ANPT a de très larges prérogatives¹⁸⁰, allant de la conclusion d'accords, à la contraction d'emprunts.

3.1.3.3. Les collectivités locales et territoriales :

La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, bien qu'initiée et conduite par l'Etat, est menée en relation avec les collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences respectives, ainsi qu'en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement. Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en œuvre, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. La création d'une ville nouvelle est éga-

177- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques

178- La création de l'agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques a été approuvée par le conseil du gouvernement du 28 janvier 2004 - <http://www.algierscyberpark.com/Templates/FrenchInternalTemplate.aspx?PostingId=105>

179- <http://www.algierscyberpark.com/Templates/FrenchInternalTemplate.aspx?PostingId=105>

180- <http://www.algierscyberpark.com/Templates/FrenchInternalTemplate.aspx?PostingId=105>

lement décidée par décret exécutif, sur la base des instruments d'aménagement du territoire approuvés et après avis des collectivités territoriales concernées¹⁸¹. Le texte de création détermine notamment¹⁸² : la désignation ou l'énumération de la ou des communes concernées, la délimitation du périmètre d'aménagement de la ville nouvelle qui s'étend sur tout ou partie du territoire de la ou des communes concernées, la délimitation du périmètre de protection de la ville, le programme général, ainsi que les fonctions de base de la ville nouvelle.

Les collectivités territoriales sont également concernées par la ville nouvelle et le Cyberparc, en raison de l'assiette foncière qu'elles doivent fournir pour l'établissement de ce projet. Ainsi, le portefeuille foncier servant d'assiette à l'implantation de chaque ville nouvelle est constitué en tout ou en partie par l'Etat sur fonds publics, qui le rétrocède par le biais de ses organes déconcentrés et notamment par la wilaya, à l'organisme de la ville nouvelle prévu par l'article 7 du décret et portant sur la création de la nouvelle ville¹⁸³. Néanmoins, la construction de la nouvelle ville apportera une plus grande implication du niveau local au processus de gouvernance du Cyberparc.

3.1.3.4. Le Secteur privé :

Comme pour les autres technopoles, l'implication du secteur privé se décline en deux questions particulières :

- La première est relative au partenariat public - privé, qui peut s'envisager durant la phase initiale de réalisation du Cyberparc. Même si la tendance a été à la domination de la décision publique dans cette étape préliminaire d'émergence aussi bien au niveau local qu'au niveau central, dans la gouvernance des processus de mise en place, la tendance est de plus en plus à la privatisation du processus dans son ensemble au niveau des pays avancés.
- La seconde est relative à la capacité du Cyberparc d'insuffler un nouveau dynamisme dans le secteur privé afin d'attirer de plus en plus les investisseurs dans des activités à fort contenu en connais-

181- Décret exécutif n°04-275 du 5 septembre 2004 portant sur la création de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah

182- Loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.

183- Décret exécutif n°04-275 du 5 septembre 2004 portant sur la création de la ville nouvelle de Sidi-Abdallah.

sance et résolument tournées vers l'innovation. Pour les technopoles en émergence, où il n'y a pas encore d'expériences concrètes, il s'agit d'examiner les mécanismes d'attractivité des investisseurs privés, leur capacité à accompagner les PME et à attirer les grandes enseignes internationales pour venir s'installer dans le Cyberparc.

L'implication du secteur privé dans la phase d'émergence : Tout d'abord, il faut noter que la phase de réalisation du Cyberparc n'implique que très peu le secteur privé, et ce qu'il soit national ou international. Comme nous l'avons vu auparavant, le projet fait partie intégralement des choix stratégiques nationaux et du SNAT. Il nécessite des investissements publics très importants, qui sont pour le moment exclusivement du ressort du budget de l'Etat. La participation du secteur privé à la réalisation dans cette phase d'émergence, ne s'avère pas fondamentale. Ceci corrobore l'idée que les projets technopolitains ne peuvent à l'heure actuelle provenir que d'initiatives publiques, même si l'on constate néanmoins l'apparition de projets en phase d'émergence essentiellement privés.

Les conditions et mécanismes d'attractivité des entreprises privées : D'une manière générale, les projets d'investissement bénéficient en Algérie d'un certain nombre de mécanismes résultant du code des investissements relativement libéral, mais également de services d'accompagnement et d'incitations pour les entreprises, à savoir l'aide à la mise à niveau et aux normes des PME, l'aide à la promotion des exportations, la mobilisation d'expertise et d'analyse, mais également la création de laboratoires d'analyses et d'essais. Ainsi, un certain nombre d'avantages fiscaux et parafiscaux sont octroyés par l'ANDI (Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement). C'est ainsi, que l'ordonnance n°01-03 modifiée et complétée prévoit un certain nombre d'avantages pour les investissements dans les zones à développer, parmi lesquels on peut citer :

- En phase de réalisation : exemptions des droits de mutation pour les acquisitions immobilières, réduction du droit d'enregistrement, prise en charge partielle ou totale de dépenses au titres des travaux d'infrastructures, exonération des droits de douane sur les équipements et la franchise de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

- En phase d'exploitation : Exonération de l'impôt pendant une période de dix ans sur le bénéfice des sociétés (IBS), la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), la taxe foncière sur les propriétés immobilières, et l'octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer ou à faciliter l'investissement. En raison de la spécificité relativement nouvelle du domaine des TIC et des activités à fort contenu en connaissance dans le pays, de nouveaux instruments sont mis en place afin d'attirer les investisseurs dans le Cyberparc et leur permettre de bénéficier de deux effets :
- L'effet « accélérateur » du secteur TIC en Algérie, en suscitant un accroissement des entreprises et l'apparition de nouvelles start-ups locales.
- L'augmentation de la capacité d'innovation du secteur local par des transferts de technologies et la commercialisation de nouveaux produits et services.

Les effets se font déjà ressentir, puisque de nombreux investisseurs sont d'ores et déjà attirés pour s'y implanter dans un futur proche. Les incitations et avantages qu'offre le Cyberparc sont nombreux et variés¹⁸⁴ : accès plus facile au foncier et la disponibilité d'infrastructures, incitations fiscales, services liés à la qualité de vie, effets induits liés à l'appartenance à un environnement de la haute technologie, et divers autres services réservés aux investisseurs. Par ailleurs, le futur Cyberparc offrira aux entreprises des services de soutien¹⁸⁵. Les investisseurs potentiels bénéficieront ainsi « d'un statut fiscal attractif dans la mesure où les projets d'investissement à réaliser au Cyberparc peuvent bénéficier du régime dérogatoire de l'ordonnance portant code des investissements »¹⁸⁶. Il en résulte donc que le Cyberparc de Sidi-Abdallah représente un « espace propice » à « l'épanouissement des entreprises », à « l'éclosion de start-up », à « l'attrait des multinationales », ainsi qu'à « la création de nouveaux métiers et emplois »¹⁸⁷.

184- Ministère de la PME/Colloque International sur les Pôles de Compétitivité & d'Excellence Hôtel Aurassi, le 3/4 Décembre 2006

185- Selon les explications de M. Ahmed Kercouche, directeur général de l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques.

186- <http://www.sidiAbdalla.net/flash-ifo/newsflash/france-telecom-interessee-par-un-site-a-sidi-Abdalla-en-algerie.html> Tiré de la source : www.latribune-online.com

187- http://www.wanadoo.ma/infos_loisirs/news/detail.cfm?id_rub=5&id_article=1151AFP (Mis en ligne le 20 novembre 2006)

En direction des investisseurs étrangers, les autorités en charge du Cyberparc¹⁸⁸ ont, par ailleurs, exhorté les compagnies des TIC à « exploiter » toutes les potentialités existantes et à tirer profit des atouts qu'offre l'économie nationale, notamment dans le domaine des TIC. En effet, le secteur des TIC est un marché très porteur, dont la demande ne cesse de croître. Toutefois, il est bien entendu prématuré de se prononcer sur l'effet réel de ces mécanismes d'incitation. Ceci dit, les prémisses montrent que l'effet sera relativement positif, en termes d'incitation et d'attractivité du Cyberparc, mais également en termes de territoire. A titre d'exemple, la firme multinationale CISCO que l'on verra en détails plus loin, envisage d'ores et déjà de s'installer dans le Cyberparc.

3.1.3.5. Les institutions de formation :

Pour ce qui concerne la formation, le Cyberparc s'appuiera sur les instituts universitaires, les écoles supérieures, les universités et les établissements de formation privés et publics qui proposeront des cours et des formations dans le domaine des TIC¹⁸⁹. Par ailleurs, le parc a prévu la création d'un Institut supérieur de formation dans les TIC et des espaces ouverts de formation publics (universités, instituts universitaires, écoles d'ingénieurs) ou privés (nationaux ou étrangers). Les objectifs de la formation sont doubles :

- Assurer une formation continue pour les besoins de mise à niveau des connaissances, qui évoluent très rapidement et s'orienter, à terme, vers un système de formation tout au long de la vie (généralistes TIC ou spécifiques sur les plateformes e-learning, e-logistique).
- Assurer une formation diplômante dans des domaines spécifiques et relativement pointus (TIC, certifications TIC etc.). Le projet du pôle universitaire aura une capacité de 44.000 places¹⁹⁰.

188- Le ministère des Postes et des TIC

189- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques

190- <http://www.sidiAbdalla.net/flash-info/newsflash/france-telecom-interessee-par-un-site-a-sidi-Abdalla-en-algerie.html> Tiré de la source :www.latribune-online.com

3.1.4. L'usage des TIC

L'importance du développement technologique, de l'ingénierie et de l'innovation dans les processus, les produits et les systèmes organisationnels n'est plus à démontrer et demeure indiscutablement le ressort principal de la compétitivité nationale et de la croissance économique¹⁹¹. Le Cyberparc constitue, par conséquent, un élément important d'insertion de l'Algérie dans l'économie de la connaissance au plan global. Cette stratégie globale requiert, outre le développement et l'intensification de l'usage des TIC, une population bien formée et créative, un climat d'innovation et de diffusion du savoir et un cadre économique et institutionnel favorable à l'esprit d'entreprise. Il devra, par ce biais, participer à créer ce que l'on désigne comme étant « *l'écosystème de la connaissance* », un modèle de cohésion et de construction de l'avantage local¹⁹². Mais au plan territorial, sa contribution à la technologisation de la ville et de la région reste l'un des éléments prégnants de cette approche. Ceci peut être perçu à travers l'impact attendu sur la fonction d'innovation au niveau de la ville et du territoire, à travers une large diffusion des TIC et la numérisation des territoires, à travers l'émergence des nouveaux profils et des nouveaux systèmes de formation, ainsi qu'à travers la mise en relation de tous ces acteurs territoriaux. L'un des objectifs majeurs du Cyberparc de Sidi-Abdallah est d'augmenter la capacité d'innovation du secteur des TIC local par le biais d'opérations de transfert de technologies, en mettant au point et en commercialisant de nouveaux produits et services et ne pas s'inscrire seulement dans la « sphère de l'usage »¹⁹³. En effet, le Cyberparc de Sidi-Abdallah s'inscrit dans les efforts déployés par le gouvernement algérien afin de combler les lacunes et le retard du pays dans le domaine des TIC¹⁹⁴ et « témoigne de la volonté et de la

191- Ministère de la PME - Colloque International sur les Pôles de Compétitivité & d'Excellence Hôtel Aurassi, le 3/4 Décembre 2006

192- P. Douillard : Etude pour le compte de KNA-MNA 2006

193- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » journée du 28 mars 2006

194- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/09/01/feature-02> Par Lyes Aflou, correspondant pour Magharebia à Alger, 01/09/06

détermination de l'Algérie de s'investir dans les performances de son économie »¹⁹⁵.

Cependant, ce retard est plus perceptible dans la sphère de la production de TIC et dans la participation effective à l'offre mondiale de nouveaux produits et services. Par conséquent, les services de R&D d'entreprises privées ou publiques, les services de recherche des universités, les consortiums ou laboratoires de recherche indépendants, ainsi que la R&D internationale, seront décisifs pour permettre ce saut qualitatif vers la fonction d'innovation à travers des transferts de technologie et une collaboration local - international¹⁹⁶. A cet effet, les services de R&D sont dimensionnés pour venir en appui au lancement industriel d'un produit nouveau ou profondément modifié¹⁹⁷. Les thèmes de recherche développés au sein du parc s'inséreront directement dans les priorités nationales de développement du secteur, au niveau national et territorial.

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah¹⁹⁸ fera ainsi partie des quatre « structures technologiques » de recherche et d'innovation existant dans le pays. Il s'agit de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET), du Centre de développement des technologies avancées (CDTA), du Centre d'études et de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST) et de l'Agence nationale de la nouvelle ville de Sidi-Abdallah (ANSA).

Afin de favoriser l'innovation technologique au sein du technopole, le Cyberparc développera également un district d'innovation composé¹⁹⁹ :

- D'un TECHNOBRIDGE : incubateurs, hôtel d'entreprises et start-ups TIC locales.

195- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/09/01/feature-02> Par Lyes Aflou, correspondant pour Magharebia à Alger , 01/09/06

196- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques.

197- A. Djeflat (2007)

198- <http://www.algerie-dz.com/article2113.html> Le 11 avril 2005, Par Mohamed Mehdi, quotidien-oran.com

199- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » journée du 28 mars 2006

- Du CERTIC (centre d'études et de recherches des TIC).
- D'une pépinière d'entreprises.

Le nouveau pôle high-tech comprendra donc un centre d'études et de recherches, des laboratoires, des plateformes de formation et des centres de transfert de technologies. Ce dernier sera aménagé sur 100 hectares²⁰⁰. Le transfert et le renforcement des capacités du CERTIC permettront de constituer un premier noyau de recherche.

Toutefois, malgré les nombreuses avancées technologiques dans le secteur des TIC et une nette progression de son utilisation, il existe un certain nombre de faiblesses du système de recherche. Actuellement, le système de recherche national ne favorise pas la création d'une masse critique permettant aux équipes de recherche de travailler dans des conditions optimales sur les plans tant humain que matériel.

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah est ainsi érigé comme un véritable accélérateur des TIC en Algérie, comme nous l'avons mentionné auparavant, puisqu'il est supposé susciter « un accroissement des investissements », favoriser « l'expansion des entreprises »²⁰¹ et « augmenter considérablement la capacité d'innovation » du secteur local des TIC par des « transferts de technologie et la commercialisation de nouveaux produits et services »²⁰². Dans la zone Est, où le Cyberparc est en cours de réalisation, l'ambition affichée est de « stimuler une grappe forte et vibrante, et de servir de Hub physique et virtuel pour les activités TIC ». Dans ce cadre, la formation et la recherche - développement sont conçues pour « accélérer le taux de formation de *Startups* et de PME ». Des espaces sont prévus à cet effet pour accueillir des institutions publiques ou privées, nationales ou étrangères.

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah, souhaite à travers les objectifs de sa ligne conductrice, impulser le développement et la diffusion territoriale des TIC. Eléments moteurs de l'économie de la connaissance, les TIC sont aussi de formidables outils d'aménagement du territoire grâce à l'accès d'information, à la communication et aux échanges en tous points du territoire instantanément, pouvant ainsi briser l'iso-

200- <http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2006/09/01/feature-02> Par Lyes Afrou, correspondant pour Magharebia à Alger, 01/09/06

201- http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&cid_article=39312 Le 29 mars 2006 de Nadir Kerri

202- http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&cid_article=39312 Le 29 mars 2006 de Nadir Kerri

lement de certaines franges de la population, particulièrement des jeunes, et l'enclavement de territoires traditionnellement en marge.

De ce fait, les TIC constituent « un enjeu en matière d'attractivité d'un territoire, en matière économique et par conséquent, un enjeu de cohésion sociale »²⁰³. Cette intensification se fera via la création d'emplois, surtout dans les nouveaux profils comme nous l'avons indiqué plus haut, grâce à la création de la Ville nouvelle et du Cyberparc. Une partie importante de ces emplois se feront dans les « activités « core » c'est-à-dire cœur de métier du secteur des TIC et constitueront ainsi de nouveaux profils. Ils concerneront en particulier des fonctions de design et de conceptions de nouveaux produits, des activités de production, de distribution et d'exploitation tous spécifiques au secteur des TIC²⁰⁴. Par ailleurs, de nombreux emplois seront également générés par les activités tertiaires de services et les grands équipements, auxquels il convient d'ajouter les emplois mobilisés pour la réalisation de la ville²⁰⁵.

Pour compléter ce dispositif d'intensification et d'accélération, une presse spécialisée dans les TIC, un réseau Internet et la mise à disposition des opérateurs d'une base de données sur les résultats des travaux de recherche technologiques et législatifs ont été créés²⁰⁶. Sans oublier, que de nombreux colloques et séminaires sont organisés afin de valoriser le potentiel et les connaissances du parc²⁰⁷.

203- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Projet du Schéma national d'Aménagement du Territoire SNAT 2025 (Octobre 2006)

204- Rapport du ministère de la poste et des TIC/Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques « le Cyberparc de Sidi-Abdallah » journée du 28 mars 2006

205- http://www.euromedina.org/bibliotheque_fichiers/Rapport_Sidi_Abdalla.pdf, JCA/GB, 2003/02/00083, Expertise préalable décembre 2002 PROJET DE VILLE NOUVELLE SIDI ABDALLAH, ALGERIE, Mission réalisée par Jean-Claude AROUMOGOM, Conseiller Technique pour les questions européennes et internationales, Secrétariat général, Ville de Marseille, à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire Algérien - Juin 2003

206- Ministère de la PMEA - Colloque International sur les Pôles de Compétitivité & d'Excellence Hôtel Aurassi, le 3/4 Décembre 2006

207- Nomenclature des activités du Cyberparc de Sidi-Abdallah ; Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques

Synthèse générale

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah est le résultat de la politique volontariste du Gouvernement algérien et s'insère ainsi dans le cadre d'un schéma national d'aménagement du territoire. Le choix du secteur des TIC en fait un technopole spécialisé et résolument inséré dans l'économie numérique. De ce fait, il est le troisième technopole TIC en émergence au Maghreb, en même temps que celui de Sfax en Tunisie et de Rabat au Maroc.

Il constitue un exemple type de technopole en situation d'émergence, inséré dans le cadre de la construction d'une ville nouvelle. Il reflète ainsi un autre modèle d'émergence de technopole au niveau national, mais également au niveau du Maghreb dans son ensemble. A ce titre, il mérite d'être examiné afin que des leçons puissent être tirées. Cette situation particulière lui confère un certain nombre d'avantages, mais pose toutefois un certain nombre de défis :

- Comme avantages : il est le premier Cyberparc et le premier technopole du pays. À ce titre, il bénéficie de tout l'appui et de toute l'attention des pouvoirs publics. Il jouit également du financement conséquent de l'État, suite à l'aisance financière dont jouit le pays.
- Comme défis : étant le premier Cyberparc, il a, à ce titre, une lourde responsabilité. En effet, c'est à lui qu'incombe la tâche d'asseoir les normes et les pratiques pour les futures technopoles, où sa réussite déterminera celles des autres. Il devra en particulier relever le défi de l'innovation, là où l'Algérie a un certain nombre de faiblesses, tout comme les autres pays du Maghreb. Il devra également attirer un secteur privé national dans des secteurs nouveaux à fort contenu en connaissance, comme les solutions dans le domaine des TIC, inciter les grandes enseignes internationales comme Microsoft à s'installer, et enfin développer l'offre de produits et solution TIC à l'exportation.

L'impact économique et social attendu touche aussi bien la création d'emplois, l'attractivité de l'investissement direct étranger, l'investissement national, que la construction de logements pour accueillir

les différentes compétences et pour desserrer l'étau sur Alger, via la construction de la nouvelle ville du Sidi-Abdallah.

Les enjeux identifiés par l'étude de cas s'avèrent être pertinents pour le Cyberparc, mais n'ont pas le même poids du fait de sa situation particulière : la gouvernance, l'articulation avec le tissu urbain, l'attractivité du secteur privé et l'insertion dans l'économie de la connaissance.

Concernant la gouvernance, la maîtrise de l'ouvrage est totalement aux mains de l'Etat, à travers son ministère de tutelle : le ministère des Postes et des TIC. Cependant, vu son articulation au SNAT, la maîtrise de l'ouvrage est totalement confiée au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Il s'aligne ainsi sur la majorité des technopoles des pays émergents, notamment durant leur phase initiale.

Les collectivités locales et territoriales jouent aussi un rôle important dans la nouvelle ville de Sidi-Abdallah, notamment en ce qui concerne la délimitation des périmètres et l'assiette foncière. Dans la phase actuelle du Cyberparc, ces dernières sont peu impliquées. Néanmoins, la construction de la nouvelle ville apportera une plus grande implication du niveau local au processus de gouvernance du Cyberparc. Le partenariat public - privé ne semble pas être fondamental dans cette phase préliminaire. Cependant, il le sera de plus en plus dans la seconde phase (2010 à 2025) où le privé prend une place plus importante. La gouvernance du Cyberparc est assurée par l'agence de l'ANPT, chargée de la coordination de ce processus. L'ANPT joue également un rôle fondamental dans cette étape, notamment comme organe de coordination, d'impulsion et d'animation. Elle constitue un maillon très important dans la gouvernance multi-niveaux.

Si l'adéquation de ces moyens peut poser des questions quant à leur efficacité, l'articulation entre le technopole et la ville n'est pas perçue en termes de complémentarité des ingrédients dans la chaîne de l'innovation au niveau local et ce, même si des éléments de cette stratégie existent d'une manière implicite.

En ce qui concerne le secteur privé, la problématique se pose surtout en termes d'attractivité du Cyberparc. Cette attractivité repose sur un certain nombre de mécanismes et d'instruments concernant le domaine du foncier et les infrastructures, les incitations fiscales, une multitude de services, ainsi que la qualité de vie et l'image de

marque développée. Il s'agit de savoir si ces services pourront attirer les investisseurs locaux, plus habitués aux secteurs conventionnels, ainsi que les investisseurs étrangers. Il est bien entendu prématuré de se prononcer sur l'effet réel de ces mécanismes d'incitation. Toutefois, les prémisses montrent que l'effet sera relativement positif en termes d'incitation et d'attractivité.

Conclusion et perspectives

Le Cyberparc de Sidi-Abdallah possède tous les ingrédients nécessaires pour être une réussite dans cette phase d'émergence. Il répond dans une large mesure aux conditions des quatre volets identifiés par l'étude. Il mobilise une forme de gouvernance classique d'une part, en raison de son insertion dans un grand projet de construction d'une nouvelle ville et d'autre part, en raison d'un niveau local peu intégré dans cette démarche, donnant ainsi une prédominance du niveau central.

Son intégration dans le tissu urbain de la nouvelle ville est assurée de facto, et ne pose pas de problème. Le dispositif d'attractivité qu'il met en place pose les questions de son efficacité, de sa cohérence avec les objectifs d'attirer les IDE et de sa capacité à promouvoir l'émergence d'un secteur privé innovant dans le domaine des TIC.

À titre prospectif, il est difficile de se prononcer à l'heure actuelle sur les performances du technopole. Comme instrument de compétitivité mondiale, la transformation de la ville de Sidi-Abdallah en pôle d'excellence, en pôle de compétitivité numérique méditerranéen, et à terme en pôle de compétitivité international, devra relever encore des défis majeurs dont : la capacité à attirer les grandes entreprises mondiales d'une manière durable, la capacité à incruster une dynamique effective d'innovation au niveau local et enfin la capacité à exporter des produits et des services vers le marché extérieur.

Le potentiel humain, la volonté des pouvoirs publics et le dynamisme des acteurs constituent un des atouts majeurs dans cette perspective, notamment avec un accompagnement adéquat au niveau central. L'encadrement excessif d'une politique volontariste devra toutefois céder le pas à une dynamique portée par l'initiative privée, notamment pour que le technopole s'inscrive d'une manière durable

et irréversible dans le temps, et pour que la ville de Sidi-Abdallah devienne un véritable pôle de compétitivité numérique à rayonnement mondial.

3.2. Les modes d'émergence décentralisés ou « spontanés »

L'idée de *cluster* a émergé dans le schéma d'aménagement du territoire et dans la stratégie industrielle. Elle se retrouve dans plusieurs projets et programmes sur des espaces limités portés par les agences de coopération internationales. C'est ainsi qu'un projet - pilote est lancé dans le cadre de la coopération algéro-allemande (appui de DEVED - GIZ) pour appuyer l'innovation et encourager le réseautage *PME – Agriculture - R&D*, un réseautage conçu sous forme de regroupement consensuel de tous les acteurs d'une filière agricole donnée (fellahs, associations, centres de recherches universitaires, transformateurs, gestionnaires des ressources en eau, formation) et basé sur la formation, le coaching, l'appui et la pérennisation. Elle a été pratiquée d'une manière assez prépondérante à partir de la notion de « grappes » d'activités innovantes et compétitives, souvent fortement soutenue par l'Etat.

Le cluster agro-alimentaire de Béjaïa²⁰⁸ :

Les *clusters* sont au cœur de la nouvelle stratégie industrielle initiée par le ministère de l'Industrie (MIPI, 2007) et « officialisée » par le nouveau Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2010 - 25) qui vise la création de 14 zones industrielles de développement intégré (ZIDI), dont un technopole agroalimentaire à Béjaïa (ANIMA, 2010)²⁰⁹.

Parmi les *clusters* qui attirent le plus d'intention des chercheurs, celui de l'agro-alimentaire de Béjaïa, semble remplir le maximum de conditions pour être considéré comme tel. D'une manière générale, le secteur agroalimentaire représente 30% des PME industrielles (Ministère de l'industrie, 2010), 53% et 40% de la production et de la valeur ajoutée brutes de l'industrie hors hydrocarbures respectivement (ONS, 2004).

208- Source : A. Maarouf 2013

209- Cité par S. Marouf (2013)

La wilaya de Béjaïa a une superficie agricole utile de 130.348 ha soit 40, 45% du territoire (essentiellement la Vallée de la Soummam et les plaines littorales)²¹⁰. Béjaïa est la 4^{ème} métropole « industrielle » en Algérie après Alger, Oran et Tizi-Ouzou. Elle compte 13.204 entreprises qui emploient 54.969 personnes. Les entreprises industrielles sont au nombre de 1.850 en 2011 et emploient 17.063 salariés, soit 31% des emplois de la région et une moyenne de 10 salariés par entreprise. Les entreprises agroalimentaires (EAA) représentent 27% de l'industrie locale (soit un nombre de 490) et emploient 5.690 salariés, soit 34% de l'emploi industriel (70 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10). La wilaya de Béjaïa est considérée comme un pôle agroalimentaire au niveau national et plusieurs grandes entreprises y sont implantées : Cevital et Cogb - La Belle dans le secteur des huiles, produits gras et sucre ; Danone, Soummam, Ramdy et Candia, dans le secteur des produits laitiers ; Ifri, Touja, Cojek, dans celui des boissons. La région de Béjaïa se caractérise donc par une certaine dynamique entrepreneuriale

En 2010 et en matière de production agricole en Algérie, Béjaïa ne se classe que 29^{ème} avec une production de 19.551 millions DA, soit 1,9%. Dans le cas de l'oléiculture, elle est classée 3^{ème} avec une production 310.598 quintaux (soit 10%). En matière de pluviométrie, elle est parmi les régions les plus arrosées en Algérie avec Jijel (1.098 ml)²¹¹. C'est la 4^{ème} métropole « industrielle » en Algérie, après Alger, Oran et Tizi-Ouzou²¹². La région de Béjaïa se caractérise donc par une certaine dynamique entrepreneuriale. Cependant S. Marouf (2013) après une enquête de terrain²¹³ effectuée (en 2011 - 2012) auprès de quelques entreprises de la région²¹⁴ constate qu'il existe certes un dynamisme relatif des industries agroalimentaires locales, mais la

210- Source : annuaire de la DPAT de la wilaya de Béjaïa, 2011

211- Source : ministère de l'agriculture, le renouveau agricole, 2010

212- Source : direction de l'industrie et des PME, wilaya de Béjaïa, 2011

213- Il s'agit d'une étude exploratoire à base de questionnaires et d'entretiens. Evidemment, l'objectif n'est pas de produire une généralisation, la loi normale exige notamment un échantillon de trente « individus » au moins, mais plutôt de construire une explication « robuste » qui pourra servir par la suite d'hypothèse dans le cadre d'une étude « vérificationniste » à visée générale.

214- Les entreprises enquêtées sont Cevital, Ifri, Candia, Ramdy, Uab, Cogb-Labelle, Sarl Gb, Boissons Star, Moulex, Danone.

concentration d'activités sur le territoire n'est toutefois pas arrivée à remplir les conditions de l'existence de véritables *clusters* pour plusieurs raisons :

- les facteurs d'attractivité sont partiellement ceux qui fondent l'existence d'attractivité classique : notamment la bonne infrastructure de base. Cependant, ni la main-d'œuvre qualifiée, ni le marché et les ressources naturelles, ni même la présence d'institutions d'enseignement supérieur et d'autres entreprises ne constituent des facteurs réellement importants pour leur choix de localisation²¹⁵.
- malgré la proximité géographique, ces entreprises n'entretiennent pas de relations de coopération entre elles et entre elles et les autres organisations locales. En effet, une autre étude a mis en évidence l'insuffisance, voire l'inexistence de relations entre les acteurs locaux, et les relations interentreprises, si elles existent, sont essentiellement des relations de marché²¹⁶.
- ces entreprises sont beaucoup plus reliées avec des entreprises étrangères qu'avec les entreprises locales : la part la plus importante de leurs matières premières, de leurs biens d'équipements, et de l'expertise qui s'ensuit, est importée de l'extérieur.
- les entreprises sont peu motivées par l'innovation, réalisent suffisamment de profits avec des produits standards, trop petites pour supporter les coûts d'une innovation technologique, et surtout, ne mesurent pas suffisamment les dangers d'une libéralisation future.
- Les collectivités locales, enfin, ne sont pas impliquées et ne sont pas motivées car elles ne sont pas libres, et si elles le sont, elles n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour bien agir ; elles sont trop submergées par les problèmes du quotidien et n'ont aucun moment pour imaginer et innover²¹⁷.
- Il existe certes un dynamisme relatif des industries agroalimentaires locales, mais celui-ci n'est pas suffisant pour constituer une « organisation » capable de créer un avantage concurrentiel durable grâce à une compétitivité par l'innovation et la différenciation.

215- S. Maarouf 2012

216- Arabi Megherbi (2009).

217- Bedrani, (2007)

CHAPITRE IV

LES RESULTATS EMPIRIQUES DE TERRAIN ET LES IMPLICATIONS

Ce chapitre présente les résultats suite aux enquêtes réalisées auprès de BBA, Sétif et Sidi-Abdallah. Il tentera de mettre en évidence, parmi les différentes stratégies d'acteurs étudiées, la plus adéquate et pertinente à savoir :

- En premier lieu, le choix du territoire et la stratégie à mener dans le développement de ce dernier,
- en second lieu, le rôle des pouvoirs publics « local et gouvernemental » dans la mise en place d'un environnement favorable à l'émergence de l'industrie des TIC.

En objectif principal, déterminer quel rôle l'acteur « pouvoir public » doit-il jouer dans les futures stratégies de développement local en relation avec les TIC ?

La configuration des entreprises dans les trois territoires

• Distribution des entreprises entre les 3 pôles dans l'échantillon

Comme il est clairement illustré (Tableau 1), Sétif représente la zone la plus importante dans notre échantillon avec 20 entreprises et cela en raison de l'élargissement de notre champ d'investigation auprès des entreprises de service dans les TIC : les entreprises d'installation de réseaux et de production de logiciel et de maintenance. Contrairement aux autres territoires technopolitains de BBA et Sidi-Abdallah, l'enquête a été menée essentiellement auprès des entreprises de production en raison de non disponibilité des autres activités, que ce soit à l'intérieur ou en périphérie. A l'exception de Sidi-Abdallah où nous avons enquêté sur environ 50% des entreprises installées, les entreprises spécialisées dans les zones de Sétif et BBA ont été enquêtées dans leur totalité.

Tableau n°19 : Part des entreprises situées dans chacun des pôles dans l'échantillon

Lieu	Nb. cit.	Fréq.
BBA	11	23,4%
Sétif	20	42,6%
Sidi Abdallah	16	34,0%
Total CIT.	47	100%

Source : résultats étude de terrain

• Taille des entreprises

Cela nous amène à nous questionner sur la nature des entreprises en termes de taille et de forme juridique. Les résultats de l'enquête nous montrent clairement que la région qui regroupe le nombre le plus important des grandes entreprises est bien la zone de BBA, tel que présenté dans le tableau 20.

Tableau n° 20 : Taille des entreprises

EFFECTIFS	Moins de 10	10-49	50-249	250-500	plus de 500	TOTAL
BBA	9,1	18,2	36,4	9,1	18,2	100
Sétif	65,0	10,0	0,0	0,0	10,0	100
Sidi-Abdallah	68,8	31,3	0,0	0,0	0,0	100
TOTAL	53,2	19,1	8,5	2,1	8,5	100

Source : résultats étude de terrain

Pour la taille des entreprises installées dans les trois pôles, les résultats montrent que la composition n'est pas la même. Le pôle de BBA est composé à 36, 4% de PME/PMI ayant un effectif entre 50-249, les grandes entreprises (+ 500 salariés) arrivent en deuxième position avec 18, 2% avec les PME/PMI (10 -49 salariés). Le nombre de PME/PMI de 250 à 500 salariés ont le même poids relatif que les TPE soit 8, 5%. Cette composition montre qu'aucun type d'entreprise ne domine le pôle, et que les chances d'installation dans ce pôle ne dépendent pas de la taille de l'entreprise.

Pour le pôle de Sétif, la tendance des effectifs reste proche de la tendance globale observée, avec une dominance TPE et PME, mal-

gré l'existence des grandes entreprises, soit 10% des effectifs étudiés. On remarque la bipolarité de ce pôle, dominé par 10% de grandes entreprises et les entreprises de petite taille (moins de 50 salariés). Les PME/PMI de taille moyenne ou grande sont absentes. Si les grandes entreprises ont les moyens de se développer, un soutien au développement des autres entreprises est nécessaire, afin d'assurer leur pérennité et le développement de ce pôle.

A Sidi-Abdallah, le nouveau pôle, la totalité des entreprises sont des TPE (68,8%) et des petites PME (31,3%). Ces résultats sont naturels vu le jeune âge de ce pôle et des entreprises installées. Ce pôle mérite à notre avis plus d'attention des pouvoirs publics, pour mettre en place une véritable stratégie de développement de ce territoire et le rendre plus attractif et compétitif.

Globalement, la composition dans les trois zones reste hétérogène. Le pôle de BBA est plus avantage par sa composition que les deux autres pôles. On note que la plupart des entreprises présentes sur les trois pôles auront besoin d'un accompagnement externe soit pour se développer, soit pour améliorer leur gouvernance et leur compétitivité. D'où la nécessité de faire appel à la diaspora, aux consultants étrangers et à une stratégie globale de développement de ces pôles. Les actions individuelles ne seront d'aucune utilité : seul une collaboration des différents acteurs permettra d'assurer la continuité, le développement et la pérennité de ces pôles soumis à une concurrence non seulement locale mais aussi globale.

• **Forme juridique**

La forme juridique la plus dominante dans les effectifs étudiés restent la sarl et l'eurl, avec 36,2% pour la première et 29,8% pour la deuxième. Ces observations s'expliquent par le côté familial des entreprises et de l'autre, par leur petite taille déjà observée. Pour la gestion c'est plus facile, mais pour une stratégie de développement, c'est un grand handicap, soit pour répondre aux besoins de financement, soit pour s'adapter au mode de gouvernance exigé par l'environnement concurrentiel actuel et futur. Seulement 10,6% des entreprises observés sont des sociétés par action (SPA) telles que Samha, Condor etc.

Tableau n° 21 : Forme juridique des entreprises

Forme juridique	spa	sarl	eurl	snc	Autres	Total
BBA	9,1	54,5	36,4	0,0	0,0	100
Sétif	5,0	10,0	30,0	5,0	50,0	100
Sidi-Abdallah	18,8	56,3	25,0	0,0	0,0	100
TOTAL	10,6	36,2	29,8	2,1	21,3	100

Source : résultats étude de terrain

Nous constatons bien que la société par action est de l'ordre de 19% pour Sidi-Abdallah, qui représente le taux le plus important vis-à-vis des autres pôles. Toutefois, la forme sarl est équitablement représentée pour Sidi-Abdallah et BBA. Il est à signaler cependant, que pour la région de Sétif, l'entreprise sous forme de « *personne physique* » (genre TPE) est représentée avec 50% du total. Nous expliquons cela par la forte présence des entreprises artisanales spécialisées dans les services aux entreprises et aux particuliers dans le domaine des TIC, et cela est bien justifié par rapport à la taille des entreprises qui prédomine dans le tissu économique du secteur enquêté.

L'ancrage territorial des entreprises

Les entreprises enquêtées semblent avoir un fort ancrage territorial du fait de leur origine : On remarque que 78,7% des entreprises ont été créées par des natifs de la région, seulement 21,3% sont venus d'ailleurs. Le contexte régional est très présent dans la décision de s'installer dans une zone industrielle ou un technopole (schéma 22).

En approfondissant l'analyse, nous constatons bien que 100% des chefs d'entreprises sont de la région de BBA, et 90% dans le cas de Sétif de la région. Ce n'est pas le cas du technopole de Sidi-Abdallah où seulement 50% sont de la région centre, les autres viennent d'ailleurs (Tableau 22).

Tableau n° 22 : l'origine des entrepreneurs

Vous êtes originaire de la région?	Oui	Non	TOTAL
BBA	100	0,0	100
Sétif	90,0	10,0	100
Sidi-Abdallah	50,0	50,0	100
TOTAL	78,7	21,3	100

Source : résultats étude de terrain

Etant originaires de la région, la connaissance du milieu et de son environnement d'une manière globale est donc un atout pour les chefs d'entreprises. A cet effet, nous allons dans les prochaines analyses qui suivront, comprendre les liens de convergence et de rapprochement entre le territoire et l'entreprise.

Pour le pôle de Sétif, on observe la même tendance, 90% des entreprises sont créées par des natifs et 10% par des acteurs non natifs de la région (exemple de Samha). En plus d'une culture entrepreneuriale et commerciale le pôle de Sétif attire des investisseurs de l'extérieur, ce qui démontre son attractivité.

La connaissance du microenvironnement par les acteurs natifs de ces régions leurs permet non seulement d'avoir accès facilement aux assiettes foncières mais aussi de construire des relations transversales avec les parties prenantes. La spécialisation des pôles de BBA et Sétif en électroménager et en électronique est due, selon les entretiens réalisés avec les associations patronales et les autres partenaires, à l'existence historique dans ces deux régions d'un marché spécialisé en ces produits, et à la volonté des entrepreneurs de faire une intégration en amont de l'activité traditionnelle qui est le commerce de ces produits. L'existence dans ces deux zones des sous-traitants, des distributeurs spécialisés, des fournisseurs etc. offre un avantage aux entreprises installées, mais attire et attirera de nouveaux investisseurs, si les pouvoirs publics mettent à leur disposition un espace suffisant pour développer leur activité, et par conséquent celle du pôle.

De ces résultats on peut déduire que l'émergence des deux pôles technologiques de BBA et Sétif est due aux facteurs suivants :

- La culture commerciale de la région

- La culture entrepreneuriale des acteurs de la région
- L'existence historique d'un marché (les Hauts plateaux ont toujours été une plaque tournante commerciale, avant et après l'indépendance)
- La disponibilité des assiettes foncières accessibles aux investisseurs privés.

De là on peut dire que l'émergence de ces deux pôles est d'ordre naturel comme l'explique Michael Porter (2000) dans son diamant sur l'émergence du *cluster*, où la culture de la région est le facteur déterminant, mais aussi au rôle indirectement joué par les pouvoirs publics qui, d'une zone industrielle destinée aux entreprises publiques, ont favorisé l'émergence d'un secteur privé dans ces zones.

Pour le pôle de Sidi-Abdallah, 50% des créateurs sont natifs de la région d'Alger, et 50% viennent d'ailleurs, voire même des expatriés algériens. Cette composition mixte est due à l'émergence non naturelle ou programmée de ce pôle et sa spécialisation dans les TIC. Ce cocktail peut jouer dans le moyen et le long termes un bon mariage, cela non seulement permettra un transfert de technologie et de savoir-faire, mais aussi l'émergence d'un partenariat stratégique national et international. Le jeune âge du pôle et des entreprises installées ne nous permet pas de tirer des conclusions sur sa trajectoire de développement. Durant la période d'étude, le pôle a connu l'arrivée d'un grand acteur dans le domaine pharmaceutique (Sanofi Aventis). L'arrivée de tels acteurs, accompagnée d'une véritable stratégie de développement de ce pôle en y associant les différents acteurs constituera un facteur décisif qui permettra à ce pôle de connaître un avenir et une trajectoire meilleurs.

Ancrage et origine de la création d'entreprise

La création d'entreprise est la formule la plus utilisée dans les trois pôles étudiés : 87% des entreprises dans les trois zones sont nées d'une création contre seulement 4,3% de délocalisation et 6,4% de restructuration. Les zones étudiées attirent plus les créateurs et porteurs de projets locaux que des créateurs qui viennent d'autres régions du pays. L'attractivité des zones est limitée aux acteurs locaux.

Tableau n° 23 : Origine de la création d'entreprise

Votre entreprise est née d'une :	Création	Restructuration	Délocalisation	TOTAL
BBA	100	0,0	0,0	100
Sétif	90,0	0,0	0,0	100
Sidi-Abdallah	62,5	18,8	12,5	100
TOTAL	87,2	6,4	4,3	100

Source : résultats étude de terrain

D'une manière plus détaillée, les résultats obtenus montrent que quasiment toutes les entreprises présentes à BBA et à Sétif sont issues d'une création. Aucune restructuration ou délocalisation. Ce qui montre que les deux pôles sont très favorables à la création d'entreprises : ils attirent beaucoup les porteurs de projets. Le nombre élevé d'entreprises installées sur les deux zones prouve que les deux territoires restent attractifs et présentent des avantages compétitifs dès le démarrage de l'activité.

Pour le pôle de Sidi-Abdallah, les entreprises installées sont nées de plusieurs modèles : 62,5% sont issues d'une création, 18,8% de la restructuration d'entreprises existantes, et 12,5% sont des entreprises qui ont délocalisé leur activité vers le site de Sidi-Abdallah. Malgré le jeune âge de ce pôle, il arrive non seulement à attirer des porteurs de nouveaux projets, mais aussi à inciter des chefs d'entreprise de délocaliser leurs activités sur ce site. Ce qui démontre que le territoire présente beaucoup d'opportunités, et s'il est accompagné d'une bonne gouvernance, il émergera comme BBA et Sétif.

Les raisons du choix du territoire d'installation

Le choix du territoire est motivé surtout par la disponibilité des assiettes foncières en premier lieu (49%), en second lieu par la disponibilité d'une main-d'œuvre de qualité (21%) et enfin par la disponibilité des intrants (19%) (Tableau 24).

Tableau n° 24 : Raisons du choix du territoire

Choix du Territoire	Nb. cit.	Fréq.
Disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée	10	21,3%
Disponibilité des intrants	9	19,1%
Disponibilité des assiettes foncières	23	48,9%
TOTAL OBS.	47	

Source : résultats étude de terrain

Tableau n° 25 : Raisons du choix du territoire par pôle

Choix du territoire	Disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée	Disponibilité des intrants	Disponibilité des assiettes foncières	TOTAL
BBA	36,4	0,0	45,5	100
Sétif	25,0	40,0	40,0	100
Sidi-Abdallah	6,3	6,3	62,5	100
TOTAL	21,3	19,1	48,9	100

Source : résultats étude de terrain

Cependant, les raisons varient d'un territoire à l'autre (Tableau 25). Pour les trois pôles, la disponibilité de l'assiette foncière est en première position pour BBA (45,5%), pour Sétif (40%) et pour Sidi-Abdallah (62,5%).

Ce fort taux pour Sidi-Abdallah s'explique par le fait que sans l'octroi par l'Etat d'une superficie aussi grande, le pôle n'aurait pas vu le jour. L'accès au foncier dans la région d'Alger est un problème épineux pour tous les investisseurs, la volonté du gouvernement d'offrir des bonnes conditions a rendu ce pôle attractif, mais tirer de là des conclusions hâtives serait plus subjectif de notre part qu'objectif, vue sa taille et son jeune âge.

L'association patronale de BBA et de Sétif évoque la saturation des zones actuelles, ce qui entrave et gêne les futurs investissements ou l'arrivée de nouveaux investisseurs. Pour BBA le problème de foncier a trouvé solution dans la création d'un nouveau pôle industriel « Mecheta Fatiha » qui sera une zone pilote au niveau national. D'une

manière générale elle est importante du fait que c'est l'un des obstacles majeurs que rencontrent les investisseurs en Algérie.

Globalement, sur les trois pôles la disponibilité des assiettes foncières est le facteur de motivation le plus important dans le choix du territoire d'installation. La persistance du problème de disponibilité et d'accès au foncier peuvent entraver l'extension des entreprises existantes et l'arrivée de nouveaux investisseurs, ce qui constitue une menace pour le développement de ces pôles technologiques.

Par contre, la disponibilité de la main-d'œuvre est en première position pour BBA quand on compare les trois pôles et en 2^{ème} position pour Sidi-Abdallah compte tenu de la nature des employés qui est d'un niveau de qualification relativement élevé et qui sont généralement disponibles dans le domaine des TIS à ce niveau d'activités. Ce phénomène expliqué par la théorie de M. Porter dans sa théorie des *clusters* : la disponibilité des fournisseurs et d'une main-d'œuvre contribuent à l'émergence des industries dans un territoire donné et lui procure un avantage compétitif, et de là attractif pour les investisseurs. La disponibilité de la main-d'œuvre est un des intrants qui donnent aux acteurs une flexibilité, une réduction de coûts ce qui leur procure un avantage compétitif par rapport aux acteurs implantés dans les autres régions du pays

Concernant la disponibilité des intrants, elle est prioritaire pour Sétif par rapport aux autres pôles.

Tableau n° 26 : Croisement « choix du territoire » et le lieu

Valeurs	BBA	Sétif	Sidi Abdallah	TOTAL
Avantages existants	0	0	6	6
Originaire de la région	4	2	0	6
Endroit idéal pour la R&D	0	0	1	1
Sédentariser le siège de l'entreprise, possibilité d'extension, milieu de réseautage	0	0	1	1
Néant	0	0	1	1
TOTAL	87,2	6,4	4,3	100

Source : résultats étude de terrain

Ici les pouvoirs publics peuvent agir sur deux axes :

- Une orientation des universités et des instituts vers des formations adaptées aux besoins des pôles, avec une collaboration étroite avec les différents acteurs.
- Rendre l'accès aux assiettes foncières plus faciles tout en les dotant des infrastructures nécessaires.

L'environnement peut constituer un facteur important dans la décision d'investir dans un territoire donné.

Tableau n° 27 : raisons qui ont motivé la décision d'installation

Décisions d'installation	Nb. cit.	Fréq.
Transfert de technologie	15	31,9%
Sous-traitance	7	14,9%
Banques et collectivités locales	8	17,0%
Université et instituts spécialisés	2	4,3%
Coûts des facteurs de production	17	36,2%
Autres	9	19,1%
TOTAL OBS.	47	0

Source : résultats étude de terrain

La décision d'installation dans les pôles est motivée par deux raisons essentielles : les coûts des facteurs de production à 36,2% et le transfert de technologie à 31,9% (tableau 27). L'encouragement de partenariat est plus que jamais nécessaire, soit avec des partenaires étrangers, soit locaux soit avec la diaspora algérienne à l'étranger. Les autres facteurs restent peu influents, tel que la sous-traitance avec 14,9% et les banques et collectivités locales avec 17%. Le paradoxe observé est que l'université et les instituts spécialisés, qui restent un moteur essentiel au développement des pôles et à leur accompagnement, restent un facteur non essentiel dans la prise de décision d'installation dans un pôle donné (4,3%). Une communication et une sensibilisation sont nécessaires à la prise de conscience sur l'utilité d'une meilleure collaboration entre les centres du savoir et les entrepreneurs.

D'une manière plus détaillée, les résultats d'analyses montrent que les facteurs dominants pour la décision d'installation dans les trois pôles étudiés ne sont pas homogènes d'une zone à une autre. Pour

les entreprises installées à Sétif, le choix de la zone a été motivé en premier lieu par les coûts de facteurs de production et le transfert de technologie, en second lieu le soutien des banques et collectivités locales, et enfin l'existence de la sous-traitance.

Pour les entreprises installées à BBA, le choix est motivé au premier degré par les coûts des facteurs de production, puis le transfert de technologie et l'accompagnement des banques et des collectivités locales en second degré. Au troisième degré, le choix est dicté par l'existence de la sous-traitance, des universités et instituts spécialisés.

De ces résultats on remarque que le choix des acteurs de Sétif est très proche de celui des acteurs de BBA, et que les coûts de facteurs de production et le transfert de technologie sont les deux facteurs qui ont été les plus déterminants à l'émergence de ces deux pôles.

Pour Sidi-Abdallah, le transfert de la technologie, la sous-traitance et les coûts de facteurs de production sont les incitateurs de la décision d'installation et du choix du site. On remarque d'après les résultats le manque d'accompagnement des banques et des collectivités locales. En dépit du fait que l'émergence du pôle de Sidi-Abdallah soit due à la volonté de l'État, on remarque aussi que le soutien est perçu plus positivement par les acteurs de Sétif et BBA que par ceux de Sidi-Abdallah.

Pour l'accompagnement des banques, c'est une logique de l'environnement algérien, les banques prêtent facilement à des clients qui ont une expérience et une ancienneté dans une activité donnée, c'est le cas des acteurs implantés à Sétif et BBA et malheureusement ce n'est pas le cas des acteurs implantés à Sidi-Abdallah. L'absence du capital risque et de fonds souverains d'investissement entravera l'émergence de startups technologiques, ou le développement d'entreprises existantes. Vu leur petite taille et le manque de financement, il leur sera très difficile de financer la phase de croissance par autofinancement.

On remarque que les motivations ayant entraîné les décisions d'installations dans un pôle sont influencées par l'origine de l'entrepreneur, c'est-à-dire natif ou non de la même région. Les natifs de la région sont motivés plus par les coûts des facteurs de production en premier lieu. En second lieu, leur décision est motivée par le transfert de technologie, l'accompagnement des banques et des collectivités locales, et en troisième rang la disponibilité de la sous-traitance. La disponibilité

des universités et instituts spécialisés n'a pas joué un rôle très important dans leur décision d'installation. Le relationnel, la connaissance du milieu naturel, les relations transversales sont déterminants chez les investisseurs natifs de la région.

Pour les non natifs des régions étudiées, la décision d'installation est plutôt motivée au premier degré par le transfert de technologie et, en second rang, par l'existence de la sous-traitance et des coûts des facteurs de production. L'accompagnement des banques et des collectivités locales, la disponibilité des pôles universitaires et d'instituts spécialisés n'ont pas été évoquées par ces acteurs.

Ces résultats consolident notre constat sur le manque de collaboration entre les différents acteurs d'un *cluster* ; les pôles ne disposent d'aucune stratégie claire qui assurera leur pérennité et leur développement. Le manque de gouvernance est évident, c'est l'une des priorités que les pouvoirs publics doivent prendre en charge. Un pôle technologique ne peut survivre à la concurrence globale sans innovation, sans visibilité internationale, sans recherche et développement (R&D) et sans une excellente gouvernance.

Dans ces résultats on peut dire que les acteurs, qu'ils soient natifs ou non de la région, contribuent au transfert de technologie et au développement territorial. Pour attirer plus d'étrangers dans les régions étudiées, une communication territoriale valorisant les atouts du pôle est nécessairement recommandée.

L'attractivité des territoires et le rôle des acteurs locaux

Comme nous l'avons vu, l'attractivité des territoires est un processus multidimensionnel qui comporte plusieurs mécanismes : certains d'origine financière et fiscale et d'autres relatifs à d'autres formes de soutien non fiscal.

L'attractivité non fiscale

L'attractivité non fiscale inclut dans notre cas : soutien des pouvoirs publics, infrastructures de transport, avantages octroyés par les institutions locales pour faciliter l'installation et différents services et commodités.

a/ Le soutien des pouvoirs publics

61,7% déclarent qu'ils n'ont pas été soutenus, contre seulement 31,9% des effectifs qui affirment le soutien de ces derniers (tableau 28). Une situation assez paradoxale, sachant que le soutien des pouvoirs publics, direct ou indirect, est une condition fondamentale dans l'attractivité d'un territoire, mais aussi dans son développement et sa capacité stratégique concurrentielle.

Tableau n° 28 : Le soutien des pouvoirs publics aux entreprises

Soutien des pouvoirs publics	Nb. cit.	Fréq.
Oui	15	31,9%
Non	7	61,7%
TOTAL OBS.	47	

Source : résultats étude de terrain

D'après les résultats des analyses, les natifs de la région se déclarent plus soutenus par les pouvoirs publics que les non natifs. Mais l'origine ne détermine pas systématiquement le soutien apporté, car la majorité des acteurs, natifs ou non, affirment qu'ils ne sont pas soutenus par les pouvoirs publics. De là, on peut déduire deux scénarii plausibles : soit le soutien des pouvoirs publics est insuffisant ou insatisfaisant pour répondre aux besoins et aux attentes des acteurs, soit le soutien existe mais mal communiqué ou mal orienté vers les besoins des acteurs en place.

Tableau n° 29 : Le soutien des pouvoirs publics par pôle

Soutien des pouvoirs publics	Oui	Non	TOTAL
BBA	72,7	18,2	100
Sétif	30,0	70,0	100
Sidi-Abdallah	6,3	81,3	100
TOTAL	31,9	61,7	100

Source : résultats étude de terrain

D'après le tableau 29, le soutien des pouvoir publics n'est pas perçu de la même manière par les acteurs des trois pôles étudiés. Les acteurs

de BBA, à 72,7% déclarent avoir été soutenus dans leur projet contre 18,3%. Cela montre le niveau de satisfaction élevé des entrepreneurs de BBA et le climat favorable à l'entrepreneuriat dans cette région du pays. La preuve que la zone actuelle est saturée est le fait que les pouvoirs publics aient proposé la création d'une nouvelle zone industrielle dans laquelle de grandes entreprises comme Cevital se proposent d'investir.

Pour Sétif, seuls 30% des acteurs déclarent avoir reçu un soutien des pouvoirs publics contre 70%. Ce niveau de satisfaction est très faible, comparé à celui de BBA. Les pouvoirs publics doivent être à l'écoute des différents acteurs de cette zone pour voir quels soutiens peut-on leur proposer afin de les aider à mieux se développer.

Pour Sidi-Abdallah, la majorité écrasante (81,3%) déclare ne pas avoir été soutenue par les pouvoirs publics. C'est un paradoxe, sachant que ce pôle a été créé par la volonté politique. Vu la taille de ces entreprises et leur jeune âge, le soutien pour se développer est une nécessité fondamentale au niveau de ce pôle. Une étude des besoins des parties prenantes au niveau de Sétif et Sidi-Abdallah est d'un intérêt majeur pour identifier les soutiens possibles que les pouvoirs publics peuvent apporter, en plus des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

Tableau n° 30 : Soutien des pouvoirs publics par taille d'entreprise

Effectifs	-10	10-49	50-249	250-500	+500	TOTAL
Soutien des pouvoirs publics						
Oui	20,0	20,0	20,0	6,7	20,0	100
Non	69,0	17,2	3,4	0,0	3,4	100
TOTAL	53,2	19,1	8,5	2,1	8,5	100

Source : résultats étude de terrain

D'après les résultats (tableau 30), toutes les entreprises ont été soutenues par les pouvoirs publics, à l'exception de celles qui figurent dans la catégorie (250 à 500 employés). Selon ces résultats la taille de l'entreprise n'est par conséquent pas un facteur décisif pour accéder au soutien des pouvoirs publics, en plus de la nature du projet et des perspectives de croissance. De plus, la fragilité de ces petites entreprises devant les grandes entreprises est déterminante pour leur avenir, un traitement au cas par cas est nécessaire, en plus de la taille de l'entreprise. Ces résultats confortent notre hypothèse de mettre en

place une bonne gouvernance de ces pôles technologiques et d'améliorer les relations transversales pour une meilleure collaboration afin de dégager des synergies d'ensemble. La disponibilité des services de soutien est une question concernant essentiellement les locataires de Sidi-Abdallah et ne concerne pas Sétif et BBA. Les résultats montrent que la majorité des sondés trouvent ces services de soutien mauvais (81,3%) (tableau 31). L'amélioration de ces services est une nécessité de premier ordre si on veut maintenir les acteurs ayants déjà localisé leur activité sur ce pôle, et le rendre plus attractif.

Tableau n° 31 : Disponibilité des services de soutien

Disponibilité des services de soutien	Mauvais	Passable	Moyen	Excellent	TOTAL
Sidi-Abdallah	43,8	37,5	6,3	6,3	100
TOTAL	14,9	12,8	2,1	2,1	100

Source : résultats étude de terrain

b/ Les infrastructures de transport

Concernant les infrastructures de transport, les interrogés se déclarent très satisfaits des autoroutes, mais insatisfaits des autres moyens de transport, notamment le transport aérien et maritime. Ce qui nous donne une insatisfaction globale de 53%, contre seulement 31,7% de satisfaits (tableau 32). On voit que les efforts des pouvoirs publics fournis dans les derniers plans de développement à l'instar de l'autoroute Est-Ouest améliorent le désenclavement de ces zones, sauf que la proximité des ports (sec) et le transport aérien doivent rester les deux objectifs d'amélioration future pour permettre aux acteurs une mobilité totale, soit en interne du pays soit à l'extérieur.

Tableau n° 32 : Les infrastructures de transport

Transport	Mauv.	Pass.	Moyen	Bon	Excel.	TOTAL
Autoroute	1,8%	1,2%	4,1%	11,8%	8,8%	27,6%
Chemin de fer	12,9%	2,4%	3,5%	7,1%	0,6%	26,5%
Transport aérien	12,9%	2,9%	4,1%	4,7%	1,8%	26,5%
Proximité des ports et ports secs	14,7%	4,1%	0,6%	0,0%	0,0%	19,4%
TOTAL	42,4%	10,6%	12,4%	23,5%	11,2%	100%

Source : résultats étude de terrain

L'autoroute

Pour l'autoroute, les avis sont les mêmes : une satisfaction globale de plus de 73% sur les trois zones (tableau 33). Les efforts déployés par le gouvernement depuis le début des années 2000 pour la réalisation de l'autoroute Est-Ouest et le développement des infrastructures routières (pénétrantes avec cet axe principale) permet aux entreprises installées dans les zones étudiées de disposer d'une flexibilité du transport routier soit pour assurer et sécuriser leurs livraisons ou leurs approvisionnements. La disponibilité de cette autoroute permet aux différents acteurs de réduire les distances, donc de gagner en temps et en économie. Le développement de ces pôles contribuera indirectement et directement à l'émergence d'une demande sur le transport routier, ce qui permettra le développement de ce secteur, mais aussi la création d'emploi dans les régions concernées.

Tableau n° 33 : Le transport par autoroute

Autoroutes	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	0,0	0,0	27,3	9,1	63,6	100
Sétif	0,0	0,0	5,0	70,0	25,0	100
Sidi-Abdallah	18,8	12,5	18,8	31,3	18,8	100
TOTAL	6,4	4,3	14,9	42,6	31,9	100

Source : résultats étude de terrain

Le transport urbain

Le transport urbain et les voies de circulation entre l'agglomération et la zone industrielle constituent des éléments importants de l'ancrage territorial et également de l'efficacité et la gouvernance des territoires. Il est apprécié différemment selon les lieux : positivement au niveau de Sétif : 80% le trouve disponible moyennement. Ce n'est pas le cas de BBA et Sidi-Abdallah, où il est jugé très faible ou inexistant. Pour ce dernier, 75% de l'échantillon le jugent inexistant, ce qui contribue à l'isolement du pôle de Sidi-Abdallah et son faible ancrage au territoire (tableau 34).

Tableau n° 34 : Disponibilité du transport urbain

Valeurs	BBA	Sétif	Sidi Abdallah	TOTAL
Moyennement disponible	2	16	2	20
Inexistant	0	3	9	12
Très faible	6	0	2	8
Mal organisé	2	1	0	3
TOTAL	87,2	6,4	4,3	100

Source : résultats étude de terrain

Le transport par chemin de fer

Les résultats montrent que le chemin de fer est mal apprécié, soit du côté de BBA et Sétif, soit du côté de Sidi-Abdallah avec une insatisfaction globale de l'ordre de 55,3% contre seulement 27,6% de satisfait (tableau 35). Le rail est un transport qui offre la possibilité aux entreprises installées de faire du porte-à-porte (soit en aval ou en amont), et de la flexibilité dans la gestion des stocks. Le rail est presque le seul type du transport qui ne connaît pas d'embouteillage ou de retard. Le manque de transport ferroviaire dans les zones étudiées ou dans le reste du pays est un handicap majeur pour le développement des zones d'activités ou des pôles technologiques. Les investissements que le gouvernement est en train de réaliser dans les régions des Hauts plateaux et ailleurs pour, d'un côté moderniser les réseaux de chemin de fer existants, et d'autre part développer et élargir le réseau apporteront des solutions logistiques aux entreprises des pôles de BBA et Sétif. Pour Sidi-Abdallah, les résultats sont compréhensibles, la zone n'est pas encore connectée au réseau de chemin de fer. Mais les plates-formes de rail et les axes autoroutiers existants à Alger leur offriront la possibilité d'avoir une flexibilité pour les solutions de transport de marchandises.

Tableau n° 35 : Le transport par chemin de fer

Chemin de fer	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	54,5	9,1	9,1	18,2	9,1	100
Sétif	20,0	10,0	20,0	45,0	0,0	100
Sidi-Abdallah	75,0	6,3	6,3	6,3	0,0	100
TOTAL	46,8	8,5	12,8	25,5	2,1	100

Source : résultats étude de terrain

Le transport aérien

Les résultats semblent logiques : Sétif et BBA souffrent de manque de transport aérien, par contre Sidi-Abdallah bénéficie du plus grand réseau aérien de l'Algérie avec l'aéroport d'Alger, malgré ça, ils se déclarent à 68,8% insatisfaits (tableau 36). Les acteurs de BBA se déclarent à 100% insatisfaits de la disponibilité du transport aérien, ce qui rend ce pôle isolé du monde extérieur, et entrave la circulation des hommes d'affaires de la région ou qui viennent vers elle.

Par contre, la région de Sétif dispose d'un aéroport international, non seulement il facilite l'accès au pôle pour les hommes d'affaires algériens et étrangers, mais aussi il facilite les envois ou la réception des marchandises, ce qui fait gagner un temps précieux aux différents acteurs et de là, la réduction des coûts. Mais le fait que seulement 50% des interviewés se déclarent satisfaits montre qu'il y a encore des difficultés. Le problème est dû à la mauvaise qualité du service au niveau de l'aéroport, le nombre réduit de vols sur certaines destinations domestiques ou internationales. Le problème du transport est récurrent, non seulement il entrave la circulation des marchandises et des hommes d'affaires, mais aussi fait perdre du temps et augmente les coûts de logistique, et indirectement entrave la compétitivité des pôles de Sétif et BBA.

Les pouvoirs publics peuvent chercher une collaboration étroite avec les acteurs concernés afin de cerner leurs attentes en termes de transport aérien et voir comment répondre par des solutions adéquates et satisfaisantes à l'ensemble des acteurs. Le développement des pôles sert en premier lieu l'activité aéroportuaire et aérienne de la compagnie nationale Air Algérie, et vice-versa.

Tableau n° 36 : Le transport aérien

Transport aérien	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	100	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Sétif	10,0	15,0	20,0	35,0	15,0	100
Sidi-Abdallah	56,3	12,5	18,8	6,3	0,0	100
TOTAL	46,8	10,6	14,9	17,0	6,4	100

Source : résultats étude de terrain

c/ Les services et commodités

Avantages octroyés par les institutions locales

Les avantages octroyés par les institutions locales ne semblent pas être du niveau. Les résultats montrent que 61,4% ne perçoivent aucun avantage particulier (tableau 37). Cela peut résulter non seulement de la faiblesse des moyens mis en place, mais également d'une mauvaise communication de la part des institutions locales. Des études faites par ailleurs ont montré qu'une partie importante des entreprises ne connaissent ni leurs droits ni les facilités auxquelles elles peuvent prétendre.

Tableau n° 37 : Avantages octroyés par les institutions locales pour faciliter l'installation

Type d'avantages	fréquences	Pourcentages
Aucun avantage	27	61,4%
Facilités accordées	4	9,1%
Acquisition terrain	3	6,8%
Avantage ANDI	3	6,8%

Source : résultats étude de terrain

Les différents services

Les entreprises interrogées déplorent l'état des routes, la disponibilité des espaces verts, le ramassage des ordures et le traitement des déchets. 58,9% se déclarent insatisfaits, contre seulement 24,8% de satisfaits (tableau 38). Seul le parking est jugé très satisfaisant dans l'ensemble.

Cette situation oblige les entreprises en place à s'occuper des problèmes annexes et routiniers, au lieu de se focaliser sur leur mission principale, développer leur entreprise. Les collectivités locales (APC), les établissements de gestion des zones et le patronat doivent unir leur énergie pour trouver des solutions durables satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs et des régions. Le cloisonnement constaté par nos soins durant l'enquête ne favorise pas les synergies d'ensemble. La communication et les relations transversales entre les différentes parties prenantes permettront non seulement d'enlever les entraves rencontrées, mais aussi d'améliorer la situation, et mettre en place un environnement favorable au développement global du territoire.

Tableau n° 38 : Les différents services

	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
Etat des routes	8,4%	6,1%	3,7%	1,4%	2,3%	22,0%
Disponibilité des espaces verts	14,0%	2,3%	3,7%	1,4%	0,5%	22,0%
Ramassage des ordures	6,1%	3,3%	6,1%	5,1%	0,9%	13,1%
Traitement des déchets	6,5%	4,2%	0,9%	0,5%	0,9%	13,1%
Parking	6,1%	1,9%	1,9%	6,1%	5,6%	21,5%
Ensemble	41,1%	17,8%	16,4%	14,5%	10,3%	100%

Source : résultats étude de terrain

Les services de commodité

Pour les services de commodité, les effectifs se déclarent satisfaits avec un taux de 62% contre 23,4% d'insatisfaits (tableau 39). La disponibilité de l'eau et de l'internet haut débit restent les deux facteurs d'insatisfaction du service qu'il faut améliorer.

Même le problème d'eau qui est récurrent au niveau national, doit être pris en charge. L'amélioration au niveau national est très perceptible, mais le manque d'eau entravera le développement de ces pôles et les déconcentrera de leur mission principale. Pour le gaz, l'électricité et le téléphone les acteurs sont très satisfaits.

Tableau n° 39 : Les services de commodité

	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
Gaz	1,4%	0,0%	0,9%	6,0%	6,9%	15,
Electricité	1,4%	3,2%	4,6%	6,0%	6,4%	21,6%
Eau	4,6%	3,7%	2,8%	5,5%	5,0%	21,6%
Téléphone	10,5%	1,8%	2,8%	9,2%	7,3%	21,6%
Internet	3,7%	3,2%	3,7%	6,0%	3,7%	20,2%
Ensemble	11,5%	11,9%	14,7%	32,6%	29,4%	100%

Source : résultats étude de terrain

Gaz

Pour la disponibilité et l'accessibilité au gaz, 90,9% des sondés de BBA se déclarent satisfaits, contre seulement 9,1% d'insatisfaits (tableau 40). On observe les mêmes résultats sur Sétif, soit 90% de satisfaction contre 10% d'insatisfaits. La disponibilité du gaz dans ses régions, et le tarif administré par l'Etat offrent un avantage aux acteurs implantés dans ces deux régions.

Pour Sidi-Abdallah, il est normal de ne pas l'intégrer dans l'analyse en raison de la non disponibilité du facteur *gaz* sur le site. Mais l'installation des grandes entreprises comme Sanofi Aventis et d'autres dans le futur doit être accompagnée par le raccordement futur de ce site au gaz naturel.

Tableau n° 40 : Disponibilité du gaz

GAZ	Mauvais	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	9,1	0,0	36,4	54,5	100
Sétif	5,0	5,0	45,0	45,0	100
TOTAL	6,4	4,3	27,7	31,9	100

Source : résultats étude de terrain

Electricité

Pour l'électricité, BBA et Sétif, les sondés sont globalement satisfaits. La disponibilité de l'électricité est jugée bonne par 95% des acteurs implantés à Sétif, contre seulement 5% qui la trouvent moyennement disponible (tableau 41). Sur les trois pôles, Sétif enregistre les meilleurs résultats. En deuxième position arrive la zone de BBA, où 54,6% seulement jugent cette disponibilité bonne, 27,3% la juge moyenne et 18,2% juste passable. Donc, d'après les résultats, les acteurs du pôle de BBA trouvent des difficultés à accéder à l'électricité et à avoir une disponibilité de l'énergie à la hauteur de leurs attentes et besoins. Cette situation si elle favorise les acteurs de Sétif, entrave l'essor des acteurs de BBA.

La modernisation du réseau électrique entamée par les pouvoirs publics et la Sonelgaz, en plus des grands investissements qui sont en train de se réaliser pour augmenter la capacité énergétique du pays pourront répondre aux besoins croissants de la demande nationale

soit du côté des foyers soit du côté de l'industrie. L'aboutissement de ces projets apportera la solution aux besoins des deux pôles.

Pour Sidi-Abdallah, les acteurs se déclarent insatisfaits de la disponibilité de cette énergie. Plus de 50% des sondés trouvent la situation mauvaise contre seulement 12,6% qui la trouvent bonne. Le jeune âge, la petite demande de ces entreprises pour l'instant, ou le désintérêt de Sonelgaz à améliorer la disponibilité de cette énergie dans cette nouvel zone sont parmi les raisons.

Tableau n° 41 : Disponibilité d'électricité

	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	0,0	18,2	27,3	18,2	36,4	100
Sétif	0,0	0,0	5,0	50,0	45,0	100
Sidi-Abdallah	18,8	31,3	37,5	6,3	6,3	100
TOTAL	6,4	14,9	21,3	27,7	29,8	100

Source : résultats étude de terrain

Eau

Pour la disponibilité et l'accessibilité à l'eau, les acteurs de BBA restent totalement insatisfaits : 90,9% des sondés déclarent que l'accès et la disponibilité de l'eau sont mauvais, et seulement 9,1% les trouvent bons (tableau 42). Cette situation peut être un frein au futur développement de cette zone, mais aussi de la nouvelle zone pilote « Mecheta Fatiha ».

La zone de Sétif est plus avantagée, vu que 90% des sondés déclarent que la disponibilité et l'accès à l'eau sont bons, et seulement 10% affirment le contraire.

Pour Sidi-Abdallah, les résultats sont mitigés, les satisfaits, et les insatisfaits ont la même importance, donc on peut affirmer que la situation est juste moyenne. Bien sûr les résultats sont influencés par la nature de l'activité et le besoin de chaque acteur. Malgré le fait que ce pôle soit créé par la volonté gouvernementale, son émergence n'est pas naturelle comme celui de Sétif et BBA : il reste le moins outillé pour accompagner les acteurs en place.

Tableau n° 42 : Disponibilité de l'eau

EAU	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	72,7	18,2	0,0	9,1	0,0	100
Sétif	5,0	5,0	0,0	50,0	40,0	100
Sidi-Abdallah	6,3	31,3	37,5	6,3	18,8	100
TOTAL	21,3	17,0	12,8	25,5	23,4	100

Source : résultats étude de terrain

Réseau téléphonique

Pour le réseau téléphonique, on observe la même tendance que pour l'eau, Sétif est mieux noté par les sondés, où 95% d'entre eux sont plus que satisfaits contre 5% d'insatisfaits (tableau 43). Sidi-Abdallah vient en deuxième position, avec 68,8% de satisfaits, contre 12,6% de satisfaits. BBA arrive en troisième position avec seulement 54,6% de satisfaits contre 18,2% d'insatisfaits. Sachant que le téléphone est une technologie qui permet aux acteurs d'être en communication avec les partenaires internes et externes, voire même l'utilisation du télécopieur et de l'internet, sa mauvaise disponibilité constitue un frein au développement des acteurs en place.

Ce point, comme d'autres, attire notre attention sur le manque de collaboration et de coordination entre l'ensemble des acteurs d'un même territoire. Même les services de base ne sont pas d'excellente qualité. C'est paradoxal dans ces pôles technologiques où la technologie de base peine à être disponible à tout moment.

Tableau n° 43 : Le réseau téléphonique

Téléphone	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	0,0	18,2	27,3	36,4	18,2	100
Sétif	0,0	5,0	0,0	50,0	45,0	100
Sidi-Abdallah	6,3	6,3	18,8	37,5	31,3	100
TOTAL	2,1	8,5	12,8	42,6	34,0	100

Source : résultats étude de terrain

Internet

Pour la disponibilité de la connexion au net, Sidi-Abdallah arrive en première position selon notre sondage. Plus de 55% de satisfaits contre 18,8% d'insatisfaits (tableau 44). Sétif vient en deuxième position avec 45% de satisfaits contre 30% d'insatisfaits, et en fin BBA avec seulement 27,3% de satisfaits contre 54,6% d'insatisfaits. La proximité de Sidi-Abdallah avec Alger et la volonté du gouvernement rend le haut débit très disponible, mais les pôles de BBA et Sétif souffrent selon les résultats du sondage de manque de connexion à la toile. Connaissant le rôle que joue le e-business dans le développement des entreprises technologiques ou autres, à travers soit les avantages de réductions de coûts, la facilitation des relations avec les parties prenantes internes et externes (e-logistique et l'intranet), la flexibilité ou l'efficacité des techniques web 2.0 dans le développement commercial des activités de l'entreprise, le problème de la disponibilité de l'internet à très haut débit dans ces pôles doit être pris au sérieux par l'ensembles des acteurs.

Ce manque risquera d'entraver la visibilité nationale et internationale des pôles. Par ailleurs les acteurs perdent des opportunités de communiquer grâce aux techniques web 2.0, mais aussi d'utiliser le e-logistique pour gagner en efficacité, en flexibilité et en optimisation des coûts. Avec l'arrivée de la 3G, on espère que ce problème trouvera solution. Même avec la 3G, on risque d'être en retard, vu le passage à la 4G dans le reste du monde.

Une collaboration étroite entre les centres universitaires, les entreprises, les collectivités locales, les fournisseurs d'accès à l'internet et les entreprises spécialisés en solutions web permettra d'apporter une réponse à ce problème mais aussi de créer de nouvelles activités, non seulement créatrices de valeur, mais répondra aux problèmes de l'emploi et du développement local.

Tableau n° 44 : Disponibilité du réseau internet

INTERNET	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	27,3	27,3	18,2	18,2	9,1	100
Sétif	20,0	10,0	15,0	30,0	15,0	100
Sidi-Abdallah	6,3	12,5	18,8	31,3	25,0	100
TOTAL	17,0	14,9	17,0	27,7	17,0	100

Source : résultats étude de terrain

*d/ Les autres services fournis localement***L'état des routes :**

Concernant l'état des routes, BBA vient en première position avec plus de 47% de satisfaction contre 27,3% d'insatisfaits (tableau 45). Sétif vient en deuxième position selon les résultats du sondage, avec 15% seulement de satisfaits contre 65% d'insatisfaits. A Sidi-Abdallah, l'état des routes laisse à désirer selon les résultats avec plus de 93% d'insatisfaits. Nous avons nous-même constaté la situation sur le site durant l'enquête, sans parler des embouteillages matin et soir.

Tableau n° 45 : L'état des routes

Etat des routes	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	0,0	27,3	27,3	9,1	36,4	100
Sétif	35,0	30,0	20,0	10,0	5,0	100
Sidi-Abdallah	68,8	25,0	6,3	0,0	0,0	100
TOTAL	38,3	27,7	17,0	6,4	10,6	100

Source : résultats étude de terrain

D'après les résultats obtenus sur la disponibilité des infrastructures, des services annexes, la situation mérite d'être améliorée.

Les espaces verts

La disponibilité des espaces verts reste un point noir pour les trois zones, comme pour le reste des autres zones industrielles du pays. Le pôle de BBA arrive en premier avec plus de 90% d'insatisfaits contre seulement 9,1% de satisfaits (tableau 46). Sétif arrive en deuxième position avec 70% d'insatisfaits contre seulement 5% de satisfaits et Sidi-Abdallah est le pôle le mieux positionné, avec 68,8% d'insatisfaits contre 12,5% de satisfaits. Pour BBA, le problème de l'eau dans la région a peut-être contribué au manque d'espaces verts, mais ce n'est pas le seul facteur.

Comme à BBA et Sétif, la saturation de la zone, l'émergence naturelle du pôle sans aucune planification à long terme, et la culture de l'environnement sont souvent les parents pauvres en Algérie. La crise économique des années 90, associée à l'insécurité ont rétrogradé l'investissement dans l'embellissement des régions à une position secondaire. Malgré le fait que Sidi-Abdallah ait émergé suite à un plan du

gouvernement, la situation des espaces verts reste la même que dans les autres zones du pays.

Tableau n° 46 : Espaces verts

Disponibilité Espaces verts	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	90,9	0,0	0,0	9,1	0,0	100
Sétif	50,0	20,0	25,0	0,0	5,0	100
Sidi-Abdallah	62,5	6,3	18,8	12,5	0,0	100
TOTAL	63,8	10,6	17,0	6,4	2,1	100

Source : résultats étude de terrain

Le ramassage des ordures

Pour le ramassage des ordures, la tendance globale est mauvaise : elle confirme la tendance des résultats obtenus pour les services annexes dans les trois pôles analysés. Le pôle de BBA est celui qui souffre le plus avec plus de 63% d'insatisfaction contre 18,2% de satisfaits (tableau 47). Le pôle de Sétif est mieux placé que BBA et Sidi-Abdallah, avec 30% d'insatisfait mais seulement 45% de satisfaits vis-à-vis du ramassage des ordures.

Le pôle de Sidi-Abdallah quant à lui, présente la même tendance avec une insatisfaction de 43,8% contre seulement 12,5% de satisfaits. Ce problème est récurrent, le ramassage des ordures est sous la responsabilité des APC, et non de l'établissement de gestion des pôles. Le manque de collaboration entre eux et le manque d'intérêt ou de moyens des APC constitue un véritable problème auquel font face les entreprises installées dans ces zones d'activités. Ce phénomène confirme aussi la nécessité de mettre en place une gouvernance.

Tableau n° 47 : Le ramassage des ordures

Ramassage des ordures	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	45,5	18,2	18,2	18,2	0,0	100
Sétif	20,0	10,0	25,0	35,0	10,0	100
Sidi-Abdallah	25,0	18,8	37,5	12,5	0,0	100
TOTAL	27,7	14,9	27,7	23,4	4,3	100

Source : résultats étude de terrain

Le traitement des déchets

Les résultats d'analyses issus du sondage sur le traitement de déchets à BBA, à Sétif et à Sidi-Abdallah confirment seulement notre analyse et les résultats sur le ramassage des ordures. La situation des traitements des déchets est considérée alarmante par les acteurs de BBA (90% d'insatisfaits), Sétif (35% d'insatisfaits) et Sidi-Abdallah (37,5% d'insatisfaits) (tableau 48).

Une autre lecture peut être faite des résultats, c'est une situation alarmante peut-être pour les entreprises installées mais une opportunité de création de nouvelles entreprises spécialisées dans les traitements de déchets dans ces régions, qui d'un côté créera des emplois, et des richesses pour la région, mais aussi apportera une solution au problème des ordures et de traitement des déchets dans les pôles d'activités.

Tableau n° 48 : Le traitement des déchets

Traitement des déchets	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	54,5	36,4	0,0	0,0	0,0	100
Sétif	20,0	15,0	0,0	0,0	5,0	100
Sidi-Abdallah	25,0	12,5	12,5	6,3	6,3	100
TOTAL	29,8	19,1	4,3	2,1	4,3	100

Source : résultats étude de terrain

La disponibilité de parkings

Pour la disponibilité de parkings, Sidi-Abdallah vient en première position, avec une satisfaction totale de 100%, puis Sétif avec seulement 35% de satisfaction et en dernier BBA avec 63,6% d'insatisfaction (tableau 49). Ces résultats démontrent l'importance de la planification dans l'émergence des pôles et la saturation des pôles de Sétif et BBA. Un pôle de compétitivité ne doit pas être une zone ou un territoire à remplir, mais un territoire qui doit évoluer, avec le temps et l'environnement, sans perdre de ses avantages et sans réduire son attractivité.

L'expérience de BBA et Sétif montre que sur ces deux pôles qui ont émergé naturellement, les facteurs décisifs sont présents, mais

les services annexes qui doivent soutenir les activités principales deviennent un frein ou une menace pour le développement à long terme de ces deux pôles. Les pouvoirs publics peuvent apprendre de cette expérience pour mieux planifier le fonctionnement du pôle de Sidi-Abdallah et d'autres pôles pilotes au niveau national.

Tableau n° 49 : Disponibilité de parkings

Parking	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	63,6	0,0	18,2	9,1	9,1	100
Sétif	30,0	20,0	10,0	25,0	10,0	100
Sidi-Abdallah	0,0	0,0	0,0	43,8	56,3	100
TOTAL	27,7	8,5	8,5	27,7	25,5	100

Source : résultats étude de terrain

Les conditions de sécurité

Pour le niveau de sécurité des zones étudiées, 54% des acteurs de BBA la jugent très faible, et seulement 18% d'entre eux le trouvent satisfaisante (tableau 50). On peut déduire que la sécurité dans cette zone mérite d'être améliorée et que les responsables de la zone, avec l'appui des pouvoirs publics doivent se pencher sur ce thème, qui peut menacer l'équilibre et le développement de ce pôle et le rendre moins attractif.

Pour le pôle de Sétif, 70% des sondés trouvent le niveau de sécurité plus que satisfaisant, contre seulement 20% qui la trouvent très faible. Les résultats montrent que le pôle de Sétif au niveau de sécurité est mieux que BBA. C'est un bon facteur de stabilité pour la zone, ce qui peut inciter les entreprises à se développer et attirer d'autres.

Pour le cas de Sidi-Abdallah, le niveau de sécurité est très satisfaisant, puisque 86% des sondés le confirment. C'est un atout stratégique pour ce pôle, ce qui peut le rendre dans l'avenir plus attractif.

Tableau n° 50 : Perception du niveau de sécurité de la zone (fréquences)

Valeurs	BBA	Sétif	Sidi-Abdallah	TOTAL
Bonne	1	6	11	18
Très bonne	1	8	2	11
Très faible	6	2	0	8
Moyenne	2	2	2	6
Absente	0	2	0	2
Aucune idée	1	0	0	1
TOTAL	11	20	15	46

Source : résultats étude de terrain

Tableau n° 51 : Perception du niveau de sécurité de la zone (pourcentages)

Valeurs	BBA	Sétif	Sidi-Abdallah	TOTAL
Bonne	2,2	13,0	23,9	39,1
Très bonne	2,2	17,4	4,3	23,9
Très faible	13,0	4,3	0,0	17,4
Moyenne	4,3	4,3	4,3	13,0
Absente	0,0	4,3	0,0	4,3
Aucune idée	2,2	0,0	0,0	2,2
TOTAL	23,9	43,5	32,6	100

Source : résultats étude de terrain

Globalement on observe que dans les pôles qui ont émergé naturellement, le niveau de sécurité dans la zone est moins satisfaisant que dans le pôle de Sidi-Abdallah.

d/ Hôtellerie et hébergement

La région qui souffre le plus de la non disponibilité d'hôtels, selon les résultats obtenus c'est la région de BBA, avec un taux d'insatisfaction globale de 90,9% (tableau 52). Même l'entretien réalisé avec l'association patronale confirme le manque des infrastructures hôtelières.

Pour la région de Sétif, la disponibilité des infrastructures hôtelières a été jugée à 70% satisfaisante. La disponibilité des hôtels à Sétif facilitera plus la mobilité des hommes d'affaires par rapport à la région de BBA.

Pour Sidi-Abdallah, les acteurs déclarent que la disponibilité des services hôteliers est insuffisante soit 81,3% d'insatisfaits. Malgré le fait que Sidi-Abdallah soit localisé sur la côte ouest d'Alger, le manque d'infrastructures hôtelières est réel. Les grands hôtels sont soit loin, soit inaccessibles par leurs prix (Sheraton, Hilton).

Ce problème n'est pas propre à ces régions étudiées, c'est un problème majeur en Algérie et pour l'ensemble du territoire national.

Tableau n° 52 : L'hôtellerie

HÔTELS	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	72,7	18,2	9,1	0,0	0,0	100
Sétif	10,0	10,0	10,0	55,0	15,0	100
Sidi-Abdallah	62,5	18,8	0,0	0,0	6,3	100
TOTAL	42,6	14,9	6,4	23,4	8,5	100

Source : résultats étude de terrain

Disponibilité d'hébergement

Pour la disponibilité d'hébergement dans les pôles étudiés, les résultats montrent une grande disparité. La région de Sétif arrive à satisfaire à 70% à la demande des acteurs, contre 15% d'insatisfaits (tableau 53). La disponibilité d'hébergement est meilleure que celle de BBA et Sidi-Abdallah.

Pour BBA, la disponibilité est juste moyenne, vu que la majorité des acteurs (63,6%) sont moyennement satisfaits, et 9,1% la déclarent bonne et trouvent cette disponibilité plus que moyennement satisfaisante, mais pas bonne. Les résultats montrent aussi que 27,3% trouvent la disponibilité d'hébergement mauvaise. Les entreprises de BBA trouveront plus de difficultés à loger leurs salariés, et cette situation créera une augmentation des loyers rapidement. Cette situation peut entraver l'attractivité de ce pôle pour la main-d'œuvre spécialisées et les compétences de haut niveau. Nos entretiens directs avec les acteurs soulignent tous ce problème (il faut trois mois en moyenne pour trouver une location décente pour un cadre supérieur).

Pour Sidi-Abdallah, le problème est plus exigü, 81,3% des interviewés jugent la disponibilité d'hébergement mauvaise. Cela s'explique par la localisation du site qui n'est pas accessible par le transport urbain, et qui se situe dans une nouvelle zone géographiquement

urbanisable. Sans oublier que le problème numéro un que connaît l’Algérois est le problème de logement. C’est la capitale, et dans toute capitale, les loyers sont plus chers que dans les autres villes ou métropoles. Mais il ne faut pas oublier que ce pôle trouvera d’autres opportunités, à l’inverse de Sétif et BBA, comme :

- La proximité avec les meilleurs pôles universitaires en Algérie
- La disponibilité des meilleurs instituts spécialisés en Algérie
- La disponibilité d’un marché de travail, avec une des meilleures compétences
- La disponibilité d’une demande très importante (centre et ouest du pays).

Donc on remarque que malgré le fait que la situation ne soit pas homogène sur les trois pôles, chacun trouve des obstacles propres et des avantages particuliers.

Tableau n° 53 : Disponibilité d’hébergement

HÉBERGEMENT	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
BBA	27,3	0,0	63,6	9,1	0,0	100
Sétif	10,0	5,0	15,0	60,0	10,0	100
Sidi-Abdallah	75,0	6,3	0,0	0,0	6,3	100
TOTAL	36,2	4,3	21,3	27,7	6,4	100

Source : résultats étude de terrain

Les entreprises installées dans les pôles font plus d’efforts et perdent plus de temps à chercher à trouver des solutions à ces situations que de se concentrer sur le cœur de leur métier et sur le développement et la pérennité. D’où l’intérêt de chercher à mettre en place une gouvernance qui s’occupera non seulement de coordonner entre toutes les parties prenantes mais aussi d’être le porte-parole de ces pôles vis-à-vis du gouvernement et des institutions de la République.

Attractivité fiscale

Pour le régime fiscal et parafiscal, 59,6% des effectifs le trouvent non attractif contre seulement 29,8% qui le trouvent attractif (tableau 54). Donc la décision d’implantation n’est pas fortement influencée par la fiscalité des zones étudiées. Les zones restent attractives malgré un régime fiscal non avantageux.

Tableau n° 54 : l'attractivité du régime fiscal

Attractivité fiscale	Nb. cit.	Fréq.
Oui	14	29,8%
Non	28	59,6%
TOTAL OBS.	47	

Source : résultats étude de terrain

Pour l'attractivité fiscale par région, les résultats de l'étude montrent que la zone de BBA reste la plus attractive. 63,6% des entreprises installées dans le pôle de BBA trouvent la fiscalité attractive, contre seulement 18,4% qui la trouvent non attractive (Tableau 55). Pour Sétif, les acteurs à 75% trouvent la zone non attractive par sa fiscalité, contre 25% seulement de OUI. C'est paradoxal, sachant que les entretiens avec les différentes parties prenantes confirment le régime fiscal et parafiscal avantageux de Sétif. Un effort de communication et de vulgarisation des avantages fiscaux de la région est nécessaire.

Tableau n° 55 : Attractivité par pôle

Attractivité fiscale	Oui	Non	TOTAL
BBA	63,6	18,2	100
Sétif	25,0	75,0	100
Sidi-Abdallah	12,5	68,8	100
TOTAL	29,8	59,6	100

Source : résultats étude de terrain

Pour le Pôle de Sidi-Abdallah, 68,8% des entreprises installées trouvent la fiscalité non attractive, contre seulement 12,5% qui la trouvent attractive. Les résultats sont ambigus sachant que ce pôle a été créé les dernières années et que les pouvoirs publics le veulent comme modèle de compétitivité dans les nouvelles technologies.

Globalement, d'après les résultats le pôle de BBA reste le plus attractif par sa fiscalité selon les acteurs sondés.

Satisfaction des acteurs

Concernant la satisfaction des acteurs vis-à-vis des infrastructures, elle est globalement passable : 55,2% des effectifs, contre seulement 30,5% se déclarent satisfaits (tableau 56). Les capacités d'héberge-

ment des hôtels et les services de soutien méritent d'être améliorées et développées pour répondre aux attentes des acteurs en place, et de leur permettre un développement durable et sain.

L'hôtellerie renvoie l'image des entreprises installées dans ces régions, non seulement c'est un lieu de séjour mais aussi de rendez-vous de négociation avec des partenaires algériens et étrangers. Le manque de coopération entre les acteurs du pôle et de l'hôtellerie se traduit par un manque de relations transversales entre les différents acteurs.

La mise en place d'un dialogue permanent entre ces acteurs permettra de mettre en place un partenariat à long terme gagnant-gagnant pour l'ensemble des acteurs activant dans les régions étudiées. Le manque de disponibilité d'hébergement rend le loyer cher, ce qui gêne la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée ou autre et diminue la flexibilité de l'emploi. Ce manque augmente les coûts et les difficultés d'accès à la location des logements pour leurs cadres. Une relation transversale avec les pouvoirs publics locaux contribuera à orienter les investissements futurs vers la suppression de ce frein, ce qui contribuera à un meilleur développement des régions citées et également à l'amélioration du niveau de vie des citoyens et de l'environnement social.

Tableau n° 56 : Satisfaction des acteurs

SATISFACTION	Mauvais	Passable	Moyen	Bon	Excellent	TOTAL
Hôtels	19,0%	6,7%	2,9%	10,5%	3,8%	42,9%
Disponibilité d'hébergement	16,2%	1,9%	9,5%	12,4%	2,9%	42,9%
Disponibilité des services de soutien	6,7%	5,7%	1,0%	0,0%	1,0%	14,3%
Ensemble	41,9%	14,3%	13,3%	22,9%	7,6%	100%

Source : résultats étude de terrain

Taille de l'entreprise et attractivité fiscale

Les résultats nous montrent que les TPE en général, et les PME/PMI avec un effectif de 10 à 49 salariés déclarent que leur pôle ne présente pas une fiscalité attractive, par contre les entreprises de plus de 50 salariés déclarent que la fiscalité est attractive (tableau 57). Les

Pôles de BBA et Sétif sont situés dans la zone des Hauts plateaux, la fiscalité et la parafiscalité est avantageuse. Nos entretiens avec les différents responsables et parties prenantes (Associations patronales, responsables des zones, etc.), nous ont appris que les zones offrent des avantages fiscaux.

Les résultats obtenus doivent être pris avec prudence, les TPE et les très petites PME/PMI n'ont pas de grande capacité, on peut donc relativiser leurs réponses.

Tableau n° 57 : Relations entre taille de l'entreprise et l'attractivité fiscale

Effectifs	-10	10-49	50-249	+500	TOTAL
Attractivité fiscale					
Oui	35,7	21,4	14,3	14,3	100
Non	60,7	21,4	7,1	3,6	100
TOTAL	53,2	19,1	8,5	8,5	100

Source : résultats étude de terrain

Les limites de l'attractivité des territoires

Malgré l'ancrage territorial relativement fort vu auparavant, un certain nombre d'entreprises dans les deux territoires de BBA et Sétif ont l'intention de s'installer ailleurs et notamment dans le pôle technologique de Sidi-Abdallah. Ils représentent presque la moitié des effectifs (41,4%) (tableau 58).

Tableau n° 58 : l'intention de délocaliser

Délocaliser à Sidi-Abdallah	Nb. cit.	Fréq.
Oui	12	41,4%
Non	17	58,6%
TOTAL Cit.	29	100

Source : résultats étude de terrain

En conséquence, on peut dire que les deux pôles ne présentent pas toutes les conditions et les atouts nécessaires pour garder les entreprises déjà installées et ce, en dépit du fait que 58,6% des effectifs ne prévoient pas une délocalisation.

Les entreprises des deux territoires perçoivent le pôle de Sidi-Abdallah comme un lieu offrant de meilleures conditions de fonc-

tionnement. Ceci est en partie dû à la publicité que fait le pôle sur son site internet. Cependant, en croisant avec les données relatives au Cyberparc de Sidi-Abdallah, le tiers des entreprises déjà installées souhaitent le quitter.

Tableau n° 59 : Intention de délocaliser à Sidi-Abdallah

Délocaliser à Sidi-Abdallah	Oui	Non	TOTAL
BBA	9,1	72,7	100
Sétif	55,0	45,0	100
TOTAL	25,5	36,2	100

Source : résultats étude de terrain

D'une manière plus détaillée, sur les intentions de délocaliser vers le pôle de Sidi-Abdallah, 55,5% des acteurs de Sétif voudront délocaliser et 45% sont contre (tableau 59). C'est un paradoxe, quand de nouvelles entreprises s'installent à Sétif (exemple : le cas de Samha), certains acteurs veulent délocaliser. La plupart évoquent le mauvais climat des affaires qui règne et le manque des services annexes dans la zone de Sétif (téléphone, eau, ramassage des ordures, saturation de la zone existante etc.)

Pour les acteurs du pôle de BBA, la majorité écrasante soit 72,7% ne veulent pas délocaliser leur activité vers Sidi-Abdallah, contre 9,1% des acteurs qui le désirent. Ces résultats montrent la satisfaction globale de ces acteurs-là et l'attractivité de ce pôle. Malgré le manque soulevé par les autres résultats dans ce pôle, les acteurs tiennent à rester et à se développer dans ce pôle.

Pour les acteurs installés à BBA, la délocalisation à Sidi-Abdallah est motivée seulement pour la localisation de nouveau projet (médicaments), sachant que ce pôle a tendance à devenir un pôle de biotechnologie. L'installation de la plus grande usine en Afrique de Sanofi Aventis confirme cette motivation.

Pour les acteurs de Sétif, deux motivations reviennent dans leurs déclarations : Sidi-Abdallah présente un véritable écosystème et la facilité d'avoir un transfert de savoir-faire. Ces acteurs veulent aussi tirer profits de leur notoriété auprès de leurs clients.

**Tableau n° 60 : Intention de délocaliser à Sidi-Abdallah
et soutien des pouvoirs publics**

Délocaliser à Sidi-Abdallah et soutien des pouvoirs publics	Oui	Non	TOTAL
Oui	13,3	66,7	100
Non	34,5	20,7	100
TOTAL	25,5	36,2	100

Source : résultats étude de terrain

D'après les résultats (tableau 60), on remarque que la plupart des entreprises de Sétif et BBA qui veulent délocaliser leur activité à Sidi-Abdallah ne bénéficient pas de soutien des pouvoirs publics. Ceux qui déclarent avoir bénéficié de soutien ont tendance à rester dans les zones d'implantation d'origine. De là on peut déduire que le soutien des pouvoirs publics est un facteur de stabilisation des entreprises dans les territoires et un puissant moyen d'attractivité des pôles technologiques en Algérie.

Tableau n° 61 : Intention de délocaliser croisée avec le lieu

VALEURS	BBA	Sétif	Sidi- Abdallah	TOTAL
Ecosystème tous les acteurs	0,0	43,8	0,0	43,8
Faciliter le transfert du savoir-faire	0,0	18,8	0,0	18,8
Avoir mon propre siège	0,0	0,0	6,3	6,3
Connu par les clients	0,0	6,3	0,0	6,3
Créer un deuxième site miroir	0,0	0,0	6,3	6,3
Dégradation continue de tout, manque de soutien et manque de commodités de base	0,0	0,0	6,3	6,3
Nouveau projet (médicaments)	6,3	0,0	0,0	6,3
Pour nos besoins futurs d'extension afin d'assurer une présence au niveau national	0,0	0,0	6,3	6,3
TOTAL	6,3	68,8	25,0	100

Source : résultats étude de terrain

Les résultats (tableau 61) montrent les motivations des différents acteurs de chaque pôle pour la décision de délocaliser leurs activités. On constate que les acteurs de BBA sont plus motivés par les opportunités d'investissement offert par le pôle de Sidi-Abdallah et leur ambition de développement. Les acteurs de Sétif sont motivés pour venir investir à Sidi-Abdallah pour les avantages qu'offre l'écosystème.

Tableau n° 62 : Part des entreprises qui souhaitent quitter Sidi-Abdallah

Intention de délocaliser de Sidi-Abdallah	Nb. cit.	Fréq.
Oui	4	33,3%
Non	8	66,7%
TOTAL Cit.	12	100%

Source : résultats étude de terrain

Pour les acteurs installés à Sidi-Abdallah, 67% contre 33% des effectifs se déclarent prêts à délocaliser leur activité (tableau 62). Malgré le jeune âge de ce pôle, les résultats sont décevants : soit on a mal sélectionné les entreprises qui devaient s'installer, soit on a mal communiqué sur l'opportunité de ce pôle. Une autre lecture des résultats est possible, le manque de soutien et le manque d'infrastructures de base sont les raisons principales des difficultés des acteurs installés dans ce pôle.

Les entreprises de Sidi-Abdallah qui veulent délocaliser leurs activités, sont plus motivées par les raisons suivantes : la dégradation du milieu local (confirmé par les résultats du sondage), la volonté d'avoir son propre site (fond propre) pour réduire les frais de location, et d'avoir un deuxième site miroir. Elles sont également poussées à la délocalisation par le manque de services annexes dans la zone et les tarifs de locations jugés très élevés.

Tableau n° 63 : Les entreprises qui ne souhaitent pas délocaliser croisée avec lieu

VALEURS	BBA	Sétif	Sidi.-Abdallah	TOTAL
Aucun avantage	1	0	1	2
Concurrence, couverture de tout le territoire national	0	1	0	1
En cours d'extension dans la zone d'activité	0	1	0	1

VALEURS	BBA	Sétif	Sidi-Abdallah	TOTAL
Faute de moyens propres		1	0	0
La société a investi beaucoup d'argent dans la zone de BBA	1	0	0	1
La superficie	0	1	0	1
Local propriété du gérant	0	1	0	1
Localité très proche d'Alger	0	0	1	1
Manque d'information	1	0	0	1
Manque de moyens	0	1	0	1
Nous sommes installés dans un site en pleine extension TIC	0	1	0	1
Nous sommes sur une zone stratégique à Sétif	0	1	0	1
Pas de raisons de quitter un pôle déjà connu et attractif	1	0	0	1
Rester à proximité de la clientèle	0	1	0	1
Sauf si rattaché à l'ANPT	0	0	1	1
Trop loin	1	0	0	1
TOTAL	6	8	3	17

Source : résultats étude de terrain

Les résultats du tableau 63 nous donnent les raisons objectives pour la non délocalisation, pour BBA. Celle-ci est motivée par ces facteurs :

- l'absence d'avantage des autres zones par rapport à BBA,
- le manque de moyens propres,
- les barrières aux désinvestissements
- la notoriété du pôle de BBA.

Pour les acteurs de Sétif, les raisons de motivation à rester dans le territoire sont :

- les capacités des acteurs à couvrir l'ensemble du marché avec les investissements existants,
- le projet d'extension déjà engagé dans la zone,
- les barrières aux désinvestissements,
- la proximité de la zone des grands pôles urbains et
- la situation géostratégique de la zone.

Pour les acteurs qui ne veulent pas délocaliser de Sidi-Abdallah, les raisons citées sont les suivantes :

- les autres zones ne procurent aucun avantage supplémentaire,
- le pôle est très proche de la capitale (potentiel économique et d'affaire), sauf si la zone est rattachée à l'ANPT.

De là on constate que les motivations de rester dans les pôles d'origines sont propres à chaque zone. Aucune tendance homogène n'émerge de ces résultats. Chaque pôle a donc sa spécificité et ses avantages concurrentiels comparatifs.

On voit que BBA arrive mieux à retenir et satisfaire ses acteurs que Sétif et Sidi-Abdallah, malgré le fait que BBA soit désavantagée dans l'infrastructure de base et de soutien.

Le choix du secteur des TIC

Concernant le choix du secteur des TIC, deux raisons essentielles sont observées dans l'étude (tableau 64) :

- 1- l'investissement dans les TIC est dû d'abord à l'existence d'un marché potentiel, ce qui est de l'ordre naturel (31,9%),
- 2- la maîtrise du savoir-faire dans le domaine (30,3%).

Le facteur culturel (existence historique d'un marché de l'électroménager) et le facteur d'opportunité d'affaire restent peu déterminants, soit respectivement 11,8% pour le premier et 10,9% pour le deuxième. Les autres facteurs ont une influence minime.

Tableau n° 64 : Le poids des facteurs à investir dans les TIC : données globales

Facteurs de motivation à investir TIC	Nb. cit.	Fréq.
Existence d'un marché potentiel	38	31,9%
Maîtrise du savoir-faire dans le domaine	36	30,3%
Existence historique du marché de l'électroménager dans la région	14	11,8%
Opportunité d'affaires (contact avec partenaires étranger)	13	10,9%
Existence de partenaires commerciaux (distributeurs spéciaux)	11	9,2%
Accès à la technologie (licence, brevet)	4	3,4%
Existence de cabinets de conseils	2	1,7%
Existence de centres de formation spécialisés	1	0,8%
TOTAL CIT.	119	100%

Source : résultats étude de terrain

Tableau n° 65 : Facteurs qui ont motivé l'installation dans les TIC :
données par pôle

Facteurs de motivation à investir TIC	BBA	Sétif	Sidi-Abdallah	TOTAL
Existence d'un marché potentiel	26,3	44,7	28,9	100
Existence historique du marché de l'électroménager dans la région	64,3	28,6	7,1	100
Maîtrise du savoir-faire dans le domaine	16,7	47,2	36,1	100
Opportunité d'affaires (contact avec partenaires étranger)	23,1	46,2	30,8	100
Existence de partenaires commerciaux (distributeurs spéciaux)	18,2	63,6	18,2	100
Accès à la technologie (licence, brevet)	50,0	50,0	0,0	100
Existence de centres de formation spécialisés	0,0	100	0,0	100
Existence de cabinets de conseils	50,0	50,0	0,0	100
TOTAL	23,4	42,6	34,0	100

Source : résultats étude de terrain

D'une manière plus détaillée, les données recueillies nous ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments (tableau 65) :

- un facteur essentiel de développement des pôles BBA et Sétif : celui du « marché » soit par l'existence d'un marché historique de produits technologiques (électro-ménager) pour BBA (64,3%) soit l'existence de partenaires commerciaux (distributeurs spéciaux) dans le cas de Sétif (63,6%). La plupart des acteurs étaient dans l'importation et la distribution des produits technologiques. Avec l'ouverture du marché algérien et l'arrivée de la concurrence étrangère, ils ont été contraints de faire des intégrations en amont (soit en utilisant le partenariat soit individuellement). C'est également le cas de Sidi-Abdallah, où l'existence d'un marché potentiel se situe en troisième position (30%).

- L'accès à la technologie reste un facteur déterminant (50%) pour les deux pôles. C'est également le cas de Sidi-Abdallah, où la maîtrise du savoir-faire dans le domaine prend la première position comme facteur déterminant (36%)
- Assez intéressant est le poids que prennent les cabinets conseils dans la prise de décision : cet argument prend un poids assez identique et relativement important (50%) pour les deux territoires de SBA et de Sétif. Ce sont des acteurs dont on voit l'émergence récente et qui peuvent jouer un rôle de plus en plus important dans le développement des *clusters* en Algérie. On peut également les prendre individuellement pour en faire ressortir les spécificités. (tableau 65) :
- Pour Sétif les acteurs ont été incités à investir par les facteurs suivants : l'existence de centres de formation spécialisés en première position, l'existence de partenariat, l'accès à la technologie et l'existence de cabinets de conseil vient en deuxième position, suivi des facteurs suivants : maîtrise du savoir-faire, d'opportunité d'affaire et l'existence d'un marché potentiel et le marché historique. On remarque que les facteurs nécessaires au développement du pôle existent, son émergence reste donc naturelle (spontanée), sauf que la coordination et les relations transversales manquent, d'après les entretiens réalisés sur place avec les parties prenantes. Le décloisonnement reste donc une entrave majeure à la mobilisation des énergies dans le pôle de Sétif.
- Pour le pôle BBA en premier lieu, c'est l'existence historique du marché dans la région, suivi en second position par l'accès à la technologie et l'existence de cabinets conseils, vient ensuite l'existence du marché potentiel, l'opportunité d'affaires et la maîtrise du savoir-faire. Dans le cas de ce pôle, le facteur culturel, historique, le savoir-faire et le vouloir faire des acteurs ont conduit à son émergence naturelle. Mais le pôle souffre, selon l'association patronale, d'un manque de main-d'œuvre qualifiée de haut niveau, et d'une main d'œuvre spécialisée, ce qui montre le manque d'accompagnement via la formation professionnelle et des instituts et universités. Un partenariat stratégique entre les centres de formation, l'université et les entreprises en place permettra d'assurer le manque en main-d'œuvre spécialisée et un encadrement

de haut niveau. N'oublions pas aussi le rôle que peut jouer la diaspora nationale dans l'accompagnement et le développement de ces pôles.

- Pour Sidi-Abdallah, c'est la maîtrise du savoir-faire en premier lieu, puis l'opportunité d'affaires en second lieu, l'existence d'un marché potentiel et enfin l'existence de partenaires commerciaux. Plusieurs acteurs de ce pôle sont des étrangers à la région ou des expatriés, ce qui démontre l'attractivité de ce pôle pour les acteurs d'autres régions. Ce pôle est dans sa phase de naissance, bien que son émergence soit due à la volonté gouvernementale, les conditions nécessaires à son développement ne sont pas encore totalement réunies.

On remarque que les acteurs de ces trois pôles ne suivent pas la même logique, et que leurs comportements restent différents. Les deux pôles Sétif et BBA ont émergé naturellement (spontanément) alors que celui de Sidi-Abdallah volontairement (d'une manière programmée), mais il reste que les trois pôles ne remplissent pas les conditions nécessaires pour former des pôles de compétitivité, c'est-à-dire la combinaison sur un même territoire des trois ingrédients suivants :

- entreprises
 - centres de formation
 - unités de recherche
- et de trois facteurs décisifs :
- partenariat
 - projets de R-D
 - visibilité internationale.

Les pôles fondés sur des partenariats public-privé pouvant impliquer les entreprises, les organismes de recherche et de formation, les établissements financiers, les collectivités territoriales et l'État connaissent généralement une très bonne trajectoire de développement, or d'après notre étude et entretiens avec les parties prenantes, ces conditions et ces facteurs décisifs ne sont pas présents.

Donc selon le diamant de M. Porter la compétition, la demande locale et le facteur culturel sont des conditions favorables à l'émergence des pôles et à leur développement. Les pôles BBA et Sétif respectent ce cadre d'analyse.

Tableau n° 66 : Relation entre délocalisation de Sidi-Abdallah vers d'autres emplacements et motivation à investir dans les TIC

Intention de délocaliser de Sidi-Abdallah	Oui	Non	TOTAL
Facteurs de motivation TIC			
Existence d'un marché potentiel	10,5	15,8	100
Existence historique du marché de l'électroménager dans la région	0,0	7,1	100
Maitrise du savoir-faire dans le domaine	11,1	16,7	100
Opportunité d'affaires (contact avec partenaires étranger)	15,4	15,4	100
Existence de partenaires commerciaux (distributeurs spéciaux)	9,1	0,0	100
TOTAL	8,5	17,0	100

Source : résultats étude de terrain

Pour la délocalisation de BBA et Sétif à Sidi-Abdallah, (tableau 66) ce sont les porteurs de projet d'extension et de recherche de partenariat stratégique international qui se déclarent favorables. Un accompagnement de ces acteurs permettra de dynamiser le pôle de Sidi-Abdallah, et la réalisation des ambitions de ces derniers.

Les perspectives de développement futur

Les entreprises installées dans les pôles observés ont des projets de développement futurs, 51,9% ont l'intention de faire des extensions de leur capacité pour répondre aux besoins de croissance et de développement. La forte demande locale mobilise les acteurs, et 10,5% cherchent un partenariat national (tableau 68).

Tableau n° 68 : Projets à l'international

Projets de développement	Nb. cit.	Fréq.
Extension	37	78,7%
Développement	32	68,1%
Elargissement de la Gamme de Produits	24	51,1%
Exportation	9	19,1%
Partenariat stratégique national	14	29,8%
Partenariat stratégique international	17	36,2%
TOTAL OBS.	47	1,7%

Source : résultats étude de terrain

Cependant, comme nous l'avons souligné plus haut, la clustérisation ne peut être un phénomène durable que si elle est fondée entre autres sur une politique agressive d'exportation et de partenariats internationaux. Dans notre échantillon, seuls 12,8% des entreprises cherchent un partenariat stratégique international et les acteurs qui prévoient une stratégie d'exportation représentent seulement 6,6% des effectifs observés. Une sensibilisation à la concurrence internationale et à la globalisation est nécessaire. Une politique publique dans ce sens améliorera l'attractivité du territoire et assurera son développement.

D'une manière plus détaillée, les acteurs de BBA chercheront pour leur développement futur l'extension, l'élargissement de la gamme et le développement. L'exportation et le partenariat stratégique international tiennent une position relativement faible, ce qui montre une réelle carence en matière de réflexion à l'international (tableau 69).

Les acteurs de Sétif ont presque tous les mêmes priorités concernant l'extension, l'élargissement et le développement. Ils ont par contre une plus grande ouverture à l'international sur l'importance prise par le partenariat stratégique international et l'exportation. Ceci est probablement dû à une tradition d'ouverture et un plus grand apport de migrants impliqués dans les projets.

Les acteurs de Sidi-Abdallah mettent en avant tous les critères, mais surtout « partenariat stratégique national et international » qui peuvent les démarquer des acteurs de BBA et Sétif et rendre leur pôle plus compétitif et attractif.

Les résultats (tableau 69) montrent que les préoccupations stratégiques de développement ne sont pas les mêmes pour les trois pôles. Cela peut être justifié par le degré de maturité des pôles et des entreprises installées. Les pôles de BBA et Sétif sont en phase de croissance et de consolidation des positions sur un marché de plus en plus concurrentiel, par contre le pôle de Sidi-Abdallah est en phase de formation (naissance), et les acteurs se cherchent. Une bonne gouvernance apportera une vision plus claire et une stratégie adaptée à chaque pôle et aux différents acteurs selon les priorités de chacun et les spécificités de chaque zone.

Par rapport à la taille de l'entreprise

L'influence de la taille des entreprises installées dans les pôles technologiques étudiés sur les projets futurs de développement est très

visible d'après les résultats obtenus (tableau 70). On remarque que les TPE (-10 salariés) sont à la recherche d'un partenariat stratégique national et international en premier lieu. En second lieu elles donnent la priorité au développement, à l'extension, à l'élargissement de la gamme et en dernier lieu, à l'exportation. Mais vu leurs faibles capacités d'autofinancement, le manque d'effet d'expérience et le manque d'expertise à gérer des grandes structures, le vouloir faire seul ne suffira pas à réaliser leur ambition. D'où l'intérêt de créer un véritable pôle de compétitivité qui apportera les facteurs décisifs de succès.

Pour les PME/PMI (de 10 à 499 salariés), leur ambition de développement n'est pas homogène. Les PME/PMI (10 à 49 salariés) ont tendance à disperser leurs efforts : elles cherchent un partenariat stratégique international et national, mais aussi l'extension, le développement, l'élargissement de la gamme et enfin l'exportation. Leur comportement est très proche de celui des TPE. Mais on peut se poser la question : ont-elles les moyens de leur politique ? Sans une bonne stratégie, un accompagnement, et un savoir-faire nécessaire, leur ambition risque d'être utopique.

Les PME/PMI restantes, soit celles avec un effectif de 50 à 249 ou de 250 à 500, leur comportement est très proche : leur ambition de croissance se limite à l'extension, le développement et l'élargissement de la gamme. On remarque qu'elles concentrent leur effort sur la croissance intensive, cela leur permettra d'avoir une taille critique qui les protégera des effets de la concurrence.

Les grandes entreprises (+500 salariés) cherchent en premier lieu l'exportation, et en second lieu l'élargissement de la gamme et le partenariat stratégique international et enfin l'investissement dans l'extension et les développements des capacités de production. Leur niveau de maturité par rapport aux PME/PMI leur procure un effet d'expérience, un savoir-faire, et un pouvoir faire à la hauteur de leurs ambitions.

De ces analyses nous pouvons conclure que :

- L'intensité et la rivalité concurrentielle sur les pôles de BBA et de Sétif est relativement élevée vu que les deux pôles sont en phase de croissance ; par contre à Sidi-Abdallah le pôle est en pleine émergence, donc l'intensité concurrentielle et la rivalité restent faible.

- La rivalité concurrentielle comme l'a souligné M. Porter est un facteur qui contribue à l'émergence des pôles de compétitivité, dans son fameux diamant de Porter.
- Activant dans un domaine d'activité où le facteur clés de succès (FCS) est l'innovation, aucun acteur n'ambitionne d'investir dans la recherche et développement (R&D), ni dans la recherche d'un partenariat stratégique avec les laboratoires de recherche et de développement locaux ou étrangers. Ce manque de vision stratégique peut nuire à l'avenir de ces pôles.
- Un manque de collaboration et de partenariat entre les acteurs d'un même pôle constitue un handicap majeur au développement, l'attractivité et la visibilité du pôle.

Ces constats renforcent notre hypothèse qui est celle de mettre en place une gouvernance capable de mener une véritable stratégie de développement de ces *clusters* afin de réaliser les objectifs généraux et individuels propres à chaque participant et chaque partie prenante.

La gouvernance des entreprises

Élément essentiel pour la bonne gestion de l'entreprise, la gouvernance d'entreprise prend de plus en plus d'ampleur. Elle repose sur la place et le rôle du dirigeant, le conseil d'administration mis en place, la place de la femme et l'implication des différentes parties -prenantes. Cette question n'a pas été traitée à fonds sur le terrain. Quelques éléments, seulement, seront présentés ici. Un travail plus approfondi sera nécessaire dans le futur.

Tableau n° 71 : La fonction

Fonction	Nb. cit.	Fréq.
Chef d'entreprise	24	60,0%
Gérant de l'entreprise	16	40,0%
TOTAL Cit.	40	100%

Source : résultats étude de terrain

Pour la gouvernance d'entreprise, 60% des effectifs analysés sont gérés par le créateur du projet, contre seulement 40% qui font appel aux managers (tableau 71).

Tableau n° 67 : Relation entre délocalisation vers Sidi-Abdallah et motivation à investir dans les TIC.

Facteurs de motivation à investir TIC Délocaliser à Sidi-Abdallah	Existence d'un Marché potentiel	Marché historique de l'électro-ménager	Savoir-faire dans les TIC	Opportunité d'affaire	Partenaires commerciaux	Accès à la technologie	Centres de formation spécialisés	Cabinets conseils	Total
Oui	83,3	16,7	91,7	41,7	33,3	16,7	0,0	8,3	100
Non	88,2	52,9	58,8	23,5	29,4	5,9	5,9	5,9	100
TOTAL	80,9	29,8	76,6	27,7	23,4	8,5	2,1	4,3	100

Source : résultats étude de terrain

Tableau n° 69 : Projets de développements futurs et lieu

Projets de développement	Extension	Développement	Elargissement de gamme de Produit	Exportation	Partenariat stratégique national	Partenariat stratégique international	TOTAL
BBA	90,9	45,5	72,7	18,2	0,0	9,1	100
Sétif	100	75,0	40,0	20,0	30,0	45,0	100
Sidi-Abdallah	43,8	75,0	50,0	18,8	50,0	43,8	100
TOTAL	78,7	68,1	51,1	19,1	29,8	36,2	100

Source : résultats étude de terrain

Tableau n° 72 : Age du propriétaire

Âge	Nb. cit.	Fréq.
De 31 à 40 ans	17	36,2%
De 41 à 50 ans	12	25,5%
Plus de 50 ans	12	25,5%
De 20 à 30 ans	6	12,8%
TOTAL Cit.	47	100%

Source : résultats étude de terrain

Les responsables des entreprises observées ont un âge globalement supérieur à 30 ans. La catégorie de 31 à 50 ans représente 61,7% (tableau 72). C'est un bon signe que plusieurs entreprises sont gérées par des gens qui ont moins de 50 ans, à l'inverse des entreprises publiques. Reste que les moins de 30 ans ne représentent que 12,8% des gestionnaires des entreprises observées. Les jeunes ne sont donc pas très porteurs de projets.

Le genre

Malgré le poids de la femme dans l'activité économique ou politique dans le monde, seulement 2,1% des effectifs étudiés sont des femmes, contre 97,9% qui sont des hommes (tableau 72). Il faut promouvoir et encourager les femmes à proposer et créer des projets dans les TIC, et s'installer dans les pôles technologiques.

Tableau n° 73 : Le genre

Sexe	Nb. cit.	Fréq.
Hommes	46	97,9%
Femmes	1	2,1%
TOTAL Cit.	47	100%

Source : résultats étude de terrain

La gouvernance stratégique de ces pôles, si elle est mise en place, apportera beaucoup de solutions aux acteurs, au développement futur des pôles mais aussi à leur visibilité nationale et internationale.

Appel à des consultants étrangers

Selon la trajectoire de développement des pôles, c'est la phase de croissance qui est la plus difficile. La plupart des PME/PMI qui

Tableau n° 70 : Projets de développement futurs et taille des entreprises

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	EFFECTIF	-10	10-49	50-249	250-500	+ 500	TOTAL
Extension		48,6	18,9	8,1	2,7	10,8	100
Développement		53,1	18,8	6,3	3,1	9,4	100
Élargissement de la Gamme de Produit		54,2	16,7	4,2	4,2	12,5	100
Exportation		44,4	11,1	0,0	0,0	33,3	100
Partenariat stratégique national		71,4	14,3	0,0	0,0	7,1	100
Partenariat Stratégique international		47,1	23,5	0,0	0,0	11,8	100
TOTAL		53,2	19,1	8,5	2,1	8,5	100

Source : résultats étude de terrain

composent les pôles étudiés n'ont ni les moyens propres d'avoir des consultants de haut niveau, ni le temps de les former, sachant que le cycle de vie de la technologie est de neuf mois en moyenne, et que la visibilité est très réduite : ceci se traduit par un risque d'obsolescence d'activités très élevé.

D'où la nécessité de faire appel à ces consultants étrangers qui ont déjà une expertise connue et reconnue dans le domaine du développement des pôles technologiques. Ce savoir est presque inexistant sur le plan local.

Tableau n° 74 : Part des entreprises qui font appel à des consultants étrangers

Appel à des consultants étrangers	Nb. cit.	Fréq.
Oui	16	37,2%
Non	27	62,8%
TOTAL Cit.	43	100%

Source : résultats étude de terrain

Seulement 37, 2% des acteurs sollicitent les consultants étrangers, contre presque deux tiers qui ne le font pas, soit 62,8% (tableau 74). Ceci en dépit du fait que les TIC restent un domaine de haute technologie, que la recherche et développement est le facteur essentiel de compétitivité et qu'assurer la gouvernance et le développement du pôle et des entreprises installées nécessitent un savoir-faire très pointu et des conseils très complexes.

C'est peut-être ce qui explique aussi le niveau d'insatisfaction avec les consultants d'une manière générale et les nationaux en particuliers. Ainsi plus de la moitié (54%) des entreprises ne sont pas satisfaites des consultants qu'ils engagent (tableau 75).

Tableau n° 75 : Niveau de satisfaction par rapport aux consultants

Satisfaction par rapport aux consultants	Nb. cit.	Fréq.
Oui	18	46,2%
Non	21	53,8%
TOTAL Cit.	39	100%

Source : résultats étude de terrain

D'une manière plus détaillée, les acteurs de BBA chercheront pour leur développement futur l'extension, l'élargissement de la gamme et le développement. L'exportation et le partenariat stratégique international viennent en position relativement faible, ce qui montre une réelle carence en matière de réflexion à l'international.

Appel à la diaspora

Connaissant le rôle joué par la diaspora dans le développement des pôles de compétitivité dans les pays émergents ou les pays développés, les acteurs des pôles observés déclarent à majorité écrasante (68,6%) n'avoir pas de contact avec la diaspora, et seulement 31,4% des effectifs déclarent avoir un contact avec cette dernière (tableau 76). Cependant, cette proportion représente un progrès notable par rapport aux années précédentes, où la diaspora était un sujet tabou et son implication presque un acte d'incivilité (Djefflat 2012).

Tableau n° 76 : Appel à la diaspora

Contact avec la diaspora	Nb. cit.	Fréq.
Oui	11	31,4%
Non	24	68,6%
TOTAL Cit.	35	100%

Source : résultats étude de terrain

Une véritable politique globale est à mettre en urgence sur le terrain pour créer des ponts entre notre diaspora et les entreprises en TIC. Car la compétitivité reste globale et l'effet d'expérience restera difficile à combler sans apport de la diaspora. Une stratégie Win –Win serait la bienvenue pour attirer cette diaspora, et laisser de côté les stratégies habituelles (effet d'annonce).

Synthèse :

L'analyse des guides d'entretien réalisés sur les deux zones de l'est Sétif et BBA, nous permet de dégager la synthèse suivante :

Pour BBA : Le pôle de BBA est à l'origine une zone industrielle destinée aux entreprises publiques. Le changement économique opéré dans les années 90 a permis l'émergence d'un pôle industriel dominé par les entreprises privées. La zone reste très attractive par les commo-

dités offertes, et surtout la propriété sur les terrains. La plupart des raisons qui ont motivé les entreprises à s'installer à BBA sont :

- La culture commerçante des entrepreneurs avant leur conversion et leur intégration en amont
- L'esprit entrepreneurial local
- Le climat des affaires
- La disponibilité des infrastructures de base, d'une main-d'œuvre qualifiée et la proximité de l'université.
- La situation géographique de BBA qui lui donne une valeur stratégique.

Les collectivités locales, malgré les efforts déployés pour accompagner les porteurs de projets, ont des actions relativement limitées. Aucune politique globale de développement territoriale n'est mentionnée.

Pour les différents acteurs interviewés, l'assouplissement des contraintes bureaucratiques, l'amélioration des partenariats entre les différents acteurs, la facilité d'accès au foncier et au financement, et l'accompagnement des entreprises dans leur développement sont les contraintes à lever, ce qui améliorera l'attractivité territoriale.

Pour la zone de Sétif : La zone a été créée pour éloigner les activités spécifiques des centres urbains. Elle obéit à un plan national des années 1970. Les entreprises sont généralement motivées dans leur installation à Sétif par les différents facteurs suivant :

- Situation géographique qui permet de minimiser les coûts de logistique en amont et en aval.
- diversité du tissu industriel
- qualité des services de base offerts par la zone
- efforts déployés par les responsables locaux pour améliorer et moderniser la zone industrielle
- accès facile aux infrastructures de transport
- sécurité optimale
- écoute attentive des acteurs locaux envers les attentes des entreprises.

Les facteurs qui entravent le développement de la zone et son attractivité restent presque identiques à ceux soulevés par les acteurs de BBA, à savoir :

- Complexité des procédures administratives

- Accès relativement long au concours bancaire et des conditions peu raisonnables
- Inadéquation du cadre des affaires et des services de base.
- Disponibilité et accès facile au foncier difficile
- Absence d'une politique globale de développement et de renforcement du tissu industriel.

De cette analyse on peut faire la lecture suivante : Malgré les efforts fournis par les différents acteurs, leur impact reste limité en l'absence d'une stratégie globale qui doit intégrer les attentes et les énergies de toutes les parties. L'absence de stratégie propre à chaque pôle d'activité, d'un positionnement stratégique et d'une vision à long terme demeurent de gros handicaps.

Conclusions

Cette recherche porte sur les stratégies d'acteurs, sur les trois territoires dits technopolitains, à savoir Sétif, BBA et Sidi-Abdallah. Le choix de ces trois territoires n'est pas fortuit : ils répondent parfaitement à nos préoccupations de recherche posées dans la problématique de notre projet « Stratégies d'acteurs dans le développement local et durable : cas des technopoles ». Comme il a été présenté tout au long de ce document, les zones de Sétif et de BBA sont spécialisées dans la production et les services des TIC. Elles se sont développées principalement avec l'acteur privé qui a fait du territoire une zone thématique et attractive. L'Etat n'a donc pas joué un rôle prépondérant « *comme acteur principal* » dans le choix, l'ancrage et le développement des territoires.

Le troisième territoire technologique que nous avons intégré comme espace d'étude et de comparaison est le cyberparc de Sidi-Abdallah. Le choix est également bien réfléchi et s'accommode à cette recherche. Dans ce cas de figure, contrairement aux autres territoires, Sidi-Abdallah est le fruit d'une politique publique d'aménagement du territoire qui s'inscrit dans la stratégie du développement des pôles technologiques en Algérie. Cet espace est donc dédié à devenir un pôle de compétitivité et d'attraction des IDE spécialisés dans les TIC et faire des entreprises « *start-up* » algériennes des entités innovantes dans le secteur et compétitives sur le marché mondial.

L'objectif de cette recherche est donc de déterminer les relations transversales existantes entre les différents acteurs, les stratégies adoptées et les TIC. En effet, non seulement les TIC sont un élément de changement dans l'organisation des entreprises et des institutions, mais jouent aussi un rôle dans la relation entre les différents acteurs, et au-delà, elles font apparaître une évolution du territoire local.

Les résultats de cette recherche nous amènent à nous poser de sérieuses questions quant au choix et les liens entre entreprises TIC, l'environnement et les politiques publiques. Dans le cas de la technopole de Sidi-Abdallah, les résultats montrent clairement l'importance de la disponibilité des espaces de travail et les infrastructures d'accompagnement de l'activité économique ainsi que les synergies qui découlent des différentes activités ancrées sur le territoire. Les

résultats montrent assez bien l'insatisfaction des opérateurs vis-à-vis des services complémentaires, qui sont quasi inexistantes et qui constituent la pierre angulaire dans les *clusters* ou les technopoles, à savoir les banques, la restauration, la poste, etc. 50% des entreprises enquêtées souhaitent quitter le cyberparc de Sidi-Abdallah par exemple.

Toutefois, la proximité entre les opérateurs constitue un avantage avéré, puisque la raison principale du choix du territoire est cette possibilité d'interagir entre les entreprises et faire d'elles un secteur intégré en amont et en aval. Pour Sidi-Abdallah, l'Etat devra jouer plus un rôle de facilitateur et d'accompagnateur dans l'attractivité des autres secteurs complémentaires et périphérique au secteur TIC, pour faire de cet espace un technopole au service des entreprises TIC pour drainer davantage d'investissements innovants.

Quant aux territoires technopolitains de BBA et Sétif, la quasi-totalité des enquêtés sont natifs de la région. L'investissement dans le secteur des TIC est motivé par l'historicité du secteur et du marché des TIC dans ces régions. Au-delà de l'existence du marché, la main-d'œuvre spécialisée et l'existence des intrants et composants nécessaires à la production, viennent encourager l'ancrage des entreprises sur le territoire. Les opérateurs attendent de l'Etat de jouer un rôle d'accompagnement dans la réalisation des infrastructures routières, la connexion Internet et d'offrir des avantages fiscaux et parafiscaux pour encourager la compétitivité du secteur.

Il est à noter, toutefois, que les opérateurs estiment qu'ils trouvent favorable leur activité sur ces territoires et envisagent dans la quasi-totalité, des extensions d'activités et de gammes dans les années futures. L'ancrage est très présent puisqu'ils ne souhaitent pas délocaliser leur activité dans d'autres territoires technopolitains, y compris à Sidi-Abdallah.

En s'adossant sur les deux exemples à partir de l'enquête que nous avons menée, il est clair que BBA et Sétif sont plus à même de se développer, car il existe un fort lien entre les TIC et un ancrage territorial avéré. Cependant, il est nécessaire que l'Etat, par ses institutions publiques, vienne en acteur providentiel non pas pour décréter le territoire comme étant une technopole, mais en associant aux développements de ces territoires un accompagnement infrastructurel et logistique significatif.

Pour ce qui concerne Sidi-Abdallah, nous sommes dans une configuration autre, puisque le cyberparc a pour vocation de devenir un pôle d'excellence dans les TIC, mais les résultats de l'enquête nous font apparaître un stress auprès des opérateurs qui considèrent que toutes les modalités favorisant l'épanouissement de leurs entreprises ne sont pas présentes. Contrairement à BBA et Sétif, l'Etat doit jouer son rôle d'acteur principal en instaurant un climat favorable pour faire de cet espace un technopole au vrai sens du terme. Faute de quoi, Sidi-Abdallah comme technopole technologique de deuxième génération, serait amené à disparaître comme tel.

Bibliographie

- Abdelmalki L, Courlet C, 1996, « *Les nouvelles logiques de développement* », L'Harmattan, Paris.
- Achermann, A. 2013, Le Système Territorial d'Innovation, *Les Cahiers de l'Innovation*, RII, n°261, février, pp. 2-36
- Aissa, L. « *Le rôle du réseau d'acteurs locaux dans la réussite du technopole agroalimentaire de Bizerte (Tunisie) pour un meilleur développement du secteur* ». CIRAD, <http://agritrop.cirad.fr/514190/> :
- Amable B., Barre R., Boyer R., 1997, « *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation* », Economica, Paris.
- Aydalet, Ph. (éd.), 1986, *Milieus innovateurs en Europe*, Paris, GREMI.
- Barbet P. & Coutinet N. 2003, « Les évolutions de la mesure de l'économie numérique : bilan et enjeux », *Revue d'Économie Industrielle* n°101, 4^e trimestre
- Bailly A., 1994, « *Territoires et territorialités* », Dans J.P Auray et al (dir), *Encyclopédie d'économie spatiale*, Economica, pp 275-279.
- Bouroubi, M. (2013) « L'intelligence économique : étude du cadre théorique et démarche de mise en œuvre *quelles pratiques dans l'entreprise industrielle algérienne ?* » Thèse de doctorat soutenue à l'université d'Alger
- Brunet R., 1990, « *Le territoire dans les turbulences, Géographiques* » –Reclus, 224 p
- Cartier, M. 1998, « *Les technopoles et la nouvelle économie* ». The capitals of capital, the economist.
- Colletis, G., Pecqueur B., 1996 « *les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires* », in M. Peraldi, E. Perrin (Coord), Réseaux productifs et territoires urbains, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- Coutinet. N. (2006) Définir les TIC pour mieux comprendre leur impact sur l'économie. *Hermès, La Revue- Cognition, communication, politique*, CNRS- Editions, 2006, pp.1-12.
- <halshs-00199011>
- Djefflat, A. 2007, « L'émergence des technopoles au Maghreb » Etude pour la World Bank Institute, GTZ et l'Union Européenne – 500 pages
- Djefflat, A. 2012 “Les compétences algériennes à l'étranger : entre tabous et fausses promesses” *Hommes et Migrations*, N°1300, Novembre-Décembre, pp. 36-51
- Djefflat, A. & Caruso, I. (2007) Intermediate institutions for the growth of the governance process in the Mediterranean partner countries, Research Report, Femise.

Dosi G., 1988, «Sciences, procedures and micro-economics effects of innovation», *Journal of Economic Literature*, n° 26, sept, pp. 1120-1157.

Duranton, G. and Puga, D. 2004, "Micro-Foundations of urban agglomeration economies" in : Henderson V. and Thisse J.F (eds.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, Vol. 4, Amsterdam : North-Holland, pp. 2063-2117

Feldman M.P. et Florida R. (1994), "The Geographic Sources of Innovation : Technological Infrastructure and Product Innovation in the United States", *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 84, n°2, p.210-229.

Femise, (2013) « *L'impact d'un cluster sur les énergies renouvelables dans les pays du Sud : viabilité et impact économique au Maroc* », FM25-05, 144 pages

Freeman, Ch. (1995), "The National System of Innovation in Historical Perspective", *Cambridge Journal of Economics*, No. 19, pp. 5–24

Foray, D., 2000, « *L'économie de la connaissance* », La Découverte, Paris.

Fujita, M, et Thisse, J.F. 1997 « Economie géographique. Problèmes anciens et nouvelles perspectives ». *Annales d'Economie et Statistiques*, n°45, pp. 37-89.

Guellec, D. 1995, « Croissance mondiale : les nouvelles perspectives », *Sciences humaines*, 56, Décembre, pp. 10-13

Gilly JP, Torre A., 1999, « *Dynamiques de proximité* », L'Harmattan, Coll. Emploi, Industrie, territoire, Paris

Hugon, P. 1999, « Les accords de libre-échange avec les pays du Sud et de l'Est de la méditerranée entre la régionalisation et la mondialisation », *Revue Régions et Développement*, N°9, pp. 5-29

Karcouche S. A. 2007, « *Comment planifier la prochaine génération de technopoles. Une approche régionale axée sur les grappes pour créer des parcs technologiques efficients* », Communication du DG de l'ANPT à Tunis, mars.

Ketels, Ch. 2003 The development of the *cluster* concept : present experience and further developments

http://www.isc.hbs.edu/pdf/Frontiers_of_Cluster_Research_2003.11.23.pdf
(consulté octobre 2013)

Khouri N, 2010. Déterminants de l'innovation dans les PME agroalimentaires. *In les cahiers du CREAD*, N°94. Alger.

Komninos, N. 1992 'Science Parks in Europe : Flexible Production, Productive Disintegration and R&D » in M. Dunford & G. Kafkalas (eds.) ' *Cities and Regions in the New Europe : The Global-Local Interplay and Spatial Development Strategies* " Belhaven Press, London

Laffitte, P. 2003, « *Technopole et Cluster pour la croissance par l'innovation* »

Lancaster K., 1966, « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, Vol. 74, n°2, pp. 132-157.

Léon, A. et Sauvin, Th. 2010, « L'entreprise et son empreinte territoriale : quelle politique d'attractivité ? », *Mondes en développement*, Vol. 38, N°149, 1, pp.43-52

Longhi C & Qere, M, 1991. La technopole comme système industriel localisé : éléments d'analyse et enseignements empiriques. *In Economies et Sociétés, série « progrès et croissance »*, pp. 21-41.

Lundvall, B.A. (ed.) (1992). National Innovation Systems : Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning, Pinter, London.

OCDE (2013) Manuel d'Oslo – OCDE Paris

Marouf, S. 2013 « *L'émergence des clusters industriels en Algérie : entre discours et réalité cas de l'agroalimentaire à Béjaïa* » 2nd Africalics Académie, Alger Octobre

Marshall, A. (1890) « *Principles of Economics* » Liberty Fund, Indianapolis, USA

Marchal J., 2000, « *Nouvelle donne, Nouveaux réseaux* », in A. Chéneau-Loquay, Enjeux des technologies de la communication en Afrique, Karthala-Regards, 67-89.

Mezouaghi M., 2002, « *Les enjeux industriels pour les pays en développement* », dans TIC et globalisation, sous la direction d'Annie Chéneau-Loquay, CNRS-Karthala).

Mezouaghi M., 2002, « Les enseignements des approches de système national d'innovation : les économies semi-industrialisées », *Revue Tiers-Monde*, n°169, janvier-mars, pp. 189-212.

Mezouaghi M., 2002, « *L'émergence de technopoles dans les pays du Maghreb : facteur d'intégration industrielle des TIC ou mimétisme institutionnel*. Sousse 20-21 septembre

Michalet, CA, 1999, « *Un nouvel impératif de la politique industrielle dans la globalisation : l'attractivité* » in : Bouët A. et C. Le Cacheux, globalisation et politiques économiques : les marges de manœuvres, Economica, Paris.

Michalet, C.A., 2007, « *Mondialisation, la grande rupture* », La Découverte, Collection Cahiers libres.

Nelson, R. (ed.) (1993), National Innovation Systems. A Comparative Analysis, Oxford University Press, New York/Oxford.

NICET-CHENAF Dalila et Eric ROUGIER, 2009, « Les relations entre les investissements directs étrangers marocains et tunisiens : concurrence des territoires ou effets de déversement d'attractivité ? », *Région et Développement*, N°29, p. 105-140

OCDE, 1999, « *Gérer les systèmes nationaux d'innovation* », OCDE.

- Planque, B. 1986, « Genèse, développement et problèmes d'une technopole – Le cas de la « Silicon Valley », *Mondes en développement*, Tome 14, N°56, pp. 165-195
- Porter, M.E. (ed.) (1986) *Competition in Global Industries*, Harvard Business School Press, Boston
- Porter, M. (1990), Competitive Advantage of Nations. *Comp. Int. Rev.*, 1 : 14.
doi :10.1002/cir.388001011
- Porter, M.E. (1998) *On Competition*, Boston : Harvard Business School, 1998
- Porter M., 1999. *On competition*. Ed. Village Mondial, Paris. (Traduction de M. Le Seac'h).
- Porter M., 2000. Location, competition, and economic development : local clusters in a global economy. *In Economic Development Quarterly*, 14 (1), pp. 15-34.
- Rallet, 1999, « L'impact des TIC : le cas des activités d'innovation », *Technologies de l'Information et de la Société*, n°2.
- Rallet, 2000, « *L'économie de la proximité* », papier présenté aux journées de la proximité, GREQAM, Marseille, 27-28 janvier.
- Requier-Desjardins, D. 2009, « *Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ?* », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 20 janvier 2009, consulté le 17 décembre 2013.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/7852> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.7852
- Ruffieux, B. 1991, « *Microsystème d'innovation et formes spatiales de développement industriel* », in Aréna, R. et al. (dir.), *Traité d'économie industrielle*, Paris, Economica, 2^{ème} édition
- Schmitz H., 1990, « Petites entreprises et spécialisation souple dans les pays en développement », in *Travail et Société*, Vol. 15, n°3, pp. 271-305.
- Schumpeter, J. (1934) « The Theory of Economic Development »
- Torre, A. 2009. Retour sur la notion de proximité géographique. *In Géographie, économie, société*, pp. 63-75.
- Taddei, J.C. 2007 « *Une nouvelle lecture du territoire par la limite* », Loin, proche : la dimension spatiale dans le management des organisations, IAE d'Orléans, le 22 novembre, 21 p.
- Velts P.1997. « Firms et territoires à l'épreuve de la mondialisation » *Revue Regards sur l'actualité*, sep.oct.

ANNEXES

Annexe 1

Copie du questionnaire utilisé dans l'enquête

Centre de Recherche en Économie
Appliquée pour le Développement

QUESTIONNAIRE

Enquête auprès des entreprises TIC

Projet : « Stratégies d'acteurs dans le développement économique local
et durable : cas des technopoles »

(PNR économie)

Dans le cadre du développement des programmes nationaux de recherche (PNR), nous avons le plaisir et l'honneur de vous demander de bien vouloir accepter de participer à notre projet en répondant à ce questionnaire.

L'objectif de ce projet de recherche est de déterminer les relations transversales existantes entre les différents acteurs et les TIC (TIC). Est-ce que le développement des territoires s'exprime à travers les projets menés par les collectivités locales qui développent des politiques économiques à destination des entreprises (existantes ou en création) ? Ou bien, les TIC sont-elles considérées dans ce cas-là, comme catalyseurs et vecteurs d'attraction pour les entreprises (existantes ou en création) ?

Le centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD) et les membres de ce projet PNR vous remercient par avance pour votre participation et contribution à la réussite de ce projet.

Confidentiel : Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête sont traitées de façon strictement confidentielle.

Question 1 : vous êtes originaire de la région ?

Oui Non

Question 2 : votre entreprise est née d'une ?

Création Réhabilitation Restructuration

Délocalisation

Diversification

Autres (préciser)

Question 3 : le choix d'implantation à Sidi-Abdallah a été motivé par les facteurs suivants (cochez les bonnes réponses)

Disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée

- Disponibilité des intrants
- Disponibilité des assiettes foncières ou, d'infrastructures
- Avantages fiscaux et parafiscaux
- Autres (préciser)

Question 4 : les facteurs suivants ont-ils influencé votre décision d'installation ?

- Transfert de Technologie
- Sous-Traitance
- Banque et Collectivité locale
- Université et Instituts spécialisé
- Coûts des facteurs de production
- Autres (préciser)

Question 5 : quels sont les avantages octroyés par Le cyberparc de Sidi-Abdallah pour faciliter votre installation ?

.....

Question 6 : Sur une note de [1 – 5], notez le degré d'accès aux infrastructures routières dans cette région :

1- Représente le degré d'accessibilité très faible — 5- représente le degré d'accessibilité très élevé

1 2 3 4 5

- Autoroute
- Routes communales
- Chemin de Fer
- Transport Aérien (aéroport)
- Proximité des Ports et Ports Sec

Question 7 : donnez votre appréciation sur les infrastructures suivantes :

1 2 3 4 5

- Hôtels
- Disponibilité de parc logement pour hébergement
- Disponibilité des services de soutien (poste, restauration, banques, .etc.)

Question 8 : Comment trouvez-vous le transport urbain et les voix de circulations entre les agglomérations et le pôle technologique de Sidi-Abdallah ?

.....
.....

Question 9 : Êtes-vous satisfait de la disponibilité des commodités suivantes ?

1- degré de satisfaction très faible 5- degré de satisfaction très élevé

1 2 3 4 5

- Gaz
- Electricité
- Eau
- Téléphone
- Internet

Question 10 : Donnez votre appréciation sur l'aménagement du territoire dans le pôle technologique

1 2 3 4 5

- État des Routes
- Disponibilité des espaces verts
- Ramassage des ordures
- Traitement des déchets
- Parking

Question 11 : Donnez votre jugement sur la sécurité à l'intérieur du pôle technologique

.....
.....

Question 12 : Les pouvoirs publics ont-ils soutenu votre projet ?

- Oui
- Non

Autres (préciser)

.....
.....

Si oui, quels sont les facilités et les soutiens accordés ?

.....
.....

Si non, quelles sont vos attentes actuelles et futures vis-à-vis des pouvoirs publics ?

.....
.....

Question 13 : votre pôle est-il attractif par son régime fiscal et parafiscal, en comparaison avec les autres zones industrielles du pays ?

- Oui
- Non
- Autres (préciser)
-

Question 14 : Quels sont les futurs projets de développement de votre entreprise ?

- Extension
- Développement
- Élargissement de la gamme de produits
- Exportation
- Partenariat stratégique national
- Partenariat Stratégique international
- Autres (Préciser)
-

Question 15 : Avez-vous l'intention de vous délocaliser ou de vous installer dans une autre technopole que Sidi-Abdallah ?

- Oui
- Non
- Autres préciser)
-
- Si oui, pour quelles raisons
-
- Si non, pour quelles raisons
-

Question 16 : Parmi les facteurs suivants, quels sont ceux qui vous ont motivé à investir dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication ?

- Existence d'un marché potentiel
- Existence des structures d'accompagnement et de formation
- Maîtrise du savoir-faire dans le domaine
- Opportunité d'affaires (contact avec partenaires étrangers)
- Existence de partenaires commerciaux (distributeurs spéciaux)
- Accès à la technologie (licence, brevet.)
- Existence de Laboratoires de recherche dans le domaine des TIC

- Existence de centres de formation spécialisés
- Existence de cabinets de conseils
- Autres (préciser)
-

Question 17 : Etes-vous satisfaits des consultants locaux ?

- Oui
- Non
- Autres (préciser)
-

Question 18 : Si non pourquoi ?

.....

Question 19 : Faites-vous appel à des consultants étrangers ?

- Oui
- Non
- Autres (préciser)
-

Question 20 : Avez-vous vécu à l'étranger dans le passé ?

- Oui
- Non
- Si oui, passer aux questions suivantes (20-1, 20-2, 20-3, 20-4, 20-5) :
- Si non, passer à la question 21

Question 20-1 : Dans quel pays avez-vous vécu et combien d'années ?

Pays : Années

Question 20-2 : Dans quel cadre avez-vous vécu à l'étranger :

- Des études
- Professionnel
- Regroupement familial
- Autres, précisez : .

Question 20-3 : Étiez-vous de retour en Algérie pour créer votre entreprise ?

- Oui
- Non
- Autres (préciser)

Question 20-4 : Si oui, vous avez créé cette entreprise avec un membre de la diaspora ?

- Oui
- Non
- Autres (préciser)

Question 20-5 : En quelle année êtes-vous rentrés en Algérie ?

Question 21 : Êtes-vous en contact avec la diaspora algérienne à l'étranger ?

- Oui
- Non
- Autres (préciser)
-

Partie IV : Identification de la personne interrogée

1- Vous êtes :

- un homme
- une femme
- Autre, (préciser)
-

2- Quelle est votre fonction ?

- Chef d'entreprise
- Gérant d'entreprise
-

3- Vous avez :

- 20-30 ans
- 31-40 ans
- 41-50 ans
- + 50 ans

4- Diplôme

Université

5- Nombre de salariés ?

- 0-9
- 10-49
- 50 -249
- 250 -500
- + 500

6- Statut de l'entreprise

- Eurl
- Sarl
- SNC
- SPA
- Autres

	Non-réponses	Nombre de mots	Nombre de mots différents	Nombre moyen de mots	Nombre de mots uniques	Fréquence maximum	Mot le plus fréquent
Votre entreprise est née d'une ? Autre	44	11	3,67	8	8	1	Propriétaire
Choix du territoire Autre	32	80	5,33	37	31	4	Originaire
Autres précisez	33	55	3,93	34	31	2	Disponibilité
Facilités pour l'installation	3	157	3,57	70	61	10	Avantage
appréciation circulation dans la zone	4	82	1,91	39	32	14	Disponible
Jugement sécurité dans la zone	1	95	2,07	37	25	11	Bonne
soutien des pouvoirs publics ? Autre	45	4	2,00	4	4	1	APSI
Soutien des pouvoirs publics	31	55	3,44	31	27	3	ANDI
attentes vis-à-vis de l'Etat	22	142	5,68	75	67	5	local
Attractivité fiscale ? Autre	39	16	2,00	5	2	6	Hauts
projets de développement ? Autre	45	9	4,50	6	6	1	nouveau
Délocaliser à Sidi-Abdallah ? Autre	45	18	9,00	8	7	2	Demande
raisons de délocalisation	31	113	7,06	50	40	4	Disponibilité
raisons de non délocalisation	30	97	5,71	45	40	3	zone

	Non-réponses	Nombre de mots	Nombre de mots différents	Nombre moyen de mots	Nombre de mots uniques	Fréquence maximum	Mot le plus fréquent
Facteurs de motivation à investir TIC Autre	45	11	5,50	7	7	1	relation
Satisfaction par rapport aux consultants	41	20	3,33	6	4	3	contacts
Raison non satisfaction/consultants LC	30	69	4,06	22	15	4	savoir
Appel aux consultants étrangers Autre	45	23	11,50	11	10	2	mission
Pays d'immigration	37	18	1,80	12	10	5	France
Autre	47	0	0				
Retour au pays pour entreprendre Autre	E	47	0	0			
lien avec la diaspora Autre	47	0	0				
Contact avec la diaspora Autre	44	17	5,67	9	9	1	Investisseurs
Fonction Autre	36	21	1,91	12	8	3	Directeur
Diplôme	4	117	2,72	33	20	16	Ingénieur
université	11	67	1,86	36	27	8	Alger
Forme juridique Autre	33	97	6,93	39	28	10	personne
Nom de l'entreprise	1	123	2,67	86	78	13	Eurl

Annexe 2

	Valeur moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum	Non réponses	Part
Autoroute	3,89	1	5	0	0,4
Chemin de fer	2,24	1	5	2	0,2
Transport aérien	2,22	1	5	2	0,2
Proximité des ports et ports secs	1,27	1	3	14	0,1
Hôtels	2,38	1	5	2	0,2
Disponibilité d'hébergement	2,62	1	5	2	0,3
Disponibilité des services de soutien	1,80	1	5	32	0,1
Gaz	4,12	1	5	14	0,3
Electricité	3,60	1	5	0	0,4
Eau	3,13	1	5	0	0,3
Téléphone	3,98	1	5	0	0,4
Internet	3,14	1	5	3	0,3
Etat des routes	2,23	1	5	0	0,2
Disponibilité des espaces verts	1,72	1	5	0	0,2
Ramassage des ordures	2,61	1	5	1	0,3
Traitement des déchets	1,86	1	5	19	0,1
Parking	3,15	1	5	1	0,3
Nombre d'années	1000,80	5	2008	37	21,8
Année de retour au pays	1999,30	1980	2013	37	43,5
Année de création	1751,75	0	2007	39	30,5
Ensemble	62,55	0	2013		100,0

	Non-réponses	Modalité citée en n°1	Modalité citée en n°2	Modalité la moins citée
Vous êtes originaire de la région?	0	Oui : 37		Non : 10
Votre entreprise est née d'une ?	1	Création : 41	Restructuration : 3	Réhabilitation : 0
Choix du territoire	9	Disponibilité des assiettes foncières : 23	Disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée : 10	Disponibilité des intrants : 9
décisions d'installation	8	Coût des facteurs de production : 17	Transfert de Technologie : 15	Université et Instituts spécialisés : 2
Autoroute	0	Bon : 20	Excellent :	15 Passable : 2
Chemin de fer	2	Mauvais : 22	Bon : 12	Excellent : 1
Transport aérien	2	Mauvais : 22	Bon : 8	Excellent : 3
Proximité des Ports et Ports Sec	14	Mauvais : 25	Passable : 7	Bon : 0
Hôtels	2	Mauvais : 20	Bon : 11	Moyen : 3
Disponibilité d'hébergement	2	Mauvais : 17	Bon : 13	Passable : 2
Disponibilité des services de soutien	32	Mauvais : 7	Passable : 6	Bon : 0
Gaz	14	Excellent : 15	Bon : 13	Passable : 0
Electricité	0	Excellent : 14	Bon : 13	Mauvais : 3
Eau	0	Bon : 12	Excellent : 11	Moyen : 6
Téléphone	0	Bon : 20	Excellent : 16	Mauvais : 1
Internet	3	Bon : 13	Mauvais : 8	Passable : 7
L'état des Routes	0	Mauvais : 18	Passable : 13	Bon : 3
Disponibilité des espaces verts	0	Mauvais : 30	Moyen : 8	Excellent : 1
Ramassage des ordures	1	Mauvais : 13	Moyen : 13	Excellent : 2
Traitement des déchets	19	Mauvais : 14	Passable : 9	Bon : 1

	Non-réponses	Modalité citée en n°1	Modalité citée en n°2	Modalité la moins citée
Parking	1	Mauvais : 13	Bon : 13	Passable : 4
Soutien des pouvoirs publics ¹	3	Non : 29	Oui : 15	
Attractivité fiscale	5	Non : 28		Oui : 14
Projets de développement	1	Extension : 37	Développement : 32	Exportation : 9
Délocaliser à Sidi-Abdallah	18	Non : 17		Oui : 12
Intention de délocaliser de Sidi-Abdallah	35	NON : 8		Oui : 4
Facteurs de motivation à investir TIC	1	Existence d'un marché potentiel : 38	Maîtrise du savoir-faire dans le domaine : 36	Existence de Laboratoires de recherche d... : 0
Satisfaction par rapport aux consultants	8	Non : 21		Oui : 18
Appel aux consultants étrangers	4	Non : 27		Oui : 16
Migration dans le passé	2	Non : 35		
Dans quel cadre	37	Des études : 8	Professionnel : 6	Regroupement familial : 1
Retour au pays pour entreprendre	37	Oui : 7		Non : 3
Lien avec la diaspora	38	Non : 7		Oui : 2
Contact avec la diaspora	12	Non : 24		Oui : 11
Sexe	0	Homme : 46		Femme : 1
Fonction	11	Chef d'entreprise : 24		Le gérant de l'entreprise : 16
Âge	0	De 31 à 40 ans : 17	De 41 à 50 ans : 12	De 20 à 30 ans : 6
Efficatif	4	Moins de 10 : 25	10-49 : 9	250-500 : 1
Forme juridique	0	SARL : 17	Eurl : 14	SNC : 1
Lieu	0	Sétif : 20	Sidi-Abdallah : 16	BBA : 11

Annexe 3

Liste des Acronymes

ADSL	Accès à haut débit
AGEF	Association des Gestionnaires et Formateurs de Personnel
AMIDEAST	America-Mideast Educational and Training Services, Inc.
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
APEBI	Association des Professionnels des Technologies de l'Information
AUSIM	Association des Utilisateurs des Systèmes Informatiques au Maroc
ANDI	Agence Nationale de Développement des Investissements
ANPT	Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques
ANSA	Agence nationale de la nouvelle ville de Sidi-Abdallah
ANIMA	Réseau euro-méditerranéen d'agences de promotion de l'investissement
ANDRU	Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire
ANVREDET	Agence nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique
ASP	Application Service Provider
CDTA	Centre de Développement des Technologies Avancées
CERIST	Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique
CERTIC	Centre d'Etudes et de Recherches des TIC
CRM	Customer Relationship Management
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CFCIM	Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc
CIW	Competitiveness Intensive Workshop
CJD	Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise
CMPE	Centre Marocain de Promotion des Exportations
COSEF	Commission Royale pour la réforme de l'enseignement
CRI	Centre Régional d'Investissement
DH	Dirham
EAMS	EuroArab Management School
EMI	Ecole Mohammadia d'Ingénieurs
ENSIAS	Ecole nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ERP	Entreprise Ressource Planning
FAI	Fourniture d'Accès Internet

FBP	Fondation Banque Populaire
FNR	Fonds National de Recherche
FCCISM	Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Service du Maroc
FED	Fondation pour le Développement d'Entreprise
FMN	Filiales de multinationales
GIAC	Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil
ICT	Information, Communication et Technologie
IDE	Investissement Direct Etranger
ISP	Internet Services Provider
IMIST	Institut Marocain pour l'Information Scientifique et Technique
INDH	Initiative National du Développement Humain
INPT	Institut National des Postes et Télécommunications
IS Force	Institut Supérieur de Formation, de Consultance et d'Expertise
LEA	Ligue des Etats Arabes
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MEPI	Initiative de partenariat entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient
MERS	Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
MITC	Moroccan Information Technoparc Company
MPPI	Ministère de la Privatisation et de la Promotion de l'Investissement
MPTIC	Ministère de la Poste et des TIC
MEET U.S.	Formation des Entrepreneurs du Moyen-Orient aux Etats-Unis
MTDS	Morocco Trade & Development Services
OSIM	Association Open Source in Morocco
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PRSE	Plan de Relance et de Soutien à la Croissance
R&D	Recherche et Développement
SIG	Systèmes d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SSI	Système Sectoriel d'Innovation
SSII	Sociétés de Services Informatiques d'Ingénierie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
USAID	United States Agency for International Development



مركز البحث في الاقتصاد
المصنق من أجل التنمية

CREAD

CREAD

Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement

Rue Djamel Eddine El-Afghani – El Hammadia Bouzaréah - Alger
BP.197 Rostomia, Bouzaréah – Alger

Standard entrant : 023.18.00.88 / 86
Fax / Secrétariat général : 023 18 00 87
E-mail: cread@cread.dz